# Histoire

de la

# Compagnie de Jésus

en

# Portugal

(1540-1910)

par le

Prof. **Emm. Borges Graïnha**

---

LISBONNE

IMPRIMERIE NATIONALE

1915

# Histoire

de la

# Compagnie de Jésus

en

# Portugal

# Histoire

de la

# Compagnie de Jésus

en

# Portugal

(1540-1910)

par le

Prof. **Emm. Borges Graïnha**

LISBONNE

IMPRIMERIE NATIONALE

1915

# PRÉFACE

Le Portugal est le pays où les jésuites furent d'abord admis et celui où ils furent reçus et favorisés avec le plus d'enthousiasme et de générosité [1]. Le roi Jean III qui les avait appelés en Portugal, les protégea tellement, dans son Royaume et au dehors, qu'Ignace de Loyola le considérait comme un père et le second fondateur de la Compagnie [2]. Mais en compensation le Portugal est aussi le pays d'où ils ont été chassés avec le plus de bruit et de clameur et d'où est partie la campagne qui a porté d'autres Princes de l'Europe à exiger de Clément XIV l'extinction de la Compagnie de Jésus, comme Ordre religieux [3]. Au premier abord ces faits dans le même pays semblent contradictoires, mais leur explication est facile. C'est que chez aucun autre ils ne se rendirent à tel point coupables devant les accusations, sur lesquelles le Pape Clément XIV a basé le décret de leur extinction.

Dans le fameux bref *Dominus ac Redemptor* le Pape condamne les jésuites pour trois motifs principaux: 1^er^ celui de s'immiscer dans la politique et dans les questions civiles des peuples; 2^e^ d'entrer dans des luttes et intrigues contre les Universités, contre les Prélats ecclésiastiques, contre les autres Ordres religieux et même les uns contre les autres dans la même Compagnie; 3^e^ de penser plutôt à entasser des richesses qu'à s'occuper des biens de l'esprit [4]. Or ces faits, imputés par le Pape aux jésuites, se sont produits en Portugal avec plus de publicité et d'impudence que dans tout autre pays, comme je vais le prouver dans cette histoire résumée des jésuites en Portugal.

Cette histoire peut être aujourd'hui mieux faite et mieux documentée qu'au temps du Marquis de Pombal, ministre du roi Joseph, qui les bannit du Portugal.

Nous avons aujourd'hui à notre disposition les procès de l'Inquisition, catalogués aux archives de la *Torre do Tombo;* beaucoup de lettres officielles des différents ministres étrangers en Portugal, publiées par le vicomte de Santarem; un très grand nombre de lettres et autres documents jésuitiques, publiés par la Compagnie elle-même; enfin

---

[1] Balthazar Tellez, jésuite portugais, *Chrónica da Companhia de Jesus em Portugal* (Chronique de la Compagnie de Jésus en Portugal) part. I, liv. II, pp. 243 et 246.

[2] Balthazar Tellez, ibidem, pp. 244 et 582.

[3] Schaefer Heinrich, *Geschichte von Portugal* [Je citerai la traduction portugaise par Sampaïo (Bruno)] *História de Portugal,* vol. V, p. 27.

[4] Crétineau Joly, *Histoire de la Compagnie de Jésus* (Paris, 1859), tome V, chap. V, pp. 296 à 300.

beaucoup de livres récents, largement documentés, entre lesquels on distingue, comme aidant grandement à cette étude, *L'Histoire de la Compagnie de Jésus dans l'Assistance d'Espagne* (História de la Compañia de Jesús en la Asistencia de España) écrite par le jésuite espagnol Antoine Astrain.

On déduit de tous ces documents que les jésuites ont été en Portugal les confesseurs des rois et des membres des familles royales, depuis leur entrée jusqu'à leur bannissement; qu'ils furent non seulement les confesseurs des rois, mais aussi leurs conseillers dans les affaires du Royaume, certains d'entre eux ayant eu leur entrée officielle dans les conseils d'État; que leur intervention dans la vie politique de la nation fut très pernicieuse pour celle-ci et ne profita qu'à Rome et à la Compagnie elle-même, qui dominait tout par son influence prodigieuse à la Cour; et qu'ils agirent enfin de telle manière que non seulement ils ne furent pas regrettés lors de leur bannissement, mais encore on vit naître une «aversion traditionnelle pour le jésuite», ainsi que l'avoue Mr. Alvaro Pinheiro Chagas, qui fut député monarchiste et secrétaire de Mr. Jean Franco, dernier président du conseil du roi Charles [1].

C'est pourquoi le comte Alexis de Saint-Priest, lorsqu'il écrivit en 1844 sur le bannissement des jésuites du Portugal, au temps du Marquis de Pombal, a conclu logiquement:

«À tort ou à raison, la responsabilité des événements retourne à ceux qui exercent le pouvoir, et, on ne peut le nier, le pouvoir leur (aux jésuites) a appartenu en Portugal, sans interruption ni lacune, durant toute cette période de deux cents ans (1540 à 1759)» [2].

L'allemand H. Boehmer, professeur à l'Université de Bonn, ayant fait, dans son livre *Les Jésuites,* un petit aperçu de l'histoire des jésuites en Portugal, arrive à la même conclusion:

«Mais, alors même que les Pères ne remplissaient aucune charge publique dans le royaume, ils étaient en fait plus puissants en Portugal que dans n'importe quel autre pays. Ils n'étaient pas seulement les directeurs de conscience de toute la famille royale, ils étaient aussi consultés par le roi et ses ministres dans toutes les circonstances importantes. D'après le témoignage d'un des leurs, aucune place dans l'administration de l'État ou de l'Église ne pouvait être obtenue sans leur consentement, si bien que le clergé, les grands et le peuple se disputaient leurs faveurs et leurs bonnes grâces. Ajoutons que la politique étrangère elle-même était sous leur influence. Aucun homme de sens ne soutiendra qu'un pareil état de choses ait été profitable au bien du royaume» [3].

C'est ce que nous allons voir dans cette petite histoire de la Compagnie de Jésus en Portugal, basée principalment sur des livres et d'autres documents écrits par les jésuites mêmes.

---

[1] *O Movimento Monárquico* (Le Mouvement Monarchiste, le 28 janvier et le 5 octobre), Porto, 1913, p. 10.

[2] *Histoire de la Chute des Jésuites au XVIII$^e$ siècle,* 1750–1782, par le C.$^{te}$ Alexis de Saint-Priest, pair de France, nouvelle édition, Paris, 1846, p. 4.

[3] H. Boehmer, professeur à l'Université de Bonn, *Les Jésuites,* ouvrage traduit de l'allemand par Gabriel Monod, membre de l'Institut, Paris, Armand Colin, 1910, 2$^e$ édition, p. 86.—Voir p. 29 de ce livre.

# PREMIÈRE ÉPOQUE

## 1540-1759

### CHAPITRE PREMIER

#### Règne de Jean III (1530-1557)

Jacques Govea, Principal du Collège de Sainte-Barbe, à Paris, où Ignace de Loyola et quelques uns de ses compagnons avaient étudié, sachant que ceux-ci ne pourraient plus aller en Palestine convertir les Turcs, comme ils l'avaient pensé d'abord, écrivit au roi Jean III qu'il pourrait les utiliser pour la conversion des indigènes des Indes Orientales, dernièrement conquises par les Portugais [1].

Le roi, acceptant le conseil, donna l'ordre à Pierre Mascarenhas — son ambassadeur à Rome, qui lui avait aussi écrit à cet égard — de s'adresser à Ignace de Loyola, afin d'obtenir de lui six de ses compagnons, pour les missions des Indes.

Loyola ne voulant pas abandonner la lutte avec les protestants, qui se présentaient devant lui en Europe, n'envoya au roi du Portugal que deux des ses compagnons primitifs, Simon Rodriguès et François Xavier, qui arrivèrent à Lisbonne en 1540: le premier en mars et le second en juin [2].

Mais, comme alors il n'était plus facile d'embarquer pour l'Orient, ils restèrent jusqu'à l'année suivante. Cependant le roi décida que seul, François Xavier, espagnol, irait en Orient; et il partit le 7 avril 1541 [3].

Jean III voulut que Simon Rodriguès, portugais, restât en Portugal pour développer la Compagnie de Jésus dans ce Royaume [4].

Cette résolution royale fut motivée par la manière dont Simon Rodriguès et son compagnon s'étaient présentés à la Cour. À son arrivée Simon Rodriguès — suivant la coutume déjà adoptée en Italie par Ignace et ses compagnons — ne voulut pas accepter l'habitation près du Palais Royal, que le roi lui offrait pour sa résidence, mais il se retira à l'Hôpital de Tous les Saints, où il exerçait les fonctions les plus humbles, servant les malades et parcourant les rues en demandant l'aumône pour les prisonniers et les malheureux [5].

Sa manière d'agir impressionna vivement la Cour. Il s'y présentait vêtu d'une

---

[1] Balthazar Tellez, part. I, pp. 14-15. — Antoine Franco, jésuite portugais, *Imagem da Virtude em o Noviciado de Lisboa* (Image de la Vertu au noviciat de Lisbonne), liv. I, chap. XII, p. 59.

[2] Franco, *Imagem da Virtude em o Noviciado de Lisboa,* liv. I, chap. XII, pp. 60-62.

[3] Franco, ibidem, chap. XIII, p. 66.

[4] Franco, ibidem, chap. XIII, p. 65.

[5] Franco, ibidem, p. 61.

vieille soutane, dont le col était attaché par une lanière en cuir blanc et on le voyait dans la rue chargé d'un chaudron où il transportait la nourriture aux prisonniers [1].

Les premiers compagnons suivirent son exemple. Cette manière d'agir d'une humilité si exagérée à cette époque de la Renaissance, où le luxe ecclésiastique scandalisait les peuples et s'était attiré les récriminations de Luther, trompa facilement le roi, dont l'intelligence était assez courte, comme le reconnaissent ses biographes [2]: quand il voyait à la Cour ces prêtres, d'une trop grande humilité, il s'écriait, devant ses courtisans: «Voici de vrais *apôtres!* [3]»

Et pendant bien des années, ils furent connus en Portugal sous ce nom d'*apôtres*. Simon Rodriguès comprit que l'humilité et la mortification, bien manifestées en public, étaient de précieux éléments pour attirer l'attention et la bienveillance, c'est pourquoi il les exagérait de plus en plus, et après lui ses subordonnés [4], avec une adroite hypocrisie, ainsi que nous le prouverons et le démontrerons en nous servant des paroles des historiens jésuites eux-mêmes. Il ordonna à un jeune novice noble, nommé Alphonse Barreto, de s'habiller en commissionnaire et de vivre avec les gens de maison qui transportaient les fardeaux et faisaient les commissions, afin de les attirer à prendre pour confesseurs les pères jésuites du Collège de *Santo Antão, o Velho* (Saint Antoine-Abbé, le Vieux) [5].

Les novices, dont quelques uns appartenaient à la meilleure noblesse, se présentaient par son ordre à la Cour, portant des vêtements de drap grossier et le bâton à la main, comme de pauvres pélerins, ce dont les dames de la Cour étaient profondément touchées [6].

Simon Rodriguès avait toujours désiré avoir un collège à Coïmbre, où se trouvait l'Université, et où il voulait attirer beaucoup d'étudiants au noviciat; mais il trouva au début une grande opposition chez les professeurs et les élèves.

Pour gagner la bienveillance de ceux-ci il envoya à Coïmbre le novice Emmanuel Godinho qu'il avait recruté parmi les jeunes nobles de la Cour.

Habillé en étudiant, vivant entre eux, il suivait le cours universitaire et entrainait des jeunes gens à faire des visites aux pères de son Collège et à se confesser à eux [7].

Ce déguisement lui réussit ainsi que la pratique des exercices spirituels d'Ignace de Loyola, si terrible pour les esprits faibles, et aussi les scènes singulières d'humilité et de mortification exagérée auxquelles ces premiers jésuites se livraient à Coïmbre. Ils parcouraient les rues pendant la nuit, se donnant la discipline et demandant à grands cris aux pécheurs de se repentir pour éviter les peines de l'enfer [8].

Un jeune noble qui avait terminé son cours universitaire sollicita de Simon Rodriguès la permission d'être admis dans la Compagnie avant de faire son doctorat. Rodriguès étudia à fond l'esprit du jeune homme et vit le profit qu'il pourrait tirer des idées qu'il lui avait inoculées. Il lui ordonna donc de faire son doctorat et de recevoir les insignes avec tout le cérémonial.

Il le fit alors venir au Collège suivi du plus brillant cortège, comme c'était l'usage en ce temps là. Il ordonna en suite au nouveau docteur d'enlever son brillant costume,

---

[1] Franco, ibidem, pp. 71 et 72.

[2] Pinheiro Chagas, *Histoire de Portugal*, vol. III, chap. LII, p. 407, Lisbonne, 1900. — Schaefer, *Histoire de Portugal*, tome III, p. 353.

[3] Franco, ibidem, p. 64. — Balthazar Tellez, part. I, p. 43.

[4] Balthazar Tellez, ibidem, chap. XXXVIII, p. 189.

[5] Balthazar Tellez ibidem, p. 215.

[6] Balthazar Tellez, ibidem, p. 192.

[7] Balthazar Tellez, ibidem, chap. XXI, p. 106 et chap. XVIII, p. 89.

[8] Franco, *Imagem da Virtude em o Noviciado de Lisboa*, liv. I, chap. XVIII, p. 81.

de prendre sur son dos un mouton écorché et, après avoir parcouru à pied les rues de la ville, de le porter en cadeau au professeur qui avait présidé à son doctorat [1].

Il fit faire plusieurs autres extravagances à d'autres prétendants. Il exigea que l'un d'eux apportât une tête de mort, depuis les portes de la ville jusqu'au Collège, en s'arrêtant à la porte de chaque église qu'il trouverait sur son passage, ce qui, naturellement et comme il s'y attendait, excita les plaisanteries des gamins et servit de réclame au noviciat du Collège [2].

Il employait dans les travaux du Collège les novices et les Pères, dont quelques uns appartenaient aux meilleures familles du royaume; ils transportaient des pierres dans des brouettes et allaient chercher de l'eau au fleuve, comme de simples ouvriers [3].

Simon Rodriguès réussit ainsi à gagner complètement la confiance et la bienveillance du roi et de beaucoup de courtisans, de ceux qui obéissent toujours aux désirs du roi.

Les dons et les témoignages d'amitié du roi devinrent très fréquents. D'abord il leur donna le couvent, devenu alors vacant, de St. Antoine-Abbé à Lisbonne, où Simon alla vivre avec ses compagnons le 5 janvier 1542 [4], puis des maisons à Coïmbre pour la fondation d'un Collège dans cette Université et enfin de l'argent et encore de l'argent, pour l'agrandissement de ce Collège, contrairement à l'opinion du Conseil Municipal de Coïmbre, auquel la fondation devait nuire et qui fit sentir au roi qu'il devait, au lieu de dépenser de l'argent pour ces faux apôtres, l'appliquer à la guerre d'Afrique, où il manquait pour subvenir aux frais des places de guerre africaines, [5] qui vinrent ensuite à tomber entre les mains des maures [6].

Le roi, cependant ne voulut écouter les conseillers municipaux de Coïmbre; au contraire il décréta des mesures rigoureuses contre ceux qui s'opposeraient à la construction du Collège [7] et il dit à Rodriguès de ne craindre aucun ennemi et de ne pas chercher de protecteur parmi les courtisans, mais de s'adresser directement à lui [8].

Sa bienveillance envers le nouvel Ordre était si grande qu'il signait debout les nominations, lettres et ordonnances, en faveur de la Compagnie, écrites par n'importe quel jésuite [9].

C'est lui qui demanda au Pape Paul III d'approuver définitivement la Compagnie de Jésus, qui n'avait pas encore le rescrit apostolique de sa confirmation, mais seulement l'approbation de vive voix, et ce fut lui qui paya les traites de cette confirmation [10].

Jean III prit Simon Rodriguès pour arbitre de sa conscience et des Conseils de la Cour et en 1543 il le chargea d'enseigner le catéchisme à son fils Jean, à peine âgé de six ans [11], enseignement qu'il faisait déjà aux enfants nobles de la Cour, depuis son arrivée en Portugal et que ses successeurs continuèrent jusqu'au temps du roi Sébastien [12].

---

[1] Balthazar Tellez, part. I, chap. XXII, p. 110.
[2] Franco, *Imagem da Virtude em o Noviciado de Lisboa*, liv. I, chap. XVIII, p. 81.
[3] Franco, *Imagem da Virtude em o Noviciado de Lisboa*, pp. 75, 82 et 84.
[4] Franco, ibidem, p. 68.
[5] Balthazar Tellez, *Chronique de la Compagnie de Jésus,* part. I, liv. II, chap. XXII, p. 325.
[6] Schaefer, *Histoire de Portugal*, tome III, p. 375.
[7] Balthazar Tellez, part. I, pag. 326.
Franco, *Im. Virt.*, p. 72. — Balthazar Tellez, part. I, pp. 100 e 118.
Balthazar Tellez, part. I, p. 139.
[10] Balthazar Tellez, part. I, p. 44, et 243.
[11] Franco, ibidem, pp. 70 et 83. — Balthazar Tellez, pp. 134.
[12] Balthazar Tellez, ibidem, pp. 39 et 40.

L'estime et le respect que Jean III avait pour Simon Rodriguès étaient tels et il recherchait avec tant d'assiduité ses conseils que lorsque Ignace de Loyola voulut en 1545 que Simon Rodriguès allât à Rome, le roi ne voulut pas y consentir et écrivit à Loyola que Simon Rodriguès était absolument nécessaire à la Cour, car il avait besoin de lui pour guider sa conscience et les affaires du royaume [1].

Cependant Rodriguès craignait que son pouvoir à la Cour ne vînt à disparaître, lorsque l'on eût découvert ses artifices. Il voulut donc empêcher l'entrée de ceux qui pourraient le démasquer.

En cette année 1545 le roi fit venir à sa Cour Damien de Goès, un portugais très illustre, qui avait été le Chef des Bureaux portugais à Anvers et chargé de plusieurs missions diplomatiques dans différentes Cours de l'Europe, avait reçu le doctorat à Padoue, s'était lié avec Luther et Mélanchton et avait eu pour ami Erasme, qui était mort dans ses bras. Il avait fréquenté le Cardinal Sadoleto, plus tard secrétaire du Pape, et avait été chargé par lui de tenter d'amener Luther à l'obéissance de Rome. Sadoleto écrivit à Luther et envoya la lettre par Damien de Goès, en vue des relations de celui-ci avec l'hérésiarque.

C'était cet homme d'une si haute culture intellectuelle, lié avec les plus grands esprits de l'époque et qu'Erasme, Sadoleto et le Pape tenaient en si haute estime que Jean III avait invité à être l'instituteur de son fils Jean, qui alors comptait déjà 8 ans. Simon Rodriguès connaissait bien Damien de Goès, dont il avait été l'hôte à Padoue. Il savait son mérite et le mal qu'il pourrait faire aux idées introduites à la Cour, s'il y entrait.

Se trouvant donc alors avec la Cour à Evora il accusa immédiatement devant l'Inquisition Damien de Goès, comme suspect d'héresie.

Cette accusation, pleine de ruse et d'intrigue, où il se sert même de ce qu'il avait vu manger à Damien de Goès lorsque celui-ci l'avait invité à venir chez lui, se trouve dans le procès de l'Inquisition, aujourd'hui imprimé, et révolte l'esprit moderne par la bassesse et la petitesse du caractère de ce jésuite [2].

L'Inquisition ne voulut pas se préoccuper alors de l'accusation de Rodriguès et ne fit pas suivre le procès, mais le jésuite avait obtenu ce qu'il désirait. Damien de Goès ne fut pas nommé professeur du Prince, on lui donna en compensation la place d'Inspecteur en Chef des Archives de Torre do Tombo et il fut nommé Grand Chroniqueur du Royaume. L'enseignement littéraire du Prince fut confié au P. Antoine Pinheiro, ami de Simon Rodriguès depuis Paris et qui fut plus tard Évêque de Bragance et de Leiria.

En 1544 la princesse Marie, fille de Jean III, était promise en mariage au prince Philippe, fils de Charles V, qui devint le célèbre et terrible Philippe II d'Espagne. Ignace de Loyola, voyant l'influence que Simon Rodriguès et ses compagnons avaient sur l'esprit du père de la fiancée, eut l'idée de faire aller dans la suite de la future reine quelques jésuites qui deviendraient les introducteurs de l'Ordre en Espagne. Dans ce but on appela en Portugal Pierre Lefèvre, l'un des premiers compagnons d'Ignace, et l'espagnol Araoz, que l'on fit entrer dans la comitive de la Reine. Par son intervention ils parvinrent à fonder quelques collèges en Espagne [3].

Cependant Simon Rodriguès n'était pas assez fin pour comprendre que l'on ne peut pas abuser des faveurs des rois, et il abusait hardiment auprès du roi et des courtisans de l'influence qu'il avait acquise à la Cour. Ainsi en 1549 il admit dans l'Ordre,

---

[1] Franco, ibidem, p. 83.

[2] *Inéditos Goesianos coligidos e anotados por Guilherme S. C. Henriques. Vol. II - O Processo na Inquisição. — Documentos avulsos, Notas.* Lisboa 1898, pp. 5, 12, 70, 85, 86, 87 et 88.

[3] Balthazar Tellez, part. I, pp. 160 et 193.

comme novice, Theotónio de Bragance, jeune homme de dix-huit ans, neveu de Jean III et frère du Duc de Bragance, s'abstenant d'en faire part et n'ayant même pas dit au jeune prétendant d'obtenir le consentement de ses deux parents. Cette manière d'agir les mécontenta tous deux et ils pensèrent que le jeune homme avait été suggestionné par les paroles captieuses de Rodriguès et par les excentricités d'humiliation et de pénitence auxquelles les jésuites, comme nous l'avons vu, se livraient à Coïmbre. Ils voulaient faire sortir le jeune homme du noviciat des jésuites de Coïmbre et l'envoyer auprès de personnes de confiance chargées de savoir ce qu'il y avait de vrai au sujet de cette vocation, qui, comme en effet on l'a vu plus tard, n'était pas solide. Simon Rodrigues refusa formellement d'accéder au désir du roi, en lui disant que lui, Simon Rodrigues, ne pouvait en conscience permettre que l'on éloignât du service de Dieu, dans la Compagnie, un jeune homme qui l'avait recherché, sous le seul prétexte qu'il appartenait à la première famille du Royaume et parce que la Compagnie était trop jeune, comme on disait. Il ajoutait que si le roi voulait retirer de force le novice du Collège de Coïmbre il pourrait le faire, mais que les alguazils chargés de l'en arracher recevraient aussi les clefs du collège et tout ce qu'il contenait, parce que c'étaient des dons royaux; que lui, Simon Rodriguès, allait donner des ordres pour que les jésuites y résidant eussent à se rendre tous au Collège de Salamanque, récemment fondé. Et de fait il donna ces ordres et prépara les choses pour qu'ils fussent exécutés [1].

Le roi, en présence de l'énergie de Simon Rodriguès et voyant aussi qu'il ne lui convenait pas de défaire le Collège qu'il avait fondé avec tant de plaisir, consentit à ce que le novice Theotónio continuât son noviciat librement, et il ne s'inquieta plus au sujet de sa vocation jésuitique, qui, on l'a su après, avait été inventée par Simon Rodriguès, vu que, sept ans écoulés et après bien des péripéties auxquelles se rapporte Astrain, [2] il sortit de l'Ordre et devint plus tard Archevêque d'Evora [3].

Alors Ignace de Loyola avait déjà reçu à Rome beaucoup de lettres de différentes sources, où on lui faisait voir la mauvaise direction que Simon Rodriguès donnait aux affaires de l'Ordre en Portugal. Il l'appela à Rome en 1550 en disant que les Constitutions de la Compagnie allaient recevoir leur sanction. Ignace reconnut que Simon Rodriguès s'enorgueillissait extrêmement de son influence à la Cour Portugaise [4]. Il le laissa cependant retourner, afin de mieux préparer son éloignement définitif du Portugal. Ainsi l'année suivante, sous pretexte de mettre à exécution la règle des nouvelles Constitutions, qui marquait l'espace de trois ans pour le Provincialat, il établit trois provinces dans la Péninsule : celle de Portugal, celle de Castille et celle d'Aragon : il nomma Simon Rodriguès Provincial de celle-ci, Araoz pour la Castille et le P. Miron, valencien, pour le Portugal.

Rodriguès se soumit difficilement à cet ordre d'Ignace; il retarda même son départ pour l'Aragon espérant que le roi s'y opposerait. Mais Jean III ne s'y opposa pas, parce qu'il connaissait déjà l'orgueil dominateur de Rodriguès et aussi parce que deux jésuites, dont l'influence fut mauvaise plus tard, les pères Léon Henriquès et Louis Gonçalvès da Camara, avaient intrigué à la Cour pour enlever tout appui à Simon Rodriguès. Celui-ci alla donc en Espagne, sans même passer par la Cour. Mais il n'y resta pas longtemps et il revint en Portugal, ayant envoyé auparavant un de ses compagnons, le P. Louis

---

[1] Balthazar Tellez, part. I, pp. 399 à 407.— Franco, ibidem, pp. 85 à 90.

[2] *Historia de la Compañia de Jesus en la Asistencia de España*, por el P. Antonio Astrain, t. I, 1540-1556, Madrid 1902, p. 636. Note.

[3] L. A. Rebêlo da Silva, *Histoire de Portugal aux XVII.e et XVIII.e Siècles*, Lisbonne, 1860, t. I, p. 387.

[4] Astrain, ibidem, p. 591. «Estaba el P. Simón Rodrigues muy trocado en su modo de vivir, engreido con el favor que le daban los Reyes de Portugal, y no poco aferrado à su propio juicio».

Gomès, afin de discréditer Ignace de Loyola à la Cour. Cependant les Supérieurs jésuites portugais, dont plusieurs avaient été reçus par lui dans l'Ordre, refusèrent de le recevoir chez eux contre l'ordre de Loyola.

Il se retira donc chez le Duc d'Aveiro, un des rares gentilshommes qui lui étaient restés fidèles. Mais se voyant sans appui à la Cour il dut enfin partir pour Rome, où Loyola le soumit à un jugement, dans lequel furent accusateurs les jésuites Melchior Carneiro et Gonçalvès da Camara, et juges quatre jésuites étrangers, qui le condamnèrent à plusieurs pénitences et surtout à ne plus revenir en Portugal.

Il fut principalement condamné parce qu'il s'était servi de son influence à la Cour pour atteindre son but particulier, ne se soumettant pas aux ordres du Général et s'entourant d'un luxe et d'un confort contraires à l'Ordre [1].

Il fut absout par Ignace des autres peines, mais celle de ne pas revenir en Portugal fut maintenue.

Il alla vivre d'abord en Italie, puis en Espagne, et ce n'est que vers la fin de sa vie, en 1573, après tant d'années d'exil et lorsque Everard Mercurien était Général, qu'il revint dans sa patrie, où il mourut en 1579 dans la Maison Professe de S. Roque.

Cet événement de la vie de Simon Rodriguès — d'avoir été éloigné du Provincialat de Portugal et remplacé par le P. Miron, espagnol, et d'avoir été obligé de quitter définitivement le Portugal et condamné à Rome — mécontenta beaucoup de jésuites portugais, qui sortirent de l'Ordre.

Comme l'avoue Astrain, à sa maniére, les premières demonstrations exagérées d'humilité et de mortification se transformèrent en de véritables manifestations de jouissance et de supériorité [2] et le principe de l'obéissance aux Superieurs, qu'Ignace de Loyola proclamait comme base de l'Ordre, avait été mis de coté, et l'indiscipline était manifeste. C'est pourquoi Loyola ecrivit, le 26 mars 1553, la célèbre *Lettre sur la vertu d'obéissance pour les Pères et Frères de la Compagnie de Jésus en Portugal* [3].

Et voilá ce qu'étaient cette humilité et cette mortification, par lesquelles les premiers jésuites voulaient placer leur Ordre au dessus des autres Ordres religieux, qui existaient alors en Portugal. C'est aussi par elles qu'ils dominèrent l'esprit faible et inculte de Jean III et de ses courtisans, obtenant ainsi de grands profits pécuniaires et d'énormes privilèges, comme nous le verrons.

## CHAPITRE SECOND

### Régence de la Reine veuve Catherine (1557–1562) — Régence du Cardinal Henri (1562–1568) — Sébastien Roi (1568–1578)

Le roi Jean III fut très malheureux dans sa nombreuse descendance; car à sa mort, le 11 juin 1557 [4], tous ses enfants, garçons et filles, avaient péri.

Il n'y avait plus comme héritier du trône que son petit-fils Sébastien, qui était alors âgé de trois ans à peine. Il était fils du Prince Jean, décédé, et de la princesse Jeanne, fille de Charles V. Il fut déclaré majeur à quatorze ans, en 1568. Dans l'intervalle de la mort de Jean III à la majorité de Sébastien, période de onze années,

---

1 Astrain, ibidem, pp. 588, 601 et 627.

2 Astrain, ibidem, p. 588: «y los mismos que habian emprendido con fervor la vida religiosa y se habian talvez excedido en penitencias y austeridades, se pasaban despues al extremo opuesto de buscar su regalo y vivir en libertad».

3 *Cartas de San Ignacio de Loyola,* Madrid, 1877, vol. III, pp. 184 à 207.

4 Rebêlo da Silva, ibidem, t. I, p. 31.

il y eut deux régents du Royaume: d'abord Catherine, grand'mère de Sébastien, (1557–1562), et ensuite son grand-oncle, le Cardinal Henri, (1562–1568). Pendant tout ce laps de temps, il apparait dans la politique portugaise, intriguant et influant puissamment, trois jésuites, confesseurs de la famille royale: l'espagnol Michel Torrès, confesseur de la régente Catherine, qui était aussi espagnole, et les portugais, déjà cités au chapitre précédent, le P. Léon Henriquès, confesseur et conseiller du régent Cardinal Henri (ce régent Henri devint plus tard roi) et le P. Louis Gonçalvès da Camara, ancien confesseur de Jean III et précepteur-conseiller du prince Sébastien [1].

Ce P. Louis Gonçalvès da Camara était en 1559 (alors que le prince Sébastien atteignait sa cinquième année) Assistant de la Province de Portugal à Rome, auprès du Général des Jésuites, le P. Jacques Laynez, à qui l'on demanda que le susnommé Louis Gonçalvès da Camara fût envoyé en Portugal comme précepteur du prince [2].

La régente Catherine avait désiré que son petit-fils eût pour précepteur le célèbre dominicain Frère Louis de Grenade, ou l'augustin Frère Louis de Montoya, tous deux espagnols [3]. Mais le gouverneur du roi, le vieux et remarquable portugais Aleixo de Menesès, proclamait que pour cette charge de précepteur on ne devait choisir aucun prêtre appartenant aux Ordres Religieux [4]. Cependant le Cardinal Henri et les deux jésuites confesseurs de la famille royale obtinrent qu'on décidât de confier l'éducation du Prince au jésuite Louis Gonçalvès da Camara, qui vint effectivement de Rome afin de remplir cette charge [5].

Les chagrins dont la Reine souffrait dans sa mission de Régente ne faisaient qu'augmenter. Ils étaient causés par les intrigues du Cardinal et de ses partisans, et ils s'accrurent à un tel point qu'elle décida d'abandonner la Régence, en 1560, et de la laisser au Cardinal. Elle écrivit dans ce but à quelques évêques et autres personnalités importantes du Royaume. L'influence de Frère Barthèlemy des Martyres, Archevêque de Braga, et les conseils d'autres personnes de valeur, ainsi que les clameurs du peuple, la dissuadèrent pour un temps et lui donnèrent plus de force pour réagir contre les desseins ambitieux du Cardinal-Inquisiteur Henri, qui n'était pas aimé du peuple [6].

Les intrigues toutefois continuèrent, et deux ans plus tard, en 1562, Catherine abandonna définitivement la Régence, convoquant à cet effet les Cortès Générales du Royaume [7]. Celles-ci élirent pour la Régence du Royaume le Cardinal Inquisiteur Henri, non sans manifester le chagrin que causait au peuple l'inhabilité du nouveau Régent et l'agissement détestable des jésuites. Ainsi, entre autres choses, les Cortès réclamèrent «qu'on forme un Conseil de douze membres, qui gouvernerait de concert avec le Cardinal Infant» et «que ceux de la Compagnie de Jésus, qui maintenant est très différente de ce qu'elle était au commencement, car elle demande trop, doivent vivre d'aumônes comme tous les autres qui sont hors du Portugal, et ne doivent pas avoir de biens propres, et qu'ils s'en défassent, qu'on leur en prenne les rentes; qu'ils commencèrent par enseigner le latin gratuitement et qu'à présent ils prennent mille cruzades et ils possèdent seize mille cruzades; qu'ils ne soient pas en nombre supérieur à dix dans chaque maison [8]».

---

[1] Rebêlo da Silva, ibidem, t. I, p. 9. — Schaefer, *Histoire de Portugal,* t. III, pp. 381 et 382.
[2] Balthazar Tellez, t. II, p. 708.
[3] Rebêlo da Silva, t. I, p. 32.
[4] Schaefer, *Histoire de Portugal,* t. III, p. 381.
[5] Rebêlo da Silva, t. I, p. 33. — Baião, *Portugal Cuidadoso e Lastimado,* p. 86.
[6] Rebêlo da Silva, t. I, pp. 34 et 35.
[7] Rebêlo da Silva, t. I, p. 36.
[8] Pinheiro Chagas, *Histoire de Portugal,* Lisbonne, édition de 1900, t. IV, pp. 198 et 199.

Déjà alors les jésuites s'étaient tellement adonnés à l'acquisition d'argent que le peuple avait changé leur nom de *Padres da Companhia* (prononcer: Compagnía) en celui de *Padres da Apanhia* (prononcer: Apagnía) [1].

Avec le gouvernement du Cardinal Inquisiteur la domination et la richesse des jésuites, ainsi que la souveraineté de Rome, devinrent beaucoup plus grandes en Portugal. Le Cardinal augmenta les revenus des jésuites, et donna à Rome une force énorme sur le pouvoir civil du pays, en faisant décréter comme lois portugaises les décisions du Concile de Trente, qui mettaient le pouvoir civil sous la dépendance du pouvoir ecclésiastique. Ces deux faits, outre quelques autres, le Cardinal les présenta comme des motifs de grand éloge pour sa propre Régence, au moment où il remit le Royaume, en 1568, entre les mains de Sébastien, qui était alors âgé de quatorze ans et fut déclaré majeur [2].

Par l'avènement de Sébastien, le jésuite Louis Gonçalvès da Camara, qui avait été son précepteur, devint maître absolu du Gouvernement. Il nomma Secrétaire d'État son frère Martim Gonçalvès da Camara, prêtre séculier, et choisit pour Intendant des Finances le vieux célibataire Martin Pereira [3]; et il fit ces nominations en dépit des conseils de la grand'mère du roi, Catherine, qui lui avait recommandé d'autres personnalités pour ces charges-là [4].

Afin que le roi se trouvât complètement débarrassé de l'influence de l'ex-Régente, qui s'était retirée au Palais de Xabregas, aux environs de Lisbonne, on conseilla Sébastien d'aller vivre à Almeirim. Il décida en effet d'y résider pour longtemps et y fit transférer plusieurs fonctionnaires chargés des affaires officielles [5]. Le roi s'est trouvé de la sorte sous la domination et l'influence absolues de l'éducation jésuitique, au grand scandale et à l'entière désapprobation de tout le Royaume. Le gouverneur Aleixo de Menesès, presque mourant déjà (il s'est éteint en 1569), proclama une fois de plus son opinion qu'il trouvait les religieux incompétents pour être précepteurs et conseillers des Princes [6]. Catherine reconnut bien vite que tout le mal de l'action gouvernementale venait du triumvirat des trois jésuites confesseurs de la famille royale, Torrès, Henriquès et Camara, et proclama que ces trois confesseurs s'entendaient à merveille, tandis que leurs trois pénitents étaient brouillés entre eux. Elle disait que ces confesseurs conseillaient en dehors de la confession ce qu'ils ordonnaient d'exécuter pendant la confession, et à cause de cela elle cessa d'avoir pour confesseur le jésuite Michel Torrès et choisit pour cette charge le dominicain Frère François de Bobadilla [7]. Beaucoup de gentilshommes et le peuple clamaient aussi contre la séquestration de Sébastien faite par les deux frères consanguins, les prêtres Camara, le jésuite et le séculier, le précepteur-conseiller et le secrétaire d'État, qui évitaient que le roi parlât à d'autres personnes outre celles, très peu nombreuses, que bon leur semblait.

Pour se faire une idée de ce qu'était l'opinion publique sur ce point, rien de mieux que la lecture d'une lettre que le célèbre évêque de Silvès, Jérôme Osório, écrivit en 1577 au P. Louis Gonçalvès da Camara, et dont nous faisons ici la transcription:

---

1 «Apanhia» = action d'attraper, de s'emparer, de prendre; récolte. Voir Teóphile Braga, *Histoire de l'Université*, t. II, p. 344.

2 Rebêlo da Silva, t. I, p. 61. — Schaefer, t. III, p. 384.

3 Frère Bernard da Cruz, *Chronique du roi Sebastien*, Lisbonne, édition de 1903, t. I, chap. V, pp. 32 et 33.—Balthazar Tellez, part. II, p. 715.

4 Schaefer, t. III, p. 387. — Pinheiro Chagas, ouvr. cit.

5 Schaefer, t. III, p. 386.

6 Schaefer, t. III, p. 385.

7 Rebêlo da Silva, t. I, pp. 47 et 48. — Schaefer, t. III, p. 388: «La racine du mal — écrivait la Reine à Philippe II — est dans le Maître, qui est le Confesseur et principal Conseiller et oblige comme Confesseur à ce qu'on exécute ce qu'il enseigne et conseille».

### Lettre [1] au père Louis Gonçalvès da Camara, confesseur du Roi Sébastien

«Mr.—Il me semblait que c'était seulement aux Rois que s'étendait cette calamité que personne ne puisse leur dire la vérité, sinon les chevaux; car ceux-ci seulement les détrompaient, à leur dépens, d'être de mauvais cavaliers, quand ils l'étaient. Mais je vois déjà que c'est là un mal que les Princes communiquent à tous ceux qui les entourent: car Votre Révérence, étant membre d'une si sainte Compagnie, a si peu de gens qui lui disent la vérité au sujet de ce qui se passe et comment adviennent les choses où Votre Révérence et Mr. Martin Gonçalvès sont tout; parce que même les Pères de la Compagnie ne sont pas si séparés du monde qu'ils ne sachent les choses qui y sont très publiques; puisque quelques uns d'entre eux se mêlent de choses même très secrètes et particulières, ils ne doivent pas être intéressés au point de, comme on croit, laisser, pour leur profit temporel, une personne si importante parmi eux agir si simplement et avec tant de confiance, étant dans leur pouvoir de la détromper et de lui porter le remède nécessaire sur cette Nation tourmentée et inconsolée, comme il est à espérer de la vertu et discrétion de Votre Révérence.

«Ceci m'a poussé à écrire la présente à Votre Révérence et à l'avertir de ce qui se passe sur le Pays, comme quelqu'un qui sait les choses de la manière la plus véritable qu'on puisse les savoir, sans prétendre ni vouloir pour le Roi Notre Seigneur et pour ceux qui l'entourent autre chose que le bien commun, et désirant voir sa Patrie délivrée de la plus triste situation où elle se fut jamais trouvée. Et si Votre Révérence savait l'amour que j'ai toujours eu pour la Compagnie et pour Votre Révérence en particulier (quoique je ne lui aie jamais parlé), Votre Révérence devrait me croire avec confiance; mais lors même qu'il n'en soit pas ainsi, Dieu, qui voit tout, en jugera.

«Premièrement, dans l'opinion de tous les gens de ce Pays et dans celle des gens qui flattent Votre Révérence et se soumettent le plus à elle, Votre Révérence apprécie le monde et les honneurs plus qu'il ne sied à l'habit et à la profession. Car on dit que, ayant été le premier de la Compagnie à accepter pour soi des charges publiques et le gouvernement du Pays, Votre Révérence a disposé les choses de telle sorte que Votre Frère (jeune homme sans expérience des affaires, sans autorité, frais émoulu des écoles, médiocrement lettré) reçût entre ses mains le poids d'un Royaume dépourvu d'hommes, pauvre de conseils, avec un enfant pour Roi; il aurait fallu un Comte Nuno Alvarès Pereira ou quelques autres anciens familiers des monarques de Portugal, lors même que ce ne serait que pour sauvegarder la décence et l'autorité du jeune âge du Roi. De ce dernier on dit que Votre Révérence l'a fait homme pour qu'il n'ait besoin de personne, et enfant pour que le Frère de Votre Révérence puisse tout faire; et pour cela Votre Révérence consentit que le Cardinal conseillât au Roi, à Leiria, de donner la charge de *Secrétaire d'État* au Frère de Votre Révérence, pour une seule année, afin de remédier aux difficultés présentes, mais plutôt pour le caser ainsi plus facilement et avec moins de scandale.

«Bien au contraire, le scandale fut d'autant plus grand dans le Pays que l'astuce qu'on devinait sous l'affaire était grande aussi. Car, alors que Votre Révérence avait été d'opinion qu'on renvoie le secrétaire Pierre d'Alcaçova, pour faire chercher à Trás-os-Montès celui qui le remplacerait; ce serait juste, si cela avait été pour zéler la République; mais puisque cela a eu pour effet d'agrandir tant le Frère de Votre Révérence, au profond désagrément de tout le Pays, tout le monde a pensé que cet enchai-

---

[1] *Lettres Portugaises* de Jérôme Osório, Évêque de Silvès, avec une préface par Joseph Veríssimo Alvarés da Silva, de l'Académie Royale des Sciences de Lisbonne, Paris, 1819, p. 26.

nement fut ourdi dans ce but et que pour cela on déploya toujours une activité désireuse d'éloigner du Roi toutes personnalités pour lesquelles il témoignait de la sympathie, comme Pierre Nunès, premier Cosmographe, afin que le Roi, privé de tous, mis au dépourvu, comme on dit qu'il est maintenant, ne puisse aimer que Votre Révérence ou ce qui est à elle et ne trouver bons que ceux qui viennent de cette source.

«De plus, on dit que la manière comme Monsieur Martin Gonçalvès gouverne est si indépendante et absolue qu'on n'en a jamais vu de pareille dans ce Pays, ni au dehors, chez des hommes de valeur, d'âges très différents, doués d'expérience, de prudence et d'autorité, et encore en Castille, au temps de Dom Alvaro. Car ce que monsieur Martin Gonçalvès fait de moins grave c'est répondre aux personnes très sérieuses, qui s'en plaignent, *qu'il ne consentira pas que le Roi fasse telle ou telle chose;* et quand il lui plait il fait des *Arrêtés ministériels,* sans que le Roi en prenne connaissance; et ces choses, même le vulgaire les trouve absurdes ou y découvre des fondements si abominables qu'il est effrayant d'y penser; le langage des gens plus graves est celui-ci: qu'ils ont *un Roi captif* de deux frères qui petit à petit vont faire un autre *Roi d'Ormuz;* de telle sorte que presque tout le monde est convaincu de ce que Votre Révérence, afin d'avoir le Roi plus sûr, lui fit faire un vœu d'obéissance, comme ceux de votre Compagnie font à leurs pénitents. Quoique ce soit une bêtise qu'on ne peut pas croire, par elle Votre Révérence jugera la disposition des esprits et les concepts des gens. Ce départ pour Coïmbre vient confirmer de si tristes bruits, car il est contraire à l'opinion de tous, et avec les déboires si publics du Cardinal, en un temps si incommode pour les affaires qui sont à venir. On dit que ce départ n'a pu être ordonné par Votre Révérence et votre Frère, que pour aller montrer votre pouvoir à Coïmbre, où vous avez été élevés, et continuer à triompher du Roi à travers le Royaume, pour vous rendre plus redoutés et vénérés dans le Pays. Je jure à Votre Révérence, par ce dont je dois rendre compte à Dieu, que je n'enlève ni n'ajoute un seul mot à ce que généralement l'on dit.

«Des desseins de Votre Révérence je n'en parle pas, car ceux-là Notre Seigneur seulement peut les juger. Il m'est témoin que je n'ai jamais douté de la pureté et de la droiture des intentions de Votre Révérence en toutes choses, et que sur ce départ pour Coïmbre, si critiqué de tous, j'ai toujours pensé que Votre Révérence le consentait dans la conviction qu'il est dangereux de briser complètement l'appétit d'un jeune Roi; et je ne m'occupe pas de cette raison, bien que j'aie beaucoup de réponses.—Allez.— Que Notre Seigneur vous ramène plein de santé et avec moins d'appétits! — Seulement, je rappelle à Votre Révérence et à monsieur Martin Gonçalvès votre Frère, que vous avez à maintenir cette grandeur où vous a placés la fortune, comme le monde croit, ou le bien commun, ainsi que vous dites; car je n'ai jamais vu une aussi grande négligence, ni traiter les choses comme jamais on ne les a traitées, ni faire à soi et à la personne d'un Roi de dix-sept ans (qui est naturellement aimable) les choses les plus ennuyeuses, les plus odieuses que jamais on ne fit en Portugal, avant ou après Pierre le Cruel. Les gens de tout état et qualité parlent sans peur, et les Portugais jurent qu'ils préféreraient être gouvernés par deux Turcs les traitant avec amour et prudence, que de la manière qu'ils sont traités à présent; que tout mal, pour plus grand qu'il fût, qui adviendrait à ce Royaume ou même à la personne du Roi (que Dieu ait en sa Sainte garde!) serait considéré une extrême félicité s'il délivrait les Portugais de l'état où ils se trouvent.

«Notre Seigneur, qui est aux cieux, est témoin que je n'ajoute pas la moindre chose à l'opinion commune ni aux désirs et pratiques des autres gens de plus grande qualité. Or comment Votre Révérence et monsieur votre Frère peuvent croire qu'un pouvoir tellement forcé puisse durer et que des cœurs si violentés et si tyrannisés le puissent être longtemps sans éclater quelque part? Car, si votre dessein est d'enlever les péchés, comme vous dites, jamais ici-bas il n'y en eut tant ni d'aussi préjudiciables; lors même

que chez ceux de la chair il y ait moins de dissolution (ce dont je doute beaucoup), il y en a de secrets, et il y a la corruption de toujours et qui suffit pour condamner les âmes, et celle des péchés de l'esprit, qui sont pires et dont presque personne n'est exempt. L'aversion pour le Roi est générale: la haine pour ceux qui l'entourent est publique. Partout on se réjouit des maux dont souffrent les affaires publiques: le murmure est infini. Et sinon, que Votre Révérence interroge les confesseurs, consulte toutes ces gens mêlées aux péchés mortels et qui ne savent pas, ne veulent pas ou ne peuvent pas y remédier. Les occasions se multiplient chaque fois davantage et l'infortune ne peut pas être plus grande, car elle est telle que les langues, les esprits et la loyauté des Portugais soupirent vers des Maîtres étrangers; et préfèrent servir Castille à être tyrannisés par les naturels: ils proclament haut qu'il y a peu de différence entre *Beijo as mãos a Vossa Mercê* [1] et *Bejo las manos a Vuestra Mercede:* et on envoie des écrits comme cela à Castille; c'est la peur, dit-on! Mais que peut faire un Royaume si petit et si pauvre, s'il lui manque l'amour et l'appui des Naturels, qui ont toujours été ses vrais défenseurs?

«Et que Votre Révérence ne s'étonne pas; car ayant toujours vêcu dans l'affabilité de notre Roi, comment pouvons-nous aimer un Roi farouche, qui ne nous voit pas et ne cause pas avec les gens dont il devrait le plus se servir? On dit — bien qu'en l'affirmant on court le risque d'être chassé, cependant tout le monde dit, ou du moins la plupart des gens — que si le Roi allait causer avec beaucoup de gens nobles, Votre Révérence et monsieur votre Frère craindraient qu'il ne s'affectionnât plus profondément à d'autres qu'à vous: cela est confirmé par le témoignage de ceux qui ont pu quelquefois causer plus longuement avec le Roi, car ils trouvent chez lui tant d'affabilité et tant de goût dans la manière de traiter les hommes, qu'il ne peut y en avoir davantage. Si on le délivrait et si la conversation avec ses vassaux ne lui était pas permise seulement par petites doses, il serait le plus excellent des Rois et le plus aimé du monde. Si cela est vrai, malheur au Portugal! car Dieu permet la réunion, en un même Roi, d'un homme qui devrait être tant aimé et d'un conseil qui est tellement détesté, d'une nature où l'on distinguerait ce que sa divine bonté a voulu nous donner et une manière d'agir où l'on verrait ce que nos péchés ont voulu nous enlever.

«Je crois qu'il y a des raisons secrètes qui déterminent Votre Révérence et monsieur votre Frère à trouver que cela doit être ainsi; mais d'une part, vous ne devriez pas être si intéressés par le fait de pouvoir vous y fier (comme nous croyons en être sûrs); et d'autre part, je ne sais pas trop quel mal il pourrait advenir du fait que le Roi s'affectionnât aux grands hommes, pour qu'on craigne une si grande désolation dans le Pays, une si grande inquiétude de la Noblesse, une si grande haine des particuliers pour le Gouvernement; et cette haine — qui est beaucoup plus grande que je ne le dis dans la présente à Votre Révérence — il suffit d'un peu d'habileté pour la deviner, d'après la marche des choses jusqu'au moment actuel: aussitôt que, à la grande joie de tous, le Roi Notre Maître prit le sceptre, quelqu'un surgit exprès, semble-t-il, pour jeter le trouble sur ce bonheur à nous et au Souverain. Car, outre ces mauvais procédés envers les gens, on l'induisit aussi — sous le seul prétexte de zéler la justice — à faire des choses qui détruisent la Noblesse portugaise et les hommes honorables et de sang illustre.

«Je laisse de côté tout ce qu'on a fait dans les commanderies, car l'expérience a déjà dû vous en faire repentir. Par une Enquête générale et par les édits publiés, on manifesta un bon désir de montrer entièrement le Roi et de le rendre aimé du Peuple, car on voulut de la sorte remédier aux griefs commis par ses officiers; mais, comme il

[1] Je vous baise les mains.

arrive aux choses soumises à la loi divine et à la justice, ce fut du goudron que l'on jeta dans ce feu de haine commune et de mécontentement du Pays, surtout contre les inventeurs et les Ministres de cette démarche. Car, d'après ce qu'on dit, ce qu'il y avait de moins dans cette démarche c'était de la justice et de la charité chrétienne. Et de là on conclut que ceux qui entourent le Roi veulent introduire dans le Pays un nouveau gouvernement absolu et presque tyrannique. Plût à Dieu que cela ne coûte pas les âmes de beaucoup de monde! Je dis ceci car on sait qu'il y a dans les confessionnaux de faux témoins accusant certaines personnes et cherchant à les obliger à des restitutions qui ne se feront jamais; et le pire c'est qu'on dit que, dans l'esprit du Roi, du Cardinal et de mr. Martin Gonçalvès, sont déjà condamnés les officiers dont ils étaient mécontents, et que cette Enquête se fit tout simplement pour aboutir à ce qu'ils avaient déjà décidé. Cela est très mal reçu de tous, principalement des lettrés qui voient une très grande offense à Dieu dans cette manière d'agir, que par un pouvoir absolu les hommes soient privés de leurs services. Et s'il en est ainsi, j'avertis Votre Révérence, dans ma qualité de grand dévot de la sainte Compagnie, de s'assurer très bien de la manière comme le Roi agit dans ces choses; car on trouve que tout se fait à l'ordre de ceux de la Compagnie, et le fruit qu'on en retirera ce sera de la rendre beaucoup plus odieuse qu'elle n'est, pour nos grands péchés.

«Votre Révérence me répondra que le Pays était perdu, qu'il fallait y remédier et avec des lois et avec des punitions, que cela rend le Roi odieux ainsi que ceux qui l'entourent. Plût à Dieu que la guerre fût gagnée et m'eût coûté la vie! mais à travers le Pays on dit que nous pourrons croire que cela est ainsi quand nous verrons les charges remplies par des hommes de grande expérience et de beaucoup de savoir, qui ne manquent pas dans le Pays et qui voient que toute la réforme a consisté à favoriser des hommes du caractère et de la partialité de ceux qui les ont inculqués, non seulement pour qu'ils se soutiennent mieux avec les états, mais pour justifier ce qu'ils voudront faire.

«A la bonne heure! — comme disent au Roi Notre Maître ceux qui l'entourent, et ceux qui veulent s'embellir avec les péchés d'autrui! Votre Révérence, pour l'amour de Dieu, trouve-t-elle que la prudence consisterait à mettre des cautères sur tous les membres à la fois? Et quelles sont les forces nécessaires pour pouvoir obtenir une si universelle et rigoureuse guérison? N'est-il pas à craindre que par chaque plaie il s'en ouvre cent? N'aurait-il pas été plus raisonnable de ne point effrayer le Pays par des rigueurs, et d'aller de préférence petit à petit, afin de ne pas donner l'impression que nous n'avons un Roi que pour exécuter la fureur, les haines ou les intentions de ceux qui l'entourent? et n'a-t-on pas eu souvent l'occasion de dire que cela était plutôt une conjuration qu'une réforme? D'après l'état où se trouvent à présent le Pays et les Finances du Roi, nous voyons qu'il est encore temps d'y remédier doucement en deux ou trois années, évitant les déshonneurs si universels.

«Il y a quelques jours j'ai entendu un prédicateur sérieux et docte dire, en citant Saint Thomas, qu'un gouvernement très âpre et très sévère n'est point conforme à l'esprit de Dieu ni à sa loi; et Votre Révérence croit que c'est montrer du courage et de la droiture que de se servir de la main d'un Roi enfant qui ne comprend pas ce qu'il gagne dans l'amour, ni ce qu'il perd dans la haine de ses vassaux?

«En outre de ceci, comment Votre Révérence trouve-t-elle que le Pays recevra le fait que le Roi fasse canoniser par le Pape le déshonneur de ces officiers et la perte du Royaume? On croit que cela a été un artifice de la Compagnie afin de gagner les bonnes grâces de Sa Sainteté et de réaliser ainsi ses desseins; ce que, dit-on, elle a obtenu comme elle le désirait, car jusqu'à présent on n'a fait que perdre des Gentilshommes au profit de la Compagnie. Quoique toutes ces choses que j'ai dites n'aient causé d'autre mal que le discrédit de la Compagnie dans l'esprit des gens qui en avaient le plus be-

soin, et de la rendre si universellement haïe des hommes, comme elle l'est, nous le regrettons tous beaucoup, car nous ne pouvons pas nier que Dieu a accordé beaucoup de miséricorde, aussi bien générale que particulière, en reconnaissance des bienfaits qu'elle a pratiqués pendant beaucoup d'années: elle a corrigé bien des péchés, réformé bien des gens, répandu la dévotion sur la Terre; elle a enseigné à fréquenter les sacrements; enfin, elle nous a fait comprendre que c'était quelque chose que d'être Chrétien, et ce fut la cause que d'autres Religions l'imitèrent avec une plus grande ferveur. Et plût à Dieu que cela eût toujours été comme cela, lors même que ce serait dans des cabanes, sans s'occuper d'autre Royaume que de celui des Cieux. Mais depuis qu'on la vit s'occuper d'acquérir tant de rentes et de maisons, elle commença à perdre le crédit des Ecclésiastiques, car ceux-ci voyaient qu'on enlevait ce qui était à eux pour le donner à elle; et depuis qu'elle s'est emparée de la Personne Royale — qui est tout le bien et toute la consolation de la nation — et que le Royaume a vu que les personnes qui orientaient le Roi étaient de la Compagnie et entretenues par elle et pour elle, pour qu'elle soit tout par tout; et le résultat de tout ceci c'est une énorme haine pour le Prince et une désolation générale; le bon exemple s'est transformé en scandale, tout l'amour en haine, et les bienfaits spirituels qu'elle faisait ont cessé pour la plupart: car je vous jure devant Dieu que les prédications de vos Pères n'ont plus de crédit pour les gens et beaucoup de leurs dévots ne sentent plus de dévotion pour se confesser à eux.

«Si le dessein de la Compagnie est de s'enrichir et de commander, elle a déjà servi de cible à beaucoup de tireurs médisants; mais si, comme je dois le croire, son but consiste dans le bien des âmes, qu'est-ce que peuvent produire des gens si odieux et détestables, et que les hommes croient être la cause de sa destruction? Que Votre Révérence veuille y réfléchir, pour l'amour de Dieu et pour la vénération de ses plaies, et prendre garde de ne devenir, avec monsieur votre Frère, le Pâris et l'Hélène de cette sainte Compagnie. Considérez quel est le plus avantageux: si c'est le fruit spirituel que l'on perd dans son propre office, ou le temporel que l'on gagne par cette voie? Ne cherchez pas, pour l'amour de Dieu, à vous agrandir par vous-mêmes; car Dieu vous rendra grands; occupez-vous moins des Princes, et vous pourrez plus librement vous occuper de Dieu.

«Au sujet de l'aversion que le Roi Notre Maître manifeste pour Lisbonne, il y aurait beaucoup à dire. Quoiqu'il y ait bien des gens qui supposent que cela a été une invention du Cardinal, quand il a été obligé d'y résider, la plupart des hommes pensent (d'après ce qu'ils entendent dire par monsieur Martin Gonçalvès, qui est un des favoris du Roi et de Votre Révérence) que c'est parce qu'on trouve qu'ainsi l'on peut mieux s'emparer de la personne du Roi, le menant dans les champs, où Votre Révérence est avec lui toujours; et là il y a moins de seigneurs à craindre qu'à Lisbonne, les communications sont moindres et il y a beaucoup plus de gens d'autorité que le Roi devra diriger.

«Comme Dieu seul peut être juge des intentions, je n'en voudrai pas trop à ceux qui ont pensé comme cela; car la raison invoquée, dit-on, par le Roi pour fuir tellement Lisbonne a été si mal trouvée par qui la lui donna. On dit qu'il ne donne d'autre raison que les péchés existant à Lisbonne et qu'il ne veut pas qu'à cause de lui les jeunes nobles s'y corrompent; et le motif de corruption était peut-être de les avoir reçus, quand le Roi se faisait toujours entourer d'eux, leur accordant des faveurs et un bon accueil, car ainsi il les avait obligés à le suivre à travers les villages, et quand la Cour avait été, comme elle savait l'être, une école où toute la Noblesse têtait avec le lait les bonnes moeurs. Mais puisque les autres vivent certainement en dehors de la Cour et qu'ils ont bien peu de divertissements qui les obligent à la suivre, que peut-on espérer sinon qu'ils vivent à Lisbonne d'une manière beaucoup plus dissolue, sentant le manque de la conversation et de l'occupation de la Cour? qu'ils s'habituent aux basses moeurs et deviennent la perdition de la Noblesse Portugaise, qui savait être si chérie des Rois?

Celui-là même qui dit que le Roi agit ainsi pour son bien, et encore ceux qui vivent avec lui en dehors de Lisbonne, font de chaque village une autre Lisbonne: et combien de fois cela cause beaucoup plus de sacandale et cela fait leur perdition! Que l'expérience le dise.

«Or cette si grande instance que Louis de Torrès est venu maintenant faire de la part du Pape, pour le mariage du Roi, a fait tant parler le monde, que Votre Révérence ne pourra le croire. Et la plupart du monde se persuade que seulement Votre Révérence et votre Frère ont gardé le Roi avec fermeté, de crainte de perdre sa faveur avec le changement d'état du Roi.

«Puisque j'ai commencé à dire à Votre Révérence ce qui se passe, je lui dirai aussi que le fait qu'on ait ces pensées a pour origine, selon mon avis, le grand désir de voir ce mariage réalisé, dans l'espérance de voir ce changement; et ce qu'il y a le plus à regretter en ceci c'est que le Pays croit que Sa Sainteté tenait beaucoup à ce mariage comme étant nécessaire pour porter remède à la France et à la Chrétienté, et que cela scandalise étrangement que deux personnes religieuses aient à cœur de se perpétuer en une place, causant un dommage si important et universel. Il ne faut pas oublier ici la raison qu'invoqua Frère Pierre do Sotto pour cesser de confesser l'Empereur Charles V, et la manière comme il délaissa l'Archevêché de Braga; et on n'oublie pas d'autres choses qui, tout en étant dissemblables, ne font qu'augmenter le scandale, comme si elles ne l'étaient pas. Que Votre Révérence voie, pour l'amour de Dieu, ce que l'on pourra espérer lorsque les lettres contenant ces nouvelles s'envoleront vers toute la Chrétienté, lorsque les habitants de Lisbonne écriront pour la France, la Castille, les Flandres, l'Allemagne, l'Italie et pour toutes les régions avec lesquelles ils ont des rapports: que le Père Louis Gonçalvès, personnalité si illustre et principale dans la Compagnie, et son frère (élevé et placé par lui) ont trouvé bon de perdre complètement la France, de mécontenter le Pape, aventurer l'amitié de Castille, mettre en danger les naturels à cause des mésalliances des Rois voisins; tout cela pour ne pas avoir à risquer un peu de leur pouvoir; principalement si l'on ajoute à tout ceci que le Portugal reste tellement à l'aventure, de par le fait qu'il n'y ait personne dans la Chrétienté avec qui le Roi Notre Maître puisse se marier de sitôt? Quel sera le crédit de la Compagnie dans les autres Royaumes? Quelle dévotion auront pour elle les autres Princes? Comment confieront-ils en elle, lorsqu'ils sauront les nouvelles qui partent de ce Royaume, où tout est gouverné par elle?

«On me répondra que la vérité qu'ils possèdent dans leurs consciences les rassure. J'avoue que c'est là une très grande consolation, et que j'aurai peine à croire que ce que l'on dit de deux Chrétiens est vrai, car lors même qu'il s'agirait de deux Turcs je ne le croirais pas. Mais il y a une chose à laquelle je ne trouve pas de raison, ni Votre Révérence d'excuse. Comment avez-vous osé (monsieur votre frère, jeune homme, et Votre Révérence, retirée dans votre Collège) prendre sur vous une si lourde charge? Comment avez-vous consenti que le Roi, si jeune et si soumis à vous (contre l'avis de ceux de son conseil) seul, d'accord avec l'opinion de vous deux, ait décidé une affaire de tant d'importance? Comment n'avez-vous pas fait votre possible pour que le Roi fasse venir les seigneurs et les hommes de valeur du Royaume, afin qu'ils récusent avec le Roi, ou qu'ils soient témoins que le Roi récusait librement, sans la persuasion de personne? Etait-ce là une matière pour qu'un Roi de dix-sept ans la décide tout seul, ou pour qu'un particulier puisse en être considéré l'auteur? Car si le Roi s'est décidé avec Votre Révérence, comme en croit, cela a été une grande hardiesse, et ne vous étonnez point du scandale causé dans le monde. Si Votre Révérence n'a pas été de cet avis, comme vous voulez nous le signifier maintenant, je dois dire que cela a été une grande négligence de ne pas avoir vite cherché des compagnons pour effectuer ses désirs ou en

témoigner. Plût à Dieu que je sois un mauvais prophète, et qu'avant peu il n'advienne quelque mal de ceci! Je ne parle pas sans cause.

«Je crois bien que je m'allonge un peu trop; mais je m'en excuse par le zèle que j'ai pour ma Patrie affligée, l'amour pour mon Roi et ma particulière amitié pour Votre Révérence. Et que dirai-je de Mr. Martin Gonçalvès? Quelle confiance que la sienne, pour prendre de si lourdes charges et vouloir soutenir le Ciel sur ses épaules? Quel homme a jamais tant osé dans ce Royaume?

«Lors même que cela n'aurait été que seulement pour vous, Votre Révérence aurait préféré que certaines choses fussent plutôt mal faites par d'autres, que toutes bien faites par vous: d'autant plus que la Nation n'est pas tellement perdue et épuisée qu'il n'y ait pas, un peu partout, assez d'hommes zélés, prudents et de bon conseil pour servir le Roi et se rendre utiles au Pays. Votre Révérence trouve-t-elle ou craint-elle qu'ils aient des opinions différentes des vôtres? Mais Votre Révérence devrait tout de même désirer que ceux-là fussent auprès du Roi, s'il est vrai que Votre Révérence ne veut pas avoir la privauté d'un favori et désire à peine réussir; car lorsqu'il y a différents avis et plusieurs raisons, on réussit mieux ce que l'on veut; et grâce au bien que l'on atteint, on évite un aussi grand scandale du public que celui causé par le fait de trouver tous les avis erronés, à l'exception du sien. Et comment Votre Révérence veut-elle qu'on l'approuve de s'emparer ainsi de tout? Si d'après un ancien usage du Royaume, donnant tant d'autorité à la justice, les juges des suprêmes tribunaux allaient, les vendredis, converser avec le Roi, pour quel motif les en empêche-t-on à présent? Que peut-on croire? sinon que Votre Révérence et votre Frère tâchent d'isoler le Roi, afin qu'il ne voie que par vos yeux, qu'il n'entende que votre raison, qu'il ne croie que ce que vous lui dites et qu'il pense qu'en fait de savoir il n'y a que le vôtre. Pour plus vertueux, droit, sérieux et zélé que Votre Révérence soit, la nature ne souffre pas que Votre Révérence surpasse tous les vieillards fort expérimentés; et c'est une grande injure faite au Roi et à tout le Royaume, car tous les coins sont pleins de cheveux blancs, de mérites, de personnalités dont on disait qu'elles entoureraient le Roi, d'autant plus que celui-ci n'a que dix-sept ans, et que l'honneur de tous les hommes est mis entre les mains de trente et quelques, surtout Votre Révérence ne voulant pas s'avouer l'auteur de ces choses; et lors même que Votre Révérence s'en déclare l'auteur, ces plaintes des hommes ne cesseraient pas d'être justes. Que Votre Révérence, pour l'amour de Dieu (car vous devez aussi avoir de l'amour pour le Roi, comme qui l'a élevé), fasse appeler des hommes qui possèdent notre crédit et qui satisfassent par leurs vertus et leur manière d'être. Et une fois les fautes rejetées sur plusieurs, que votre Frère s'aventure à valoir moins et à consentir que le Roi ait recours à d'autres personnalités et montre qu'il ne trouve pas bien que la Nation se considère perdue, complètement ruinée et dépourvue d'hommes de conseil; car pour plus grands que soient les mérites de Monsieur votre Frère, le résultat final de tout ceci sera de la haine pour le Roi, l'inquiétude du Royaume et beaucoup plus de haine pour Votre Révérence, pour votre Frère et pour votre sainte Compagnie.

«Je prends de nouveau Dieu pour témoin comme quoi je n'ajoute rien de ma tête, et que c'est seulement par le zèle chrétien, l'amour de la Patrie et par un devoir de charité chrétienne que je dis ce que le commun des gens disent. Que Votre Révérence ne cherche pas à savoir qui lui écrit ceci; car si ceci lui semble bien, Votre Révérence se contentera de porter remède aux choses et de prier Dieu pour lui; et si ceci lui semble mal, le zèle de son auteur doit l'en excuser.

«Et comme Dieu est l'auteur des vérités, que Votre Révérence se figure qu'il lui envoie une autre ânesse comme celle de Balaam, pour dire ces vérités que je dis ici. Que Votre Révérence enseigne Son Altesse à réussir toujours et que Dieu l'éclaire»

Dans l'influence de Louis Gonçalvès da Camara et autres jésuites sur l'éducation de Sébastien, les historiens voient surtout les deux faits suivants: qu'il ne s'est pas marié et que, célibataire et très jeune encore, il est allé mourir en Afrique et, du même coup, y enterrer l'indépendance du Portugal. Il est certain que les intrigues diplomatiques des Cours de France, d'Espagne et d'Autriche ont quelque peu difficulté le mariage de Sébastien; déjà en 1562 les Cortès Portugaises voulaient que ce mariage fût réalisé au plus tôt, quoique le roi n'eût alors que quatorze ans. Il n'y a cependant pas de doute que l'éducation religieuse donnée par les jésuites au roi le détournait forcément du mariage. On déduit facilement cela des idées et des désirs qu'ils introduisirent dans l'esprit du jeune souverain, comme l'avoue l'historien jésuite Balthazar Tellez lui-même, quand il relate que Sébastien faisait à Dieu les trois pétitions suivantes: 1° de le conserver toujours chaste; 2° de le faire toujours propager la foi catholique; 3° de le faire toujours administrer la justice [1].

Les conséquences de cette éducation sont décrites par l'Ambassadeur d'Espagne, envoyé en Portugal par Philippe II pour vérifier ce qu'il y avait de vrai dans les bruits qui couraient sur l'impuissance physique de Sébastien. L'envoyé d'Espagne raconte que le roi avait été élevé de telle manière qu'il ne regardait jamais le visage des dames qui le servaient; et qu'il pouvait passer une journée entière à jouer aux cannes sans regarder les fenêtres où étaient les dames [2].

Voilà l'éducation donnée par les jésuites à un jeune Prince qui était le seul anneau pouvant continuer la chaine de sa Dynastie. Ils le tinrent sous leur domination spirituelle à partir de sa cinquième année jusqu'à sa vingt-quatrième, où il est mort. Il n'est donc pas étonnant que tout le monde ait attribué au maître et confesseur le fait que Sébastien ne se fût pas marié. Même les jésuites d'alors blâmaient l'influence du Père Louis Gonçalvès da Camara sur ce point. Le Père François Sacchino, dans la 3e partie de son *Histoire de la Compagnie de Jésus*, relate qu'en 1571 le Provincial d'Autriche, ainsi que quelques jésuites portugais, écrivirent au Général de l'Ordre, François de Borgia, pour protester contre l'influence des confesseurs royaux, Louis da Camara, Michel Torrès et Léon Henriquès. Le Général décida que dans la Congrégation Provinciale l'on s'occuperait de cette affaire et l'on discuterait si ces Pères devaient abandonner la Cour. La Congrégation émit cependant l'opinion qu'ils devaient y rester, car comme cela ils travaillaient pour le bien de l'Église et de la Compagnie; et que ceux qui parlaient contre cette influence étaient des gens malveillants et ennemis des bonnes mœurs [3].

Les jésuites décident ceci en 1571, et le roi meurt en Afrique en 1578, célibataire. Frère Bernard da Cruz, grand aumônier de la marine, qui alla avec le roi Sébastien en Afrique, écrivit au chapitre VII de sa Chronique du même roi que celui-ci «d'après les conseils de son Maître et de Martin Gonçalvès, ne répondit pas au message de Castille, ni au second, ni au troisième courriers, jusqu'au quatrième, par lesquels on demandait une procuration pour réaliser le contrat de mariage de Sébastien avec la

---

[1] Balthazar Tellez, ouv. cit., t. II, p. 713.

[2] Schaefer, *História de Portugal,* t. III, p. 392.

[3] François Sacchino, *Historiae Societatis Jesu Pars Tertia, sive Borgia,* liv. VII, p. 360. «Denique neque Generali Praeposito, nec cuiquam omnium Societatis Praesidum probabatur ea consuetudo, atque conjunctio, seminarium vulgi rumorum, seges invidiae apud omnes, mali apud domesticos exempli. Nec pigebit litterarum caput inserere quas hoc anno Laurentius Magius Austriae Provincialis ad Borgiam mense Martio Praga dedit: unde constat quanta res gravitate, quantaque libertate tractaretur. Hic, inquit, multus est sermo, et ex Hispania scribitur, Lusitaniae Regem multa facere cum regni dolore: et nostros qui eum regunt, auctores esse et velle eum Jesuitam efficere. Nec deest qui dicat, eos obstare, ne Regis Galliae sororem ducat. Nihil dubito

sœur du Roi de France, dont la date était déjà fixée. Il n'y eut pas de réponse, et on reçut une lettre pleine de complaintes».

Quant à l'expédition d'Afrique, il est également certain que les jésuites insinuèrent dans l'esprit de Sébastien la préoccupation constante de propager la foi catholique et la domination de l'Église dans le monde et que ces idées influencèrent profondément le jeune Souverain, au point qu'il partit lui-même pour les contrées africaines afin de combattre les maures.

Ce fut lorsque Sébastien partit pour la première fois pour l'Afrique sans le consulter, que Gonçalvès da Camara comprit que l'éducation détestable qu'il avait donnée au Prince commençait à produire ses naturels et sinistres effets. C'est probablement pour ce motif que la maladie dont cet homme souffrait depuis quelque temps s'aggrava tout à coup et le tua rapidement. Sébastien, de retour de sa première excursion en Afrique, porta un très grand deuil pour la mort de son ancien précepteur et garda quelques jours la chambre, évitant tout commerce, car, disait-il, c'était celle-là sa plus grande perte, puisqu'il n'avait connu d'autre père ni d'autre mère que le Père Louis [1].

À la mort de Louis da Camara, le roi prit pour nouveau confesseur le Père jésuite Gaspar Maurice, qui avait déjà remplacé le P. Camara pendant son absence [2]. Finalement, entouré de jésuites et de moines, le triste roi Sébastien partit pour la folle expédition d'Afrique, où il périt entre les mains des maures, le 4 août 1578; et avec lui périt aussi la fleur de la jeunesse portugaise et l'indépendance de la Patrie [3]. Et voilà les fruits cueillis par les éducateurs jésuites. Sébastien avait reçu ses dons de la nature; ses défauts provenaient de son éducation, comme le dit Conestaggio [4].

## CHAPITRE TROISIÈME

### Règne du Cardinal Henri (d'août 1578 à janvier 1580)

Le Cardinal Henri ne régna qu'une année et demie. Pendant ce règne nous voyons deux jésuites ayant une très grande influence sur la politique: le Provincial George Serrão et le confesseur du roi, Léon Henriquès. Quand les gouverneurs que Sébastien avait laissés à la tête des affaires du Royaume, pendant son séjour en Afrique, et qui étaient, pour la plupart, amis intimes des jésuites, reçurent la triste nouvelle de la mort du roi à Alcacer-Kibir, ils la cachèrent au peuple et envoyèrent immediatement le Provincial

---

quin Paternitas tua omnia norit et quamoptime prospiciat. Nam res est hujusmodi, quae, ut materiam sermonum et invidiae subdit, ita magnam Societati perniciem, cum publici boni jactura creare potest. Nec vero crediderim quicquam nostros suscipere, quod non et ratione consentaneum et praesenti tempore maxime conveniens sit. Ceterum summe dolerem, si qua per eos occasio aut justa causa obtrectationi, et malevolentiae praeberetur. Habeo enim compertum, nihil esse quod odiosius acquirere Societati nomen queat quam si videamur in Principum ac Regnorum administrationem velle nos immitere, et negotia eorum tractare. Per Deum, Pater, etiam, atque etiam haec cura vigilet: observeturque decretum de non tradendis nostris in aulas Principum. Nam liberalitas hac in re maximo nobis damno erit. Talia non Magius modo, sed alii gravissimi Patrum scribebant et aliunde, et ex Lusitania ipsa».

[1] Franco, *Synopsis Annalium Societatis Jesu in Lusitania,* p. 107: «Alium patrem et matrem praeter Ludovicum non novi».—Balthazar Tellez, t. II, p. 728.

[2] Balthazar Tellez, t. II, p, 728,

[3] Schaefer, t. III, p. 401. — Catherine, grand'mère du Roi, était morte le 12 février de la même année (Schaefer, t. III, p. 394).

[4] Schaefer, t. III, p. 404.

des Jésuites, George Serrão, à Alcobaça où demeurait alors le Cardinal, comme prieur du Monastère, pour lui faire part du malheur et l'amener à Lisbonne [1]. Le Provincial s'acquitta de cette commission, et les courtisans, qui n'aimaient pas les jésuites, reconnurent l'influence de ceux-ci sur l'esprit du Cardinal, car Pierre d'Alcaçova et George da Silva furent destitués de leurs fonctions et accusés d'avoir poussé Sébastien à la guerre d'Afrique [2], comme si cette faute n'eût pas dû retomber complètement sur les jésuites, ses maîtres, confesseurs, éducateurs et conseillers. Cependant la grande question dont il s'agissait en ce moment, était la succession au trône. Henri avait 67 ans, il était Cardinal et sa santé était tellement ébranlée qu'il ne prenait que du lait de femme [3]. Son grand conseiller était son confesseur le Père Léon Henriquès [4] que nous avons déjà trouvé, aux chapitres précédents, se mêlant à la politique.

Il y avait plusieurs prétendants au trône dont deux seulement étaient portugais: Antoine, neveu du roi, et Catherine, Duchesse de Bragance. Des étrangers, le plus à craindre était Philippe II, roi d'Espagne; mais le peuple détestait celui-ci, tandis qu'il chérissait Antoine [5]. On eut même l'idée de le marier à la fille de la Duchesse de Bragance, qui avait près de 14 ans; cette solution eût été la meilleure [6]. Le peuple voulait que le roi convoquât les Cortès, afin que l'on y nommât comme successeur celui que le peuple choisirait. Il était à supposer que le choix retomberait sur Antoine, cependant le Cardinal et les jésuites, ses mentors, [7] ne permirent pas à cette prérogative populaire de s'exercer [8], et pourtant c'est par elle qu'en 1385 Jean Ier, fils naturel du roi Ferdinand, avait été fait Roi de Portugal, contre une tentative de Castille [9]. C'est que chez Antoine il y avait des circonstances qui le rendaient désagréable au Cardinal et aux jésuites. Antoine était fils naturel de Louis, fils du roi Emmanuel (les prétendants à la succession s'appuyaient tous sur la descendance du roi Emmanuel). Le Cardinal l'avait fait ordonner diacre et l'avait nommé, encore très jeune, prieur du Crato, afin de lui ouvrir une carrière dans le haut clergé [10]. Cependant Antoine, sentant qu'il n'avait pas la vocation du sacerdoce, il demanda au Pape, quelques années auparavant, de le relever de ses vœux. Il obtint ce qu'il désirait en faisant voir la pression exercée sur lui par son oncle, qui avait abusé de son jeune âge. Après avoir été sécularisé Antoine se montra toujours brave et ami du peuple, pas du tout fanatique ni attaché aux jésuites. C'est pourquoi le Cardinal ne voulait pas que le peuple pût choisir le roi futur; il s'établit donc une suite d'intrigues de courtisans, qui empêchèrent toute solution définitive avant la mort du Cardinal, qui eut lieu le 31 janvier 1580, précisement le jour de sa 68e année [11]. Le Royaume tomba alors entre les mains du roi d'Espagne et le Portugal perdit son indépendance. Antoine et un grand nombre d'hommes du peuple combattirent vaillamment, mais ils ne purent résister aux forces que Philippe envoya en Portugal, commandées par le Duc d'Alba. L'influence des jésuites dans ce désastre est manifeste; on connaît leur intimité avec le Cardinal et le pouvoir de son confesseur Léon Henriquès, car, comme le dit l'historien Rebêlo da

---

1 Schaefer, t. III, p. 407. — Rebêlo da Silva, t. I, p. 249.
2 Schaefer, t. III, p. 406. — Rebêlo da Silva, t. I, pp. 262–264.
3 Rebêlo da Silva, t. I, p. 532.
4 Rebêlo da Silva, t. I, pp. 314, 356 et 357.
5 Schaefer, t. III, p. 423.
6 Schaefer, t. III, p. 423.
7 Rebêlo da Silva, t. I, pp. 327, 328, 356, 357 et 386.
8 Schaefer, t. III, pp. 409, 422 et 426.
9 Rebêlo da Silva, t. I, pp. 293, 294.
10 Schaefer, t. III, p. 418. — Rebêlo da Silva, t. I, p. 298.
11 Schaefer, t. III, p. 427.

Silva, c'était dans la chambre de ce Père, dans la maison de Saint Antoine-Abbé, que l'on agitait surtout ces questions [1]. Ce Léon Henriquès avait toujours été un grand intrigant, non seulement parmi les courtisans, mais aussi entre les gens de son Ordre, car ainsi que le rapporte le Père Astrain, ce fut lui qui avec son Confrère le Père Louis Gonçalvès da Camara, confesseur de Sébastien, accusa Simon Rodriguès devant Ignace de Loyola, le faisant déchoir dans le pouvoir de l'Ordre [2]. Ce fut lui aussi qui, à la 3.° Congrégation Générale de son Ordre, en avril 1573, obtint par ses intrigues que le Pape Grégoire XII intervînt dans l'élection du Général, afin que le Père Polanco ne fût pas élu, mais Everard Mercurien qui, en effet, fut le 4.° Général de l'Ordre.

L'influence des jésuites dans la politique était alors tellement publique et si mal vue partout, que même le P. jésuite Astrain l'avoue dans ces termes:

«Con este defecto de la vanitad y regalo se dió la mano otro abuso muy peligroso, cual fué la costumbre de meterse en pleitos y negócios seglares, ajenos de nuestro Instituto, convirtiéndose tal vez nuestros Padres en agentes y procuradores de virreyes, duques y condes, y tal vez de parientes y amigos, aunque fuesen personas insignificantes...

«En 1573, decia un oidor que «sola la Compañia tenia más pleitos en consejo, que todas las religiones juntas». Pues si a los pleitos propios se añadian los ajenos, fácil es de ver la distraccion que esto causaria en los de dentro y la desedification que daria á los de fuera» [3].

«A ce défaut qui décelait tant de vanité il faut ajouter l'abus si dangereux par lequel ils se mêlaient des affaires séculières, étrangères à notre Institut. Nos Pères devenaient ainsi les agents et procureurs des vice-rois, ducs et comtes, et peut-être des parents et des amis, même lorsque c'étaient des personnes insignifiantes...

«En 1573 un auditeur disait que «la Compagnie avait à elle seule plus de litiges que toutes les religions réunies.» Car si aux litiges propres on ajoute les étrangers, il est facile de voir la distraction que cela causerait à ceux du dedans et comme ce serait peu édifiant pour ceux du dehors» [3].

C'est pourquoi les jésuites profès qui se réunirent à Rome à la 5e Congrégation Générale, en décembre 1593, établirent les décrets 47, 48 et 49,

«para impedir à los Nuestros el meterse en negocios politicos y el intrigar, dentro de la Compañia, por medio de las intercessiones de seglares» [4].

«pour empêcher les Nôtres de se mêler aux affaires politiques ou à des intrigues, dans la Compagnie, au moyen des intercessions séculières» [4].

## CHAPITRE QUATRIÈME

### Domination Castillane: 1580 à 1640 (Soixante ans)—Philippe II (1580–1598) 18 ans Philippe III (1598–1621) 23 ans—Philippe IV (1621–1640) 19 ans

Pendant les soixante années de la domination Castillane, les trois Philippes qui se succédèrent sur le trône d'Espagne, auquel le Portugal était réuni, avaient leur résidence

[1] Rebêlo da Silva, pp. 314 et 357.

[2] Astrain, t. I, p. 595.

[3] Astrain, t. III, p. 350.

[4] Astrain, t. III, p. 589.—*Institutum Soc. Jes.*, t. I, pp. 254 et 255 (Edition de Rome de 1869): Decret. XLVII, *Tractatio rerum Status et publicarum prohibetur.* Decret. XLVIII, *Negotiorum secularium interdictio.* Decret. XLIX, *Intercessiones prohibentur.*

à Madrid, ville vers laquelle se déplaça toute l'influence politique de l'ancienne Cour Portugaise. À Madrid les jésuites portugais n'influèrent pas sensiblement. Même les jésuites espagnols n'eurent pas une grande prédominance sous Philippe II, qui ne se montra jamais trop affectionné à la Compagnie de Jésus [1]. En outre, dans cette période, en Espagne et en Portugal, les jésuites eurent à se préoccuper plutôt des questions théologiques et internes que des politiques, car quelques membres de l'Ordre s'étaient publiquement révoltés contre l'Institut, et l'Inquisition s'éleva contre les privilèges dont la Compagnie jouissait; finalement fut initiée et débattue l'ardente et célèbre discussion entre les thomistes et les molinistes, c'est-à-dire entre dominicains et jésuites, discussion qui eut un si grand retentissement dans les écoles de l'époque [2].

Et à propos de *molinistes*, dénomination dérivée du nom de l'initiateur de la théorie, le P. Louis Molina, il convient de savoir que ce jésuite, quoique né à Cuenca, en Espagne, a initié et suivi son noviciat à Coïmbre, a été élevé en Portugal et a enseigné la Philosophie à Coïmbre et la Théologie à l'Université d'Evora; il imprima à Lisbonne, en 1588, son livre célèbre *Concordia*, base de la question, et fut appelé à Madrid par ses Supérieurs, en janvier 1591, où il mourut le 12 octobre 1600 [3].

Au temps des Philippes, les jésuites portugais ne se sentaient pas favorisées ni satisfaits, car d'une part les Hollandais, déjà ennemis de l'Espagne avant que celle-ci ne dominât le Portugal, irrités des nouvelles impositions commerciales de Philippe II, commencèrent à tourner leurs navires contre les anciennes colonies portugaises de l'Inde d'abord et ensuite du Brésil, où les jésuites avaient des maisons et de l'influence qu'ils perdirent [4].

D'autre part, les ministres des Rois Catholiques non seulement ne prodiguèrent pas l'argent aux jésuites, mais leur enlevèrent certaines rentes et certains privilèges antérieurement accordés par les Rois Portugais.

Em 1594 le Chapitre d'Evora demanda à George de Ataïde, Gouverneur du Royaume, par ordre de Philippe II, «qu'en vue des nombreux inconvénients par Nous indiqués, il veuille bien révoquer les privilèges que les Pères de la Compagnie disent avoir reçus des Rois passés pour l'achat de biens-fonds». Afin d'éviter l'exécution de cette demande, les jésuites cherchèrent à réfuter l'Ordonnance du Liv. II, Tit. XVIII, qui défendait que les Églises n'absorbassent les biens-fonds. Ici intervient surtout le jésuite P. Nuno da Cunha, qui met à profit le Collecteur Apostolique Alexandre Castracani, Évêque de Nicastro, muni des pouvoirs de Nonce [5]. Mais leurs desseins n'ont pas abouti, car, tout en ayant fait retarder beaucoup l'exécution de cette Ordonnance, ils furent finalement forcés, par le roi espagnol, à l'observer. Au contraire de cette opposition et de cette défaveur qu'ils trouvaient auprès des dominateurs espagnols, les jésuites sentaient une grande estime de la Maison du Duc de Bragance et y fondaient leurs espoirs. Le Duc résidait à Vila Viçosa, près Evora, où les jésuites avaient leur Université, qu'il visitait quelquefois. Il n'y a donc rien de surprenant à ce que les jésuites aient pris part à la conspiration en faveur de la Maison de Bragance contre la domination espagnole; cette conspiration éclata à Evora même, en 1637. Déjà en 1635, une fois que le Duc était allé à Evora, le jésuite Gaspar Correa, dans un sermon qu'il prononça dans la Cathédrale en présence du même Duc, termina sa prédication par ces paroles: «Prince,

---

[1] Rebêlo da Silva, t. I, p. 327.

[2] Voir Astrain, vol. III et IV.

[3] Franco, *Synopsis Annalium Societatis Jesu in Lusitania,* p. 175.—Franco, *Imagem da Virtude em o Noviciado de Lisboa,* t. I, pp. 447 à 459.

[4] Schaefer, IV, pp. 302, 322 et 323.

[5] Schaefer, IV, p. 327.—*Deducção Chronológica,* part. I, pp. 157 à 182.

je verrai encore sur ta tête la couronne *(ici il fit une pause, puis continua)* de la gloire, vers laquelle Dieu nous conduira»[1].

Cette pause fut très célébrée et très vantée, mais cela eut comme résultat que ce prédicateur fut dénoncé au roi Philippe et sommé de se présenter à Madrid. En 1637, ai-je dit, une sédition éclata à Evora, prenant comme prétexte les nouveaux impôts que le Gouvernement espagnol créa pour surcharger le Pays. La Ville d'Evora, secouant le joug espagnol, se gouverna par elle-même durant quelques mois. Le jésuite François Freire, dans un sermon qu'il prêcha le troisième dimanche de l'avent, sembla vanter la sédition. D'autres jésuites furent accusés d'être partisans de la révolte. Pour ce motif le roi fit appeler à Madrid les Pères jésuites Sébastien Couto, Alvaro Pirès, Jacques Arêda et Gaspar Correa. Les trois premiers purent, sous divers prétextes, éviter le voyage; le dernier cependant alla, et, arrivé à Madrid, on l'envoya à S. Fins — comme en exil— d'où il ne put se retirer qu'à l'avènement du roi portugais Jean IV[2].

Un des procédés dont se servaient les jésuites pour exciter le peuple contre les rois castillans, était la propagande de prophéties et de légendes inventées par eux-mêmes, où il était affirmé que Sébastien n'avait pas péri en Afrique, mais était caché dans l'attente de l'occasion opportune où Dieu, après avoir châtié ce Pays, le ferait ressusciter afin qu'il vînt gouverner ici comme roi indépendant.

Ces prophéties étaient surtout attribuées au P. Joseph de Anchiéta et à Simon Gomes, cordonnier, qui avait été pénitent des jésuites et même leur valet à Evora et à Lisbonne. On écrivit les vies de ces visionnaires et on en publia beaucoup d'éditions où les légendes et les espoirs en un *Encoberto* (celui qui est mystérieux, caché)[3] étaient exaltés comme de vraies prophéties. On en trouve des témoignages dans les écrits du chroniqueur de la Compagnie de Jésus en Portugal, le P. Balthazar Tellez[4]. Et le Comte de Ericeira, dans son *Portugal Restaurado* («Portugal Restauré»), écrit que «ces mêmes prophéties étaient dites en chaire, et un de leurs divulgateurs les plus résolus était le P. Louis Alvares, de la Compagnie de Jésus»[5].

Ils étaient deux, les motifs qui poussèrent les jésuites à se consacrer à cette exploitation de fausses et trompeuses légendes: le premier, d'après l'opinion de François Emmanuel de Melo, célèbre historien de cette époque et ancien élève et ami des Pères de la Compagnie, c'était qu'ils voyaient l'opinion du peuple portugais tout à fait tournée contre eux, car tout le monde leur attribuait le malheur de la perte du Roi en Afrique et, par conséquent, celle aussi de l'indépendance nationale, puisque dès l'âge de cinq ans jusqu'à sa mort Sébastien avait toujours été entre les mains des jésuites, qui furent ses maîtres, ses confesseurs et conseillers[6]. L'autre motif était qu'ils voyaient que les rois Castillans n'usaient pas envers eux de la déférence et de la quasi soumission que les anciens Rois Portugais leur avaient toujours manifesté; ils voyaient que parfois les rois Castillans les contrariaient plutôt, comme lorsqu'ils leur défendirent la circulation de l'Index Expurgatoire, où la principale collaboration était à eux[7], et quand ils leur diminuèrent les recettes et d'anciens privilèges[8]. Afin de se réhabiliter devant le peu-

---

[1] Franco, *Synopsis Annalium Societatis Jesu in Lusitania*, p. 266.

[2] Franco, *Synopsis*, pp. 271 et 272.

[3] «*Encoberto*» c'est le nom qu'on donna au Roi Sébastien, dès sa mort en Afrique.

[4] Balthazar Tellez, *Chronique de la Compagnie de Jésus en Portugal*, t. II, liv. 5, chap. X, p. 297 et chap. XLVI, p. 472.

[5] Comte de Ericeira, *Portugal Restauré*, part. I, liv. I, p. 40. — Rebêlo da Silva, *Histoire de Portugal*, t. IV, pp. 114 et 115.

[6] François Emmanuel de Melo, *Epanáfora Politica*, t. II, p. 39 (édit. de Lisbonne, 1660).

[7] *Deducção Cronológica* (Déduction Chronologique), part. I, p. 146.

[8] Rebêlo da Silva, t. IV, pp. 114, 115, 116 et 120.

ple portugais et de se venger du Gouvernement espagnol, ils mirent en pratique cette méthode captieuse de prophéties pour leurrer le public!

## CHAPITRE CINQUIÈME

### Règne de Jean IV (1640–1656

La révolution triompha le 1er décembre 1640 et mit un terme à la domination espagnole en Portugal, en proclamant roi le Duc de Bragance, qui prit le titre de Jean IV.

D'après ce que nous venons de dire au chapitre précédent, il était facile de prévoir l'influence que les jésuites acquérraient à la Cour du nouveau monarque: les faits vinrent à confirmer les prévisions.

Jean IV choisit le jésuite André Fernandès non seulement pour son confesseur, mais comme conseiller qu'il consultait dans les affaires les plus secrètes de la Monarchie, ainsi que l'atteste l'historien jésuite Antoine Franco lui-même [1]. Pour confesseur de la Reine fut également choisi un jésuite, le P. Jean Nunès, qui devint aussi plus tard confesseur du Prince Théodose [2].

Il y eut aussi à la Cour un autre jésuite d'une influence peut-être plus grande que les deux précédents: ce fut le célèbre P. Antoine Vieira qui, vivant au Brésil dès son enfance et y étant entré dans la Compagnie, fut envoyé en Portugal pour féliciter, au nom de cette Colonie, le nouveau Roi Jean IV, dont il devint bientôt l'ami intime et le conseiller très apprécié [3]. Lui-même, Antoine Vieira, l'avoue dans sa défense qu'il présenta au Tribunal du Saint Office, lorsque celui-ci le mit en procès en 1667, au règne suivant, et le condamna à être banni de la Cour et à vivre cloîtré dans une des maisons de son Ordre, sans pouvoir confesser ni prêcher [4]. Ces pénalités lui ont été ensuite pardonnées, grâce à l'intervention du Général de la Compagnie et à celle du Pape Clément X, qui plus tard l'exempta de la jurisdiction de l'Inquisition Portugaise.

Elle est tellement intéressante la forme comme Vieira, dans sa défense, dépeint le pouvoir qu'il avait à la Cour de Jean IV, que je trouve extrêmement utile de transcrire ici ce passage, afin que le lecteur voie l'importante influence des jésuites dans la vie politique portugaise et les intrigues machinées entre les divers Ordres religieux du Pays et même entre les membres de la Compagnie de Jésus. Voici ce que Vieira dit en parlant de ses dénonciateurs:

«I.—Sur les dénonciations.

«En discourant sur les fondements dont on pouvait se servir pour dénoncer des choses sans fondement comme celle de la préférence, ou des préférences, dont j'ai été accusé dernièrement, j'ai fait de nouvelles remarques sur les anciennes, à cause de leur matière sérieuse; de tout ce que je sais des unes, et de ce que je déduis des autres, ou de l'ignorance ou de la malice, je trouve que je pourrais facilement le prouver s'il m'était présentée une note de ce qu'étaient lesdits rapporteurs.

---

1 «Andream Fernandium cui animam suam regendam credidit eumdemque admisit ad secretoria monarchiae» (Franco, *Synopsis,* p. 314).—«Nec dum vixit, alterius magis est usus consilio quam Andreae» (*Ibid.,* p. 298).—«Sib voluit confessarium et omnium consiliorum participem» (*Ibid.,* p. 267).

2 Franco, *Synopsis,* p. 314.

3 Schaefer, t. IV, p. 538.

4 Le procès inquisitorial du P. Antoine Vieira est très volumineux. On le conserve dans les Archives de Torre do Tombo, sous la désignation de *Separados,* dans le portefeuille n.º 4.

«La présomption de ce que ce soit par malice se fonde sur les nombreux ennemis que j'ai eu maintes fois l'occasion de me faire dans les circonstances qui chez moi concourent pour les avoir, aussi bien religieux que séculiers.

«Quant aux séculiers, la grâce si connue que je recevais du Roi Jean, du Prince et de la Reine fut la cause qui fit mes plus grands ennemis de tous ceux qui tenaient compagnie aux dits Princes et cherchaient la faveur et la place qu'ils croyaient que je leur enlevait; en dehors du Palais l'occasion n'était pas moindre pour de grandes haines causées par le méchant dépit de maints postulants qui me priaient de les aider dans leurs prétentions comme je le pourrais; mais voyant que je ne pouvais pas le faire autant qu'ils l'auraient voulu, d'amis ils devinrent ennemis: de ce nombre étaient, avec plus de raison encore, les Ambassadeurs et Ministres des Ambassades dont je possédais les chiffres et Sa Majesté ordonnait qu'on me transmît toutes les affaires et qu'on n'en décidât pas sans entendre mon avis, auquel se conformait ordinairement Sa Majesté; lesdits Ministres me voyaient donc comme un inspecteur de leurs actions et craignaient la droiture de mes avis et informations, à cause du grand crédit que ces derniers trouvaient auprès du Roi. Aux ennemis que j'avais pour le respect dont je jouissais venaient s'ajouter aussi ceux de mes parents, ceux qui maintes fois vengeaient sur moi ce qu'ils ne pouvaient pas venger sur mes parents, ou sur ceux-ci ce qu'ils ne pouvaient pas sur moi, ce dont il y a beaucoup d'exemples en Portugal et au Brésil, car ils comptent parmi les plus grands Ministres de cet État.

«Au Maragnon — par mon zèle dans la conversion et la liberté des Indiens — j'ai gagné la haine générale non seulement des habitants de cette région, mais des Gouverneurs et des Ministres envoyés du Portugal, et d'autres encore plus importants qui, sans y aller, ont là leurs intérêts par des voies publiques ou occultes, et confiés, dans le pouvoir de ces intéressés, ils osèrent m'expulser, moi et mes compagnons; voulant donner quelque importance à ce vilain excès, ils prouvèrent avec beaucoup de témoins que je voulais livrer le Maragnon aux Hollandais: s'ils avaient eu le Saint Office dans leur pays ils n'auraient peut-être pas eu besoin d'aller chercher si loin leur faux témoignage.

«Quant aux religieux, ils peuvent être ou de ma religion ou d'autres, particulièrement ceux qui ont une plus grande émulation avec la Compagnie et ses sujets; entre tous, je suis très haï par ceux qui ont des couvents au Maragnon, car ils me considèrent leur ennemi déclaré, tandis que je vénère tous les Religieux autant que leur froc le mérite, ne pouvant pas toutefois me conformer à la doctrine pernicieuse qu'ils suivent en chaire, dans les confessionnaux et dans les testaments concernant l'injuste captivité des Indiens et constituant le plus grand empêchement à leur salut.

«Et pour ce motif, parce que le Roi Jean avait seulement recommandé à la Compagnie les Missions de cette gentilité, à la mort du dit Roi ils cherchèrent à tirer vengeance de cet affront et de ce grief; ils furent les principaux instigateurs de mon expulsion, et partout j'étais suivi toujours de la même haine qui, dans les incertitudes de la fortune, éloigne plutôt qu'elle ne compatit; mais lorsque ces accidents ou rencontres particulières et autres semblabes manquaient, il suffisait de l'acceptation générale qu'on avait en me consultant à la Cour et en lisant dans le monde mes écrits, pour que les gens du même métier (et ce sont les plus grands sujets des Religions) ne regrettassent pas de voir des doctrines abattues et mal évaluées, mais il se peut aussi que dans ce chagrin les mêmes estimateurs aient une part moindre.

«Je désiste de vous remontrer et de vous prier ce que justement je pourrais sur ce scrupule, car je sais que la justice et la droiture de tous ceux qui jugent les causes du Saint Office les porteront à bien examiner en toute qualification la vérité des fondements aussi bien que la pureté d'âme, et il est facile de connaître par les mouvements de la plume, si celle-ci est mue par la charité ou par l'affection.

«Chez les Religeux de ma religion, les motifs de la rivalité sont d'autant plus intimes et sensibles qu'ils sentent de plus près la différence avec laquelle le Roi m'honorait et les grands me recherchaient et m'abordaient; les Prédicateurs anciens et autorisés regrettaient également qu'on me donnât, encore jeune, le titre de «Prédicateur du Roi», que leurs cheveux blancs et leurs talents méritaient davantage, surtout parce que j'étais d'une Province étrangère, et encore de la Province du Brésil, et qu'on présumait que j'avais demandé au Roi la division des Provinces et que je conseillais Sa Majesté à y persister; et le zèle des dits religieux arriva à un tel extrême qu'ils négocièrent avec le P. Général afin qu'il me renvoyât de la Compagnie, comme en effet on l'aurait fait si le Roi ne l'avait pas empêché».

De ces passages que nous venons de reproduire on déduit clairement combien les jésuites continuaient à influer dans les affaires de la Cour et dans la politique du Pays, quoique les susnommés décrets de la V$^e$ Congrégation le leur défendaient formellement. Ces décrets furent proclamés en janvier 1594 [1]; et cependant Vieira et d'autres jésuites les ont manifestement enfreints, d'après l'avœu même de Vieira, dès 1640 jusqu'à 1667, époque de sa condamnation.

Un des motifs où se fonda l'Inquisition por condamner Vieira fut un papier qu'il avait écrit sur le *Cinquième Empire* et où il donnait toute la valeur de prophétie à des rimes attribuées à un cordonnier nommé Bandarra.

Sur la couverture du procès de l'Inquisition on lit:

«Dossier concernant le papier qui, dans cette ville de Lisbonne, s'est divulgué en l'année 1660, sur la Résurrection du Roi Jean IV et écrit par le P. Antoine Vieira».

Et dans la sentence finale on lit ce qui suit, comme premier motif de la condamnation de Vieira:

«Il y a quelque temps, au grave dommage, préjudice et scandale des fidèles, il a composé un papier intitulé—«Esperanças de Portugal, Quinto Império do Mundo» (Espoirs du Portugal, Cinquième Empire du Monde)—dont le but principal est de montrer par plusieurs raisons et arguments, que Gonçalo Anès Bandarra, cordonnier de la Ville de Trancoso, avait été un vrai prophète et que, d'après ce qu'il disait dans certains passages et prédictions de ses rimes, il était certain et indubitable que beaucoup d'années ou des centaines d'années avant la Dernière et Universelle Résurrection des Morts, devrait ressusciter un certain roi de Portugal, pour devenir Empereur du Monde et jouir des grands bonheurs, des victoires et des triomphes que ledit Bandarra avait prophétisés». Ce roi était Jean IV, car il est ajouté dans le procès que «Vieira avait affirmé publiquement en un lieu déterminé et y avait aussi prêché en une occasion où ledit roi, atteint d'une maladie, se méfiait des médecins, que, ou il n'en mourrait pas ou, s'il devait en mourir, qu'il ressusciterait pour réaliser lesdites prophéties».

Il s'agissait évidemment de Jean IV, roi devant lequel Vieira prêchait très souvent.

Or cette idée (dont Vieira devint le grand propagandiste) d'un Cinquième Empire qui comprendrait le monde entier et aurait pour Empereur un roi portugais, n'était autre chose que la poursuite du même système fallacieux adopté par les jésuites, ainsi que nous l'avons vu au chapitre précédent: ils avaient recours aux croyances et aux

---

[1] *Institutum Soc. Jesu,* t. I, pp. 254 et 255 (édit. de Rome de 1869). Voir p. 25 de ce livre.

fausses prophéties afin de mystifier les gens, qui à cette époque se laissaient trop facilement tromper.

Mais dans ces dernières prophéties le nom de Sébastien, qui avait figuré dans celles de la période antérieure, ne paraissait plus, car il n'était plus nécessaire puisque l'indépendance nationale se trouvait restaurée et qu'il y avait déjà un nouveau roi portugais. Ce qui leur convenait à présent, aux jésuites, c'était de conserver entre leurs mains les nouveaux rois portugais comme ils avaient tenu les anciens. Dans ce but les prophéties retombaient sur le roi qui régnait alors, avec l'avantage de pouvoir être appliquées au roi de son vivant ou à ses enfants. Cette cabale n'avait pas été ourdie uniquement par Vieira: déjà avant lui d'autres jésuites l'avaient esquissée.

Le P. Ferdinand Queiroz, de la Compagnie de Jésus, dans la biographie qu'il a écrite de Pierre Bastos, frère coadjuteur de la même Compagnie, décédé à Goa en 1645, cinq ans après l'acclamation de Jean IV, lui attribue entre autres affirmations la suivante:

«Le Portugal deviendra un Empire en un jour que je ne verrai point, je ne dis pas si ce sera avec le père ou avec le fils, mais il deviendra un Empire» [1].

Or le motif de cette propagande il est facile de le trouver en confrontant d'autres livres publiés par les jésuites à cette époque et en les mettant en corrélation.

Le P. Emmanuel da Veiga, de la Compagnie de Jésus, dans la Vie de Simon Gomes, «le Cordonnier-Saint», employé des jésuites au Collège d'Evora, écrit que le dit Cordonnier avait prophétisé: «Que Dieu avait voulu secourir ce Royaume par la Compagnie en la faisant accepter par ceux qui le gouvernaient, et que voulant le châtier il fit éloigner la Compagnie et situer très loin» [2].

Or ce cordonnier mourut le 18 octobre 1576, donc avant la domination espagnole, mais le jésuite lui fait déjà dire que la Compagnie avait été éloignée de la Cour au temps des Philippes parce que Dieu voulut châtier ce Royaume, et qu'il devenait par conséquent nécessaire que les nouveaux rois portugais eussent pour elle de l'estime et lui offrissent du soutien afin de nouvellement porter remède aux maux du Royaume. Et ce qui est certain c'est que, grâce à ces procédés industrieux, ils ont obtenu ce qu'ils voulaient, car Jean IV commença à les traiter comme les portugais qui gouvernèrent avant lui, il les prit pour confesseurs et conseillers, leur donna de l'argent et des privilèges avec libéralité et largesse, ainsi que le raconte le P. Antoine Franco dans sa *Synopsis*, où, après avoir relaté les maintes faveurs que ce roi accorda à la Compagnie, il ajoute:

«De tous ces faits on conclura qu'avec l'avènement de Jean IV se sont renouvelés cet amour et cette munificence avec lesquels Jean III, Sébastien et le Cardinal Henri embrassaient comme pères extrêmement suaves, je ne dis pas notre, mais leur Compagnie nouveau-née» [3].

Voici que les jésuites eux-mêmes nous indiquent à quoi tendait cette propagande stupide de légendes et croyances sur un Cinquième Empire soumis au sceptre d'un roi portugais: elle tendait à obtenir des nouveaux rois portugais la même estime et aussi

---

[1] Ferdinand Queiroz, S. J., *Vie de Pierre Bastos,* édit. de Lisbonne, 1689, p. 415.

[2] Emmanuel da Veiga, de la Compagnie de Jésus, *Vie de Simon Gomes,* 4e édit., Lisbonne 1759, p. 120, chap. XI, du liv. II. — *Obs.:* Le numérotage de cette page est erroné, on doit lire 220. — Dans la préface de cette 4e édit. il est dit que les trois premières ont eu une grande vente.

[3] Franco, *Synopsis Annalium Societatis Jesu in Lusitania,* p. 314.

peut-être la même soumission pour les jésuites, que ceux-ci avaient obtenu au temps des anciens rois portugais. Et il est certain qu'ils ont réussi dans leurs desseins durant encore un siècle, comme nous allons voir.

## CHAPITRE SIXIÈME

### Règnes d'Alphonse VI et de Pierre II—Alphonse VI Roi (1656-1668)—Pierre II Gouverneur du Royaume (1668-1683)—Pierre II Roi (1683-1706)

À Jean IV, décédé le 6 novembre 1656, succéda au trône son deuxième fils Alphonse VI, car l'aîné Théodose était mort encore du vivant du père. Cependant Alphonse était mineur [1] et le Gouvernement fut confié à sa mère Louise de Gusman. Ce fut seulement en 1662 qu'Alphonse se mit à la tête du Gouvernement [2], ayant par ministre Louis de Sousa e Vasconcelos, Comte de Castelo-Melhor, homme habile dans l'administration des affaires de l'État et qui a beaucoup contribué aux victoires gagnées par les Portugais sur les Espagnols qui prétendaient reconquérir le Portugal [3].

En 1666 le Roi épousa Marie Françoise Elisabeth de Savoie [4], qui amena avec elle son confesseur le P. jésuite François de Villes et comme secrétaire Louis de Verjus [5].

Ce mariage fut un désastre. Alphonse, dans son enfance, avait été atteint d'une grave maladie qui le frappa physiquement et intellectuellement, quoique plus tard son état se fut sensiblement amélioré. De plus, il avait toujours évité les jésuites et ne voulut jamais les prendre pour confesseurs. Il eut por confesseurs d'abord le curé de Sodofeita [6], et plus tard Fr. Pierre de Sousa, moine de l'Ordre de Saint Benoît [7]. Les jésuites et les nobles n'aimaient pas ce roi, car il avait trop de relations avec des gens de basse condition et on lui reprochait de commettre avec eux de grandes méprises. Au commencement Marie Françoise se montrait affectueuse envers son mari le roi, et elle disait même qu'elle sentait des signes de grossesse [8]. Mais quelque temps après elle fut prise d'une affection pour le frère du roi, son beau-frère Pierre [9], et se retira au Couvent de Esperança, après avoir déclaré dans une lettre adressée au Roi qu'elle ne devait pas continuer à vivre matrimonialement avec lui à cause de son incapacité physique «pour les motifs qu'il savait bien» [10].

Toute cette cabale avait été ourdie sourtout par trois pères jésuites: François de Villes [11], français, confesseur et conseiller de la Reine française, et deux portugais, Nuno da Cunha et Antoine Vieira [12]. C'est ce Vieira qui écrivit un papier que les gentilshommes lurent au roi après s'être secrètement introduits au Palais; et cet écrit conseillait hautainement le roi à abdiquer la Couronne en son frère Pierre.

---

[1] Il avait 13 ans et quelques mois, car il était né le 21 août 1643. Voir Schaefer, t. IV, pp. 446 et suiv.

[2] Schaefer, t. IV, p. 453.

[3] Ibidem, t. IV, p. 454.—Franco, *Synopsis*, p. 376, N.° 11.

[4] Schaefer, t. IV, p. 458.

[5] Franco, *Synopsis*, p. 376, N.° 12.—Schaefer, t. IV, pp. 460, 461, 481 et 485.

[6] *Dedução Chronologica* (Déduction Chronologique) 1e partie, p. 228.

[7] *Portugal Restaurado* (Portugal Restauré) 2e partie, liv. VI, p. 493.

[8] Schaefer, t. IV, p. 461.

[9] Idem, idem, pp. 464 et 473.

[10] Idem, idem, pp. 480 et 481.

[11] Idem, idem, pp. 471 et 472.

[12] Idem, idem, pp. 538 et 539.—E. Carel, *Vieira, sa vie et ses oeuvres*, Paris, p. 262.

En conséquence de cette intrigue au Palais, Alphonse fut déposé, et le Gouvernement fut confié en 1667, le 3 novembre, à son frère Pierre [1], qui prit le titre de Prince et Gouverneur du Royaume. Il envoya sous prison son frère destitué au Château d'Angra, dans l'Ile Terceira, d'où l'on le fit venir plus tard pour l'enfermer au Palais de Cintra, où il vécut emprisonné jusqu'à sa mort, en 1683, dans la chambre qu'aujourd'hui encore l'on conserve intacte comme souvenir historique.

Le mariage d'Alphonse avec Marie Françoise de Savoie fut annulé; dans cette annulation son confesseur jésuite Villes intervint puissamment en allant à Rome traiter l'affaire [2]. Une fois le mariage annulé, la reine put se marier avec son beau-frère Pierre, comme elle l'avait tant désiré. Dès qu'il eut pris possession du Gouvernement du Royaume, Pierre nomma des Pères jésuites comme confesseurs royaux et accorda à la Compagnie une grande prépondérance [3]. Dans ses libéralités pour les jésuites il dépensa, en faveur de leurs missions, une somme supérieure à celle qui aurait été nécessaire pour la fondation de deux Collèges [4]; et avec la propagande de la foi catholique et le soutien de ses ministres il dépensait tout ce qu'il recevait des colonies, comme l'avoue le jésuite Franco [5]. Et cependant le désordre dans les finances était énorme et les recettes étaient grevées pour de grosses sommes qui ne pourraient être libérées et rétablies qu'après de nombreuses années de bonne administration et de paix, comme l'écrivait l'ambassadeur français Saint-Romain à son Gouvernement [6].

L'influence des jésuites fut extrêmement grande pendant ce règne. À cette époque leur chef principal était le P. Emmanuel Fernandès que le roi nomma même membre de la *Junte des Trois États,* où les hautes questions militaires et coloniales étaient discutées. Le P. Emmanuel Fernandès prit possession de cette charge et l'exerça aux côtés du Marquis de Fronteira pendant quelque temps. Ce fait pourtant devint si scandaleux que le Général de l'Ordre lui-même, Paul Oliva, le somma d'abandonner cette place et envoya dans ce but une lettre ou Provincial du Portugal, lettre que le P. Franco reproduit dans sa *Synopsis* (p. 343), où il est rendu compte de l'impression produite par cette question.

Le P. Emmanuel Fernandès cessa de prendre part aux réunions de la *Junte des Trois États,* mais cela n'empêcha pas qu'il ait continué à influer sur la politique et surtout en faveur de son Ordre. Sa place de confesseur du Roi lui donnait une grande puissance. C'était lui qui avait à sa charge la distribution, comme il l'entendrait, des bénéfices abbatiaux et autres profits sacerdotaux apartenant à la maison de Bragance [7].

À l'avantage de la Compagnie, il obtint du roi que dans les *Statuts des Missions* il fût stipulé que les Missions d'Amérique demeureraient à la charge des jésuites et que personne ne pourrait y entrer sans leur autorisation expresse [8].

---

[1] Schaefer, t. IV, p. 483. La convocation des Cortès eut lieu l'année suivante, en janvier 1668. Ibid., p. 484.

[2] Schaefer, t. IV, pp. 485 et 886.

[3] Franco, *Synposis,* p. 425, n.º 4. «Nostram Societatem semper magni habuit; ex quo suscepit regni gubernacula usus confessariis e nostra familia». Et p. 342.

[4] Franco, *Synopsis,* p. 425, N.º 6. «Quia Societatis transmarinas missiones eis subsidiis fovit, quae subductis rationibus, aequarent dotem pro fundandis duobus collegiis, idcirco per universam Societatem ei facta sacra et preces solita fieri pro duplici Collegii Fundatore».

[5] Franco, *Synopsis,* p. 425, N.º 5. «Ad Alexandrum VIII, Pontificem Max. cum veritate scripsit quidquid sibi redderent transmarinae regiones, id a se impendi alendis Ministris Evangelicis, et fidei Catholicae propagandae».

[6] Schaefer, t. IV, p. 543.— Santarêm, *Quadro Elementar,* t. V, p. 2 et p. 240 de l'Introduction.

[7] Franco, *Synopsis,* p. 428, N.º 13.

[8] *Dedução Chronológica (Déduction Chronologique),* part. I, pp. 440 e 445.

Le confesseur du roi fit avec d'autres jésuites, dont les principaux furent le P. Antoine Vieira et Balthazar da Costa, une campagne contre l'Inquisition, en faveur des juifs [1]. Il serait impossible, dans un résumé, de détailler longuement cette campagne et ses résultats. Ce qu'il convient de remarquer c'est que les jésuites avaient dans cette lutte un double intérêt: 1er porter un coup à l'Inquisition qui s'était montrée contraire à la Compagnie et 2e faire venir l'argent des juifs en Portugal et dans ses colonies, où les maisons et le crédit des jésuites étaient en décadence, à cause des guerres antérieures contre les hollandais, au temps de la domination des Philippes espagnols, guerres qui leur avaient prouvé combien on s'était trompé en bannissant les juifs, car ceux-ci portèrent en Hollande leurs richesses et leur érudition.

Le fait suivant est fort curieux.

Au temps de Jean III ce fut le fondateur de la Compagnie, Ignace de Loyola, qui obtint la Bulle du 16 août 1547 qui vint donner plus de fixité et une plus grande amplitude aux pouvoirs du Saint Office, ainsi que le rapporte l'historien jésuite Balthazar Tellez [2], et au temps de Pierre II ce furent les jésuites qui attaquèrent le plus vivement le même Saint Office et qui prétendirent diminuer et presque supprimer les pouvoirs, que le fondateur de leur Ordre avait obtenus pour lui.

## CHAPITRE SEPTIÈME

### Régne de Jean V (1706–1750)

Jean V monta sur le trône à dix-sept ans, et jusqu'alors il avait été élevé par des jésuites qui l'entouraient et qui étaient confesseurs du Roi et de la famille royale. Son premier maître et confesseur avait été le P. François da Cruz, à la mort duquel, le 29 janvier 1706, succéda le jésuite François Botelho qui vint à mourir le 8 août 1707 et fut remplacé par le P. Simon dos Santos jusq'au 13 décembre 1712, date de la mort de ce dernier [3].

La Cour de Jean V, à l'exemple de celle de Pierre II, était pleine de jésuites, qu'on appelait les «Pères du Palais», parmi lesquels nous nommerons le P. Louis Gonzaga, maître de Mathématiques des Princes; le P. Emmanuel Dias, confesseur de la reine Marie Sophie, seconde épouse de Pierre II; le P. Emmanuel Pires, confesseur de Catherine, fille de Jean IV, qui devint reine d'Angleterre et retourna en Portugal lors de son veuvage; le P. Antoine Stieff qui vint en Portugal comme confesseur de Marie Anne d'Autriche, femme de Jean V: le P. François da Fonseca, confesseur du Marquis d'Alegrete qui alla en Autriche avec une grande suite pour amener Marie Anne; le P. Charles Gonlenfels, également confesseur de la reine Marie Anne et précepteur de l'Infant Pierre; les PP. Grégoire Barreto et Louis Alvares, confesseurs de l'Infant Antoine; le P. Henri de Carvalho, confesseur et précepteur de Joseph pendant qu'il était Prince; le P. Emmanuel d'Oliveira, confesseur de l'Infante Marie Barbe qui devint reine d'Espagne; les PP. Ignace Vieira et Jacinte da Costa, confesseurs de l'Infant Pierre [4]. Un autre jésuite, le Napolitain Jean Baptiste Carboni, exerça une grande influence durant ce règne;

---

[1] Schaefer, t. IV, pp. 539–542.

[2] Balthazar Telles, 1e partie, liv. 2, chap. VI, pp. 247–249.

[3] Franco, *Synopsis*, pp. 425, 428 et 441. — *Déduction Chronologique*, p. 495.

[4] *Déduction Chronologique*, p. 479.

il se connaissait beaucoup en mathématiques et en questions astronomiques, matières que le roi goûtait beaucoup[1].

L'éducation jésuitique que le monarque avait reçue dans son enfance et sa jeunesse l'inclinait à consacrer son activité sourtout aux choses religieuses et à toutes sortes de dépenses, gaspillant ainsi, sans aucun profit pour l'État, les grandes richesses qui lui venaient du Brésil. Il voulut et obtint que Lisbonne, qui avait déjà un Siège archiépiscopal et un archevêque, eût aussi un patriarche et une église patriarcale avec bon nombre de chanoines, des chantres, de bénéficiers, etc. C'est inouï ce que cela coûta! A partir de l'établissement du patriarcat les dépenses ordinaires grossirent d'une manière exorbitante: en 1747 les dépenses ordinaires du Siège Patriarcal étaient de 337 *contos*[2] et celles du Patriarche représentaient à elles seules la somme de cent *contos*[3].

À Mafra, petit village situé loin de Lisbonne (à plus de sept lieues de distance), le Roi fit construire un énorme Couvent, avec une Basilique inaugurée en octobre 1730. La construction commença en 1716; la dépense annuelle était de 404 *contos*[4] environ, et en 1730 il y avait 47.836 ouvriers et journaliers qui y travaillaient[5]. Toujours pour être agréable aux jésuïtes, il fit bâtir pour eux, dans l'église de leur maison professe de *S. Roque* (St. Roch), à Lisbonne, une chapelle vouée à St. Jean-Baptiste; elle ne mesure pas plus de 17 pieds de long sur 12 de large, mais ne coûta pas moins de 235 mille livres sterling. Elle est façonnée dans les espèces les plus variées de marbres et ornée de très beaux ouvrages en mosaïque. L'ensemble de cette chapelle éblouit littéralement le regard par le jeu de la combinaison des couleurs extrêmement variés et fascinatrices du lapis-lazuli, du porphyre, de l'améthyste, de la cryolithe, de l'albâtre, de l'argent et de l'or[6].

Avec de pareilles dilapidations, inutiles pour le Pays, dues à une éducation extrêmement bigote, il n'est pas surprenant qu'à sa mort en 1750 le roi ait laissé le Trésor vide, en dépit des grandes richesses en diamants et en pierres précieuses que le Portugal recevait annuellement du Brésil.

Cependant Jean V, à un moment donné de son long règne de quarente quatre années, avait commencé à se dégoûter des jésuites: ainsi en 1712, à la mort de son confesseur Simon dos Santos, il prit des confesseurs appartenant à d'autres Ordres Religieux (ce que depuis Jean III les rois portugais n'avaient jamais fait), dont deux étaient de la Congrégation de l'Oratoire de St. Philippe de Néri à laquelle le roi accorda plusieurs privilèges dans l'enseignement, au détriment de ceux des jésuites[7]. À cause de la question des annates Jean V eut un sérieux démêlé avec le Provincial et le Visitateur des jésuites en Portugal, car ceux-ci exécutèrent des instructions du Général de l'Ordre que le monarque trouvait attentatoires de certains privilèges royaux, et en conséquence furent chassés du Pays par le roi. Comme le père jésuite Ribeiro avait pris la défense du Privilège royal, le Général le renvoya de son Ordre, mais en compensation le roi lui accorda une place importante et avantageuse au *Tribunal de la Conscience*[8].

Un autre motif de chagrin que les jésuites donnèrent à Jean V dans les dernières années de son règne provenait de la forme intéressée et peu respecteuse des lois du

---

[1] Idem, idem, p. 485. — *Colecção Pombalina,* Lettres. — *Nova Carta Corográfica de Portugal,* par le Général Avila e Bolama, t. III, Lisbonne 1914, p. 246.

[2] Un million 685 mille francs.

[3] Cinq cent mille francs. — Schaefer, t. IV, p. 708.

[4] Deux millions vingt mille francs.

[5] Schaefer, t. IV, pp. 709 e 710.

[6] Idem, idem, p. 710.

[7] Théophile Braga, *Histoire de l'Université de Coïmbre,* t. III, p. 281.

[8] P. Franco, *Synopsis,* pp. 433, 439 et 440.

Pays comme ils agissaient dans leurs Missions du Brésil. Mais ce point-ci nous le traiterons au chapitre suivant, car il fut l'origine des mésintelligences qui se terminèrent par leur bannissement du Portugal et des Colonies et précipitèrent leur extinction comme Ordre Religieux.

## CHAPITRE HUITIÈME

### Règne de Joseph I (31 Juillet 1750 — 24 Février 1777)

### Les jésuites bannis du Portugal

Ce fut le Marquis de Pombal, Sébastien Joseph de Carvalho e Melo, qui, comme Ministre du roi Joseph, bannit les jésuites de Portugal et de ses domaines, en 1759. C'est lui aussi qui, par son exemple et son énergie contre l'opposition de Rome, contribua le plus à leur bannissement d'autres pays et enfin à leur élimination, comme Ordre religieux, de l'église catholique.

Il convient cependant de connaître les antécédents qui ont porté Pombal à exécuter cette entreprise difficile et lui ont permis de la faire sans opposition, plutôt avec l'approbation ou l'indifférence de la nation.

### Les antécédents du bannissement

#### I

#### Dans l'enseignement

Les jésuites depuis leur entrée en Portugal avaient dominé à la Cour et par conséquent sur la politique du pays, comme nous l'avons vu jusqu'à présent. Mais leur puissance avait été plus intense et plus profonde. Ils avaient accaparé l'enseignement public, surtout celui que l'on appelait alors des Arts et Humanités, dont ils avaient le monopole absolu.

En 1542 Jean III leur avait accordé à Coïmbre, alors seule Université portugaise, l'emplacement pour fonder un collège, auquel ils donnèrent le nom de Jésus.

Mais le même roi croyant peu, paraît-il, à la science des membres de la Compagnie de Jésus, qui venait d'être fondée, fit venir à Coïmbre, en 1547, des professeurs remarquables, portugais et étrangers, du Collège de Guyenne de Bordeaux et de Sainte Barbe de Paris, pour y fonder le *Collège Royal des Arts* [1]. Ce collège prospéra rapidement, il eut de la renommée et de nombreux élèves, tandis que celui des jésuites avait une vie insignifiante et était peu considéré à l'Université. Les jésuites devaient donc se défaire de leurs rivaux. Ils le firent et en peu de temps.

Les professeurs du *Collège Royal des Arts* avaient tous été élevés hors du Portugal, dans des pays où l'esprit critique initié par Luther dans les questions théologiques avait fait une large propagande. C'étaient des esprits déjà plus libres que ceux des vieux sectaires de la Cour portugaise.

Leurs leçons le montraient bien clairement. Il fut donc facile aux jésuites de faire en sorte que ces professeurs fussent accusés d'hérésie. Envers ces professeurs élevés à l'étranger, les jésuites agirent comme Simon Rodriguès l'avait fait contre Damien de Goès, élevé aussi à l'étranger, ainsi que nous l'avons vu au chapitre 1er de cette his-

---

[1] Théophile Braga, *Historie de l'Université de Coïmbre,* t. I, chap. VI, p. 488.

toire. Jean da Costa, Jacques de Teive et George Buchanan, professeurs du *Collège des Arts,* furent arrêtés et envoyés à l'Inquisition de Lisbonne en 1550. Dans leurs procès, aujourd'hui archivés à la Torre do Tombo, on voit le doigt jésuitique dans les accusations et on voit aussi que les accusés n'étaient pas des esprits fanatiques. Mais leur hérésie ne fut pas prouvée et on ne put les condamner.

Cependant les jésuites obtinrent ce qu'ils voulaient. Les professeurs appelés par Jean III durent abandonner le *Collège des Arts* et celui-ci fut confié aux jésuites en 1555 [1]. Ceci fut un grand malheur pour le pays. L'enseignement portugais qui, avec ces professeurs, allait entrer dans un esprit libre de critique, vers le milieu du XVI siècle, resta confiné dans l'obéissance aveugle du jésuitisme où la philosophie doit être l'esclave de la théologie. Le même fait se produisit à la cour par l'éloignement de Damien de Goès. La Cour qui avec lui aurait ouvert les yeux à la lumière venant du Nord, avec Simon Rodrigues et ses successeurs entra dans une obscurité et une soumission, intellectuelles, qui sont bien évidentes sous les règnes suivants de Sébastien et du Cardinal Henri.

Les jésuites, une fois maîtres de l'enseignement des *Arts* à Coïmbre, élargirent peu à peu le cercle de leur puissance, dans l'enseignement, et obtinrent la fondation de collèges dans beaucoup d'autres localités ; de manière qu'en 1726 ils avaient vingts collèges et trois seminaires en Portugal et ses colonies, comme l'atteste leur historien le Père Antoine Franco [2].

Mais le nombre de ces collèges ne fut pas à lui seul la principale cause de leur ascendant sur l'instruction du pays; ce fut surtout le monopole qu'ils obtinrent dans l'enseignement, car au moyen de successifs décrets royaux ils acquirent des privilèges, par lesquels personne ne pouvait se faire inscrire à l'Université sans passer un examen devant les professeurs jésuites du *Collège des Arts* [3].

Le Cardinal Henri leur accorda plus encore, étant archevêque d'Evora. Leur ayant fondé dans cette ville, d'abord un collège en 1551, puis une Université en 1558, il ordonna aussi que personne ne pût enseigner le latin dans cette ville, excepté les Pères du collège. Cet enseignement fut même defendu à l'érudit et célèbre André de Rezende, dont le nom était si illustre dans l'enseignement, que le Roi lui-même était allé entendre ses leçons, comme l'avoue l'historien jésuite P. Baltazar Tellez [4].

Les privilèges que leur donnait le monopole de l'enseignement furent renouvelés en plusieurs époques et sous différents rois. Mais sous le règne de Jean V les choses, changérent. Ce roi, quelques années après son avènement au trône, où il était monté, très jeune, à 17 ans, voulut régner par lui–même et s'affranchir de ses anciens maîtres spirituels, les Pères de la Compagnie de Jésus.

Il cessa donc d'avoir pour confesseurs des jésuites, les prenant dans d'autres ordres religieux.

Il punissait même les supérieurs portugais de la Compagnie quand ils se permettaient de ne pas respecter ses ordres, obéissant de préférence à ceux de leur Général de Rome [5].

Dans les questions d'instruction, quoiqu'il eût beaucoup d'estime pour le jésuite italien Carboni, qu'il avait fait venir de Naples, et pour lequel il avait beaucoup d'égards, sa préférence pour la Congrégation des Oratoriens devint évidente. Il choisit

---

[1] Théophile Braga, *Histoire de l'Université de Coïmbre,* t. II, p. 293.
[2] Franco, *Synopsis,* Préface. Voir *Mappa de Portugal,* par J. Baptiste de Castro, tom. II p. 132.
[3] Antoine Joseph Teixeira, *Documents pour l'histoire des Jésuites,* pp. 399 et 404.
[4] Baltazar Tellez, *Chronique de la Compagnie de Jésus,* 2e partie, p. 320.
[5] Franco, *Synopsis,* p. 433.

plusieurs d'entre eux comme membres de l'Académie Royale d'Histoire qu'il avait fondée en 1720 et il leur confia plusieurs occupations littéraires, comme à l'oratorien Père Antoine dos Reis, qu'il chargea de la publication des poètes portugais [1]. En 1745 il fit plus encore en faveur de cette Congrégation, car il lui accorda un privilège par lequel les examens de ses Collèges de Saint-Esprit et Necessidades étaient valables pour l'inscription de l'Université de Coïmbre, sans qu'ils fussent obligés, comme on l'avait été jusque là, de passer un examen devant les jésuites du Collège de Coïmbre [2].

Ce fut le premier coup terrible porté à l'ascendant de l'enseignement des jésuites. Un autre le suivit de près et celui-là, encore plus terrible, puisqu'il détruisit tout le système pédagogique, jusqu'alors suivi par eux en Portugal. Cet évènement fut produit par la publication des fameuses lettres contre l'enseignement des jésuites, lettres écrites par un Capucin, comme il y était dit, lequel Capucin n'était autre que l'archidiacre d'Evora, vivant alors à Rome, auprès de l'Ambassade Portugaise dans cette Cour, Louis Antoine Verney. Ces lettres firent beaucoup de bruit à cette époque, donnèrent lieu à des répliques et contre-répliques et les jésuites sortirent de cette lutte assez maltraités. Ces lettres furent publiées en 1746, en deux volumes, sous le titre de *Verdadeiro Méthodo de Estudar* (Vraie Méthode pour Étudier). Cet ouvrage est une critique profonde des méthodes suivies par les jésuites en Portugal, prouvant qu'elles étaient très arriérées et les comparant à celles qui dominaient dans les écoles étrangères.

Cette critique fut si bien reçue par les intellectuels portugais que le célèbre satyrique Denis da Cruz e Silva, dans son poème héroï-comique, *O Hyssope* (Le Goupillon), appelle l'enseignement latin des jésuites :

> «La longue syntaxe jésuitique».
>
> (Chant vii)

et au sujet de leur philosophie il dit :

> «La vaine philosophie scolastique
> Qui inonda les cloîtres et qu'embrassèrent
> Jusqu'à la mort les perfides solipsos» [3]
>
> (Chant i)

Ce fut aussi en se basant sur cette critique, que plus tard le Marquis de Pombal bannit des écoles portugaises les livres d'enseignement composés par les jésuites portugais, en les faisant remplacer par d'autres, écrits par les oratoriens [4] qui, plus modernes que les jésuites, expliquaient déjà dans leurs écoles les idées de Descartes et de Bacon. Les jésuites, pendant les 200 ans de leur influence sur l'enseignement portugais, empêchèrent l'entrée du protestantisme dans les esprits, mais d'un autre côté ils soumirent ces esprits à la plus grande bassesse et la plus grande décadance intellectuelles.

## II

### Dans les Missions

Jean III avait appelé les jésuites en Portugal pour les envoyer prêcher l'Évangile dans les pays que les portugais avaient découverts et conquis. Mais plus tard le

---

1 Caetano de Sousa, *História Genealógica da Casa Real*, t. VIII, pp. 244 à 246.

2 Ferreira Brandão, *Recapitulação histórico-biográfica do Padre Bartolomeu do Quental*, pp. 73–75, Lisbonne, 1867.

3 On appelait alors les jésuites *solipsos* pour ridiculiser leur orgueil et leur arrogance : du latin *soli ipsi*, leur seuls.

4 Pinheiro Chagas, *Histoire de Portugal*, vol. 6, p. 563, Lisbonne, édition de 1902.

même roi décida que seulement quelques-uns d'entre eux iraient et que les autres resteraient dans le royaume pour y créer de nouveaux adeptes.

En effet un grand nombre de jésuites alla sur les vaisseaux portugais, vers l'Inde, l'Afrique et le Brésil. Il y avait parmi eux des hommes remplis d'abnégation, de sacrifice et de détachement du monde; d'autres, doués d'un esprit audacieux et aventureux, se mirent à parcourir des régions jusqu'alors inconnues aux européens, affrontant hardiment toutes les difficultés et tous les dangers. D'autres encore étaient des hommes très instruits pour leur époque, habiles mathématiciens et connaissant l'astronomie, la météorologie et d'autres sciences. On ne peut pas nier qu'entre cette quantité innombrale de portugais et d'étrangers que les vaisseaux, sortis de Lisbonne, allèrent débarquer dans les ports de l'Asie, de l'Afrique et de l'Amérique, se trouvaient beaucoup d'hommes qui méritèrent l'admiration de l'Europe, par leurs vertus, leurs audacieuses explorations dans des régions inhospitalières, ou par la renommée de leur savoir qui éblouit les païens. François Xavier, Gonsalo da Silveira, Emmanuel da Nóbrega, Joseph de Anchiéta, Robert de Nobili e Mathieu Ricci, entre autres, sont des noms restés célèbres. Mais les Missions des Jésuites vues dans leur ensemble et examinées à la lumière d'une critique impartiale, mais sérieuse et élevée, eurent des défauts qui leur enlevèrent une grande partie de la valeur qu'elles auraient pu avoir pour la civilisation des pays qu'ils traversèrent.

L'erreur commença par François Xavier. Cet apôtre en dix années de l'Inde, (1542–1552) au lieu de se consacrer à un territoire borné, où son activité d'évangelisateur pût produire des effets solides, parcourut l'Asie jusqu'au Japon et alla mourir en vue de la Chine, après avoir fait des conversions et des baptêmes en masse, de beaucoup de centaines de personnes. De fait ce n'étaient ni des conversions ni des christianisations.

Les successeurs suivirent son exemple. En sorte que, sous l'apparence de chrétiens, les nouveaux baptisés continuèrent à être païens comme avant, ayant des mœurs et des superstitions parfaitement idolâtres[1]. Dans ce genre Nobili et Ricci se firent remarquer: ils s'habillèrent richement, à la manière des mandarins et des brahmanes, adoptant leurs mœurs, ne daignant pas regarder les pauvres ni leur parler et feignant même de ne pas connaître les autres religieux du même Ordre qui portaient l'humble costume de cette classe. Cela donna lieu à la fameuse question des Rites Malabares et Chinois qui fut tellement discutée entre les théologiens du XVII<sup>e</sup> et du XVIII<sup>e</sup> siècles que les systèmes jésuitiques de ces Rites furent enfin condamnés par Benoît XIV, le 11 juillet 1742[2].

Ceci en ce qui regarde l'Asie et l'Afrique.

Au Brésil l'œuvre des jésuites fut plus intense, mais elle eut d'autres défauts et beaucoup plus graves. Les jésuites portugais suivirent au nord du Brésil le système des Réductions qui fut aussi suivi par les jésuites espagnols dans l'Amérique du sud. Les *Réductions* ou *aldeamentos* étaient des locaux où les jésuites parvenaient à conduire (réduire) et *aldear* (former village) les indigènes païens; et une fois là, ils les faisaient vivre dans une sorte de commune, le territoire environnant étant considéré *Propriété de Dieu*. Ils travaillaient tous où et comme les jésuites l'ordonnaient, prenaient leur repas en commun, mais n'avaient rien en propre. C'étaient comme des mineurs en tutelle, constamment sous la domination spirituelle et temporelle des jésuites. Il n'était pas permis aux colonisateurs ni aux prêtres des autres religions d'y entrer. En sorte

---

[1] H. Boehmer, *Les Jésuites*, chap. IV, p. 152.

[2] H. Boehmer, *Les Jésuites*, introduction par Gabriel Monod, p. XLIII.

que ces indigènes devinrent des êtres en enfance perpétuelle («perpetua fanciullezza» comme le dit Bice Romano) sans liberté et sans initiative [1].

Ajoutons à cela que les indigènes des *Réductions* travaillaient pour les jésuites, qui les empêchaient de travailler pour les colons séculiers. En sorte qu'ils pouvaient ainsi présenter sur le marché des articles en plus grande abondance, meilleurs, et à un prix plus réduit que les autres négociants; de là un avantage commercial important pour les jésuites et une infériorité manifeste dans les gains des colons portugais, ce qui évidemment discréditait l'œuvre spirituelle des missionnaires. Aujourd'hui même les jésuites ne peuvent s'affranchir de cette mauvaise réputation, car la critique historique, sereine et froide, est allée chercher les documents les plus cachés pour élucider cette question d'une manière irréfutable. Ce sont les Généraux mêmes de l'Ordre qui, dans bien des lettres déjà publiées, ont blâmé sévèrement la manière scandaleuse dont se conduisaient leurs sujets envers les indigènes des *Réductions,* pour leur commerce illicite, en face des lois de l'Eglise.

«Nous vous avons déjà écrit souvent au sujet du grand scandale que les nôtres causent devant les étrangers en transportant au Collège du Pará de grandes quantités de cacao et de girofle, et pourtant jusqu'à présent nous n'avons pas vu que l'on cherchât à se corriger» [2].

Ainsi écrivait le Général Tamburini au P. Ignace Ferreira, supérieur du Maragnon, le 22 octobre 1712.

Les scandales de ce genre chez les jésuites du Brésil étaient tellement grands qu'ils parvinrent non seulement à la connaissance des Généraux de l'Ordre, mais aussi à celle du Roi et du Pape. Jean V qui était déjà mal disposé envers les jésuites, se servit du Pape pour mettre un terme aux dérèglements de ces religieux et Benoît XIV, en vertu des plaintes réitérées, publia la Bulle du 25 février 1741, *Immensa Pastorum,* contre les prêtres négociants et le Bref du 20 décembre de la même année, qui visait la Compagnie de Jésus [3]. Mais la Bulle ne produisit pas les effets désirés; les jésuites n'en firent aucun cas, ils disaient que sa doctrine était illégitime et il y eut même des supérieurs jésuites au Brésil qui refusèrent de la faire connaître [4]. Mais l'opposition des jésuites de l'Amérique du sud devint plus évidente envers les gouvernements de la métropole, lorsque vers la fin du règne de Jean V on célébra un traité entre le Portugal et l'Espagne, le 13 janvier 1750, par lequel sept *Réductions* du Paraguay devaient passer sous la domination portugaise, en compensation de la colonie du Sacramento qui passait aux espagnols.

Les jésuites s'opposèrent avec tenacité, faisant en sorte que les indigènes y résidant, leurs sujets spirituels et gouvernés par eux comme des enfants, prissent les armes et reçussent les gouverneurs des deux nations en pied de guerre. Celle-ci fut la première difficulté que le Marquis de Pombal trouva devant lui, lorsque, peu de mois après, mort Jean V, son fils Joseph monta sur le trône et choisit Pombal pour son ministre.

---

[1] Bice Romano, *L'expulsione dei Gesuiti dal Portogallo con documenti dall'Archivio Vaticano,* Città di Castello, 1914, p. 19.—H. Boehmer, *Les Jésuites,* p. 197.—Schaefer, *História de Portugal*, t. v, p. 28.

[2] J. Lúcio de Azevedo, *Os Jesuitas no Grão-Pará,* Lisboa 1901, p. 207: «Saepius scripsimus de gravi scandalo, quod nostri dant externis in conducenda ad Collegium, praesertim paraense, maxima quantitate cacai et gariophylli maragnonensis; et tamen nondum visa est emendatio». De la p. 326 à 335 on trouve dans cet ouvrage différentes lettres des Généraux, Visconti, Tamburini et Retz, sur le scandale du commerce jésuitique au Brésil.

[3] J. Lúcio de Azevedo, *ouv. cit.*, p. 212.

[4] Bice Romano, pp. 24 e 29.—Schaefer, t. v, p. 29.

### Causes prochaines du bannissement

À la mort de Jean V, le 31 août 1750, son fils Joseph monta sur le trône et aussitôt, le 2 août suivant, il nomma pour la place alors vacante de ministre des affaires étrangères et de la guerre, Sébastien Joseph de Carvalho e Melo, qui avait déjà 51 ans. Il avait été désigné pour occuper cette place par Marianne d'Autriche, mère de Joseph. Cette princesse était l'amie intime d'Eléonore Daun, dame de la noblesse autrichienne, que Carvalho avait épousée lorsqu'il était ambassadeur à Vienne d'Autriche [1].

Sébastien de Carvalho vit aussitôt que les affaires qui lui étaient confiées se trouvaient en grand desordre et très arriérées. Il s'en occupa avec l'activité et l'énergie que tout le monde lui reconnaissait, et mit en pratique les connaissances commerciales et politiques qu'il avait acquises dans les Cours de Londres et de Vienne, où il avait été ministre de Portugal. À Londres il avait vu le profit que les anglais savaient tirer de leurs Compagnies de Navigation et autres. À Vienne il avait compris comme il fallait lutter avec Rome pour que le pouvoir spirituel ne dominât pas le pouvoir civil. En Portugal il voyait combien était grande la puissance des jésuites à la Cour, puisqu'ils étaient les confesseurs de toute la famille royale et d'une grande partie de la noblesse.

Une des premières questions diplomatiques qu'il eut à resoudre fut l'exécution du traité de frontières du 3 janvier 1750, dont nous avous parlé plus haut, se rapportant à la colonie du Sacramento et aux *Réductions* du Paraguay.

En 1751 on envoya d'Europe aux Gouverneurs des deux pays, dans les dites colonies de l'Amérique du Sud, les instructions nécesaires pour que les changements provenant du traité eussent lieu immédiatement. Mais ces gouverneurs ne purent pas les exécuter, parce qu'ils trouvèrent une grande résistance chez les peuples dirigés par les jésuites et ils accusaient ceux-ci de cette résistance [2]. Quoique les gouverneurs espagnol et portugais fissent plusieurs tentatives, avec des gens armés, ils n'obtinrent aucun succès jusqu'en 1754; et ce n'est qu'en 1756 que le gouverneur Andrade put faire exécuter le traité qui avait jusqu'alors coûté au Portugal trois millions de libres sterling [3].

Le 11 août 1753 Carvalho fonda la Compagnie de Maragnon et Pará: pensant aux Compagnies Anglaises et Hollandaises du même genre, riches et productives, il trouva que celle-là pourrait agrandir le commerce colonial portugais [4]. Les jésuites qui voyaient dans cette Compagnie un obstacle à la manière irrégulière et scandaleuse dont ils faisaient leur commerce au Brésil, s'y opposèrent de toutes leurs forces et se servirent même de la chaire et du confessionnal pour l'attaquer. Le jésuite Ballester alla même jusqu'à dire dans un sermon que «ceux qui auraient des rapports avec une pareille Compagnie, ne pourraient pas faire partie de la Compagnie de Notre Seigneur Jésus Christ» [5].

Le 1er novembre 1755 Lisbonne souffrit le grand tremblement de terre, si connu dans le monde entier par les malheurs qu'il causa.

Lisbonne fut presque détruite, non seulement par le tremblement de terre, mais aussi par les eaux du Tage qui inondèrent la partie basse de la ville et par les incendies qui eurent lieu dans plusieurs maisons. Tous les esprits succombèrent, Carvalho, seul, se présenta alors avec une fermeté hautaine et une activité énergique qui firent l'étonnement de tout le monde. Et lorsque Joseph atterré lui demanda: «Que faire pour échapper à ce châtiment de la Justice Divine?» Carvalho, droit et fort au milieu du

---

[3] Pinheiro Chagas, *História Port.*, t. VI, p. 460. — Schaefer, t. V, p. 21.
[2] Bice Romano, 21. — Schaefer, t. V, p. 29.
[3] Schaefer, t. V, p. 30,
[4] Pinheiro Chagas, t. VI, p. 468.
[5] Schaefer, t. V, p. 32.

découragement général, répondit aussitôt: «Sire, enterrer les morts et s'occuper des vivants» [1].

Alors le roi étonné de la grandeur d'âme et du courage de son ministre, lui donna plein pouvoir pour faire ce qu'il jugerait nécessaire. Carvalho fit des prodiges d'administration pour maintenir l'ordre, assurer la propriété lorsque toutes les prisons s'étaient ouvertes, nourrir le peuple et rendre à la ville la tranquillité perdue. Pendant des journées entières il parcourut la ville en voiture. On le voyait partout donnant des ordres et écrivant des décrets sur son genou. Il fit venir des troupes et des aliments du dehors et chercha partout à relever le courage abattu du peuple, en faisant voir que le désastre n'avait été que le résultat des forces de la nature et que de pareils malheurs s'étaient produits dans d'autres régions, pour les mêmes causes.

Il est certain, ainsi que l'ont avoué les ministres étrangers demeurant à Lisbonne, que Carvalho réussit à ramener la paix et la tranquillité au peuple de Lisbonne [2].

Mais au milieu de son travail herculéen pour relever l'esprit public, en lui faisant voir que les tremblements de terre n'étaient que des phénomènes naturels, provenant des forces mêmes de la nature, il trouva devant lui quelques jésuites, qui s'opposaient à ces idées. Ceux ci après le tremblement de terre vinrent dans la rue prêcher au peuple que ces calamités n'étaient qu'un châtiment divin pour les péchés du peuple et pour les fautes du roi et de ses ministres [3].

Aujourd'hui on ne peut plus nier ce fait, puisque nous avons devant nos yeux des documents irréfutables. Le jésuite Malagrida, très chéri à la Cour et qui fut un de ceux qui parcouraient les rues en prêchant, écrivit un opuscule où on lit des choses très stupides, mais aussi d'une inconvenance insensée dans des circonstances comme celle-là. Voici quelques passages de cet opuscule, reimprimé par Camille Castelo Branco, dans son prologue de la vie du P. Malagrida «Sache, donc, Lisbonne que les seuls destructeurs de tant de maisons et de tant de palais... ne sont pas les contingences ou les causes naturelles, mais seulement nos intolérables péchés» [4]. «Que ceux qui affirment politiquement que ces malheurs proviennent de causes naturelles, ne disent pas que cet orateur sacré embrasé du zèle de l'amour divin ne fait qu'une invective contre le péché, comme source de toutes les calamités dont souffrent les hommes... car il est certain, — si on ne me blâmait pas de dire ce que je pense de ces politiciens — que ce sont des athées [5]».

En suivant le système, déjà très connu, des jésuites, d'inventer des prophéties pour tout ce qui leur convient, il déclare qu'il savait déjà que Dieu voulait punir Lisbonne de ses péchés: «Dieu a révélé qu'il était très irrité des péchés de tout le Royaume et beaucoup plus de Lisbonne et conséquemment un grand châtiment devait la foudroyer. Ce coup ne pouvait donc être attribué à des causes naturelles; mais uniquement à l'indignation de Dieu pour l'excès de vos fautes. Longtemps avant ce tremblement de terre j'ai eu entre les mains le manuscrit (de cette prophétie) que j'ai trouvé par hasard dans une des maisons principales de Lisbonne et ce que j'y ai lu avait tant de poids et de substance que je dis à son propriétaire que je ne le lui rendrait plus [6]».

Voici le seul moyen que Malagrida trouvait pour porter remède aux tristes résultats de cette calamité: «que tous fissent à Dieu le sacrifice de se retirer pendant, au

---

[1] Schaefer, t. v, p. 21.

[2] Schaefer, t. v, pp. 21 à 26.

[3] Schaefer, t. v, p. 23.

[4] Camille Castelo Branco, *História de Gabriel Malagrida da Companhia de Jesus,* p. IX.

[5] Camille, *ouv. cit.,* p. XI.

[6] Camille, *ouv. cit.,* p. XV.

moins, six jours dans la maison des exercices, pour y refléchir avec plus de tranquillité et de lumière sur les misères infinies que peut attirer sur nous un péché mortel contre un si grand Maître» [1].

Tels étaient les jésuites qui infestaient Lisbonne, à l'époque terrible du tremblement de terre, devant l'esprit avancé et progressif du Marquis de Pombal.

Le 10 septembre 1756 Carvalho publia un décret par lequel il établissait la *Compagnie des Vins du Haut Douro* (qui dure encore aujourd'hui et est très riche). Le 23 Janvier de l'année suivante (1757) un mouvement populaire éclata à Porto contre ce décret, provoqué paraît-il par quelques cabaretiers, parce que ce décret nuisait à leurs affaires illicites. Il paraît aussi, d'après ce que disait le Marquis lui-même, que les jésuites ne furent pas étrangers à ce soulèvement du peuple que le Marquis punit avec sa sévérité habituelle [2].

Mais les jésuites continuaient avec une ardeur indomptable leur lutte contre les ordres de Carvalho, à Maragnon et Gran Pará, où ils avaient établi leurs *Réductions* et où ils ne voulaient pas admettre l'existence de la *Compagnie du Maragnon*, créée par Pombal, qui contrariait leur commerce illicite, et où ils ne consentaient pas la lecture des placards publiés par le ministre pour faire exécuter la Bulle de Benoît XIV, de 1741 [3]. Quoique Carvalho eût envoyé en 1754 son frère François Xavier de Mendonça comme gouverneur du Pará, celui-ci ne se sentit pas capable de dominer le pouvoir des jésuites au Brésil, à cause de la force qu'ils avaient à la Cour, où ils étaient confesseurs de la famille royale, comme tout le monde le savait au Brésil. Il écrivit donc à son frère: «Le premier pas doit être fait en Europe. Il faut détruire la confiance que le roi a accordée aux jésuites, pour établir ensuite celle que les sauvages doivent avoir en nous [4]».

Le ministre trouva le conseil de son frère très avisé et, combinant avec le roi qui avait dejà compris la résistance scandaleuse que les jésuites opposaient aux ordres envoyés au Brésil, ordonna que pendant la nuit du 19 septembre 1757 un Huissier de la Maison Royale se présentât, á l'improviste, à la porte des appartements occupés au Palais Royal par les Pères Joseph Moreira, confesseur du roi, Thimothée de Oliveira, confesseur de l'Infant Pierre, son frère, et Jacinthe Costa, confesseur de la Princesse du Brésil et des trois Infantes, ses soeurs. Par ordre du roi ils durent se retirer immediatement pour se rendre à la maison professe, avec la sommation de ne pas revenir sans être appelés.

À la porte du Palais se trouvaient des voitures de la Cour pour transporter, vers minuit, ces Pères chez les jésuites. Le lendemain les Pères Emmanuel de Campos et Joseph de Aranjués, confesseurs des infants Antoine et Emmanuel, oncles du roi, recevaient également l'ordre de ne pas revenir au Palais [5]. Le roi nomma ensuite pour son confesseur le Provincial des franciscains et pour confesseurs des autres personnes de la famille royale les Provinciaux d'autres Ordres religieux [6]. Le Nonce ayant su qu'un vaisseau avait transporté à Lisbonne quelques jésuites, comme prisonniers, et que le Gouverneur Mendonça les envoyait du Brésil en les accusant de rebéllion envers le Gouver-

---

[1] Camille, *ouv. cit.*, p. XXI.

[2] Pinheiro Chagas, t. VI, pp. 508-517.

[3] Bice Romano, p. 24. «Ma i Gesuiti si opposero alla publicazione anche con la forza ed il Padre superiore ebbe l'ardire di ricevere fra due cannoni un officiale graduato che gli portava tutte carte relative ai nuovi ordini del re».

[4] Pinheiro Chagas, t. VI, p. 558.

[5] Bice-Romano, p. 25.— Schaefer, t. V, p, 31.— Crètineau Joly, t. V, p. 125.

[6] Bice, pp. 28-29.— Schaefer, t. V, p. 31.

nement, il alla trouver le ministre pour lui rappeler le respect que, d'après les lois de l'église, on devait avoir pour les personnes qui se consacrent au service divin. Celui-ci lui déclara que le Roi respectait les lois ecclésiastiques, mais qu'il ne voulait plus de jésuites au Brésil, et qu'il y enverrait à leur place des religieux d'autres Ordres qui travailleraient mieux et auxquels les jésuites s'étaient opposés jusque là [1]. Carvalho voulut que le Pape Benoît XIV fût bien renseigné sur ce que les jésuites faisaient au Brésil et à cet effet il fit venir le gouverneur Mendonça et l'envoya à Rome pour renseigner le Pontife avec pièces à l'appui. Le Pape convaincu par ce récit qui confirmait les plaintes qui, plus d'une fois, lui avaient été présentées, nomma, par un Bref du 1er avril 1758, le Cardinal Saldanha, pour visiter, faire une enquête et reformer les jésuites du Portugal [2]. Le Cardinal Saldanha était très instruit et avait un caractère plein de droiture et de probité, à tel point qu'ayant été nommé, quelques mois après, Patriarche de Lisbonne, le Nonce disait qu'il ne connaissait pas de prêtre dans ce royaume, qui fût plus digne de cette honneur [3]. Le Cardinal inspecteur déclarait le 15 mai suivant que les jésuites exerçaient un commerce illicite et très scandaleux et il leur défendit de continuer à le faire. À cet effet il fit confisquer les livres de comptes de ce commerce et les articles de celui-ci emmagasinés dans plusieurs maisons des jésuites [4]. Le 7 juin le Patriarche de Lisbonne fit défendre aux jésuites de son diocèse la prédication et la confession, afin qu'ils ne pussent se servir de la chaire et du confessionnal, comme ils le faisaient habituellement, pour s'opposer aux ordres qui ne leur plaisaient pas. Le 14 juillet on fit sortir de Lisbonne le Provincial Torrès et on l'envoya au Collège de Bragance, à l'extrémité Nord du Royaume, parce que, confesseur du Nonce, il était l'âme des jésuites du Paraguay et de leurs machinations politiques [5].

Sur ces entrefaites le Pape Benoît XIV mourait le 2 mai 1758 et en juillet le cardinal Razzonico, qui prit le nom de Clément XIII, monta sur le trône pontifical. Celui-ci aimait beaucoup les jésuites et ne le cachait à personne. Il prit pour secrétaire le Cardinal Torrigiani, qui dominait le Pontife, mais était dominé par Laurent Ricci, Général des jésuites, dont il était l'intime ami et le confident. C'est pourquoi celui-ci le 31 juillet alla déposer entre les mains du Pape un mémorial où il lui demandait de faire cesser la visite d'enquête et de réforme aux jésuites portugais, que le Pape antérieur avait confié au Cardinal Saldanha, alléguant plusieurs raisons, entre autres que cette visite et cette réforme, au lieu d'être utiles ne pourraient que causer des troubles [6].

Ce mémoire de Ricci, qui, d'après son désir, devait rester caché entre les murs du Vatican, fut bientôt connu à la Cour Portugaise, où il produisit une très mauvaise impression.

Pendant la nuit du 3 au 4 septembre 1758 eut lieu un attentat contre la vie du roi Joseph qui, sortant en voiture, fut attaqué par trois hommes déguisés qui tirèrent sur lui et le blessèrent grièvement à l'épaule [7]. Carvalho renseigné immédiatement ordonna le plus grand secret sur la blessure du roi et que l'on répandît le bruit qu'elle avait été causée par une chute que le roi avait faite, par suite d'une syncope. Il ordonna aussi que le roi ne reçût, dans les appartements où il avait été transporté, que les per-

---

[1] Bice, p. 28.
[2] Bice, pp. 31 et 32.
[3] Bice, p. 36 «per veritá non conosco in questo regno ecclesiastico più adatto a questa dignitá».
[4] Bice, p. 35. — Pinheiro Chagas, t. VI, p. 568.
[5] Bice, p. 38,
[6] Bice, pp. 39 et 40.—Crétineau-Joly, t. V, p. 149. «De plus, on craint fort que cette visite et réforme, au lieu d'être profitables, n'occasionnent des troubles sans aucune utilité».
[7] Bice Romano, p. 50.

sonnes strictement nécessaires pour le soigner. Le secret fut gardé à tel point que le Nonce lui-même fit dire à Rome que le roi était blessé par suite d'une chute, causée par une syncope [1].

Cependant le Ministre cherchait à découvrir les chefs et les complices de l'attentat et il le faisait si secrètement que les coupables se croyaient à couvert de tout soupçon. Mais subitement sans que personne ne s'y attendît, pendant la nuit du 13 décembre on arrêta le Duc d'Aveiro, le Marquis de Tavora (père) et le Comte d'Atouguia, son gendre. Ce jour même on fit garder par des troupes les maisons des jésuites, leur défendant d'en sortir [2]. Ce n'est que le lendemain que la cause de la maladie du roi fut rendue publique, au moyen de placards, en déclarant que l'on allait intenter un procès contre ceux qui étaient accusés de l'attentat et on demandait la dénonciation des complices. Après cela le roi put recevoir du monde, en commençant par le corps diplomatique. Le Nonce du Pape fut reçu le 15 décembre et il écrivit à Rome qu'il avait trouvé le Roi très maigre et pâle et portant le bras en écharpe, sans mouvement [3]. Les jours suivants on arrêta encore plusieurs personnes de la noblesse, entre autres la Marquise de Távora, dénoncées comme complices ou conniventes dans l'attentat, ou l'ayant conseillé. Par les déclarations des prisonniers on vit que le Marquis de Pombal aurait aussi été assassiné, s'il n'avait pas changé de voiture [4]. Certains jésuites furent indiqués par quelques uns des prisonniers comme ayant coopéré à la conspiration, après l'avoir conseillée [5]. Un mois après, le 11 janvier 1759, on publia la sentence contre les coupables de l'attentat, laquelle fut exécutée de la manière barbare et terrible en usage à cette époque et qui encore aujourd'hui nous remplit d'horreur [6].

Pendant la même nuit du 11 au 12 janvier on arrêta dix jésuites, dénoncés comme conseilleurs et coopérateurs de l'attentat, dont les principaux étaient Malagrida, italien, Jean Alexandre, irlandais, et Jean de Matos, portugais [7]. Il est certain que les accusés qui ont dénoncé les jésuites comme conseilleurs et coopérateurs dans la conspiration, l'ont fait au milieu des tourments, en usage à cette époque pendant les interrogatoires des prisonniers, comme le fit le Tribunal de l'Inquisition dune manière bien barbare pendant des siècles. Cependant cet usage des tourments a servi aux défenseurs des Jésuites pour ôter toute valeur à ces dépositions. Mais si cela est un fait, il est certain aussi que les jésuites arrêtés étaient confesseurs et conseilleurs des principaux coupables de l'attentat, et que Malagrida, adoré de la noblesse, donnait les exercices spiri tuels à la Marquise de Tavora [8], et que selon son habitude de se servir de prophéties, il avait écrit à une dame de la Cour, la prévenant de ce qu'un grand malheur menaçait le Roi [9]. Il est certain aussi que les paroles à peine murmurées dans les confessionnaux, laissent difficilement des vestiges, quoiqu'elles aient une très grande force, et que le confesseur représente, pour celui qui se confesse, Dieu lui-même, qui absout ou qui condamne.

Voyons maintenant les résultats de l'opposition et de la guerre que les jésuites faisaient au gouvernement de Joseph I, depuis que Pombal était monté au pouvoir.

Le 19 janvier 1759 Pombal ordonnait par un Édit du roi la confiscation de tous les

---

1 Bice, pp. 51 et 59.—Schaefer, t. v, pp. 36 et 36.
2 Bice, p. 62.—Schaefer, t. v, p. 38.
3 Bice, p. 60.
4 Bice, p. 71.
5 Schaefer, t. v, p. 50.
6 Schaefer, t. v, pp. 40 à 50.
7 Bice, p. 82.
8 Crétineau Joly, t. v, p. 155.
9 Schaefer, t. v, p. 51.

biens des jésuites, qui vivaient dans le Royaume, faisait saisir tous leurs papiers et défendait à ces religieux de sortir de leurs maisons et d'entretenir des relations avec les personnes séculières [1].

Il prit enfin la résolution de bannir les jésuites du Portugal et de ses colonies, mais il voulait le faire avec le consentement du Souverain Pontife en mettant entre ses mains les biens confisqués aux jésuites, afin qu'il en disposât comme il le jugerait pour le bien de l'Église. Le 20 avril 1759 il écrivit donc à Clément XIII un long manifeste où il exposait tout cela et où il faisait un récit détaillé de l'œuvre politique et commerciale des jésuites au Brésil, en opposition avec les ordres de la Métropole, et il demandait son autorisation pour punir les jésuites accusés de l'attentat contre le Roi [2].

Le 2 août le Pape adressa au roi une note donnant les pouvoirs pour instaurer ce procès, disant cependant qu'il ne convenait pas de verser le sang de ceux qui avaient été consacrés au service de Dieu; mais quant au bannissement, le Pape trouvait qu'il ne devait pas avoir lieu et qu'il suffisait de punir les coupables [3].

Là dessus beaucoup de jésuites qui n'avaient que les vœux simples abandonnaient l'Ordre, vu que le Cardinal Saldanha, en sa qualité d'inspecteur et de réformateur, dispensait de ces vœux ceux qui le lui demandaient [4].

Enfin le 3 septembre 1759 on signa le décret qui bannissait les jésuites du Portugal et de ses domaines, et permettait le séjour aux *particuliers*, c'est-à-dire à ceux qui n'avaient que les vœux simples et qui pouvaient en être déliés par le Cardinal [5].

Le décret fut publié plus tard, lorsque le Marquis eut tout préparé pour que pendant une seule nuit et inopinément on fît sortir tous les jésuites de leurs maisons et les transporter à bord des bateaux, se trouvant dans le port, qui devaient les emmener à Civitá-Vecchia; mais les jésuites qui étaient en prison y restèrent [6].

Le Pape n'accepta pas de bon gré ce bannissemet et le transport des bannis dans ses États. Il le fit savoir à la Cour portugaise insistant sur la réadmission des bannis et n'acceptant pas la concession qui lui était faite de disposer des biens des jésuites au profit de l'Église. Il était impossible d'accéder aux désirs du Pape. Les deux Cours, la pontificale et la portugaise, se brouillèrent. Le Nonce Acciajuoli, n'ayant pas illuminé son palais le 6 juillet 1760, jour du mariage de la princesse Marie, fille du Roi, avec Pierre, frère de celui-ci, tandis que tous les autres ambassadeurs demeurant à Lisbonne avaient illuminé, ainsi que le peuple de la capitale, le Nonce reçut, le 17 du même mois, l'ordre de sortir du Portugal, dans le délai de quatre jours. Le 2 juillet suivant, le Pape ordonnait que tous les portugais sortissent de ses États. Ainsi eut lieu la rupture diplomatique et complète entre le Portugal et le Saint-Siège. Le 25 février 1761 le roi décréta que les biens confisqués aux jésuites, et que le Pape n'avait pas voulu accepter, retourneraient à la Couronne [7].

Cependant les jésuites à Rome, en Espagne, et dans d'autres pays, cherchaient à discréditer le roi de Portugal et son Ministre de la manière la plus exagérée et la plus calomniatrice [8].

En Portugal les amis de jésuites agissaient de même. On créa la secte des *Jaco-*

---

[1] Bice, p. 98.—Schaefer, t. v, p. 55.
[2] Schaefer, t. v, p. 56.
[3] Bice, pp. 95 et 103.—Schaefer, t. v, p. 58.
[4] Bice, p. 106.
[5] Schaefer, t. v, pp. 58 à 66.
[6] Bice, pp. 110 a 117.
[7] Schaefer, t. v, p. 74.
[8] Schaefer, t. v, pp. 73, 77 et 97.

*beos Reformados* (Jacobites Réformés), dont le chef, l'Évêque de Coïmbre, Michel de l'Annonciation, disait que Pombal était anglais, non seulemente en politique, mais aussi en religion, et que son âme avait été attaquée d'hérésie [1].

L'Évêque fut déposé et arrêté [2]. Pour empêcher la propagande constante que les jésuites et leurs partisans faisaient en se servant de publications pour disposer l'opinion publique en leur faveur et contre le Portugal, le roi créa le Comité Royal de Censure, (Real Mesa Censória), par une loi du 5 avril 1768, lequel devait être comme un tribunal sévère contre toutes ces publications [3].

Comme nous l'avons vu plus haut, quelques jésuites restèrent en prison pour être jugés comme accusés politiques. Le plus fameux d'entre eux était le P. Malagrida. Mais celui-ci le reclama l'Inquisition afin qu'il fût mis en procès pour crime d'hérésie. Le prêtre fut condamné et exécuté le 20 octobre 1761 [4]. Ses œuvres sont en effet remplies de prophéties et de contre-sens théologiques.

L'exemple de Pombal fut bientôt suivi par d'autres nations, car les jésuites avaient montré partout scandaleusement leur esprit dominateur, s'immisçant dans la politique, s'introduisant comme confesseurs et précepteurs dans les maisons royales et se mêlant éffrontément au commerce colonial.

En France leur intimité, à la Cour, avec la Pompadour et le roi Louis XV, et le cas du P. Lavalette, débiteur de quatre millions de livres pour des affaires à la Martinique, que l'Ordre ne voulait pas payer se disant étranger aux affaires de ce père jésuite, tout cela fit que les esprits cultivés se sentissent indignés contre eux. Le parlement français, appelé à intervenir dans le cas, obligea la Compagnie à payer aux créanciers de Lavalette et par arrêt du 2 juillet 1761 il déclara que l'Ordre se trouvait illégalement en France; et le 6 août 1762 il fut supprimé sur tout le territoire français. Le 14 juin 1758 le roi fit confisquer tous les biens de la Compagnie pour la Couronne, et ainsi elle cessa d'exister en France après 200 ans de travaux [5].

Malgré cela, le Pape Clément XIII ne pouvant se convaincre de l'esprit de révolte justifiée contre l'Ordre, augmentant de jour en jour en Europe, publia le 7 janvier 1765 la fameuse Bulle *Apostolicum pascendi munus* (composée par le Général des jésuites et ses partisans) par laquelle on confirmait de nouveau la Compagnie, la louant extraordinairemente et lui accordant de nouveaux privilèges [6]. Cette Bulle déplut partout et produisit des effets contradictoires. En Portugal elle fut défendue par la loi du 6 mai 1765 et on fit brûler tous les exemplaires qui parurent [7]. Le 2 avril 1767 le roi d'Espagne, Charles III, bannit aussi les jésuites de tous ses domaines et confisqua tous leurs biens pour la Couronne. Il accorda pourtant une pension à chacun d'eux et les envoya comme cadeau au Pape, à Cività Vecchia, mais celui-ci ne voulut pas les recevoir. Le roi de Naples et de Sicile le 3 novembre 1767, le Duc de Parme le 7 février 1768, et le Grand Maître de Malte le 23 avril de la même année, les bannirent également de leurs États [8].

Pombal, voyant que son exemple avait eté imité par quelques pays catholiques, mais que les jésuites, se voyant appuyés par le Pape et le Cardinal Torrigiani, cherchaient, par les anciens affiliés de leurs anciennes Congrégations de Marie et d'autres

---

[1] Schaefer, t. v, p. 79.
[2] Schaefer, t. v, p. 82.
[3] Schaefer, t. v, p. 98.
[4] Schaefer, t. v, p. 76.
[5] H. Boehmer, pp. 271 à 273.
[6] Schaefer pp. 83 et 84.—H. Boehmer, p. 273.
[7] Schaefer, t. v, p. 87.
[8] H. Boehmer, pp. 273 et 274.

saints, à diffamer ceux qui les bannissaient, il défendit sévèrement le 28 août 1767 toute confraternisation, ligue ou association avec eux [1]. Mais il vit bientôt que toutes ces mesures étaient insuffisantes et qu'il fallait absolument expurger l'Église catholique de cet Ordre. Dans ce but, le 24 juillet 1767 il communiqua ces idées aux ambassadeurs de France et d'Espagne [2]. Enfin le 6 decembre 1767 il annonça au Pape lui-même, cette idée, comme nécessaire à la tranquillité de l'Église et au rétablissement des rapports avec le Saint-Siège [3]. Les Puissances Catholiques furent d'accord avec Pombal et, après quelques communications diplomatiques, en janvier 1769 les Ambassadeurs de ces Nations présentèrent au Pape les Mémoires de leurs gouvernements dans le sens d'abolir la Compagnie [4]. Mais pendant la nuit du 1er au 2 février 1769 Clément XIII mourut, abreuvé par les chagrins que son ineptie lui avait causés.

Le 19 mai suivant fut élu Pape le Cardinal franciscain Laurent Ganganelli qui prit le nom de Clément XIV. L'idée de l'abolition de la Compagnie lui fut immédiatement présentée par les Puissances Catholiques, comme nécessaire à la tranquillité de l'Église et à celle des peuples. Clément XIV leur fit savoir qu'il approuvait cette idée, mais qu'il était prudent d'en retarder l'exécution, afin d'étudier bien les mesures à prendre [5]. En attendant, il s'occupa de rétablir les rapports entre le Portugal et le Saint-Siège, nommant, comme Nonce, Innocence Conti, le 19 janvier 1770 [6]. Enfin le 21 juillet 1773 le Pape signa le fameux bref *Dominus ac Redemptor Noster* par lequel, après avoir rapporté les fautes et les délits où la Compagnie était tombée, il l'abolissait et bannissait de l'Église catholique. Ce ne fut cependant que le 17 août qu'il fut communiqué aux ambassadeurs des Puissances et le 6 septembre qu'il fut reçu à Lisbonne et présenté au Roi.

Il y eut pour ce motif des fêtes dans les églises de Lisbonne et des illuminations et *fogueiras* (bûchers) par lesquels le peuple voulait célébrer cette nouvelle inattendue [7].

On peut se figurer le contentement du Marquis de Pombal dont Robert Walpole, ambassadeur anglais, écrivait: «Il faut lui reconnaître le mérite d'avoir été le *premier de ce siècle* qui ait osé attaquer ouvertement cette Compagnie, qui jouissait d'une si grande influence auprès d'un grand nombre de Cours» [8].

Il convient de noter ce fait intéréssant de l'histoire des jésuites: le premier roi qui s'occupa de la confirmation de cet ordre en 1540, fut un roi portugais, Jean III, qui alla même jusqu'à payer les Bulles de cette confirmation; et le premier qui les bannit de son royaume et s'occupa de leur abolition fut un autre roi portugais, Joseph, conseillé et dirigé par son Ministre, le Marquis de Pombal.

Je finirai ce chapitre en citant les paroles mêmes de Bice Romano, paroles par lesquelles il termine son livre si souvent cité ici: «La volontà di un solo uomo, inflessibile, assoluta e violenta era bastata a pronunciare contra di essi la grave condanna alla quale si unirono in breve tutti gli altri popoli cattolici: la Francia si affretò ad imitare l'esempio, la Spagna, le due Sicilie e tutta l'Italia si misero ben presto sulla medesima via, la Germania dimonstrò la sua approvazione condannando giuridicamente i teologi

---

[1] Schaefer, t. v, pp. 92 à 98.
[2] Schaefer, t. v, p. 89.
[3] Schaefer, t. v, 94.
[4] Schaefer, t. v, p. 110.
[5] H. Boehmer, p. 275.
[6] Schaefer, t. v, pp. 114–123.
[7] Schaefer, t. v, pp. 129–133.
[8] Schaefer, t. v, p. 133.

della Compagnia e togliendo loro l'educazione della Gioventù. L'edificio formidabile era scosso dalle sue fondamenta, e ben si può dire che il colpo venuto dal Portogallo infranse il passato e l'avvenire della Compagnia di Gesù.

## CHAPITRE NEUVIÈME

### Régnes de Marie I et de Jean VI (1777–1826)

Le roi Joseph étant mort le 24 Février 1777, sa fille Marie I, mariée à son oncle Pierre, monta sur le trône.

Dans son testament Joseph recommandait à sa fille, entre autres choses, ce qui suit:

«En sixième lieu de pardonner la peine légale aux criminels d'État qui seront trouvés dignes de pardon; quant à la faute qu'ils ont commise contre ma personne ou contre l'État, je la leur ai déjà pardonnée à tous, pour que Dieu me pardonne mes péchés» [1].

En vertu de ce testament Marie fit aussitôt, le 28 de ce même mois, mettre en liberté tous les prisonniers politiques. Parmi eux il y avait beaucoup de jésuites nationaux et étrangers, dont les principaux étaient le P. Timothée de Oliveira, ancien confesseur de la Cour et le P. Joseph Perdigão, Procureur Général de la Province, inculpés dans le procès de l'attentat contre le roi Joseph. Quelques uns d'entre eux entrèrent chez leurs familles ou chez des amis, mais le plus grand nombre désirait vivre en commun et ils demandèrent même à la Reine de leur donner une maison à cet effet. Mais la Reine, quoique très dévote et pieuse (surnom qui lui est resté dans l'histoire) les connaissait bien du temps de son père, et non seulement elle repoussa cette demande, mais la contraria en prenant la résolution de les distribuer dans les différents couvents du Royaume, qui appartenaient à d'autres Ordres [2].

Cependant elle fit donner des pensions à tous ceux qui étaient sortis des prisons, afin qu'ils pussent se nourrir convenablement; et afin d'indemniser la Chambre Apostolique des dépenses qu'elle avait faites pour l'entretien de ceux qui étaient allés en Italie, elle lui donna la somme de quarante mille *cruzados* [3].

Sur ces entrefaites quelques uns des jésuites qui avaient été bannis et envoyés en Italie par le Marquis de Pombal revinrent clandestinement en Portugal, car, malgré leur demande et leur désir, le Gouvernement de Marie leur fit savoir que les lois de feu Joseph subsistaient dans toute leur vigueur et que les jésuites étaient les seuls individus exilés au temps du Marquis que Marie n'autorisait pas à rentrer dans leur patrie. Il n'était pas permis à ceux qui étaient rentrés dans leurs familles, en sortant du fort de Junqueira, de se présenter en public [4].

Vers la fin d'octobre 1781 se produisit un fait étrange qui impressionna vivement toute la Cour. «Un ex-jésuite, le père Emmanuel da Rocha Cardoso, vulgairement nommé *le cardinal,* qui, d'après l'ordre de la reine, avait un appartement au Palais, eut l'audace, vers la fin d'Octobre 1781, de paraître en sa présence, armé de pistolets qu'il tenait cachés sous sa soutane, où la reine les aperçut. Elle le fit fouiller par un de ses chambel-

---

[1] Luz Soriano, *Histoire de la Guerre Civile de 1777 à 1834, 1e époque,* t. 1er, p. 214.

[2] Luz Soriano, ibidem, p. 216.

[3] Luz Soriano, ibidem, pp. 251 et 305.

[4] Luz Soriano, ibidem, pp. 304 et 305.

lans et il trouva ces armes. Deux jours avant cet évènement ce prêtre avait enlevé de la chambre occupée par lui au Palais tous les objets qu'elle contenait, et il avait fait répandre le bruit de son départ pour Rome, qui était alors le foyer des cabales jésuitiques. L'Intendant général de police, le célèbre Pina Manique, disait à cet égard au Ministre de l'Intérieur, le Vicomte de Ville Neuve de Cerveira, que, selon lui, le dit ex-jésuite était l'espion qui envoyait du palais des nouvelles aux membres de la Compagnie se trouvant dans le Royaume. Il faudrait d'ailleurs faire des recherches, savoir quel mobile l'avait poussé à se présenter devant la reine comme il l'avait fait, afin de le punir s'il était criminel ou de l'envoyer dans un hospice d'aliénés si on voyait qu'il se trouvait dans ce cas. Cependant il ne fut pas poursuivi et il paraît qu'il lui fut permis de partir pour Gênes. Il demanda un passeport à cet effet et il fit le voyage à bord du navire *Orion* dont Pierre Iordt était capitaine [1]».

La reine Marie I dominée par les moines perdit peu à peu la raison, et le 10 février 1792 la direction du royaume passa entre les mains de son fils Jean. Mais, quoique le nom de Marie continuât à paraître dans les diplômes, ils étaient contresignés par le prince.

À partir du 15 juillet 1799 c'est le nom de celui-ci qui paraît seul dans les lettres officielles, et il prenait le titre de *Prince Régent,* parce que la maladie mentale de sa mère se prolongeait [2].

À cause de l'invasion des français en Portugal, le Régent Jean partit pour le Brésil, avec sa mère et les autres personnes de la famille royale et de la Cour, le 29 novembre 1807, pour aller établir son gouvernement à Rio de Janeiro [3].

Les jésuites cependant travaillaient partout pour le rétablissement de leur Ordre dans l'Église Catholique; ce qu'ils obtinrent enfin sous le Pontificat de Pie VII, qui publia le 7 août 1814 la Bulle *Sollicitudo omnium ecclesiarum*, par laquelle il rétablissait la Compagnie de Jésus, car, ainsi qu'il y est dit, cela lui avait été demandé par plusieurs princes et d'autres personnes de haut rang. Mais on sait que la Cour Portugaise ne contribua en rien à cet acte pontifical. Elle montra au contraire le plus grand regret pour le rétablissement de cette Compagnie, puisque le Prince Régent n'accorda pas le *Royal Agrément* à cette Bulle, et fit dire à son Ministre Plénipotentiaire à la Cour de Rome qu'il ne devait admettre aucune sorte de négociations sur un tel sujet, par l'arrêté ministériel du 11 avril 1815, qui est très intéressant pour faire comprendre la mauvaise impression que les jésuites avaient laissée en Portugal, tellement mauvaise que 56 ans après on écrit dans cet arrêté ministériel ce qui suit:

«S. A. R. s'étonne de cette décision de Sa Sainteté, cette Cour n'en ayant pas été informée antérieurement, quoiqu'elle eût le plus à se plaindre des jésuites, contre qui le Portugal procéda, de la manière la plus énergique, par l'Ordonnance du 3 septembre 1759.

«Les intentions positives de S. A. R. étant de maintenir avec la plus grande rigueur les dispositions de la susdite Ordonnance, quelle que soit la décision des autres Couronnes, même de celles qui se sont associées pour l'extinction de la dite Compagnie, mon Auguste Maître m'ordonne de communiquer cette résolution à V. S. afin que V. S. présente immédiatement une note déclarant les principes invariables que S. A. R. a l'intention de maintenir et d'après lesquels il vous ordonne de n'admettre aucune négociation sur cette matière, soit verbale, soit par écrit».

---

[1] Luz Soriano, tom. I, p. 343 et tom. III, pp. 62 à 64.

[2] Schaefer, tom. v, pp. 343 et 344.

[3] Schaefer, tom. v, pp. 361 et 362

Le 2 mars 1816 Marie I mourut au Brésil et son fils Jean VI lui succéda.

Cependant les français avaient été repoussés définitivement du Portugal en 1810 et le général anglais Beresford le gouvernait presque totalement, ce qui donna lieu à la conjuration de 1817, qui ne produisit pas l'effet désiré, et à la révolution libérale de 1820, qui triompha momentanément et décréta la chute du pouvoir absolu du Roi, les députés alors réunis en Cortès légiférant la très libre constitution de 1822, que Jean VI (obligé à revenir du Brésil) jura de maintenir.

En ce qui regarde les Congrégations Religieuses, ce parlement leur était si contraire, qu'il établit que l'on n'admît plus de novices dans les couvents masculins et féminins qu'il y avait dans le Royaume.

Mais dans la société portugaise il y avait alors deux partis très caractéristiques, celui des partisans des principes libéraux, du régime constitutionnel et de l'indépendance du pouvoir civil de l'ecclésiastique, et le parti des sectaires des vieilles idées, de l'absolutisme royal et de la dépendance de l'État Civil à l'Église Romaine.

Celui-ci était inspiré par les conseils de l'épouse de Jean VI, Charlote Joaquine, princesse espagnole, dont la conduite comme femme, comme épouse et comme reine était détestable. Ce parti était dirigé par son fils cadet Michel, esprit rude et querelleur, fréquentant les gens d'écurie et les moines. Le lecteur devra dès à présent prendre note de son action, car c'est de lui que va dépendre la rentrée des jésuites en Portugal, en 1829. Charlote Joaquine avait refusé formellement de reconnaître la constitution et d'y prêter serment en 1822, lorsque le roi, son mari, l'avait reconnue.

Michel en mai 1823 prit la direction d'une contre révolution qui proclama de nouveau le gouvernement absolu de son père et en avril 1824 il tenta même par de nouveaux tumultes de s'emparer du gouvernement, en déposant son père, et se proclamant roi. Ce coup échoua cependant, car Jean VI alla se réfugier à bord d'un navire anglais qui se trouvait dans le port de Lisbonne, et Michel, obligé par la force à s'y rendre, fut exilé et envoyé à Vienne d'Autriche.

En examinant l'esprit de ces deux règnes, celui de Marie I et celui de Jean VI, nous voyons que la première, fille de Joseph, ainsi que le deuxième, petit-fils du même roi, montrèrent toujours une grande antipathie pour les jésuites; et tous les rescrits qu'ils publièrent furent contraires à la Compagnie. Ils montrèrent toujours un grand respect pour les lois anti-jésuitiques de Pombal qu'ils voulurent maintenir intégralement pendant leur règne.

# DEUXIÈME ÉPOQUE

# 1829-1834

## CHAPITRE DIXIÈME

### Gouvernement de l'usurpateur Michel (Don Miguel) (1828–1834)

Le 10 Mars 1826 Jean VI mourut, après avoir, quelques jours auparavant, nommé une régence présidée par sa fille Isabelle Marie, pour gouverner le royaume pendant sa maladie et même après sa mort, jusqu'à ce que l'héritier légitime de la couronne pût prendre les mesures nécessaires.

Pierre, fils aîné du roi défunt, ayant accepté le titre d'empereur du Brésil, pays déjà alors indépendant, il passa le droit au trône à sa fille aînée Marie, qui devint la seconde du nom dans le gouvernement de la nation.

Afin d'éviter les dangers d'une guerre civile, causée par l'esprit rebelle et absolu de son frère Michel, fils cadet de Jean VI, il combina officiellement que celui-ci se marierait avec la reine Marie II, sa nièce; ce qu'il accepta d'autant plus facilement qu'il avait l'exemple de son grand-père, Pierre III, qui s'était marié avec sa nièce Marie I.

Pierre IV avait envoyé du Brésil une carte constitutionelle datée du 29 avril 1826, qui détruisait l'absolutisme rétabli en Portugal pendant les trois dernières années. Cette carte fut proclamée, le 31 juillet de la même année, par la régente Isabelle Marie.

Michel ayant prêté serment sur cette carte constitutionelle à Vienne d'Autriche, où il était exilé, et son mariage ayant été célébré avec la jeune reine, sa nièce [1], il vint débarquer à Lisbonne, en février 1828, pour prendre possession de la régence du royaume, en remplacement de sa sœur, l'infante Isabelle Marie.

Arrivé à Lisbonne il montra bientôt l'esprit vil, traître et absolu, dont il avait déjà donné tant de preuves à la fin du règne précédent, comme nous avons vu.

Aidé par Charlotte Joaquine, sa détestable mère, il donna une nouvelle force à son ancien parti réactionnaire et, appuyé sur lui, il déclara l'abolition de la carte constitutionelle, à laquelle il avait prêté serment, et il se fit nommer roi absolu, refusant de se marier avec sa nièce Marie, qu'il avait acceptée pour épouse, et ne voulut plus la reconnaître comme reine (25 avril — 7 juillet 1828). La guerre civile commença netre les libéraux (partisans de la carte constitutionnelle et de la reine légitime) et les *miguelistas* (*michélistes,* partisans de l'absolutisme et de l'usurpateur Michel).

---

[1] Luz Soriano, *Histoire de la guerre civile, 3e époque,* t. II part. II, pp. 16 à 18.

Au premier choc, les *michélistes* triomphèrent et les libéraux vaincus durent émigrer en Angleterre, en France et au Brésil. Cependant l'Ile Terceira était restée fidèle au régime Constitutionnel et c'est là que se réunirent ensuite les émigrés, et de là qu'ils vinrent, commandés par Pierre IV, débarquer le 8 juillet 1832 sur la plage de Mindelo près de la ville de Porto, où ils entrèrent le lendemain.

En 1833 le Duc de Terceira débarqua en Algarve avec des troupes et marcha sur la capitale, où il entra le 24 juillet. Pierre arriva quatre jours après. Cependant la lutte continuait à l'intérieur du pays et ne termina qu'en mai 1834, avec la Convention d'Evora-Monte, par laquelle Michel fut obligé de sortir du Royaume pour ne jamais y revenir: en effet il ne revint jamais car il mourut en exil en novembre 1866.

Voyons maintenant ce qu'étaient devenus les jésuites, pendant le temps qu'avait duré le Gouvernement de l'usurpateur Michel, de 1828 à 1834.

Les partisans de Michel étaient essentiellemente réactionnaires en religion, serviteurs dévoués de l'Église catholique. Ils étaient fanatiques et aimaient béatement les petites dévotions et croyaient aux miracles et aux prophéties. Pendant cette courte période même, les jésuites profitèrent d'une vieille petite image trouvée dans une caverne, aux environs de Carnaxide, et Michel s'en servit comme d'une amulette, croyant que c'était là le gage de sa victoire contre les libéraux. Et c'est surtout à l'exploitation de cette image, que se consacrèrent les jésuites tant qu'ils restèrent à Lisbonne, comme l'avoue même leur supérieur, le Père Delvaux: «le bon Dieu semble avoir destiné notre petite Compagnie à exploiter, si je puis parler de la sorte, de plus en plus cette dévotion» [1].

Les jésuites étaient de fait bannis du Portugal depuis 1759; Jean VI en 1815 avait formellement refusé de donner son Royal Agrément à la Bulle de Pie VII, *Sollicitudo omnium ecclesiarum,* qui rétablissait la Compagnie de Jésus. Mais les partis réactionnaires considèrent toujours les jésuites comme leur meilleur soutien, c'est porquoi dans cet interrègne d'absolutisme féroce et dévot, les jésuites reparurent dans le Portugal d'alors, fanatique et soumis, comme de noirs oiseaux de proie sur un cadavre.

Ce fut Antoine Ribeiro Saraiva, attaché à l'ambassade portugaise à Londres, qui pensa le premier à appeler les jésuites en Portugal. Ayant passé par Paris et ayant vu que la loi de Charles X de 1828 supprimait les Collèges de la Compagnie de Jésus, et que par conséquent beaucoup de jésuites français devraient quitter leur pays, il pensa à en faire venir quelques uns en Portugal [2]. Il écrivit à cet égard au Duc de Cadaval, premier ministre de Michel, lequel approuva cette idée et la présenta au Roi usurpateur, qui l'accepta. Ainsi en mars 1829 trois Pères et deux frères coadjuteurs de la Province de France partirent pour le Portugal, ayant pour supérieur le P. Joseph Delvaux. Ils vinrent par Passage où un quatrième Père se joignit à eux, et par Loyola, où le supérieur, revêtu de la chasuble de S.t François de Borja, dit la messe dans la chapelle où s'était opérée la conversion de S.t Ignace. Ils arrivèrent à Madrid où ils entrèrent au Collège, que les jésuites y avaient déjà, et qui portait le titre d'Impérial. Ils y furent très bien reçus et visités par la famille royale, particulièrement par les deux sœurs de Michel qui y résidaient, dont l'une, Charlote, était mariée au Prince Royal d'Espagne, Charles. Ils durent rester quatre mois à Madrid, parce que leur entrée en Portugal trouvait une grande opposition chez plusieurs personnages de la cour de Lisbonne, où ils n'arrivèrent que le 13 août 1829. D'abord ils entrèrent au couvent

---

[1] *Lettres Inédites du R. P. Delvaux sur le Rétablissement des Jésuites en Portugal,* p. 276.

[2] Dans ce chapitre je suis le récit fait par le P. Auguste Carayon de la Compagnie de Jésus, dans son livre *Documents Inédits, Notes Historiques sur le Rétablissement de la Compagnie de Jésus en Portugal,* Poitiers, 1863, et les *Lettres* du P. Delvaux, Paris, 1866.

de Rilhafoles qui appartenait alors aux prêtres de S. Vincent de Paul, où il leur fallut rester deux mois et demi, dans une situation très difficile, car, comme le dit le jésuite Carayon dont nous suivons le récit, «la législation du pays et les actes du Marquis de Pombal ne laissaient pas de rendre leur position extrêmement délicate» [1]. Les nouveaux arrivés furent bien reçus par le Roi et par les petits-fils du Marquis de Pombal. Mais «dans le conseil du roi, et tout autour du trône, dans le clergé même, il restait des éléments d'opposition. Un des ministres les plus influents ne cachait à personne que son avis au Conseil était qu'on se servît de la Compagnie de Jésus aux Indes, où les besoins de la Religion étaient extrêmes, mais qu'on ajournât son rétablissement en Portugal jusqu'à des temps plus calmes» [2].

Les Péres n'ayant pu obtenir une demeure qui leur fût propre à Lisbonne, le Duc de Lafões, frère du Duc de Cadaval, leur offrit pour résidence une de ses maisons à Marvila, au bord du Tage, où, ayant appris la langue portugaise, ils commencèrent à enseigner le catéchisme aux enfants et à faire de petits sermons dans les villages voisins. C'est dans un de ces villages — à Carnaxide — que fut trouvée la vieille image de la Vierge, appelée *Senhora da Rocha* (Notre Dame du Rocher). Le Nonce, Mgr. Alexandre Justiniani voulut, à la fin de novembre 1829, que l'un de ces Pères fît à l'église de Lorette, qui appartenait à la colonie italienne, une petite mission, à la clôture de laquelle vinrent assister le Roi et sa cour.

Marvila se trouvant très loin du centre de Lisbonne, le Duc de Lafões offrit aux Jésuites pour leur résidence une partie de son palais de Largo da Anunciada, où ils restèrent depuis le 18 jusqu'à la fin de décembre 1830. A cette époque le Roi leur accorda le *Coleginho* (petit collège), ancienne maison des jésuites, qui portait le nom de *Saint-Antoine-Abbé, le Vieux*. Pendant le carême de 1831 ils firent une autre mission dans l'église de Lorette des italiens. Le 9 janvier 1832 le Roi remettait aux jésuites le Collège des Artes de Coïmbre et le 14 février de la même année quelques Pères, qui étaient venus de France se joindre aux premiers, s'y rendirent [3]. En allant à Coïmbre ils passèrent par Pombal où le Supérieur voulut dire la messe des morts dans la chapelle même où se trouvait, dans un cercueil, le corps embaumé du Marquis de Pombal. Il se rappela alors cette phrase, attribuée au Marquis, et à laquelle il ne sembla pas donner une grande importance: «*La Compagnie reviendra, mais il lui sera difficile de refaire son nid*». Ils arrivèrent à Coïmbre le 18 février au milieu des ovations que leur avait préparés le réformateur de l'Université, le Frère *Fortunat de St. Bonaventure,* un des journalistes les plus satyriques de l'époque, défenseur des jésuites et de l'intrus Michel, ennemi acharné des libéraux et des francs-maçons, camarade et ami de cet autre ex-moine et mauvais prêtre Joseph Augustin de Macedo, et aussi atroce journaliste que l'autre l'était.

Les jésuites commencèrent à enseigner d'après leurs méthodes au Collège des Arts. Le réformateur Frère Fortunat, sacré le 27 mai 1832 Archevêque d'Evora, demanda et obtint du roi pour la Compagnie l'ancien Collège des jésuites du Saint-Esprit d'Evora. Mais, comme l'avoue le jésuite Carayon, «à tous ces actes de la bienveillance du prince et de la sollicitude de son ministre, il manquait cependant le plus important, un décret qui rétablît définitivement la Compagnie en Portugal. Les lois de proscription de Joseph 1<sup>er</sup> et la protestation de Jean VI contre la Bulle de Pie VII, *Sollicitudo omnium ecclesiarum,* rendaient cet acte tout à fait nécessaire. Il parut enfin le 8 septembre dans la gazette de Lisbonne» [4].

---

1 Carayon, pp. 3 et 4.
2 Carayon, pp. 6 et 7.
3 Carayon, pp. 10 à 17.
4 Carayon, p. 29.—*Lettres inédites* du R. P. Joseph Delvaux, p. 357.

Ce décret avait été signé le 30 août. Après avoir analysé «le préambule et le dispositif de la Bulle de Pie VII, du 7 août 1814», il termine ainsi:

«J'ai, pour le bien, accordé mon royal *Beneplacito* et appui à la susdite Bulle du Saint-Père Pie VII et j'ordonne qu'elle reçoive son accomplissement et exécution dans mes royaumes et domaines, selon sa teneur et sans tenir compte de législation quelconque à ce contraire, que je révoque à cet effet seulement; bien entendu que par cette mienne résolution souveraine, ne sont pas restitués aux dits Pères de la Compagnie de Jésus les biens, proprietés, exemptions, privilèges et prérogatives qui leur ont antérieurement appartenu, ni aucun droit ne leur est donné pour en demander la restitution.
Les autorités, à qui il appartient, l'aient ainsi pour entendu et l'exécutent. 30 août 1832 »[1].

Le 10 septembre 1832 on montra, de la part du Roi, au P. Delvaux, dans le *Coleginho,* trois nouveaux décrets, signés par Michel: par le premier il accordait à la Compagnie le Collège du Saint-Esprit d'Evora et pour en assurer la fréquentation il établissait que les étudiants des Departements de l'Alentejo et de l'Algarve ne pourraient pas s'inscrire à l'Université sans avoir fréquenté, pendant au moins une année, le Collège d'Evora; le deuxième appliquait la même disposition aux étudiants de tout le royaume, par rapport au Collège des Arts de Coïmbre; et le troisième annonçait l'ouverture des classes dans ce collège et confiait au recteur et aux professeurs de celui-ci les examens pour l'inscription à l'Université. Le Roi manifestait en même temps l'intention de confier aussi aux jésuites, plus tard, le Collège des Nobles de Lisbonne, fondation du Marquis de Pombal. Il fit donc y cesser provisoirement l'entrée des élèves, précisément à l'expiration des grandes vacances[2]. À la mi-octobre Michel partit pour Coïmbre pour se mettre à la tête des opérations contre l'armée de Pierre. Le Collège des Arts qui se trouvait près du théatre de la guerre dut interrompre les classes et comme la guerre devenait sanglante il fallut transformer quelques couvents en hôpitaux.

Les jésuites furent appelés pour soigner les blessés et selon leur habitude, avec les soins corporals, ils se consacraient très spécialement au traitement spirituel, comme le prescrivent leurs règles, ce qui, d'après le récit du P. Carayon, consistait en ce qui suit:

«Chapelet en commun dans les salles des malades, catéchisme des convalescents dans le chœur de l'église, exhortations particulières, confessions, derniers sacrements, visites continuelles, et tous les soins que réclamaient les circonstances, remplissaient le temps des Pères, et répandaient la consolation dans l'âme de ces infortunés; ceux qui moururent manifestèrent tous de grands sentiments de piété[3]».

Cependant les évènements de la guerre se précipitaient rapidement et quoique les troupes libérales de Pierre se trouvassent encore assiégées à Porto, le Duc de Terceira (Vila Flor), un de ses généraux, vint par mer et débarqua en Algarve, comme nous l'avons dit plus haut. De là il traversa par terre avec ses troupes jusqu'à Almada, où il arriva le 23 juillet 1833, en face de Lisbonne. Pendant cette nuit-là les Ministres de Michel, la noblesse et les troupes s'enfuirent de Lisbonne où entrèrent le lende-

---

[1] *Lettres Inédites du P. Delvaux,* pp. 359 à 361.
[2] Carayon, pp. 30 et 31.
[3] Carayon, p. 48.

main les troupes libérales et où on établit un gouvernement composé des Ducs de Palmela et de Terceira. Les jésuites de Lisbonne malgré les alarmes du moment, restèrent sains et saufs et il leur fut permis de se retirer au couvent des Dominicains, ce qui ne leur plut pas, parce qu'ils croyaient ces religieux leurs ennemis. Ils obtinrent donc de se retirer dans des maisons particulières, après avoir signé un papier où leur supérieur déclarait que les jésuites n'iraient pas dans les localités qui se trouvaient encore sous la domination de Michel et qu'ils ne se mêleraient pas de la politique du pays [1]. Le 28 juillet 1833 Pierre entra aussi à Lisbonne, et sachant que les jésuites étaient très attachés à la politique de son frère et opposés à la sienne, comme il s'en était assuré par des recherches particulières qu'il avait fait par un agent secret, il signa le lendemain un décret, par lequel il proscrivait de nouveau les jésuites [2]. Il envoya des magistrats escortés de cavalerie et d'infanterie au *Coleginho* pour arrêter les jésuites qui s'y trouveraient, dans le but de faire exécuter les lois de Pombal. Comme on n'y trouva pas un seul, on fit apposer les scellés. Les novices cependant étaient rentrés chez leurs familles et les jésuites qui avaient prononcé les vœux, s'étant d'abord cachés chez des amis, partirent sur des navires étrangers se trouvant dans le port de Lisbonne et quittèrent le Royaume.

Coïmbre, comme d'autres villes du nord, était encore au pouvoir de Michel, c'est pourquoi les jésuites du Collège des Arts purent continuer l'enseignement ainsi que le traitement des malades. Trois d'entre eux y moururent.

Cependant les libéraux devenaient victorieux et la guerre civile terminait par la convention d'Evora-Monte, signée en mai 1834, et Michel dut sortir du Royaume où il ne revint jamais. Il mourut en novembre 1866.

Par suite de la victoire des libéraux, Pierre IV fit exécuter à Coïmbre l'ordre de suppression des jésuites, qu'il avait fait exécuter le 29 juillet 1833 à Lisbonne. C'est pourquoi le corrégidor de Coïmbre se présenta le 28 mai au *Collège des Arts* et fit la lecture du décret qui bannissait toute la communauté. Ce décret, daté du 24 mai 1834, était signé par le ministre de Justice et Cultes, Joachim de Aguiar.

Voici le récit fait par l'historien jésuite Carayon:

«Le 28 mai, veille de la Fête-Dieu, le Corrégidor vint le matin signifier le décret de suppression, et en fit la lecture à toute la communauté assemblée. Les jésuites y étaient accusés de s'être introduits dans le royaume à la faveur de l'usurpation de Don Miguel, pour propager, comme leurs ancêtres, le fanatisme et l'ignorance, et il portait condamnation à en sortir dans le plus bref délai, sous peine d'être traités selon la rigueur des lois. Acte fut dressé de cette intimation et tous les Pères furent invités à le signer [3]».

Le 30 mai les jésuites sortirent de Coïmbre escortés par des soldats qui les conduisirent, en les traitant très affectueusement, jusqu'à Vila Franca, où ils arrivèrent le 4 juin. De là ils vinrent en bateau jusqu'à Lisbonne.

L'ambassadeur de France, le Baron Mortier, obtint du Gouvernement que les étrangers pussent rester à la *Tour de S. Julien*, jusqu'au moment de leur embarquement, afin de ne pas être exposés aux colères populaires. Ils y restèrent jusqu'au 3 juillet, où ils montèrent sur un navire qui le 7 leva l'encre et vogua vers Gênes où ils débarquèrent le 5 août 1834.

Ainsi sortirent de Portugal les jésuites du temps de l'usurpateur Michel. Mais bientôt quelques uns d'entre eux reparurent de nouveau dans le pays.

---

[1] Carayon, pp. 57 à 61.
[2] *Lettres Inédites* du P. Delvaux, pp. 435 à 441.
[3] Carayon, p. 67.

# TROISIÈME ÉPOQUE

## 1857-1910

**Règnes de Marie II (1834-1853) — Pierre V (1853-1861) — Louis I$^{er}$ (1861-1889) Charles I$^{er}$ (1889-1908) — Emmanuel II (1908-1910)**

## CHAPITRE ONZIÈME

### Rentrée clandestine des jésuites en Portugal

Pendant cette troisième époque les jésuites furent introduits en Portugal par le Père Charles Jean Rademaker, fils de Joseph Basile Rademaker et de Charlotte Jean Verdier [1]. Le nom de Rademaker lui venait de son bisaïeul paternel d'origine hollandaise [2].

Il était né le 1$^{er}$ juin 1828. Son père étant parti le 14 juillet 1829 pour Turin, comme représentant du Gouvernement de l'usurpateur Michel près de la cour du Piémont, le petit Charles se rendit dans cette ville avec toute sa famille.

Le gouvernement de l'usurpateur ayant, comme nous l'avons vu, terminé en 1834, Joseph Basile perdit sa place, mais il resta à Turin à cause de l'éducation de ses enfants. Charles fut élevé au collège des jésuites et, le 28 octobre 1846, il entra au noviciat de la Compagnie de Jésus à Chieri, ville voisine.

En mars 1848 une révolution éclata au Piémont et un des premiers gestes des révolutionnaires fut de bannir les jésuites. C'est pourquoi le novice Rademaker, qui n'avait pas encore prononcé les vœux religieux, s'en alla chez son père avec qui il revint à Lisbonne en août de la même année. Ici il fut attaché au secrétariat de la nonciature le 2 octobre ; et, décidé à se consacrer à l'état ecclésiastique, il se mit à étudier la théologie, entra dans les ordres le 20 octobre 1851 et chanta sa première messe le 28 du même mois dans l'église du séminaire des Apôtres S$^{t}$ Pierre et S$^{t}$ Paul où des jeunes gens venus d'Angleterre se préparent au sacerdoce, c'est pourquoi cette église est appelée des *Inglezinhos* (petits anglais).

Prêtre séculier, il voulut se consacrer à l'enseignement religieux des étudiants des collèges de Lisbonne, et, comme il fréquentait beaucoup les prêtres anglais, il commença à aider le recteur de leur séminaire, Joseph Ilsley, dans l'*Institut de Charité* que celui-ci avait fondé en 1849 pour les enfants abandonnés des deux sexes. Comme on reconnut en 1853 qu'il convenait de séparer les sexes, les jeunes filles restèrent dans l'ancienne maison et le Père Rademaker passa avec les garçons dans une maison du *Largo da Páscoa*.

---

[1] Dans ce chapitre je suis la biographie du Père Charles Rademaker publiée dans le *Mensageiro do Coração de Jesus,* 1901-1903 (Messager du Cœur de Jésus) et dans l'*Histoire du Collège de Campolide et de la Résidence des Jésuites à Lisbonne,* texte latin écrit par les Pères des deux maisons accompagné de la traduction française, avec une préface par le prof. Emm. Borges Graïnha.

[2] *Mensageiro do Coração de Jesus,* 1898, p. 21.

Le choléra ayant envahi Lisbonne en 1856, le père de Charles fut une des victimes.

Pendant tout ce temps-là, de 1848 à 1856, quelques jésuites vinrent incognito à Lisbonne: le Père Joseph Vigitello, italien, passa quelque temps chez le Marquis de Lavradio [1], et les Pères François Ramon Cabré et Joseph Clos, espagnols, demeurèrent un mois au collège du *Largo da Páscoa* [2]. Charles Rademaker entretint des relations avec eux; et, après la mort de son père, qui s'était opposé à ce qu'il rentrât chez les jésuites, se voyant délivré des instances paternelles, il obtint du Général de l'Ordre sa réadmission. Dans ce but il alla terminer son noviciat à Loyola, y prononçant ce qu'on appelle les *vœux simples de l'Ordre,* le 17 juillet 1857. Déjà jésuite et soumis, dans toutes ses actions, aux ordres des supérieurs, il fut renvoyé en Portugal pour y rétablir la Compagnie de Jésus. Arrivé à Lisbonne, il se délia de l'abbé Ilsley dans la direction de l'*Institut de Charité,* qui se trouvait déjà alors installé Rue de *Buenos Ayres,* et le prit complètement à sa charge. Celui-ci fut donc le premier collège de jésuites en Portugal pendant cette troisième période. Mécontent de cette maison, il en chercha une autre dans de meilleures conditions et il la trouva à *Campolide,* aux environs de Lisbonne [3]. La maison appartenait au poète Jean de Lemos à qui il l'acheta en 1858 pour quatre *contos* (4.000 écus) [4]. Rademaker demanda au Général de lui envoyer quelques Pères pour l'aider à former le nouveau Collège et plus tard pour fonder un noviciat de l'Ordre en Portugal. Le Général, d'accord avec les idées de Rademaker, lui envoya successivement plusieurs jésuites, coadjuteurs et prêtres. Le premier fut le coadjuteur Martinho (Martin) Rodriguès, qui était entré au noviciat de l'Ordre en Portugal en 1833, au temps de l'usurpateur Michel, lorsque les jésuites avaient leur noviciat à Santo Antão o Velho (S[t] Antoine-Abbé le Vieux) [5]. Plus tard vint aussi le Père Buckacinscki, un autre jésuite qui avait été en Portugal de 1830 à 1834, plus connu sous le nom de Chevalier [6].

Ce fut surtout entre les jésuites italiens, qui avaient été bannis de l'Italie en 1848, que le Général choisit les Pères pour le Portugal. Les plus célèbres furent: le Père François Xavier Fulconis, premier supérieur de la Mission; le Père Vincent Ficarelli, deuxième supérieur de la Mission et plus tard, en 1880, premier Provincial; le Père Louis Prosperi, qui pendant de longues années parcourut le pays en faisant des missions et en y introduisant l'Apostolat de la Prière, dont il fut directeur général jusqu'à sa mort en 1887; le Père François Sturzo, qui durant 18 années fut directeur du Collège de Campolide; le Père Jean Baptiste Meli, fondateur de la Résidence de Braga, ville très catholique du Nord du pays avec un séminaire des plus fréquentés où il devint très influent; le Père Jean Baptiste de Antoni, supérieur du Collège de São Fiel (St. Fidèle) de 1871 à 1887; et le Père Dominique Moscatelli, qui fut maître de novices au Barro de 1869 à 1881. (Voir les *Catalogues* des Provinces Castillane et Portugaise).

Un noviciat étant fondé au Barro en 1860 les novices commencèrent à y affluer; leur nombre jusqu'à 1910, cinquante ans après, s'était élevé à 754. Plus d'un tiers (287) cependant avait quitté l'Ordre, comme le prouvent le livre publié par le P. Cordeiro en 1910 sous le titre de *Jubileu do Colégio do Barro* (Jubilé du Collège du Barro) et le *Cata-*

---

1 *Mensageiro do Coração de Jesus,* 1902, p. 607.

2 Ibidem, 1903, p. 32.

3 *Histoire du Collège de Campolide et de la Résidence des Jésuites à Lisbonne,* pp. 9 et 10.

4 Dans cette histoire, l'écu (*scutatum* dans les chroniques latines des jésuites) vaut 5 francs.

5 *Histoire Coll. Camp. et Rés. Lisb.,* pp. 9–10. — Carayon, *Documents Inédits concernant la Compagnie de Jésus,* X, pp. 65, 83 et 84. — Delvaux, *Lettres,* p. 448.

6 *Histoire Coll. Camp. et Rés. Lisb.,* p. 161. — Carayon, pp. 82 à 84. — *Mensageiro do Coração de Jesus,* 1903, p. 32.

*logus Domus Probationis Barrensis,* manuscrit qui se trouve aux Archives Congréganistes. (Voir p. 89 de cette *Histoire*).

À mesure que les portugais, qui étaient entrés au Noviciat du Barro, avançaient en âge et en aptitudes jésuitiques, on remplaçait les italiens par des portugais dans la direction des maisons, en sorte qu'en 1894 on ne les voyait plus dans la direction des maisons et on ne les voyait presque plus dans le pays, soit qu'ils fussent morts, soit qu'ils fussent retournés dans leurs anciennes Provinces [1].

Au commencement de l'année 1910 il y avait dans la Province Portugaise 360 jésuites répandus dans les onze maisons du Portugal et dans les trois missions des colonies. Les onze maisons en Portugal consistaient en deux Collèges (Campolide et St. Fidèle), un Noviciat et Scolasticat de rhétorique au Barro, une École Apostolique à Guimarães, et sept Résidences (Lisbonne, Covilhã, Porto, Braga, Setúbal, Viana do Castelo et Póvoa de Varzim). Les trois Missions dans les colonies étaient: celle de Goa avec trois maisons, celle de Macao avec deux et celle de la Zambézie-inférieure avec six [2].

## CHAPITRE DOUZIÈME

### Les jésuites entrèrent en Portugal et y vécurent en méprisant consciemment et à dessein les lois de Pombal, Aguiar et Hintze

Dans les deux époques antérieures, initiées en 1540 et en 1829, les jésuites entrèrent appelés par le gouvernement même du pays: en 1540 par Jean III, roi légitime et absolu, qui représentait par conséquent le pouvoir, et en 1829 par un roi intrus, l'usurpateur Michel, mais qui cependant représentait un pouvoir révolutionnaire quoique illégitime.

Mais en 1857 Rademaker ne fut pas appelé ni autorisé par le pouvoir civil. Il savait, comme ses successeurs, que l'existence et la propagande des jésuites en Portugal était défendue par les lois de Pombal et Aguiar, comme ils l'avouent souvent dans leurs écrits mêmes [3]. C'est pourquoi ils cherchaient à cacher le plus possible, surtout au commencement, le fait qu'ils étaient membres de la Compagnie de Jésus, et cela de toutes les manières depuis les extérieurs artificiels et les légères dissimulations, jusqu'à la négation et au mensonge le plus positif et le plus impudent. Les livres mêmes qu'ils ont publiés et certains rapports écrits par des autorités civiles chargées des enquêtes à leurs maisons, donnent un témoignage complet de ces faits. Dans l'*Histoire du Collège de Campolide et de la Résidence de Lisbonne* (p. 19) on raconte que dans la maison du Barro on avait placé, avec le Noviciat, un petit asile d'enfants pauvres, pour mieux cacher celui-là.

Plusieurs fois les autorités civiles se méfièrent de la présence des jésuites dans certaines maisons, surtout lorsque l'esprit public réclamait avec plus d'insistance l'exécution des lois anti-jésuitiques, et elles ordonnèrent que des enquêtes fussent faites.

Mais celles-ci ne produisirent pas d'effet, soit que les fonctionnaires eux-mêmes se fussent laissés entrainer par des affections personnelles, soit que les jésuites eussent déclaré formellement qu'ils n'appartenaient pas à la Compagnie de Jésus.

Dans l'*Histoire du Collège de Campolide et de la Residence de Lisbonne,* (p. 30), on raconte que dans les premiers temps du Collège, en 1861, le Commissaire des études et recteur du Lycée National de Lisbonne, Joseph Lacerda, chanoine de la Cathé-

---

[1] *Catalogus Provinciae Lusitanae Societatis Jesu ineunte anno MDCCCXCIV.*

[2] *Catalogus Provinciae Lusitanae Societatis Jesu ineunte anno 1910,* p. 45.

[3] *Hist. Coll. Camp. et Rés. Lisb.*; pp. 4, 17, 19, 26, 30, 59, 153, 161, 174 et 178, etc.

drale, poussé par l'amitié particulière qui le liait à Rademaker, évita l'exécution de l'enquête dont il avait été chargé par arrêté ministériel du 10 octobre 1861.

Le 16 novembre 1880 Joseph Lucien, alors Président du Conseil et Ministre de l'Intérieur, envoya un arrêté ministériel à tous les Préfets qui devraient chercher à savoir: 1.° si dans leurs districts il y avait des collèges ou établissements appartenant à des membres de congrégations religieuses étrangères ou dirigés par eux; 2° si dans les mêmes collèges ou établissements il y avait des professeurs faisant partie des dites congrégations [1]. Les fonctionnaires chargés de ces recherches envoyèrent leurs rapports au Ministère de l'Intérieur.

Ce qui y est rapporté au sujet des affirmations des jésuites interrogés, peut être déduit d'un de ces rapports, écrit par le Dr. Sousa Refoios, professeur très remarquable de l'Université de Coïmbre, qui fut l'enquêteur du Collège de St. Fidèle en décembre 1880 et qui publia ce rapport dans la presse en 1883 pour faire voir jusqu'où pouvaient aller les dissimulations et les faussetés des jésuites. «Ils déclarèrent (écrit-il) tous *una voce* qu'ils n'appartenaient à aucune congrégation religieuse» [2]. Et pourtant on les trouve tous comme jésuites dans le *Catalogus Provinciae Lusitanae Societatis Jesus in. an. 1881* (p. 12). Mais au commencement de ce catalogue on trouve cette note en latin: «*Enixe rogantur Nostri ne in externi cujusvis manus hunc catalogum incidere sinant*». (Nous prions instamment les Nôtres de ne pas laisser passer ce catalogue à des personnes étrangères à la Société).

En 1901 on tenta d'enlever et emmener dans un couvent la fille de Mr. Calmon, consul du Brésil à Porto. En ayant connaisance de ce fait, à Lisbonne et à Porto, le public se révolta contre l'existence déguisée et illégale des congréganistes en Portugal et exigea, en de bruyants comices, que fussent exécutées les lois non révoquées de 1759 et 1834 [3].

Hintze Ribeiro, alors président du Gouvernement, en partie dominé par l'aristocratie et la reine Amélie très attachées aux congréganistes, et en partie poussé par les réclamations du pays, publia le fameux décret du 18 avril 1901 pour mystifier le peuple.

Dans ce décret il feignait ignorer que les individus, contre lesquels le public réclamait, étaient des congréganistes, car les lois de 1759 et 1834 n'avaient pas été révoquées.

C'est pourquoi il établissait que ces individus pouvaient vivre réunis dans des maisons, en se consacrant à la bienfaisance, à l'enseignement et aux missions dans les colonies, sous condition expresse (alinéa c) de l'art. 1$^{er}$: «qu'il n'y eût pas, dans l'association, de pratiques de noviciat, ni de professions ou de vœux, non permis par la loi.»

Or les jésuites, comme les autres congréganistes, restèrent dans leurs maisons, mais n'exécutèrent pas intégralement ce décret. Ils s'en jouèrent plutôt comme ils se jouaient des lois de 1759 et 1834.

Car ils continuèrent leurs noviciats, leurs professions et leurs vœux, comme on le voit par leurs catalogues, imprimés mais cachés aux séculiers, et d'autres livres et manuscrits trouvés dans leurs maisons, desquels nous avons déjà fait mention et dont quelques uns sont déjà publiés dans la presse.

Cependant les jésuites continuèrent à dire, avec la dissimulation qui leur est habi-

---

[1] *Jubilé du Collège du Barro*, p. 194.

[2] *Le Collège de St. Fidèle*, etc. Rapport du dr. Joachim Auguste de Sousa Refoios, professeur de médecine à l'Université de Coïmbre, pp. 8 et 18. Coïmbre, 1883.

[3] Voir dans l'*Hist. Coll. Camp. et Résid. Lisbonne*, p. 178, ce qui eut lieu dans la Résidence de Rue du Quelhas, à cause de ces événements.

tuelle, qu'ils n'avaient ni noviciat ni professions religieuses. Là dessus le fait le plus curieux et le plus digne d'être marqué dans l'histoire est la déclaration, publiée par le Provincial des jésuites, Louis Cabral, dans le journal catholique *Portugal,* le 4 octobre 1910, veille de la proclamation de la République qui les a bannis du Portugal, si on la compare à une autre, qui se trouve dans le livre *Proscritos* (Proscrits) publié par l'ordre du même Provincial Louis Cabral. Dans le numéro cité du *Portugal* (p. 1, col. 4 et 5) on lit. «La vérité est qu'au Barro il n'y a pas de noviciat monastique, qu'on n'y trouve pas les pratiques monacales caractéristiques, telles que le chœur, le chapitre, l'habit, etc. etc. qu n'y existent pas et n'ont jamais existé dans une seule des maisons de l'association *Fé e Pátria* (Foi et Patrie), pas même avant que le décret de Hintze les eût fixés dans cette sorte d'existence légale. Si cependant le «noviciat» est pris étymologiquement, dans le sens de formation des novices dans une association religieuse, ou comme apprentissage pour la vie des missions, dans ce cas il y a au Barro le noviciat, il faut même qu'il existe, par expresse exigence légale, puisque dans le *Diário do Govêrno* (journal officiel) dans les *Statuts* de l'Association Foi et Patrie, article 7, on lit ces mots: «l'éducation comprendra, en plus de l'instruction littéraire appropriée, une formation morale et religieuse qui soit une garantie de conduite exemplaire dans la vie des missions». Cette éducation est reçue au Barro par ceux que l'Association élève avec un soin particulier et elle constitue un vrai cours pratique d'abnégation, dévouement et adaptation aux mille exercices auxquels le missionnaire se voit forcé d'appliquer son activité.»

Qu'on lise maintenant la déclaration claire et parfaitement en opposition avec l'antérieure qui se trouve dans *Proscritos* (*Proscrits*), vol. I, p. 117 et 119:

«Comme le lecteur naturellement le sait déjà, au Barro, à moins d'une lieue de Tôrres Vedras, il y avait depuis cinquante ans un noviciat de la Compagnie de Jésus, avec pratiques pour formation religieuse et les vœux correspondants. En face de la loi c'était le collège de *Nossa Senhora dos Anjos* (Notre Dame des Anges) approuvé sous la dictature de Hintze Ribeiro, comme établissement de formation pour les missionnaires.

«... Je suppose que le lecteur n'est pas de ceux que les pratiques du noviciat ou les vœux que l'on prononçait au Barro pourraient scandaliser et qu'il ne voudra pas me citer à propos les décrets de Joachim Aguiar et de Pombal. Il y a des choses qui sont par leur nature au dessus ou en dehors de toute loi humaine, comme le sont l'air, la lumière du soleil et les rapports des âmes avec Dieu.

«Les lois qui restreignent des droits inaliénables ne sont pas des lois, c'est pourquoi on ne leur doit pas d'obéissance, mais un complet oubli.

«C'est ce que faisaient les jésuites aux décrets de Pombal et d'Aguiar» [1].

Comme on le voit par la transcription précédente les jésuites dans les *Proscrits* ne nient plus leur qualité de jésuites, qu'ils niaient autrefois lors qu'ils étaient interrogés officiellement, et ils déclarent de plus qu'ils vouent le plus profond mépris aux lois portugaises de 1759 et de 1834. Et dans la *Civiltà Cattolica* du 6 juin 1914, p. 586, se rapportant à une de mes publications, *l'Histoire du Collège de Campolide,* publiée en 1913, ils insultent même les personnes qui les blâment pour leurs mensonges officiels [2].

---

[1] L. Gonzague Azevedo, S. J. *Proscritos.* Notices détaillées de ce qu'ont souffert les religieux de la Compagnie de Jésus pendant la révolution portugaise en 1910. Avec une préface par le R. P. Gonzag Cabral,ue S. J. — *Première partie,* Florêncio de Lara, éditeur, Valladolid, septembre 1911, p. 119.

[2] Comme confirmation complète de ce chapitre je veux laisser ici la déclaration de la *Civiltà Cattolica,* quoique on m'y adresse des insinuations insultantes dont je ris: «La condotta dei Gesuiti nel dissimulare officialmente la loro condizione di religiosi é un altro capo di accusa — l'accusa sciocca dell' «ipocrisia gesuitica» — su cui mena grande scandalo il nostro Grainha. Ma il suo è davvero uno scandalo farisaico, e peggio, è un tratto di mala fede per creare odiosità alle vittime, che hanno tanto beneficato lui e la sua patria. Egli sa benissimo che il governo stesso conosceva la con·

Ce point est si intéressant et essentiel dans l'Histoire des jésuites à cette époque en Portugal, que je dois placer ici quelques documents précieux, gardés aux Archives Congréganistes, prouvant qu'ils se savaient hors la loi et comment ils cherchaient à la sophismer. Ce sont trois circulaires du Provincial, en 1901, qui était alors le P. Louis Campo Santo: deux, dirigées aux consulteurs et à d'autres Pères de la Province, contiennent des lettres du Général sur les Statuts de l'Association *Foi et Patrie,* qui était un déguisement de la Compagnie de Jésus, et l'autre, dirigée aux Supérieurs des maisons, donne le modèle des lettres officielles que l'on devait envoyer au Gouvernement, avec les notes explicatives pour le tromper en faussant les bases fondamentales de cette Association. Il y a aussi une lettre du Provincial sur les Résidences qu'il déclare hors la loi.

### Première circulaire dirigée aux Consulteurs et à d'autres Pères de la Province

«R. Père en Christ. P. X.—Je viens de recevoir du R. P. Ludovico M. la lettre suivante:

«Valde placet quod V. R.ª opportuno tempore conficienda et mittenda mihi curaverit Statuta quae excogitata sunt ut nostrae domus, ad civilis legis normam constitutae, sub ejus tutela conservari possint.

«Qua merentur attentione, illa perlegi, et nescio an hîc singula bene intelligamus, legem recenter latam parum cognoscentes et multa temporum adjuncta ignorantes; sed timor subit, ne per ista Statuta plura, quam necesse sit impedimenta nobis opponamus, et vinculis nos constringamus, quae necessariam religiosae gubernationis libertatem tollant. Quin etiam, accidere potest, ut, dum securitatis studio tot nobis regulas praescribimus, ansam inimicorum accusationibus et vexationibus demus, si forte

«J'ai été très content de ce que V. Rᵉ, en temps opportun ait eu le soin de faire rédiger et de m'envoyer les Statuts que l'on a imaginés pour que nos maisons, établies d'après la loi civile, pussent rester sous la tutelle de cette loi.

Je les ai lus avec l'attention qu'ils méritent et je ne sais pas si nous les comprenons bien ici, vu que nous connaissons peu la loi promulguée récemment et que nous ignorons beaucoup de circonstances du moment; mais il me vient la crainte de ce que, par ces Statuts, nous nous imposions plus d'empêchements qu'il ne faut, et ne prenions des liens qui viennent paralyser la liberté nécessaire du gouvernement religieux. Il peut encore arriver qu'en ordonnant, dans un désir de sécurité, tant de règles auxquelles nous devrons nous soumettre, nous fournissions un prétexte aux accusations et aux vexations de

dizione loro di «Gesuiti», ma non voleva che apparisse officialmente; e ció per timore appunto di quei massoni che allora si celavano nell' ombra cospirando, ed ora spadroneggiano tiranneggiando più che qualsiasi monarchia la più assoluta. Anzi vi fu occasione in cui il governo stesso di Lisbona costretto da socialisti e massoni ad una delle solite «inchieste» contro le case religiose, si lodò dei gesuiti, perchè non ostentavano questa loro condizione, laddove altri religiosi, dandosi per tali di fronte alla legge, mettevano in grande impaccio il governo, che non poteva o non voleva riconoscerli. Un simile stato di cose non è certo invidiabile; ma è quello dei primi cristiani costretti a nascondersi nelle catacombe. Il farne colpa alle vittime, non ai persecutori, è il colmo dell' insipienza, è la brutalità del carnefice, che aggiunge al colpo il sarcasmo, alla morte dell' innocente il disonore».

illas accurate observare non liceat. Cum, igitur, res s t adeo gravis et delicata, volo ut haec Statuta non solum a PP. consultoribus Provinciae sed etiam ab aliis e gravioribus PP. diligenti consideratione recognoscantur, et deinde singuli suas ad me sententias prescribant».

nos ennemis, si par hasard nous ne pouvons pas les observer exactement. C'est pourquoi, comme l'affaire est si grave et si délicate, je veux que ces Statuts soient examinés avec attention, non seulement par les Pères consulteurs de la Province mais encore par d'autres Pères graves et qu'ensuite chacun d'eux m'écrive son opinion à cet égard».

«Je demande donc, qu'avec la plus grande urgence vous vouliez bien exposer à S. Paternité ce que vous pensez sur ce cas, en remarquant seulement que les Statuts de *Foi et Patrie* ont été faits à la lettre d'après les lois en vigueur.

«Je me recommande dans les SS. SS.--De V. R.— Serviteur en J. Christ, *Aloisius*.

«Lisbonne, 17 juillet 1901».

Le Général a reçu les lettres des PP. Consulteurs, et, n'ayant pas été bien renseigné sur le sujet, il demanda encore des explications, comme il ressort de cette deuxième circulaire du Provincial, très intéressante car elle fait connaître l'esprit des jésuites en face des lois portugaises:

**Deuxième circulaire dirigée aux Consulteurs et à d'autres Pères de la Province**

«*Sub secreto.*— Le 26 août 1901.— Rév.[d] P. en Christ.— P. C.—J'ai reçu aujourd'hui une lettre du Rév. P. Ludovico où il disait que: «vu la diversité d'informations parties d'ici, lesquelles s'accordaient toutes à voir du danger dans la présentation des Statuts de *Fé e Pátria* (Foi et Patrie), et vu les dispositions publiques et secrètes du Saint Siège sur les Congrégations de France», il est d'opinion que nous ne présentions pas de Statuts et que par conséquent nous nous préparions pour les effets subséquents à la non-présentation, en cherchant toutefois à sauver la propriété.

«Comme je pense que chacun voudrait exprimer la crainte de la non-présentation des statuts plutôt que les dangers résultant de l'exécution de ses articles (car ceux-ci sont plutôt un *pro forma* qu'autre chose, et dans le cas contraire il serait toujours temps de les rejeter), et comme il est aussi de mon devoir d'assurer autant que possible notre intégrité et d'éviter des équivoques et des pessimismes exagérés dans une affaire de tant de responsabilité, dont dépend le travail de quarante ans, et ayant enfin l'intime conviction que, si nous nous retirons spontanément (ce qui équivaut à ne pas présenter de Statuts), nous ne reviendrons plus, et encore par cet aveu manifeste nous n'assurerons point le droit de nos propriétés, j'ordonne à V. Rév. d'écrire de nouveau, avec toute urgence, et en se basant sur ces considérations, à Sa Paternité pour lui déclarer formellement:

«1.° Utrum Statuta *a*) civili gubernio nos obnoxios faciant, et *b*) externe Episcoporum auctoritati subjiciant, et etiam *c*) religiosae gubernationæ eas creent dificultates, quibus minus boni et obedientes socii abuti facile possint.

1.° Si les Statuts *a*) nous assujettissent à l'autorité civile, *b*) s'ils nous assujettissent extérieurment à l'autorité des évêques, *c*) s'ils créent de telles difficultés au gouvernement religieux de l'Ordre que les religieux moins bons et moins obéissants pourraient facilement abuser de telle sorte qu'il devienne preférable de nous retirer.

«2.° Si V. R.[ce] connaît une autre solution, et laquelle, pour sauver l'intégrité *Matris nostrae*.

Commendo me SS. SS.

«Serviteur en Christ, *Aloisius*».

### Circulaire dirigée aux Supérieurs des maisons

«Voici la formule de la réponse combinée avec le R. P. V. Pr. dans le cas d'une enquête à cette maison. Si on envoie une feuille imprimée avec cases à remplir, que l'on applique, en remplissant ces cases, les réponses données dans ce formulaire. Que tout le monde sache bien la position qui appartient à chacun, à savoir: s'il est associé ou s'il est au service de l'Association. Tous les Pères et Scolastiques, qui ne sont pas associés, sont des *employés supérieurs*, lors même que ce soit le Recteur, les Frères Coadjuteurs sont des *employés inférieurs*. Il faut remarquer que l'on ne compte pas les étudiants de Setubal et du Barro [1], ni les Novices, car ceux-là comptent comme élèves, ceux de Setubal sous le nom de praticiens, ceux du Barro sous celui d'apprentis. Il n'est pas nécessaire de mentionner ceux-là, à moins que ce renseignement soit explicitement demandé, car par le mot *personnel* on ne comprend pas les élèves, si ce n'est pas expressément déclaré.

«Monsieur.—En réponse à votre lettre officielle de ... de ..., j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que cet établissement est nommé *(nom du Collège ou Institut d'après les Statuts approuvés)*, est à *(localité, rue, numéro, etc)* et appartient à l'Association «*Foi et Patrie*» approuvée par le Gouvernement, dont le siège est Travessa de Estêvão Pinto, n.° 23, Lisbonne.

«Le personnel est formé par *(nombre)* associés, à savoir: *noms* ..., ...

«Les autres qui dans cet établissement sont au service de la dite Association, sont: *(nombre), ce sont les Pères et les Scolastiques non associés)* employés supérieurs, *(nombre) (coadjuteurs non associés)* employés inférieurs et *(nombre)* domestiques. Quant à l'âge, ils sont tous majeurs et quant à la nationalité, ils sont tous portugais, excepté *(nombre)* ... qui se consacrent à l'enseignement des langues étrangéres.

«D'après l'indication donnée ci-dessus *(nombre)* seulement appartiennent, dans cette maison, à l'Association *Foi et Patrie*, les autres sont au service de l'Association, sans être associés.

«Je crois avoir répondu ainsi à vos demandes; dans le cas où vous désireriez quelque autre renseignement ultérieur, veuillez vous adresser au siège de l'Association, Travessa de Estevão Pinto, 23, Lisbonne».

«Dieu Garde, etc.».

### Lettre du Provincial sur les Résidences

Quant aux Résidences, le Provincial Louis Campo Santo avouait clairement qu'elles étaient en contravention avec le décret de Hintze:

«Rév. et Très Cher P. Castelo.—P. C.—Dans la précipitation de l'autre jour je vous ai envoyé la transcription du P. Socius sur ce que V. R.[ce] savait déjà au sujet des exemptions, mais je n'ai pas répondu à la demande concrète de V. R.[ce] À mon avis, les Résidences en Pòrtugal sont hors la loi, par conséquent elles doivent être considérées comme étant légalement dispersées; elles sont toujours *sub persecutione* et comme si elles vivaient dans les catacombes».

---

[1] Les jésuites scolastiques portugais étudiaient alors la philosophie à Setubal et les humanités au Barro d'après le *Catalogus Provinciae Lusitanae Soc. Jes. ineunte anno* 1901, pp. 7 et 10.

## CHAPITRE TREIZIÈME

### Les jésuites, sachant que leur séjour en Portugal était contraire aux lois du pays, plaçaient leurs maisons sous le nom de jésuites étrangers

Comme nous l'avons vu au chapitre précédent, les jésuites savaient que les lois portugaises du temps de Joseph I^er et de Pierre IV, non encore révoquées, s'opposaient formellement à leur existence légale et juridique en Portugal, donc à la possession de propriétés. Pour éluder ces lois ils niaient officiellement leur qualité de jésuites, ainsi que, pour maintenir la possession des propriétés qu'ils achetaient, ils faisaient des contrats d'achat et de vente au nom d'étrangers, lesquels étrangers n'étaient autres que des membres de la même Compagnie, naturels d'autres pays. Cette astuce ou manigance fut initiée par le Père Vincent Ficarelli, italien réservé mais très rusé, qui entra dans le gouvernement des jésuites portugais vers la fin de 1866 et n'en sortit qu'en 1886.

Voyons quelques documents des dissimulations des jésuites et de leur mépris des lois.

La Résidence des jésuites à Lisbonne, Rue du Quelhas n.º 6, fut achetée par le Père Fulconis en 1865 aux anciennes religieuses augustines anglaises par contrat verbal, valable pendant quatre ans, fait devant le procureur de celles-ci, l'abbé Pierre Baines, sous promesse d'argent offert par M.^elle Marie d'Assomption de Saldanha e Castro, fille du Comte de Penamacor, comme il est dit dans l'Histoire de cette Résidence [1] et dans la Vie de Paola Frassinetti par le Cardinal Alphonse Capecelatro [2]. Mais en 1869, au bout des quatre années indiquées au dit contrat verbal, quand il fallut faire le contrat officiel, le Père Ficarelli (alors déjà supérieur des jésuites portugais) voulut qu'il fût fait au nom de trois jésuites anglais, les Pères George Lambert et Ignace Scoles et le frère coadjuteur Henry Foley, résidant alors à Londres. Le prix d'achat fut de 2:800$000 réis (14.000 frs.) et le contrat fut fait chez le notaire Jean Baptiste Ferreira le 3 mars 1869.

---

[1] *Histoire Col. Camp. et Résid. Lisb.*, p. 157.

[2] *Vita della Serva de Dio Paola Frassinetti*, pp. 269 et 270.—«Nondimeno il monastero e l'annessa chiesa di Santa Brigida restarono proprietà delle Agostiniane inglesi, aministrata per le Suore dal Padre don Pietro Baines, presidente del Collegio dei Santi Pietro e Paolo dei missionari inglesi. Se non che, essendo il monastero assai vasto, per mantenerlo in piedi occorrevano molti danari; onde il Padre Baines, a cui pareva inutile quella spesa, fece divisamento di vendere il convento pel prezzo di sessanta mile lire. Il Gesuita (P. Fulconis) ci mise l'occhio sopra; tanto piu che il monastero sarebbe stato adattatissimo per un ampio Collegio tenuto dalle Dorotee, e la chiesa uffiziata dei pochi Gesuiti che erano a Lisbona, sarebbe riuscita un centro di pietà e di opere buone. Si accinse quindi coraggiosamente a trovare le sessanta mila lire; e la Providenza gli venne in aiuto per tal modo. Viveva in Lisbona assai piamente e con desiderio di consacrarsi a Dio in vita religiosa una nobile donzella, Dona Maria dell' Assunzione di Saldanha e Castro, figliuola del conte di Penamacor. Era costei ricca di averi e anche più ricca di cuore; onde il fare del bene col suo danaro le riusciva di grande allegrezza. Aliena, como fu sempre, dal prender marito, ed essendo ancora in età minore, chiese al tutore (che disgraziatamente aveva perduto e padre e madre) una parte delle sessantamila lire. Ottenuto il danaro, lo diede al Padre Fulconis per la compra del monastero, e promise il resto appena che fosse magiore. Il monastero fu comperato dal Fulconis; e la giovine donatrice volle che la chiesa e una piccola parte di esso monastero fossero addette ad uso dei Gesuiti. Il resto della casa, al tutto separata con opposite mura, si darebbe alle Suore. Il Padre con i suoi compagni, riattata alla meglio la parte del monastero loro destinata, vi passarano tutti e in poco tempo, con il decoroso splendore del culto e con le confessioni e le prediche, attirarono molta gente nella chiesa di santa Brigida, benchè essa fosse fuori di mano».

On peut lire ceci même dans l'Histoire de la Résidence de Lisbonne, comme il suit: «Au commencement de l'année 1869 le jardin, la petite maison sise vers le sud de l'église, l'église elle-même, consacrée à Sainte Brigitte veuve, et une partie du monastère y attenant, devinrent la propriété de la Compagnie de Jésus, moyennant un contrat par devant notaire, contre remise du prix convenu. Mais pour des raisons justifiées le contrat fut fait au nom de trois Pères de la Province Anglaise. L'argent pour l'achat de l'église et une partie du monastère y attenant nous a été fourni par la pieuse libéralité de Marie de l'Assomption de Saldanha e Castro, demoiselle de la noblesse qui entra dans la Congrégation des Sœurs du Sacré Cœur de Jésus» [1].

La propriété du Collège de Campolide fut achetée en 1858 pour 4.000 écus (20.000 francs) par le jésuite portugais Charles Rademaker, avec l'argent de son patrimoine et sous l'autorisation de ses supérieurs ainsi que l'exigent les règles de l'Ordre [2].

En 1861 et en 1865, encore avec l'argent de Rademaker et l'autorisation du Provincial, on ajouta quelques bâtiments à la maison primitive, comme on le voit dans l'Histoire de ce Collège [3].

Mais en 1873, déjà sous le gouvernement de Ficarelli, cette propriété de Campolide fut passée aux noms des trois mêmes jésuites anglais, les Pères George Lambert et Ignace Scoles et le coadjuteur Henry Foley, lesquels, d'après un contrat fictif fait par leur procureur, le jésuite portugais P. Monteiro, chez le notaire Cardoso à Lisbonne, le 21 mars 1873, feignirent acheter la propriété primitive avec les nouveaux bâtiments pour 5.500 écus (27.500 frs).

Et les jésuites n'eurent pas honte d'ajouter à ce sophisme de la loi leur note caractéristique de manque de patriotisme, car après cet achat fictif ils faisaient flotter le drapeau anglais sur cette propriété achetée avec de l'argent portugais. Voici comment ils racontent ce fait dans l'*Histoire du Collège de Campolide*, p. 67:

«Et, afin que la possession de la propriété pût se maintenir intacte pour le collège, contre n'importe quelle invasion de ses ennemis actuels, celle-ci a été transférée à une société de catholiques anglais, par un traité de vente faite d'accord avec les lois en vigueur et pour cette raison les jours de fête on voit le drapeau anglais flotter à la façade du collège» [4].

En comparant maintenant ce rapport de l'Histoire du Collège de Campolide avec l'autre analogue de l'Histoire de la Résidence de Lisbonne, cité plus haut, on voit que celui du Collège est plus jésuitiquement hypocrite que celui de la Résidence, parce que dans celui-là on dit que la propriété a été transférée à une société de catholiques anglais et dans celui-ci qu'elle a passé au nom de trois Pères de la Province Anglaise; quand, après tout, ces catholiques anglais n'étaient autres que les trois mêmes jésuites de la

---

[1] «Anno 1869 inito rite contractu et apud Tabellionem firmato, pretioque persoluto, hortus cum parva domo, quae ad miridiem Ecclesiae sita est, ipsaque Ecclesia Divae Bergittae viduae dicata cum parte adjuncti monasterii in proprietatem Societatis cessit. Contractus tamen justas ob causas initus est nomine trium Patrum Angliae Provinciae. Ad comparandam Ecclesiam cum parte adjuncti monasterii, pecuniam pro sua pietate ac liberalitate suppeditavit D. Maria de Assumptione de Saldanha et Castro, nobilis virgo, quae nomen dedit congregationi Monialium S.mi Cordis Jesu». *Hist. Col. Camp. et Résid. Lisb.*, pp. 163 et 164.

[2] *Hist. Col. Camp. et Rés. Lisb.*, pp. 10, 16.

[3] *Hist. Coll. Camp. et Rés. Lisb.*, pp. 31 et 53.

[4] «At autem contra quamcumque modernorum proprietatis osorum invasionem ut incolumis servaretur Collegio possessio, in quamdam Catholicorum Anglorum societatem venditionis contractu ad leges vigentes exacto translata est, et hac de causa singulis diebus festis Angliae vexillum supra Collegii vestibulum ab omnibus fluctuari videtur». *Hist. Coll. Camp. et Rés. Lisb.*, p. 67.

Province Anglaise. Dans l'Histoire de Campolide on dit encore que cela s'est fait parce qu'on craignait une invasion des ennemis actuels de la propriété, quand ce que l'on craignait en effet était l'exécution probable des lois anti-jésuitiques de Pombal et d'Aguiar, non encore révoquées. On doit cependant se rappeler que Pombal fit arrêter et bannir non seulement les jésuites portugais, mais aussi ceux des autres pays, comme ils le disent eux-mêmes dans le *Catalogus Provinciæ Lusitanæ S. J. ineunte anno 1892,* auquel est annexé le plan de la Tour de St. Julien, avec le nom des jésuites que le Marquis de Pombal y avait fait enfermer.

Le Collège de St. Fidèle avait été construit par le Père Augustin de l'Annonciation, religieux franciscain, qui était sorti du couvent à cause de la loi de 1834. Ce collège fut fondé en 1852 pour servir de séminaire à des orphelins pauvres ou abandonnés; c'est pourquoi, pour la construction et l'entretien de la maison, Frère Augustin chercha à obtenir, en plus de son patrimoine, des aumônes et des dons de plusieurs personnes de sa connaissance ou naturellement bienfaisantes, et il y réussit.

L'enseignement fut d'abord donné dans ce collège par quelques prêtres séculiers, et de 1860 à 1862 par des lazaristes; mais, ceux-ci ayant été bannis cette année-là, Frère Augustin ne pouvant obtenir pour son collège les Frères de St. Joseph de Calazans, comme il le désirait, le confia en 1863 à la direction des jésuites. Cependant la propriété de ce collège garda le nom de son fondateur Frère Augustin. Mais le 13 novembre 1873 un contrat de vente fut fait en l'étude du notaire Joachim Barreiros Cardoso, par lequel Frère Augustin vendait fictivement la maison avec le terrain, pour *2 contos* (10.000 francs), aux trois mêmes jésuites anglais George Lambert, Ignace Scoles et Henry Foley. Frère Augustin mourut l'année suivante, le 4 mars 1874 [1].

La Résidence des jésuites à Covilhã qui était la propriété de Marie Joseph de Sousa Tavares, propriétaire aussi d'un collège qu'elle avait fondé près de cette résidence et qu'elle avait donné aux Sœurs Dorothées, passa en 1875, par contrat de vente, au nom des trois mêmes jésuites anglais George Lambert, Ignace Scoles et Henry Foley. Plus tard un nouveau bâtiment, fait par l'ordre du Supérieur P. Miranda, passa au nom d'un autre jésuite espagnol, le P. Nicolas Rodriguez [2]. Cette Marie Joseph Tavares mourut l'année suivante, 1876 [3], peu de mois après la réalisation du contrat de vente, comme cela était arrivé à Frère Augustin de l'Annonciation.

C'était l'œuvre constante de Ficarelli, cherchant à sophistiquer les lois portugaises.

Mais cette œuvre était non seulement une mystification pour les lois portugaises, mais aussi une mystification pour les constitutions mêmes de la Compagnie de Jésus, car les jésuites, après les vœux simples, ne peuvent pas avoir l'usage direct ni l'administration de leurs biens, et après les derniers vœux ils perdent même le droit à la propriété.

C'est ce qu'on lit dans le commentaire fait par le jésuite anglais Auguste Oswald,

---

[1] Ce qui est écrit ici au sujet du Collège de St. Fidèle est extrait du *Rapport* du Dr. Refoios, du *Rapport* du Dr. Ramos Preto, de la *Réponse au Rapport* du Dr. Ramos Preto par le P. Candide Mendès S. J., de l'*Hist. Coll. Camp.*, pp. 13 et 41 et des Catalogues des Provinces de Castille et Portugal.

[2] *Rapport* du Dr. Refoios, pp. 43 et 41.—*Histoire manuscrite de la Résidence de Covilhã* aux Archives Congréganistes.

[3] Capecelatro *Vita di Paola Frassinetti*, pp. 356 et 351.

sur ce point des Constitutions de la Compagnie de Jésus, publié avec l'approbation des supérieurs [1].

En terminant cette exposition par laquelle nous avons vu comment les jésuites ont fait passer, en des noms étrangers, leurs maisons qui primitivement étaient au nom de portugais, nous devons faire remarquer non seulement leur intention de sophismer les lois portugaises, mais aussi le manque de patriotisme qu'ils ont montré en faisant intervenir des étrangers dans des propriétés portugaises, construites et augmentées avec de l'argent portugais et par des portugais. Ils choisirent surtout la nation anglaise comme pour effrayer le gouvernement portugais, par la menace des cuirassés anglais. Pour faire parade de leur anti-patriotisme, ils faisaient flotter au vent, les jours de fête, le drapeau anglais sur la façade du Collège de Campolide, propriété que tout le monde savait portugaise de fait, et, lorsque les enquêteurs officiels allaient examiner leurs autres maisons, ils présentaient aussitôt les contrats de vente fictive aux jésuites étrangers, comme ils firent pour le Collège de St. Fidèle et pour la Résidence de Covilhã, ainsi que le déclare l'enquêteur officiel le Dr. Refoios, dans le Rapport présenté au Gouvernement, vers la fin de décembre 1880 [2]. Et pour montrer que ce manque de patriotisme est la note caractéristique des jésuites, ils voulurent fixer cette idée sur une photographie des recteurs de Campolide, dont on voit la gravure p. 11 de l'*Album Commémoratif du 50e Anniversaire de la Fondation du Collège de Campolide* en 1908, que nous avons reproduite devant la page 150 de l'*Histoire du Collège de Campolide et de la Résidence des jésuites à Lisbonne,* où on lit, au milieu, cette phrase portugaise : *A pátria do Sábio é todo o Mundo;* ce qui en français veut dire : La patrie du Savant est le Monde entier.

---

[1] *Commentarius in decem partes Constitutionum Societatis Jesu. Opus manuscriptum: composui Augustinus Oswald, Soc. Jesu sacerdos.*

*Ex typis societatis Sancti Augustini. Desclee, De Brouwer et Socii.— Insulis — Anno Domini MDCCCXCII.—(Superiorum permissu). Ex domo tertiae Probationis Portico (near Prescot, Lancashire, England),* pp. 548 à 558.

Abdicatio Bonorum.— 414 — De paupertate singularum classium.— Supra jam explanatum est in variis religionibus etiam paupertatis obligationem variam esse, cum salvis principiis generalibus maxime pendeat ab ipsis religionibus, quae particularia secundum proprium religionis finem in hac materia statuantur. In Societate Jesu porro praeter hanc differentiam ab aliis ordinibus, differt paupertas etiam in variis ejusdem Societatis classibus, prout varia sunt eorum vota variasque etiam Constitutiones circa variorum votorum materiam et obligationem. Necesse proin est, singularum classium paupertatem distincte proponere.

415 — Primis votis simplicibus, finito biennio novitiatus emissis, retinent quidam Nostri dominium directum in bona sua, sive jus possidendi ea; promittunt tamen in ipso voto etiam horum bonorum abdicationem facere, iisque se prorsus exuere, quando Superior juxta Constitutiones id jubeat. Dominio autem indirecto, seu jure disponendi de rebus suis, privantur saltem, quoad liceitatem.

418 — 2 — Itaque abdicatio bonorum in Societate Jesu est jus et simul obligatio, jure ordinario et in certa dependentia a Superiore exuendi se plene et definitive omnibus bonis, quae possidet religiosus, omnisbusque juribus possidendi vel acquirendi, ita ut perfecto sensu desinat esse proprietarius.

419-*a.* — Regulariter debet fieri bonorum abdicatio intra quadriennium ab ingressu in Societatem, vel potius in fine ejus.

423 — Bonorum abdicatio debet esse absoluta et perpetua.

425 — Requiritur dein, ut abdicatio sit universalis, comprehendatque omnia bona et jura, pensiones, census, vitalitia, in quantum fiere potest.

[2] Dr. Refoios, *Rapport*, pp. 19 et 43.

## CHAPITRE QUATORZIÈME

### Difficultés que les jésuites ont trouvées dans le système de ventes fictives de leurs maisons à des jésuites étrangers et ruses dont ils se sont servis pour les résoudre

Le procureur de la Mission, plus tard Province Portugaise, le Père Bernardin Monteiro, comprenait bien les idées du Supérieur, le Père Ficarelli, et, parfaitement convaincu du besoin de maintenir le sophisme des lois portugaises, il écrivit sur la première feuille d'un de ses livres de notes et de comptes, commencé en 1871, qui se trouve aux Archives Congréganistes, ce qui suit:

**«Avis confidentiels au Procureur**

«1.° On doit savoir que la Résidence des Inglezinhas [1] de la Rue du Quelhas en partie achetée avec l'argent de la Mission et en partie avec celui des Bienfaiteurs, le fut surtout au nom d'une compagnie anglaise, dont les noms sont George Lambert, Prêtre, Ignace Cory Scoles, Prêtre, et Henri Foley: tous de notre Compagnie. Le motif de cette manière d'agir est évident.

«Le Procureur, ou un autre quelconque, doit donc avoir soin que le nombre *trois*, qui forme la compagnie, soit complet, s'enquérant du Procureur de la Province d'Angleterre et le priant, dans le cas où l'un d'eux manquerait, d'en nommer un autre qui le remplace (mais le faisant légalement).

«L'achat a été fait par une procuration, qui donne au procureur le pouvoir d'acheter plus de biens au nom de la dite compagnie et de les administrer. Elle donne aussi le pouvoir de subroger».

Les premiers Procureurs portugais que les jésuites étrangers nommèrent comme leurs représentants en Portugal dans les divers contrats d'achat, comme on le voit par les contrats respectifs, furent le Père Bernardin Monteiro, Procureur de la Mission et plus tard, de la Province, et le frère coadjuteur François de Campos, aide du Procureur de Campolide. Plus tard on voit aussi comme procureurs des acheteurs et vendeurs les frères coadjuteurs Joseph Barroso et Jean Trocado, aides du Procureur de la Province. Ces procureurs étaient donc aussi jésuites comme le prouvent les *Catalogues* imprimés des Provinces Castillane et Portugaise et l'*Histoire du Collège de Campolide et de la Résidence des Jésuites à Lisbonne* où on peut voir leurs portraits respectivement en regard des pages 93 et 135.

Par les avis confidentiels ci-dessus transcrits on voit parfaitement la fraude et la fiction de l'achat, puisqu'on y dit *que c'est le Procureur de la Province d'Angleterre qui devra nommer un autre propriétaire pour remplacer celui qui viendrait à manquer*.

Mais ces avis confidentiels tombèrent en oubli, dans le cours des temps, ou même ont été mis de côté, comme inutiles, par les Provinciaux portugais après le Père Ficarelli, qui laissa le gouvernement de la Province en 1886. Ainsi, par exemple, en 1894 le jésuite portugais, procureur des trois jésuites anglais, passa la propriété du Collège de S. Fidèle, d'après l'ordre du Provincial, au nom de cinq jésuites portugais. Mais ces Provinciaux, tout en comptant déjà trop sur leur stabilité en Portugal, n'oublièrent

---

[1] Cette maison fut pendant longtemps appelée *des Inglezinhas* (petites anglaises), parce qu'elle avait appartenu aux anciennes religieuses anglaises de Ste. Brigitte, augustines.

cependant pas tout à fait le système de Ficarelli et en des contrats postérieurs de vente ils eurent soin de mettre aussi des noms de jésuites étrangers, mais de ceux qui appartenaient à la Province Portugaise, où étaient entrés quelques jeunes gens venus des Écoles Apostoliques de France et de Belgique.

Mais comme dans ces contrats d'achat et de vente tout était fictif, les pseudo-propriétaires ne savaient rien et ne se souciaient guère de leurs pseudo-propriétés, puisque, ainsi que l'ordonne leur Institut, ils font tout d'après l'ordre du Provincial. C'est aussi d'après l'ordre de celui-ci qu'ils passaient des procurations très amples à d'autres jésuites, généralement les frères coadjuteurs aides des Procureurs de la Province, qu'on chargeait de tout travail.

Souvent, des cas très comiques se produisirent et les Supérieurs se virent en grand embarras pour parvenir à les résoudre. Parfois quelques pseudo-propriétaires auxquels on demandait à qui ils avaient acheté ou vendu, l'ignoraient complètement, ainsi qu'ils ignoraient aussi quels étaient leurs héritiers ou de qui ils avaient hérité, car, lorsqu'on dressait les contrats de vente, les Supérieurs faisaient aussitôt nommer d'autres jésuites comme héritiers des acheteurs. Nous allons examiner quelques uns de ces cas et la manière dont ils sont présentés par les jésuites eux-mêmes, dans des lettres aujourd'hui conservées aux Archives Congréganistes.

Comme nous l'avons vu au chapitre précédent, la propriété du Collège de Campolide avait passé en 1873 du nom du jésuite portugais le Père Rademaker, au nom de trois jésuites anglais Lambert, Scoles et Foley. Mais ces étrangers moururent sans que l'on pensât à exécuter les *Avis Confidentiels au Procureur* cités plus haut. George Lambert mourut le 3 septembre 1882, Henry Foley le 19 novembre 1891 [1] et le dernier, Ignace Scoles, le 15 juillet 1896, sans que, à la mort de celui-ci, personne se présentât comme son héritier. Ainsi depuis du 15 juillet 1896 le Collège de Campolide n'avait pas de propriétaire. Le cas était comique! une propriété énorme sans maître!!! Que fit le Provincial des jésuites portugais, alors le Père Joachim Campo Santo, qui avait appris la mort du dernier pseudo-propriétaire par le *Catalogue de la Province Anglaise* qui lui était envoyé chaque année? [2] Il ne fut pas préoccupé du fait, vu que tout se passait en famille entre frères de la même Compagnie. Il appela l'ancien procureur des anglais, le frère coadjuteur, son sujet, François de Campos, qui treize ans auparavant avait reçu d'eux une procuration avec pleins pouvoirs pour acheter et vendre, et lui ordonna de vendre la propriété du Collège de Campolide à un autre frère coadjuteur Joseph Barroso, comme procureur de quatre Pères jésuites de la Province Portugaise, Antoine da Costa Cordeiro, Joseph Bramley, Joseph Joachim de Magalhães et Joseph Dias Silvares. Un de ces quatres Pères, Joseph Bramley, était anglais, mais avait été admis comme novice scolastique de la Province Portugaise le 7 septembre 1882, ayant à peine dix neuf ans, puisqu'il était né le 26 novembre 1862, ceci d'après le Catalogue de la Province Portugaise [3].

Comme on le voit le Supérieur n'oublia pas d'introduire un anglais entre les pseudo-propriétaires de Campolide, quoique dès sa jeunesse il appartînt à la Province Portugaise de la Compagnie de Jésus.

Cette pseudo-vente fut faite en l'étude du notaire Grilo de la ville de Lisbonne, le

---

[1] *Vita Functi in Societate Jesu (1814–1894),* pp. 405 et 538.

[2] On a trouvé beaucoup de *Catalogues de la Province Anglaise* au siège du Provincial, en 1910, à la date de la proclamation de la République Portugaise.

[3] *Catalogus Provinciae Lusitanae Soc. Jesu ineunte ano 1883.*

3 mai 1897, c'est-à-dire presque une année après la mort du dernier pseudo-propriétaire anglais.

D'où il résulte que ces nouveaux pseudo-propriétaires de Campolide ont acheté la propriété à des personnes mortes!

La propriété de la Résidence jésuitique de Covilhã fût aussi vendue primitivement aux trois déjà fameux jésuites anglais Lambert, Scoles et Foley, par l'achat fictif de 1875. Plus tard cette propriété, par une nouvelle vente fictive, passa au nom de jésuites portugais. Mais en 1908 le Supérieur de cette Résidence, le P. Joseph da Cruz eut des doutes sur la propriété nominale d'une certaine partie de l'édifice. Je vais transcrire quelques uns de ses doutes; ils sont très intéressants pour l'étude de la psychologie des jésuites portugais de cette époque et méritent pour cela d'être consignés dans cette histoire:

«Covilhã le 31 août 1909.— Mon très cher Père.—J'ai envoyé hier par main propre et adressé au P. Ferreira, pour qu'il le remette à V. R^ce^, le contrat se rapportant à la propriété de cette Résidence. On voit par là que les trois propriétaires anglais ont acquis par deux fois la propriété de tout ce que nous avons ici et que, en transmettant cette propriété aux propriétaires actuels, on n'a fait mention dans le contrat que de ce qui avait été l'objet du deuxième contrat, l'église restant donc en dehors. Ce n'était pas l'intention de celui qui avait mené cette affaire, mais il est évident que nous ne pouvons nous dire légalement les maîtres de l'église.

«Les anglais sont déjà morts. Par la mort du premier restaient héritiers les deux autres, qui avaient reçu légalement l'habilité. Le deuxième est mort il y a plusieurs années. Du troisième je ne suis pas sûr, mais il est possible qu'il soit déjà mort. *Quid faciendum?*

«Lors même que celui-ci fût vivant et voulût recevoir l'habilité, il y aurait une complication, que je ne veux pas indiquer maintenant, parce que je ne crois pas nécessaire de le confier à la poste.

«Sera-t-il possible d'introduire dans les contrats de vente futurs, ce que, par distraction, on a omis dans le dernier?

«Enfin je ne vois pas la solution que la difficulté pourrait avoir et il serait inutile d'indiquer ce qui me vient à la tête et peut être une absurdité.

«Je recommande ceci à V. R^ce^ et j'espère que vous trouverez le remède à un mal qui, au premier abord, me semble sans remède.

«De V. R^ce^ Serviteur en J. C.—*J. Cruz,* S. J.».

«Covilhã le 6 décembre 1909.—Mon très cher Père Recteur.—P. C.—J'ai fait savoir comment étaient décrites dans le registre cette maison et l'église et je vous envoie la copie de la description, d'où l'on voit que l'église aussi est au nom des trois.

«En vue de cela on pourra payer aux finances les droits de transmission des deux choses et de ce côté on devra faire le contrat.

«Je ne sais pas si on fera des difficultés pour enregistrer car je ne connais pas les cours de cet enregistrement et je ne sais pas quels sont les documents qu'il faut présenter. S'il n'est pas nécessaire de présenter les titres par lesquels le vendeur prouve sa propriété, il n'y aura pas de difficulté. Ne pourra-t-on pas faire l'enregistrement sans cela?

«Enfin je parle de choses que je ne connais pas; mais je dis ces choses pensant qu'elles peuvent être utiles.

«En tout cas on peut bien dire, en toute vérité, à Grilo (car on me dit qu'il va être consulté) que l'intention de ceux qui ont vendu et de ceux qui ont acheté était, en dres-

sant le dernier contrat, de faire entrer tout—maison et église—et que s'il y eût erreur dans la description, ce fut par distraction de la part de celui qui a fourni à J. Campos les renseignements. N'ayant en vue que le contrat d'achat de la maison il a oublié celui de l'église.

«J'avais dit que je trouvais convenable que ma part ne fût pas vendue tant que je serais ici, pour pouvoir toujours figurer comme propriétaire; mais si en vue de cette confusion, il fallait tout remédier par un nouveau contrat, au nom de nouveaux propriétaires, il vaudrait peut être la peine de faire ici ce qu'on va faire à St. Fidèle. Je me soumets à tout.

«Je me recommande dans vos SS. SS. et je suis.

«De V. R.[ce] Serviteur en J. C.—*J. da Cruz,* S. J.».

«P. S. Après cette lettre écrite le P. Emmanuel Rodriguès a reçu comme part de sa réserve la somme de 17$000 réis [1] qu'il a donnée à la Compagnie. Je crédite ici à cette ville, que V. R.[ce] veuille bien la débiter à cette Résidence.—*P. Cruz.*

«Covilhã 11 décembre 1909.—Mon très cher Père.—P. C.—Je vous ai écrit hier de St. Fidèle très à la hâte, et maintenant je ne peux pas vous écrire longuement, car je dois sortir bientôt.

«Le P. George m'a fait une très mauvaise impression et j'ai dit au P. Tavares de me prévenir s'il empirait. Dans ce cas sans attendre davantage je fais la vente de sa part au P. Antoine d'Azevedo, quoiqu'il ne soit pas tout à fait celui qui conviendrait, puisqu'il ne promet pas longue vie ayant déjà près de cinquante ans (quarante huit ans accomplis) et étant si faible

«Je commence demain soir les exercices; mais je ne crois pas pouvoir attendre qu'ils soient terminés pour régler cette affaire, qui est tellement urgente.

«Je me recommande dans vos SS. SS. et je suis.

«De V. R.[ce] le Serviteur en J. C.—*J. da Cruz,* S. J.».

«Covilhã le 5 mai 1910.—Très cher Frère Trocado, P. C.—J'ai reçu votre lettre d'hier; et si je vous dis qu'elle m'a contrarié, je ne dirai que la vérité.

«Ce n'est pas cela que j'avais besoin de savoir de suite: c'est à qui appartient la part du Père Louis da Silva Nascimento. Les documents qui se trouvent dans cette maison indiquent seulement (ceci d'après les comptes) que l'on a payé les droits de transmission. Le Père Castelo dit qu'il ne sait pas quels ont été les héritiers, parce que cette affaire a été réglée par l'Intendance de la Province et il n'a jamais été mis au courant de ce qui s'est passé. À St. Fidèle où le Père Silva est mort on ne sait rien; et si demain l'autorité voulait me demander quels sont les propriétaires de la terre et de l'édifice je ne saurais que répondre.

«De plus, la part du Père Emmanuel Pinto, puisqu'il est mort sans testament, appartient à tous ses frères et il faut la passer seulement au nom du Père Antoine; d'autant plus qu'une des sœurs est mourante et si elle meurt sans que l'on ait fait cette transmission, il faudra payer de nouveau les droits de transmission pour les payer encore plus tard.

«Je vous prie donc de parler au Père Castelo et de voir avec lui où et comment a été faite la liquidation de cet héritage, ou s'il a vendu pendant sa vie et à qui et où l'on a fait le contrat.

«Dans les notes que je vous ai envoyées il y a quelque temps, j'ai dit ce que je pensais alors à cet égard; mais j'ai vu depuis que je m'étais trompé.

---

[1] 85 francs.

«Ne vous endormez pas sur cette affaire, qui est importante, et qui, d'après ce que me dit le Père Castelo a passé par vos mains, si ce n'est pas encore Barroso qui s'est occupé de cela.

«Le Père Monteiro se le rappelle peut-être encore, mais je ne lui écris pas, pour ne pas compliquer encore plus les choses.

«Comme dernière ressource je dois avoir recours au Bureau des Finances de Castelo Branco; mais je trouve cela dangereux.

«Je me recommande dans vos prières.—Votre serviteur en J. C., *P. Joseph da Cruz Tavares,* S. J.»

Voyons ce que l'on a fait à l'égard de la propriété du Collège de St. Fidèle où nous irons trouver de nouvelles et plus curieuses fourberies ou astuces des jésuites.

Comme nous l'avons vu, en 1873 cette propriété avait passé du nom de Frère Augustin, franciscain, à ceux des trois fameux jésuites anglais Lambert, Foley et Scoles: mais en 1894 (les deux premiers étant déjà morts et l'autre vivant en Amérique) elle fut passée au nom des pères jésuites portugais, Jean Raposo (qui institua comme héritier un autre père jésuite Antoine Coutinho), Joseph George, François Borges et Joseph da Cruz. Cependant en 1909 il parut convenable au Provincial, alors déjà le Père Louis Cabral, d'établir de nouveaux propriétaires. C'est pourquoi le 20 mai 1909 il écrivait au Frère Trocado, aide procureur de la Province, dans une lettre, ce qui suit:

«Et à l'égard du pélerinage pour l'arrangement d'affaires temporelles, fixation de propriétaires de maisons, testaments des Nôtres, etc., etc.?

«À St. Fidèle le R. Père Recteur trouve qu'un seul propriétaire est plus avantageux».

Il semble que l'idée du Recteur qui voulait un seul propriétaire n'a pas triomphé, car le 7 novembre 1909 le Recteur Père Tavares écrivait au Frère Trocado.

«Mon cher Trocado.—Il s'agit de passer ce collège des possesseurs actuels au Père sous-directeur de Campolide et à son frère. J'ai déjà prié le Père Barros [1] de me dire si leur famille est forte ou non; ou plutôt s'il y a des probabilités (humainement parlant) pour qu'ils vivent longtemps; ce qui est important pour notre cas. Mais il n'a rien su me dire. Voyez si vous vous renseignez de cela adroitement. Et pensez que c'est urgent.—Votre dévoué, *P. J. S. Tavares*».

Le 11 novembre 1909, le Père Candide Mendès, ministre du collège, écrivait au même Frère Trocado la carte postale qui suit:

«Cher ami.—Le R. Père Recteur désire que vous obteniez deux procurations de chacun des Pères Magalhães, c'est-à-dire une de chacun d'eux, afin que le R. Père Recteur puisse, d'ici même, acheter en leur nom une chose quelconque.—Votre ami et ad., *C. Mendes*».

Les procurations sont venues et ont produit leur effet, comme le communique le Recteur de St. Fidèle lui-même au dit Frère:

«Mon cher Trocado.—Merci de votre carte. Nous avons déjà fait ici le contrat par lequel les Pères Magalhães ont la propriété du Collège et de tout ce qu'ils possèdent dans la paroisse de Louriçal. Je pourrais être héritier parce que je n'ai plus de parents, mais il est préférable que ce soit le Père Zimmermann à ma place, car il est étranger. Il est clair que cet héritier est en second lieu, pour le cas où ils mourraient le même jour.

«Si les PP. George, Borges, Coutinho et Cruz ont leurs testaments, ceux-ci restent sans valeur en ce qui regarde St. Fidèle, par suite de la vente.—Votre dévoué.—*P. J. S. Tavares*».

[1] Le sous-directeur de Campolide était alors le P. Arnaldo Magalhães et son frère s'appelait Joseph Magalhães. Le P. Barros (Alexandre) était le Recteur de Campolide.

Les quatre Pères, du testament desquels il est question dans la lettre précédente, étaient les anciens propriétaires nominaux du Collège, et leurs testaments qu'ils avaient fait entre eux, étaient périmés, parce que les nouveaux pseudo-propriétaires devaient faire des testaments identiques entre eux, comme l'avait recommandé le Recteur même, par la lettre suivante:

«2 décémbre 1909. — Mon cher F. Trocado. — Je vous prie de vouloir bien obtenir que le P. Arnaldo Magalhães et son frère fassent leur testament au profit l'un de l'autre et qu'un troisième soit nommé pour le cas de décès de l'un d'eux, s'ils venaient à mourir le même jour. Ainsi: Je nomme mon héritier universel mon frère et dans le cas où il mourrait avant moi je nomme mon héritier *X*...

«Celui qui fera le testament s'exprimera comme il le jugera convenable. Je suppose que pour faire le testament on n'a pas besoin du contrat d'achat *de ce collège et de ce qui lui appartient dans la paroisse de Louriçal.*—Votre dévoué.— *P. J. S. Tavares*».

Il parait que dans ce passage de la propriété du Collège de St. Fidèle aux P. Magalhães on ne s'était pas attaché à l'idée de chercher des étrangers pour les maisons: idée que le P. Louis Cabral, en se chargeant du Provincialat, indiquait dans une lettre de Campolide le 2 septembre 1908, où il dit:

«Ici tout est très agité. Il y a bien des gens qui pensent que l'on prépare une nouvelle chasse aux prêtres, pour distraire l'attention du régicide et choses pareilles...

«Le Frère Trocado cherche des étrangers pour les maisons, etc.; nous verrons».

C'est pourquoi lorsque les choses semblaient encore plus *agitées*, en septembre 1910, vu que le Président du Conseil des Ministres d'alors, Teixeira de Sousa, avait ordonné de nouvelles enquêtes aux maisons religieuses et que dejà on pressentait la révolution du 5 octobre, le Recteur de St. Fidèle, évidemment embarrassé et troublé, écrivait la lettre suivante:

«22 septembre 1910. — Mon cher Frère, P. C. — J'ai besoin que vous répondiez à ce qui suit:

«1) Le P. Arnaldo est-il auxiliaire ou associé? Il est né au Brésil. Est-il encore brésilien ou naturalisé portugais?

«2) Son frère ne pourrait-il pas être naturalisé anglais? Si c'était possible et qu'il le voulût, ce serait le moyen d'assurer ce qu'il possède. On s'occuperait des choses avec le consul et nous pourrions arborer le drapeau anglais. Renseignez-vous bien là dessus. Il serait utile que Zimmermann prévînt le consul respectif de ce qu'il possède à Castello Branco, afin de le tenir en sûreté.

«Ici il n'y a rien de nouveau. Je parle aujourd'hui au troubadour de Guarda.— Votre Frère du cœur.—*Joachim*».

«Il me semble que les dernières nouvelles particulières, plus pessimistes, quoique d'ailleurs réelles, doivent être aussi basées sur quelque truc. Vous comprenez?»

A l'égard de certaines maisons que les jésuites possédaient dans la ville de Castello Branco, servant de Résidence à un ou deux Pères et surtout pour y loger les élèves de St. Fidèle à l'époque des examens officiels, qu'ils devaient passer au lycée de cette ville, il y eut aussi des cas curieux, que je crois utile de noter.

Le 10 janvier 1909 le P. Joachim Moura y mourut [1]. Il avait été pendant bien des années le Supérieur de cette Résidence.

La mort de ce Père causa de grands embarras, quoique peu de temps auparavant eussent été nommés propriétaires de cette maison les PP. jésuites, Zimmermann, alle-

[1] *Catalogus Prov. Lus. S. J.* Année 1910, p. 43.

mand, et Joseph Marie Alves y Taboas, espagnol (des étrangers, pour chercher à sophismer les lois: étrangers de naissance, mais qui très jeunes étaient entrés dans la Province Portugaise au noviciat du Barro).

Voyons quelques lettres par lesquelles nous pourrons connaître les embarras où ils se trouvaient, parce qu'ils sophismaient constamment les lois.

«R. P. Recteur. — Comme V. R.^ce est le Procureur de la Province [1] je viens vous dire que les héritiers du P. Moura devront, jusqu'au 10 février, faire part, au Bureau des Finances de Castelo Branco, du décès du P. Moura. On payerait une grande amende dans le cas où ils ne le feraient pas jusqu'au 10 février.

«Le P. Alves qui est à S^t Fidèle l'a comuniqué au greffier des Finances, mais ce n'est pas lui comme héritier de cette maison qui devrait le faire, mais bien les héritiers du P. Moura. Notre greffier a fait la minute, j'envoie ci-inclus le brouillon à V. R^ce. Il faut m'envoyer deux copies, l'une pour présenter au greffier et l'autre pour garder ici, signée par le greffier des Finances.

«Dans les SS. SS. et les PP. de V. R.^ce je me recommande vivement. De V. R.^ce, très humble serviteur en J. Ch. — *P. Jordão Falcão,* S. J.»

En suite le pseudo-propriétaire le P. J. M. Alves est chargé plusieurs fois par le Recteur du Collège de s'occuper de cette affaire avec le Procureur de la Province et avec le Fr. Trocado, aide-procureur.

«Collège de S^t Fidèle le 20 janvier 1909.

«Mon R. P. Recteur. — Le R. P. R. m'ordonne d'écrire à V. R.^ce et de vous dire qu'il a reçu la lettre du 19 et la liste de ce que possédait le défunt P. Moura. Le testament a déjà été déposé à l'administration de Castelo Branco.

«Quant au reste le même P. Recteur ira demain à Castelo Branco et s'en occupera.

«De V. R.^ce, très humble serviteur en Dieu — *J. M. Alves,* S. J.»

Deux jours après il écrit de nouveau au même:

«Mon Rév. P. Recteur — P. C.— Notre Rév. P. Recteur me charge encore une fois d'écrire à V. R^ce au sujet des affaires de Castelo Branco.

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

«En troisième lieu ne comptez pas sur le P. Falcão pour participer au reste. Il ne sait rien de cela. Le P. Recteur lui-même sait peu ou rien et est très ennuyé de tout cela. Il dit qu'il n'est pas né pour ces choses-là et qu'il décline dès à présent toute responsabilité pouvant lui advenir, par manque de connaissance et de pratique de telles affaires . . .

«Le Rév. P. Recteur dit aussi qu'il a lu le testament et qu'il lui semble y avoir vu des noms différents de ceux des héritiers que V. R^ce a indiqués dans la liste envoyée. Veuillez encore vérifier bien ce point et communiquer définitivement, afin qu'il n'y ait pas de confusion.

«De V. R.^ce, très humble serviteur en Dieu.— *J. M. Alves,* S. J.

«S^t Fidèle le 22 janvier 1909».

Carte postale à Trocado:

«Mon ami.— J'ai reçu votre lettre et je vous remercie. Soyez tranquille, il n'y aura pas de négligence dans les affaires de Castelo Branco. Quant au testament, je ne connaissais pas les formalités auxquelles vous faisiez allusion dans votre lettre. Il vaudrait mieux peut-être attendre les vacances et en passant, pour nous rendre à la plage, nous

---

[1] Le P. Alexandre Barros, Recteur du Collège de Campolide, était alors aussi Procureur de la Province, d'après le *Catalogus Prov. Lus. Soc. Jes. ineunte ano 1909,* p. 12.

arrangerons tout. Voulez-vous? J'espère en Dieu que nous ne mourrons pas jusque là.

«S[t] Fidèle le 2 juin 1909.—*J. M. Alves,* S. J.»

À propos encore du testament et écrivant le 8 septembre 1909 au Frère Pires à Campolide il lui dit:

«Au commencement d'octobre faites en sorte que le Frère Trocado m'écrive à S[t] Fidèle, insistant pour que j'aille à Lisbonne chercher les élèves, pour faire à cette occasion mon testament de Castelo Branco. Je crois que vous le savez que je suis propriétaire de la Résidence avec le P. Zimmermann. Il l'a déjà fait à Porto, mais moi pas encore. Et comme le testament a plusieurs formalités que Trocado seul connait, etc., etc., il me conviendrait de le faire à Lisbonne».

Le P. Silva do Nascimento, qui avait été un des pseudo-propriétaires de la Résidence de Castelo Branco, étant mort en février 1910, de nouvelles difficultés surgissent, et le Recteur fait écrire au P. Cruz:

«Le R. P. Recteur m'a chargé de répondre à la lettre de V. R.[ce] qu'il ne sait rien de cela, le P. Moreira non plus, que le Frère Soares dit que lorsque le P. Silva est mort il avait déjà tout vendu. Les possesseurs actuels le P. Alves (Joseph) et le P. Zimmermann disent avoir acheté au P. Osório et ne connaissent pas l'autre. Le P. Cordeiro pourra donner d'autres renseignements ou peut-être mieux le Frère Trocado».

Voici quels étaient les pseudo-propriétaires des maisons jésuitiques du Portugal, leur manière curieuse de sophismer les lois portugaises anti-congréganistes, et leur psychologie trouble et sans caractère, que toutes ces manœuvres révèlent.

## CHAPITRE QUINZIÈME

### Les jésuites, dans les ventes fictives de leurs maisons à des jésuites étrangers, volaient les Finances Publiques et insultaient les fonctionnaires qui faisaient leur devoir

Pour agir en tout contre les lois portugaises les jésuites méprisaient même les lois sur les contributions.

D'après les lois portugaises quand on fait l'achat d'une propriété ou quand on reçoit un héritage, on doit payer à l'État un tant pour cent sur la valeur réelle de la propriété achetée ou héritée. Afin que ce pourcentage de l'impôt fût le plus petit possible pour l'État, les jésuites portugais donnaient à leurs maisons dans les contrats respectifs, une valeur très inférieure à la valeur réelle. Ainsi, par exemple, le Collège de Campolide avait été acheté en 1858 par le P. Rademaker pour 4.000 écus; en 1865 on y ajouta un nouveau bâtiment vers l'orient, qui coûta 6.000 écus, et déjà auparavant en 1861 on avait ajouté un autre bâtiment tourné vers le couchant [1]. Eh bien, en 1873 tout cela est vendu nominalement aux trois fameux jésuites anglais Lambert, Scoles et Foley pour 5.500 écus.

Quelquefois les fonctionnaires des finances n'étaient pas d'accord sur la valeur indiquée par les jésuites pour leurs maisons, valeur qui était évidemment très inférieure à

[1] *Hist. Col. Camp. et Rés. Lisbon,* pp. 10, 31, 53 et 54.

la valeur réelle comme les jésuites eux-mêmes l'avouaient entre eux. Dans ce cas les fonctionnaires justes et zélés étaient traités de vauriens, coquins et canailles.

Voyons-en les preuves dans les lettres suivantes:

«Castelo Branco le 17 avril 1908—R. P. R.—P. C.—Vous avez dû recevoir ma lettre d'hier, jeudi, et mon télégramme d'aujourd'hui.

«Quand le P. Silva est mort il avait payé la transmission *pour les valeurs d'enregistrement* des maisons qu'il avait à Castelo Branco, ainsi que de celles qu'il avait à Covilhã; et le greffier n'avait pas fait la moindre difficulté. Cette maison qui appartenait au P. Silva est inscrite pour un *conto de réis* (5.000 frs,) mais sa valeur réelle est de quatre *contos* (20.000 frs.).

«A la mort de Pierre Pina, les héritiers Jérôme Fernandes et Guiterres ont déclaré une valeur de près de dix-neuf *contos* (95.000 frs.) ont payé de transmission près de 2.700$000 réis (13.000 frs.) Cependant l'héritage ne valait pas dix-neuf *contos* (95.000 frs.) mais trente *contos* (150.000 frs.) et quelques. On voit qu'il y a mauvaise volonté du greffier contre le collège; et comme il a la loi (qui ordonne d'évaluer à la juste valeur) en sa faveur, il fait ce qu'il veut, et il n'est pas facile d'échapper de ses griffes, à moins qu'il n'y eût des experts de confiance au lieu de coquins.

«Pour aujourd'hui c'est tout. Priez pour moi.

«A vous en J. C.—*P. Joachim Moura*».

Lorsque les fonctionnaires des Finances donnaient aux propriétés leur vraie valeur, non seulement ils les insultaient comme ils faisaient valoir contre eux des protections politiques, venant de leurs propres chefs hiérarchiques. Ceci est clairement indiqué dans la lettre suivante, écrite par le Recteur d'alors du Collège de S. Fidèle, le P. Antoine Cordeiro, adressée au Provincial.

«Mon R. P. Provincial, P. C.—Ce vaurien de greffier des Finances, un Mr. Antoine Mello Borges, nous l'a faite belle, malgré toutes les recommandations du Vicomte de Mangualde, à qui Mr. Auguste de Castilho a présenté ma demande.

«V. R.$^{ce}$ ferait bien d'informer ce Ministre, car on peut encore y remédier, comme je vais le démontrer à V. R.$^{ce}$ Figurez-vous le grand service rendu par ce vaurien: dans l'expertise son influence sur l'esprit des experts fit établir que le Collège et ses annexes, qui étaient inscrits pour 4.800$000 réis (24.000 frs.) devaient être évalués en 29.158$000 réis (145.790 frs.) près de 30 *contos* (150.000 frs.) c'est-à-dire plus de six fois la valeur de l'enregistrement!!

«J'ai donc eu une déception ainsi que tous les amis à qui les experts avaient promis que l'expertise ne dépasserait pas 10 *contos* (50.000 frs.). Pour y porter remède on va présenter une pétition au Procureur du Roi (qui lui sera présentée demain) pour solliciter une nouvelle évaluation, la première étant reconnue injuste, non basée sur les raisons que j'ai exposées à Mr. Castilho dans mon mémoire. La pétition a été faite dans les termes convenables par un avocat (Ramos Preto), vue et approuvée par notre grand ami le Dr. Crespo qui a ajouté encore deux énoncés que Ramos indiquera en termes généraux. Tavares Proença, personnage influent dans la politique du pays, s'intéresse à ce que l'expertise ne dépasse pas 10 *contos* maximum, de même le Gouverneur Civil actuel (Préfet), officier qui a été au Cuamato avec le Major Roçadas. Ce Monsieur a appelé au *Govêrno Civil* (Préfecture de Police) notre P. Falcão et lui a dit qu'il désirait visiter le Collège et aussi voir le fils du Major Roçadas et lui parler.

«En vue de ce désir et comme je désirais aussi aller parler à Tavares Proença, je suis allé dans notre victoria coucher à notre Résidence et le lendemain nous sommes

venus dans la même, le Préfet et moi, au Collège où ce Monsieur a été reçu au son de la musique et des fusées et salué par les vivats des élèves qui formaient des haies sur son passage. Il vit tout cela et fut content et moi j'allai à l'hotel du Collège dîner avec lui et l'accompagnai le soir à la gare de Castelo Novo, lui offrant à cette occasion un exemplaire de la *Broteria*, qu'il avait exprimé le désir de voir et un exemplaire complet des cartes postales illustrées du Collège. Plus d'une fois il m'a promis sa bonne intervention auprès du Procureur du Roi dans notre affaire. Nous verrons et que Dieu y accorde Sa Grâce.

«Cependant que V. R. ne cesse pas d'insister auprès de Mr. Castilho si c'est possible.

«Quant à l'affaire de Coïmbre je n'ai maintenant ni la tête, ni le temps d'y penser; après je proposerai à V. R. un plan que j'ai conçu lorsque j'ai appris que le Dr. Chorão s'était procuré 13 *contos* et demi pour acheter une propriété qui aujourd'hui en vaut 20 et plus.

«Je finis en souhaitant à V. R. des fêtes de Pâques très heureuses et en demandant de ferventes prières pour me voir délivré des griffes du fisc.

«Je me recommande aux SS. SS. et PP. de V. R.

De V. R.<br>
Serviteur en J. C.<br>
*P. Cordeiro* S. J.»

«Le 17 avril 1908.

Le lendemain il écrit de nouveau au Recteur de Campolide sur le même sujet et appelle le même greffier des Finances juif, lâche et canaille.

Eh bien! Le collège que les jésuites ne voulaient évaluer qu'à 10 *contos* (50.000 frs.) contenait alors plus de 300 élèves internes et beaucoup de professeurs et de domestiques. Il était entouré d'un grand lot de terrain où il y avait la vigne, le potager et le verger. En 1881 le dr. Refoios avait écrit dans son *Rapport* (p. 16) que l'édifice avait déjà coûté 80 *contos* (400.000 frs.)

## CHAPITRE SEIZIÈME

### Comment les jésuites obtenaient de l'argent pour acheter leurs maisons et pour les augmentations qu'ils y faisaient

L'argent avec lequel les jésuites achetaient et augmentaient les maisons et les propriétés qu'ils possédaient en Portugal, avait plusieurs provenances.

Quelques uns des individus entrés dans la Compagnie de Jésus possédaient des biens que par la règle du Renoncement [1] ils remirent à leurs supérieurs. Les plus importants d'entre eux furent le P. Charles Rademaker [2], le P. Joseph Nunes [3], le P. Jordan Falcão et le P. Louis Cabral, dont les fortunes remises à la Compagnie s'élevaient à plusieurs milliers d'*écus*, ce que l'on peut voir par les livres qui se trouvent aux Archives Congréganistes. Mais pour la plupart ils étaient pauvres.

Il y eut aussi quelques personnes dévouées à la Compagnie qui dans leurs testaments leur laissèrent de bons héritages, comme Pierre Pina, sa sœur Marie de la Nati-

---

1 Voir au chapitre antécédent, p. 68.
2 *Hist. Coll. Camp. et Rés. Lisb.* pp. 10, 53, 54.
3 *Hist. Coll. Camp. et Rés. Lisb.* p. 93.

vité [1], l'Infante Isabelle Marie [2], Joséphine Bertrand [3], Marie de l'Assomption Saldanha e Castro [4] et d'autres.

Les personnes qui donnaient constamment de l'argent aux jésuites étaient innombrables; et pour en avoir une preuve il suffit de lire l'Histoire de Campolide et celle de la Résidence du Quelhas [5]. Il en arrivait de même pour les autres maisons.

L'église du collège de Campolide a été construite et installée uniquement avec de l'argent provenant d'aumônes, comme on le voit dans les documents qui existent aux Archives Congréganistes.

Les messes demandées aux Pères par les dévots étaient une source inépuisable d'argent, comme on le voit par leurs livres de comptes et de notes.

Un autre moyen dont les jésuites se servaient pour acquérir de l'argent, était la vente de petits livres religieux et de revues de la même espèce, dont la propagande était faite en chaire, au confessionnal, dans les conversations et dans les journaux. Dans la Résidence de la Rue du Quelhas ils avaient un grand fonds de ces livres. L'Histoire de cette Résidence avoue que dans leurs premiers temps ils ont équilibré leurs finances avec le produit des livres écrits par le P. Meli [6] et on y lit aussi que le produit du *Mensageiro do Coração de Jesus* (Messager du Cœur de Jésus) a servi a faire construire, en 1901, une grande salle sur toute l'église ainsi que la haute tour qui y est jointe [7]. Du revenu de cette même Revue certaines sommes entraient annuellement dans le coffre de la Résidence, ainsi qu'on peut le voir dans les livres de comptes.

Les médailles, images bénites, petits rubans et gravures diverses qu'ils vendaient largement étaient un autre élément, par lequel ils obtenaient de l'argent, comme on peut facilement le démontrer par les comptes du Procureur de la Province.

Cependant on doit remarquer que de toutes les petites dévotions largement répandues par l'Église catholique les jésuites avaient les leurs propres, qui leur rapportaient beaucoup, et ils évitaient de divulguer toutes celles qui venaient d'autres congrégations. Ceci fut dès le commencement recommandé par le P. Ficarelli à ses sujets en une lettre datée de Lisbonne le 23–1–1868, dans laquelle il dit ce qui suit:

«Une circulaire du P. Roothaan, renouvelée par le P. Beckx, nous recommande de ne pas nous mettre à répandre des dévotions qui n'appartiennent pas à la Compagnie. On a aussi parlé de cela à la dernière Congrégation Générale. Il n'est pas bon, non plus, que les personnes dévotes se chargent de tant de dévotions différentes».

Lorsque les médailles et autres objets lucratifs des dévotions jésuitiques avaient baissé de prix, ou quand ils rapportaient peu, parce qu'ils étaient vendus par des étrangers, on en changeait les empreintes, ce qui leur rapportait plus de profit, mais quelquefois aussi le blâme des libraires catholiques, comme on en conclut par ces deux lettres qui se trouvent aux Archives Congréganistes. Le Frère Sarmento (coadjuteur aux ordres du P. Benôit Rodriguès, directeur de l'Apostolat de la Prière) a écrit à Joachim Antoine Pacheco, propriétaire d'une ancienne *Librairie Catholique* de Lisbonne, ce qui suit:

---

[1] Voyez *Rapports* du Dr. Refoios et du Dr. Ramos Preto.

[2] Lettre aux Archives Congréganistes.

[3] *Hist. Coll. Camp. et Rés. Lisb.* pp. 112 et 113.

[4] Ibidem, pp. 157 158, 164.

[5] *Hist. Coll. Camp. et Rés. Lisb.*, pp. 51, 52, 58, 60, 62, 69, 72, 78, 79, 85, 86, 89, 96, 99, 100, 103, 106, 113, 120, 122, 136, 139, 158, 159, 160, 161, 162, 165, 167 168, 170, 171, 173.

[6] *Hist. Coll. Camp. et Rés. Lisb.*, p. 159.

[7] *Hist. Coll. Camp. et Rés. Lisb.*, pp. 179-180.

«Guimarães, le 7 septembro 1896.—Monsieur.—Une contrefaçon de la médaille de l'*Apostolat* n.º 1 s'étant répandue dans le pays, j'en ai fait refaire le coin, m'en réservant toute la fabrication. Mr. Penin ne peut donc pas exécuter la commande que vous lui avez faite dernièrement. Cependant à partir du commencement d'octobre, il y aura à Lisbonne (rue du Quelhas) un dépôt des dites médailles, à des prix modérés, car je ne veux pas de gains, mais seulement en surveiller la diffusion en Portugal.

«Recevez le témoignage de ma parfaite considération. Par le R. P. Benoît Rodri gués=*J. Sarmento*».

Le fameux libraire catholique répliqua en ces termes assez aigres:

«*Librairie Cotholique,* Calçada do Carmo, 6, 1.º—Lisbonne, 10 septembre 1896.—Monsieur J. Sarmento—Guimarães.

«J'accuse avec regret la réception de votre lettre.

«En vérité, après avoir combiné avec moi la *vente unique* des Croix-Médailles et des Médailles pour les membres de l'*Apostolat,* dans des conditions qui, à cette époque, étaient à mon préjudice, mais que j'acceptai à la seule idée que d'autres commandes viendraient avec celle des médailles, vous venez à présent non seulement me retirer la vente des Croix-Médailles, mais encore défendre à MM. Penin & Poncet de me vendre les médailles!!!

«Votre manière d'agir est extraordinaire et croyez que, si ce n'étaient mes sentiments de catholique et l'amour que je ressens et que, grâce à Dieu, je ressentirai toujours pour la Compagnie, je procéderais avec tant d'énergie et tant de vérité que vous vous trouveriez dans de mauvais draps.

«Que vous ayez fait faire un nouveau coin des médailles, que vous en ayez défendu la vente en Portugal, je l'admets et c'est raisonnable. Mais défendre la vente des anciennes médailles au fabricant et à moi, qui suis votre client depuis quelques années et qui n'ai pas vendu ces médailles *falsifiées,* cette manière d'agir est en vérité extraordinaire et mérite le ressentiment et le blâme. D'ailleurs que gagnez-vous à cette défense? Vous croyez que je ne pourrai pas faire un coin pareil au vôtre en Italie, en France, en Espagne, en Suisse, etc., et vendre ici les médailles 20 % moins cher que vous?

«Ne vaudrait-il pas mieux que vous fissiez un accord à cet égard et que d'après vos ordres les médailles que vous avez fait graver ne fussent fournies qu'à nous, pour éviter la *guerre à la guerre,* comme disent les Français?

«Car, croyez-le, je suis très disposé, malgré mon affection pour la Compagnie, à faire bonne propagande de *l'Apostolat,* en annonçant et en vendant les médailles, les images bénites et les croix-médailles—20 % moins cher que vous.

«Je suis sûr que Mr. le Directeur Général me fera des éloges à cet égard et que je serai loué dans son Rapport de l'Apostolat.

«Recevez le témoignage de ma parfaite considération

«Votre ami très respectueux, *Joachim Antoine Pacheco*».

Pour obtenir l'argent des dévots ils inventaient constamment de nouveaux procédés, chargeant parfois Dieu et les saints de demander des dons pour leurs églises. Voici un modèle de ce genre;—c'est une circulaire imprimée répandue par les jésuites de la Résidence de Covilhã:

«Je suis le cœur de Jésus qui habite dans l'église de *S. Thiago* (Saint Jacques) et je viens pour la première fois éprouver la sincérité avec laquelle vous vous êtes consacrés à moi le 9 novembre de l'année dernière. Vous pouvez le faire en contribuant à la

solennité de la fête terminant le mois de juin, qui sera célébrée dimanche 12 juillet, dans l'église que j'habite.

«Covilhã, juin 1874.

«Le Directeur, *P. François Xavier de Miranda* = Le Trésorier, *Louis Antoine de Carvalho* = Le Secrétaire, *Antoine de Almeida Moreira* = Pour les zélateurs et zélatrices, *P. Nicolas Rodriguès*» [1].

## CHAPITRE DIX-SEPTIÈME

### Collèges pour les pauvres transformés en collèges pour les riches.—Les jésuites ne veulent pas dépenser de l'argent pour l'enseignement des enfants pauvres

L'œuvre des jésuites en Portugal à cette époque est caractérisée par un fait typique.

Ils n'ont ni fondé ni entretenu un seul collège pour l'éducation des enfants pauvres; au contraire, deux collèges de cette sorte dont ils avaient pris la direction lors de leur entrée en Portugal, se sont transformés, quelques années après, en collèges pour les riches.

Ceci est arrivé pour les deux collèges de Campolide et de S$^{t}$ Fidèle.

Voyons comment le fait s'est produit pour chacun d'eux.

Commençons par Campolide.

Le P. Ilsley, Recteur du Séminaire des *Inglezinhos* avait fondé en 1849 un asile, dans la *Rue Cardais de Jesus* (aujourd'hui R. Eduardo Coelho), pour les enfants pauvres et abandonnés, des deux sexes, sous le titre de *Institut de Charité*. En 1852 le P. Rademaker commença à l'aider dans cette œuvre et en 1853, jugeant convenable de séparer les sexes, il se chargea des garçons et les emmena dans une maison qu'il avait louée, *Largo da Páscoa,* les transportant en 1857 *Rue de Buenos Ayres.* (Voir chap. 1.$^{er}$).

En 1858 il acheta une maison à Campolide et il y mit ses élèves pauvres.

Mais étant déjà jésuite alors, il voulut faire de cette maison un grand collège pour les enfants de l'aristocratie et de la bourgeoisie [2].

Ne voulant cependant pas abandonner ses élèves pauvres, il les envoya en juillet 1860 à la maison du *Barro,* où il fonda aussi un noviciat de l'Ordre qui était couvert par ces collégiens [3].

Mais le P. Rademaker fut retiré du gouvernement en 1862 et remplacé par des jésuites italiens. Ceux-ci en 1865 supprimèrent l'asile des enfants pauvres du Barro et n'y laissèrent que le Noviciat et le Scolasticat de l'Ordre.

À l'honneur de Rademaker il faut fixer ici ce que dit le jésuite P. Antoine Cordeiro dans le *Jubilé du Collège du Barro,* où il raconte que «lorsque Rademaker était supérieur, il ne voulut jamais renvoyer les orphelins, comme le lui conseillaient souvent les Pères italiens en vue du manque de ressources pour leur entretien et leur éducation. Jamais le P. Charles ne put se décider à abandonner une œuvre de charité si sympathique au public en général et à son cœur tendre et paternel et qui avait toujours été la

[1] Emm. Borges Graïnha, *O Portugal Jesuita*—(Le Portugal Jésuite)—Lisbonne, 1893, p. 494.

[2] *Mensageiro do Coração de Jesus,* 1903, pp. 407.

[3] *Hist. Coll. Camp. et Rés. Lisb.*, 19.

«Guimarães, le 7 septembro 1896.—Monsieur.—Une contrefaçon de la médaille de l'*Apostolat* n.º 1 s'étant répandue dans le pays, j'en ai fait refaire le coin, m'en réservant toute la fabrication. Mr. Penin ne peut donc pas exécuter la commande que vous lui avez faite dernièrement. Cependant à partir du commencement d'octobre, il y aura à Lisbonne (rue du Quelhas) un dépôt des dites médailles, à des prix modérés, car je ne veux pas de gains, mais seulement en surveiller la diffusion en Portugal.

«Recevez le témoignage de ma parfaite considération. Par le R. P. Benoît Rodri guès = *J. Sarmento*».

Le fameux libraire catholique répliqua en ces termes assez aigres:

«*Librairie Cotholique,* Calçada do Carmo, 6, 1.º—Lisbonne, 10 septembre 1896.—Monsieur J. Sarmento — Guimarães.

«J'accuse avec regret la réception de votre lettre.

«En vérité, après avoir combiné avec moi la *vente unique* des Croix-Médailles et des Médailles pour les membres de l'*Apostolat,* dans des conditions qui, à cette époque, étaient à mon préjudice, mais que j'acceptai à la seule idée que d'autres commandes viendraient avec celle des médailles, vous venez à présent non seulement me retirer la vente des Croix-Médailles, mais encore défendre à MM. Penin & Poncet de me vendre les médailles!!!

«Votre manière d'agir est extraordinaire et croyez que, si ce n'étaient mes sentiments de catholique et l'amour que je ressens et que, grâce à Dieu, je ressentirai toujours pour la Compagnie, je procéderais avec tant d'énergie et tant de vérité que vous vous trouveriez dans de mauvais draps.

«Que vous ayez fait faire un nouveau coin des médailles, que vous en ayez défendu la vente en Portugal, je l'admets et c'est raisonnable. Mais défendre la vente des anciennes médailles au fabricant et à moi, qui suis votre client depuis quelques années et qui n'ai pas vendu ces médailles *falsifiées,* cette manière d'agir est en vérité extraordinaire et mérite le ressentiment et le blâme. D'ailleurs que gagnez-vous à cette défense? Vous croyez que je ne pourrai pas faire un coin pareil au vôtre en Italie, en France, en Espagne, en Suisse, etc., et vendre ici les médailles 20 $^0/_0$ moins cher que vous?

«Ne vaudrait-il pas mieux que vous fissiez un accord à cet égard et que d'après vos ordres les médailles que vous avez fait graver ne fussent fournies qu'à nous, pour éviter la *guerre à la guerre,* comme disent les Français?

«Car, croyez-le, je suis très disposé, malgré mon affection pour la Compagnie, à faire bonne propagande de *l'Apostolat,* en annonçant et en vendant les médailles, les images bénites et les croix-médailles — 20 $^0/_0$ moins cher que vous.

«Je suis sûr que Mr. le Directeur Général me fera des éloges à cet égard et que je serai loué dans son Rapport de l'Apostolat.

«Recevez le témoignage de ma parfaite considération

«Votre ami très respectueux, *Joachim Antoine Pacheco*».

Pour obtenir l'argent des dévots ils inventaient constamment de nouveaux procédés, chargeant parfois Dieu et les saints de demander des dons pour leurs églises. Voici un modèle de ce genre; — c'est une circulaire imprimée répandue par les jésuites de la Résidence de Covilhã:

«Je suis le cœur de Jésus qui habite dans l'église de *S. Thiago* (Saint Jacques) et je viens pour la première fois éprouver la sincérité avec laquelle vous vous êtes consacrés à moi le 9 novembre de l'année dernière. Vous pouvez le faire en contribuant à la

solennité de la fête terminant le mois de juin, qui sera célébrée dimanche 12 juillet, dans l'église que j'habite.

«Covilhã, juin 1874.

«Le Directeur, *P. François Xavier de Miranda* = Le Trésorier, *Louis Antoine de Carvalho* = Le Secrétaire, *Antoine de Almeida Moreira* = Pour les zélateurs et zélatrices, *P. Nicolas Rodriguès*» [1].

## CHAPITRE DIX-SEPTIÈME

### Collèges pour les pauvres transformés en collèges pour les riches.—Les jésuites ne veulent pas dépenser de l'argent pour l'enseignement des enfants pauvres

L'œuvre des jésuites en Portugal à cette époque est caractérisée par un fait typique.

Ils n'ont ni fondé ni entretenu un seul collège pour l'éducation des enfants pauvres; au contraire, deux collèges de cette sorte dont ils avaient pris la direction lors de leur entrée en Portugal, se sont transformés, quelques années après, en collèges pour les riches.

Ceci est arrivé pour les deux collèges de Campolide et de S[t] Fidèle.

Voyons comment le fait s'est produit pour chacun d'eux.

Commençons par Campolide.

Le P. Ilsley, Recteur du Séminaire des *Inglezinhos* avait fondé en 1849 un asile, dans la *Rue Cardais de Jesus* (aujourd'hui R. Eduardo Coelho), pour les enfants pauvres et abandonnés, des deux sexes, sous le titre de *Institut de Charité*. En 1852 le P. Rademaker commença à l'aider dans cette œuvre et en 1853, jugeant convenable de séparer les sexes, il se chargea des garçons et les emmena dans une maison qu'il avait louée, *Largo da Páscoa*, les transportant en 1857 *Rue de Buenos Ayres*. (Voir chap. 1.[er]).

En 1858 il acheta une maison à Campolide et il y mit ses élèves pauvres.

Mais étant déjà jésuite alors, il voulut faire de cette maison un grand collège pour les enfants de l'aristocratie et de la bourgeoisie [2].

Ne voulant cependant pas abandonner ses élèves pauvres, il les envoya en juillet 1860 à la maison du *Barro*, où il fonda aussi un noviciat de l'Ordre qui était couvert par ces collégiens [3].

Mais le P. Rademaker fut retiré du gouvernement en 1862 et remplacé par des jésuites italiens. Ceux-ci en 1865 supprimèrent l'asile des enfants pauvres du Barro et n'y laissèrent que le Noviciat et le Scolasticat de l'Ordre.

À l'honneur de Rademaker il faut fixer ici ce que dit le jésuite P. Antoine Cordeiro dans le *Jubilé du Collège du Barro*, où il raconte que «lorsque Rademaker était supérieur, il ne voulut jamais renvoyer les orphelins, comme le lui conseillaient souvent les Pères italiens en vue du manque de ressources pour leur entretien et leur éducation. Jamais le P. Charles ne put se décider à abandonner une œuvre de charité si sympathique au public en général et à son cœur tendre et paternel et qui avait toujours été la

[1] Emm. Borges Graïnha, *O Portugal Jesuita*—(Le Portugal Jésuite)—Lisbonne, 1893, p. 494.

[2] *Mensageiro do Coração de Jesus*, 1903, pp. 407.

[3] *Hist. Coll. Camp. et Rés. Lisb.*, 19.

prunelle de ses yeux... Il ne faut donc pas s'étonner de ce que plus tard, lorsque les supérieurs, par manque de moyens et de personnel, crurent devoir fermer le collège des orphelins, notre Père Charles le regrettât si vivement» [1].

Le Collège de S.t Fidèle fut fondé pour l'éducation des orphelins et des enfants pauvres en 1852, par Frère Augustin de l'Annonciation, ex-franciscain. Pendant la nuit du 24 au 25 août 1858 un violent incendie dévora la maison, et, des quatre-vingts orphelins qui y étaient élevés alors, beaucoup rentrèrent dans leurs familles et à peu près douze furent recueillis au Collège de Campolide [2].

La maison fut rebâtie au moyen d'aumônes et en 1863 Fr. Augustin remit la direction du collège aux jésuites [3].

Il continua cependant à servir d'asile aux orphelins et parut inscrit au Catalogue de la Province Castillane de cette année lective sous le titre de *In Collegio Orphanorum.* Depuis, les jésuites ont admis plusieurs élèves pensionnaires avec les orphelins, et l'admission de ceux-ci alla en diminuant tandis que celle de ceux-là allait en augmentant, en sorte que, en 1873 (quand les jésuites devinrent maîtres de la maison par un contrat de vente fictive fait par Fr. Augustin aux trois fameux jésuites anglais Lambert, Scoles et Foley), l'admission d'orphelins avait presque disparu, comme on le voit facilement en lisant attentivement le *Catalogue général des enfants du séminaire de S^t^ Fidèle depuis l'année 1852,* livre manuscrit se trouvant aux Archives Congréganistes.

En possession de la maison, les jésuites convertirent l'ancien collège pour orphelins en collège pour des riches, et on vit disparaître de leurs catalogues le titre de *Collegium orphanorum*, qui devint *Collegium et convictus* [4]. Si on continua à admettre quelques rares orphelins ce fut pour obéir aux exigences du Fondateur, le Fr. Augustin, qui avait laissé de l'argent pour cela (fonds hérités, dit le jésuite Candide Mendès, page 49 de sa *Réponse au Rapport* du Dr. Ramos Preto).

Dans le *Status Temporalis* du Collège de S. Fidèle de 1877 à 1899 [5] on trouve à chaque année l'indication d'une somme dépensée «pour l'éducation de huit orphelins, d'après le désir du Fondateur».

De 1877 à 1891, selon le même *Status,* les orphelins élevés annuellement à S^t^ Fidèle furent au nombre de douze, mais de 1892 à 1909 nous ne voyons que le nombre de huit. Cependant le nombre des pensionnaires augmentait et s'élevait à 330 en 1906. Cette année-là les pensions rapportèrent 53.252 écus (soit 266.260 francs), tandis qu'à cette époque on ne voit au *Status Temporalis* que huit orphelins dont l'éducation était payée avec l'argent des *fonds hérités,* destinés à cela par le Fondateur; en sorte que les jésuites ne dépensaient rien pour ces orphelins et gagnaient au contraire, comme nous allons le prouver.

Parce qu'il faut remarquer que parmi ceux que l'on appelait *orphelins* élevés par les jésuites, comme élèves gratuits, il y en avait beaucoup qui n'étaient pas *orphelins,* comme on le prouve par les documents qui se trouvent aux Archives Congréganistes et comme le P. Candide Mendès l'avoue p. 49 de sa *Réponse au Rapport* du Dr. Ramos Preto. Les uns étaient des enfants que les jésuites élevaient gratuitement dans le but de les incorporer dans leur noviciat où ils entrèrent en grand nombre [6]. D'autres

---

[1] *Jubilé du Collège du Barro*, p. 12–13.
[2] *Hist. Coll. Camp. et Rés. Lisb,* pp. 13–14.—*Rapports* des Drs. Refoios e Ramos Preto.
[3] *Hist. Coll. Camp. et Rés Lisb,* pp. 41–42.
[4] *Catalogus Provinciae Castellanae S. J.*, 1863, p. 60 et 1876, p. 57.
[5] Livre manuscrit se trouvant aux Archives Congréganistes.
[6] Voir le *Catalogue général des enfants du Séminaire de St. Fidèle depuis 1852.*

étaient admis à la demande de personnes pouvant aider la Compagnie par leur influence politique, sociale ou pécuniaire, comme on le prouve par des documents et des lettres déposés aux Archives Congréganistes, parmi lesquels je citerai ce petit billet du jésuite P. Jules Ferreira, demeurant Rue du Quelhas, 6, adressé au Recteur du Collège de S[t] Fidèle.

«R. P. Recteur — Le P. Jules Ferreira salue et envoie la lettre ci-incluse du Dr. Gaivão, commissaire de la Police secrète d'Émigration. Que V. R.[ce] croie bien que le Collège ne perdra rien, mais au contraire gagnera beaucoup si l'on reçoit le petit gratis. Ce Monsieur par sa position et son influence, généreux et reconnaissant comme il est, ne restera pas en dette envers le Collège. V. R.[ce] trouvera toujours chez lui une porte ouverte pour parvenir où elle voudra. Ainsi le pense tout le monde ici».

Cependant nous devons faire remarquer ici la différence qui existe entre les hommes: Fr. Augustin avait en 1858 dans son Séminaire *quatre vingts orphelins gratuits, et pas un pensionnaire.* Les jésuites, comme nous le voyons dans le *Status* cité, avaient en 1906 *trois cent trente pensionnaires,* dont les pensions rapportaient 53.252 écus et seulement *huit orphelins,* dont l'entretien provenait de fonds hérités et destinés à cela par le Fondateur.

À Guimarães les jésuites avaient, depuis 1892, une École Apostolique, dont l'admission était gratuite, d'après les programmes. Elle avait été d'abord fondée au Barro dans le but d'attirer et de préparer des novices pour la Compagnie de Jésus, car ils ne venaient plus, comme autrefois, de leurs collèges et d'ailleurs, comme on le voit dans les *Notes sur l'École Apostolique* qui se trouvent aux Archives Congréganistes. (Voir p. 87)

Eh bien, quoique cette École Apostolique ne fût qu'une pépinière de futurs jésuites, ils ne voulaient pas dépenser pour elle l'argent de l'Ordre, cherchant à l'obtenir de personnes dévotes, leurs amies, comme le disent les *Notes* citées:

«Pour l'achat, le mobilier et la transformation de l'édifice, où on dépensa quelques milliers d'écus, on obtint les fonds de la charité généreuse de plusieurs personnes bien connues. Pour l'entretien des *Apostoliques* a beaucoup contribué la quête due au zèle et à l'activité industrieuse du Frère coadjuteur Sarmento, bienfaiteur insigne de l'École Apostolique».

Mais le P. Benoît Rodriguès ne comptant pas trop sur la constante générosité des fidéles, trouva qu'il fallait y monter un collège d'élèves externes, afin de pouvoir avec ses revenus et à son ombre entretenir les Apostoliques. Ainsi il disait dans une lettre au Provincial, datée de Guimarães, le 23 avril 1894:

«Notre chère Province ne peut se développer, elle ira plutôt en diminuant, si les vocations ne se multiplient pas. Il n'y aura pas de vocations sans École Apostolique ni d'École Apostolique sans moyens de l'entretenir, si ce n'est à l'ombre d'un collège».

Mais ce collège, qui de fait fut fondé, ne donna pas les résultats espérés, pour les motifs qui seront indiqués plus loin, et on dut le fermer. Mais avant que l'on eût pris cette résolution le P. Avelino Miranda, Préfet des Apostoliques, écrivait, le 11 janvier 1895 au P. Provincial, ce qui suit:

«À la dernière consultation le R. P. Supérieur a exposé le désir manifesté par V. R.[ce] pour que l'on ne continuât pas les classes externes. Et il a ajouté avec assez de regret qu'il ne savait plus où trouver les moyens pour entretenir les Apostoliques; car les aumônes commençaient à manquer et maintenant cette source de revenus, qui semblait la plus sûre, allait manquer aussi».

En 1901 ils tentèrent dans la même ville la fondation d'un collège pour élèves internes et externes, mais il ne réussit pas et ils durent le fermer en 1906.

Cependant les jésuites tout en fermant le collège continuèrent toujours l'École

Apostolique, en cherchant à ce que l'argent des étrangers leur épargnât un plus grand débours de l'argent de l'Ordre. Ainsi ils voulaient que les familles qui leur confiaient des enfants pour leur noviciat leur donnassent, quoique pauvres, des secours matériels pour leur entretien. C'est ce que l'on déduit du troisième article du programme imprimé de cette école, que nous avons devant nous, ainsi jésuitiquement écrit:

«III. Conditions d'admission.—L'admission est gratuite. Mais pendant les premières années les familles devront, dans la mesure de leurs moyens, aider l'École Apostolique par des dons en argent ou par l'offre de denrées alimentaires. Ce qu'elles feront de bon gré, non seulement parce qu'elles contribueront à une œuvre éminemment religieuse et patriotique vivant d'aumônes, mais aussi parce que si l'élève ne peut pas con tinuer les études, toute dépense déjà faite sera bien compensée par l'instruction qu'il aura acquise».

En examinant un livre de l'Intendence de la Province Portugaise de la Compagnie de Jésus j'ai trouvé qu'elle versait à cette école une somme de 40 écus (200 frs.) par mois; or dans les *Notes* citées on voit que le nombre des Apostoliques s'élevait parfois à plus de cinquante et ainsi cette somme n'atteignait pas 5 francs par élève apostolique.

Donc l'œuvre des jésuites en Portugal à cette époque se résume en ceci:—pas de dépenses pour l'instruction des enfants pauvres, et, lors même que ces enfants puissent devenir de futurs jésuites, chercher à ce que d'autres personnes donnent l'argent pour leur entretien.

## CHAPITRE DIX-HUITIÈME

### Comment les jésuites recrutaient des novices pour leur Ordre

Les premiers novices portugais qui entrèrent dans la Compagnie durent aller faire leur noviciat à l'étranger, vu qu'il n'y avait pas encore ici de place pour eux. Mais le 15 août 1860, Rademaker fonda, avec l'autorisation du Général, un noviciat au Barro, à une lieue du bourg de Tôrres Vedras. Cette maison était un ancien couvent de capucins d'Arrabida, qui, par l'extinction des couvents en 1834, était resté en possession de l'État. Il avait été vendu aux enchères et acheté en 1857 par le Marquis de Valada, qui plus tard, à la demande du P. Rademaker, l'avait donné à la Compagnie de Jésus pour qu'on y établît le noviciat du Portugal [1].

La maison était petite et se trouvait dans un lieu isolé, éloigné de Lisbonne de 68 kilomètres environ. Le local avait été choisi dans ces conditions par l'ordre du Général, qui en décembre 1859 avait écrit au P. Rademaker lui disant: «que la maison du noviciat ne devait pas être très rapprochée de la Capitale du Royaume, afin de ne pas être troublée par les ruses des malveillants ou par les dissensions civiles; elle ne devait pas non plus en être trop éloignée, pour pouvoir en temps opportun venir en aide au collège» [2].

Rademaker y plaça, avec le noviciat, les étudiants pauvres gratuits qui étaient à Campolide, dans le double but de consacrer ce collège aux enfants pauvres et de couvrir par un asile d'orphelins le noviciat de jésuites que la loi portugaise défendait [3].

---

[1] *Jubilé du Collège du Barro*, pp. 4 et 5.— *Hist. Coll. Camp. et Rés. Lisbon.* pp. 17 et 19.

[2] *Jubilé du Collège du Barro,* p. 6 «Non nimium vicina urbi regni principi esse debet, ne forte malevolorum cavilationibus aut civilibus dissidiis perturbetur, nec etiam nimium ab illa dissita sit ut possit facilius suo tempore collegio auxilium subministrare».

[3] *Jubilé du Collège du Barro*, p. 6: «Ceci était utile, pour deux motifs très importants: permettre de recevoir les élèves pauvres de Campolide, dont le nombre augmentait et faire en sorte que le noviciat pût continuer plus modestement, couvert par les enfants orphelins qui y seraient élevés».

Mais le 7 juillet 1861 on fit passer les novices du Barro dans le Séminaire de Sernache de Bomjardim, par l'influence de Charles Joseph Caldeira, frère naturel du ministre Casal Ribeiro. Ce Séminaire resta en apparence, pour les affaires bureaucratiques, sous la direction du novice portugais P. Antoine Barroso, mais, de fait, le supérieur de tout était le Père italien Meloni, maître des novices, lesquels dans ce Séminaire officiel des Missions d'Outremer passaient pour de simples individus se préparant pour les Missions, trompant ainsi les lois anti-jésuitiques portugaises[1].

Mais à peine trois ans après, en juillet 1864, les novices revinrent au Barro pour plusieurs raisons, «entre lesquelles dominait, comme le dit le jésuite Cordeiro, sans doute le manque d'indépendance et de liberté, que l'on devait forcément sentir, dans un établissement comme celui-là, dépendant et sous la haute inspection du Gouvernement et de l'Evêque»[2].

Depuis lors, le noviciat des jésuites continua toujours au Barro jusqu'à leur bannissement le 8 octobre 1910.

Ayant fait connaître la maison où avait lieu le noviciat jésuitique en Portugal, nous allons nous occuper de la manière dont on en recrutait les novices.

Les jésuites se servirent en Portugal de trois moyens principaux pour recruter des novices pour l'Ordre: les missions (c'est-à-dire des prédications faites durant des jours consécutifs dans la même localité), leurs Collèges, et l'École Apostolique. Mais comme auxiliaires précieux de ces trois éléments de recrutement, ils eurent à leur côté la puissante influence de certains prêtres séculiers et celle de familles extrêmement dévotes.

Les premiers novices qui entrèrent dans l'Ordre furent influencés par le nom, les sermons et les conseils du P. Rademaker[3].

Mais depuis, jusqu'à 1880 ce furent surtout leurs deux collèges de Campolide et de S$^{t}$ Fidèle qui donnèrent des novices pour la Compagnie. Campolide, cependant, fut très peu fécond en vocations, car il cessa bientôt d'avoir des élèves pauvres et gratuits, comme nous l'avons vu au chapitre précédent, et c'était principalement entre les élèves pauvres que l'on faisait le recrutement jésuitique.

Mais le Collège de St. Fidèle qui jusqu'en 1870 n'avait eu, pour ainsi dire, que des élèves pauvres et gratuits et avait continué à en admettre quelques uns, à cause de l'argent laissé à cet effet par le fondateur, fut pendant longtemps une pépinière du noviciat du Barro. Dans le *Catalogue général des enfants du séminaire de St. Fidèle depuis l'année 1852,* on trouve jusqu'à l'élève inscrit au numéro 260 l'indication du lieu où étaient allés tous ces élèves, en sortant du Collège, et de ces 260 élèves on voit que 35 entrèrent au Barro, où était le noviciat de l'Ordre, 4 allèrent aux Lazaristes, d'autres dans différents séminaires. Cependant à partir de 1880 les vocations émanant de ces deux collèges commencèrent à devenir plus rares, parce que l'un et l'autre s'étaient transformés de collèges pour les pauvres en collèges pour les riches. Et en Portugal très peu de garçons des familles riches ou de la classe moyenne entraient dans les Ordres Religieux.

En vue de cette rareté de vocations, les jésuites portugais s'occupèrent de fonder une École Apostolique, comme on le faisait en France et dans d'autres pays. L'École Apostolique est un établissement où l'on reçoit des enfants pauvres et ignorants, recrutés dans les villages et les petits bourgs, par les missionnaires et leurs adeptes. On y

---

[1] *Hist. Coll. Camp. et Rés. Lisbon.* pp. 25 et 26. — *Jubilé du Collège du Barro.* pp. 14 et 39.

[2] *Jubilé du Collège du Barro,* p. 39.

[3] *Hist. Coll. Camp. et Rés. Lisbon.,* pp. 11. 12 et 18. — *Jubilé du Collège du Barro,* pp. 10 et 205.

donne une éducation si réactionnaire que les esprits faibles de ces enfants sont facilement portés à vouloir s'enrôler dans les noviciats congréganistes.

Les missions et le confessionnal servaient à merveille à préparer la vocation chez quelques enfants et à stimuler chez les familles du peuple le désir de voir leurs fils suivre la vie des missionnaires. Ils entraient donc, dès leur enfance, à l'École Apostolique, où il était facile de tromper l'esprit enfantin de ces pauvres garçons.

Pour comprendre ce procédé on lira avec intérêt le passage d'une lettre du jésuite P. Armand Lochu, en mission à Póvoa de Varzim en 1910, où il cite un cas pareil, de la manière qui suit:

«Aujourd'hui une mère de famille est venue me trouver avec ses deux enfants, l'un de huit, l'autre de dix ans, en disant que les enfants avaient la vocation (!!) et qu'elle désirait les faire admettre à l'École Apostolique de Guimarães. Cette vocation venait de ce que les petits avaient assisté à mes sermons et en rentrant chez eux ils avaient dit à leur mère qu'ils voulaient être comme ce prêtre, pour prêcher comme lui! Et puis, qui sait?... Notre Seigneur se sert parfois de telles choses... J'ai promis de voir ce qu'on pourrait faire pour ces petits prédicateurs en herbe[1]».

A l'égard de l'École Apostolique des jésuites portugais, j'ai devant moi des *Notes* manuscrites datées du 23 mars 1908, trouvées parmi les papiers de la Province Portugaise de la Compagnie de Jésus. Elles sont si complètes et si intéressantes sur la fondation, la vie et les résultats de cette École Apostolique, que je vais en transcrire quelques passages.

### «I. La fondation — a) Au Barro

«Vers l'année 1880 on remarquait la rareté des vocations pour la Compagnie, vu le petit nombre de jeunes gens, soit de nos collèges, soit d'autres côtés, demandant à être admis. Quelques uns se présentaient cependant montrant le désir de suivre la vie religieuse, mais ils avaient peu d'études et ne savaient pas du tout le latin. De là l'idée l'École Apostolique comme pépinière du Noviciat.

«Elle commença au Barro ayant pour supérieur le maître des novices, le regretté P. Dominique Moscatelli. Dans les premiers temps il n'y avait de place que pour sept ou huit élèves, qui, pendant une année, y recevaient quelques notions de portugais et de latin et qui, d'après les aptitudes qu'ils avaient montrées, entraient au noviciat ou étaient renvoyés. Ainsi lorsqu'en décembre 1881 le P. Benoît Rodriguès fut envoyé au Barro, pour remplacer le P. Moscatelli, il trouva parmi les novices les premiers élèves de l'École Apostolique et dans celle-ci déjà d'autres occupant la place de ceux-là.

«En sorte que des sept ou huit apostoliques, admis annuellement dans l'École Apostolique, au moins cinq ou six étaient choisis pour le noviciat et on faisait le passage de celle-là à celui-ci avec une certaine solennité, qui produisait très bon effet sur les élus ainsi que sur ceux qui restaient à l'essai.

«Un des premiers soins du P. Rodriguès fut de voir comment on pourrait augmenter le nombre des Apostoliques, et de faire en sorte que leur séjour à l'École durât au moins deux ans...

«C'est en l'année 1883 que la XXII^e^ Congrégation Générale eut lieu et c'est après cela que le Père Provincial écrivait au P. Rodriguès en disant qu'on avait pris la résolution de maintenir le Noviciat où il se trouvait. Mais que pour cela il fallait augmenter le bâtiment. Les travaux commencèrent donc pour agrandir le noviciat et par consé-

---

[1] *Jubilé du Collège du Barro,* pp. 174 et 175.

quent aussi le local des Apostoliques. On obtint la permission d'admettre jusqu'à douze, puis jusqu'à vingt élèves ou davantage, si la Providence fournissait les moyens de les entretenir.

«Grâce à Dieu tout fut obtenu.

«En octobre 1887 l'obéissance établit que le P. Rodriguès quitterait le Noviciat et l'École Apostolique, pour se consacrer aux missions remplaçant l'infatigable Apôtre le P. Louis Prosperi, qui était mort la même année à Moncorvo.

«Le P. Rodriguès, au milieu de ses travaux apostoliques n'oubliait pas sa chère école, à laquelle il envoyait quelques jeunes garçons, plusieurs desquels sont aujourd'hu de dignes fils de la Compagnie.

### «b) A Guimarães

«En 1892 on pensa à séparer du noviciat l'École Apostolique, en la passant ailleurs.

«Le P. Rodriguès, qui déjà alors résidait à Guimarães, n'approuvait pas cette idée, pour des motifs qu'on exposera plus loin, mais il fut consulté par le P. Provincial au sujet du local à choisir pour ce changement.

«Entre autres il indiqua Guimarães qui plut et on décida d'exécuter sans délai ce déplacement.

«On s'occupa de trouver une maison d'abord louée et bientôt achetée. Lorsque celle-ci fut suffisamment meublée, au mois de novembre, un des premiers amis de l'École Apostolique, son directeur actuel le P. Avellino Miranda, s'y présenta avec vingt-deux élèves, venus du Barro, auxquels vinrent se réunir six autres récemment admis. On sait comment, après la transformation de la maison, le nombre des Apostoliques s'éleva à cinquante. Pour l'achat, le mobilier et la transformation du bâtiment, où l'on dépensa de grosses sommes, la charité généreuse de plusieurs personnes bien connues contribua largement; et pour l'entretien des élèves on trouva une partie des fonds nécessaires dans la quête obtenue par le zêle et l'activité industrieuse du frère coadjuteur Sarmento, bienfaiteur insigne de l'École Apostolique.

### «II. Les fruits

«Je mettrai ici un extrait de la statistique faite en 1905, que j'ai sous les yeux. Elle démontre que pendant les vingt-quatre années écoulées, de 1880 jusqu'au commencement de 1905, devaient déjà leur vocation à l'École Apostolique quatre-vingt-deux membres de cette petite Province, dont trente étaient prêtres et cinquante-deux scolastiques, ceci sans compter ceux qui sont déjà morts saintement dans le Seigneur. En sorte que des cent-trente-cinq prêtres qu'il y avait en 1906, trente avaient été Apostoliques et des quatre-vingt-dix-sept scolastiques, cinquante-deux avaient été élevés à l'École Apostolique.

«On voit d'ici à quel état serait réduite cette petite Province si ce n'était le contingent donné par l'École Apostolique. Malheureusement qui est-ce qui ne voit pas, pendant ces derniers temps, les vocations devenir toujours plus rares? Quelques uns qui sont venus s'enrôler dans nos rangs, sont presque tous du Séminaire de Macao et des Écoles Apostoliques de France. Que l'on ferme donc l'École Apostolique et je suis persuadé que ce jour même il faudrait fermer le noviciat. Actuellement (1908) le noviciat a quinze novices dont onze furent Apostoliques. On peut en dire autant, avec plus ou moins de vérité, des autres années . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

«C'est un fait que le pourcentage des Apostoliques, choisis pour le noviciat fut plus

élevé au Barro qu'à Guimarães. Mon avis est que l'École Apostolique près du noviciat était un milieu plus approprié pour faire éclore et se développer le germe de la vocation. Cette atmosphère assainie des miasmes mondains, cette chaleur bienfaisante, venant du bon exemple des novices, si modestes et si gais! Non seulement entendre parler du noviciat, mais aussi voir de ses propres yeux les novices, les futurs missionnaires qui, en sortant de l'école pour entrer au noviciat, cessaient d'être des étrangers pour devenir des familiers, etc., etc., tout cela causait sur ces jeunes esprits, ouverts aux influences de la grâce, une impression très agréable et grandement efficace pour que la vocation se développât et se manifestât.

«III. Son état actuel

«Comme dans la Province manquaient de jour en jour les professeurs aptes à enseigner dans nos collèges et que l'on ne voyait pas d'autre moyen pour faire acquérir aux nôtres les diplômes exigés par le Gouvernement, on décida que les Apostoliques commenceraient ici, à Guimarães, à fréquenter les classes du séminaire-lycée. Ceci se passait en 1898. Mais malheureusement bientôt on remarqua que le nombre des Apostoliques aptes pour le noviciat diminuait sensiblement. Leur nombre qui, avant de fréquenter les classes du lycée était de 30 pour cent, descendit après à 16 et à 17 pour cent. En voyant les mauvais résultats de cette idée, on y renonça et les élèves cessèrent de fréquenter le lycée. À mon avis ils étaient éloignés du chemin tracé (avec l'expérience de quatre années j'en suis de plus en plus persuadé), non seulement par la science qu'ils croyaient déjà posséder — aucun de ceux qui sont sortis n'a, paraît-il, continué son cours — mais aussi par le milieu où ils vivaient, qui les mettait en communication avec les élèves du collège et du lycée, et qui devait surtout desserrer les liens qui les attachaient à l'École Apostolique. C'est pourquoi le nouveau genre de vie les éloignait du milieu spirituel qui autrefois contribuait tant à leur vie d'abnégation et de piété. Ceci est si vrai que l'état où se trouve actuellement cette école n'est pas plus mauvais, je crois, que lorsqu'elle était plus florissante.

«IV. Espérances pour l'avenir

«Après cela nous pouvons placer, si je ne me trompe pas, les espérances les plus flatteuses sur l'École Apostolique, pour l'avenir. C'est exclusivement sur la formation spirituelle que s'appuient nos motifs; car enfin, sans celle-ci, comment la Compagnie pourra-t-elle donner de bons novices?

«Personne ne doute que l'éducation appropriée à ces enfants n'est pas celle que l'on donne dans un collège ou dans un séminaire quelconque, à des collégiens ou à des séminaristes. Que ne faut-il pas faire pour obtenir que des *garçons pauvres et des rues, pour la plupart,* deviennent de futurs novices et des novices comme les veut notre Institut?

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

«Guimarães, 23-3-1908».

Pour terminer la transcription de ce qu'il y a d'utile dans les documents sur l'École Apostolique, je parlerai de la publication de ce petit prospectus imprimé qui a pour titre *École Apostolique de la Très Sainte Trinité pour l'éducation des garçons qui se destinent à la vie Apostolique — 96, Rue de Sainte Lucie — Guimarães.* Dans ce prospectus il y a les qualités et les conditions d'admission des élèves. De toutes ces indications je ferai remarquer la note indiquant «que l'âge réglementaire est de dix à treize ans, avec l'examen d'instruction primaire, 2e degré. Dans quelques cas l'enfant pourra être admis sans

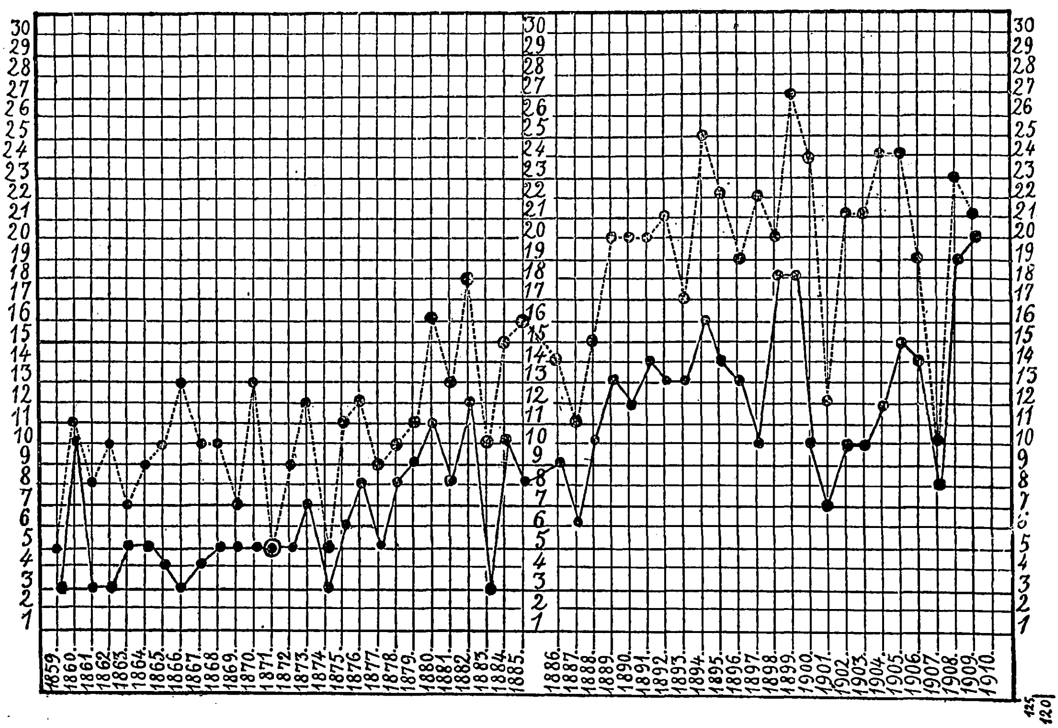
examen, jusqu'à douze ans, si on prouve qu'il sait lire, écrire et compter avec facilité».

Au sujet du nombre de novices entrés dans l'Ordre en Portugal, de 1859 à 1909, on trouve dans le *Jubilé du Collège du Barro,* à la fin du deuxième appendice, deux tableaux très importants qui indiquent le nombre annuel de ceux qui sont entrés et de ceux qui n'ont pas persévéré, ainsi que les provinces portugaises ou les pays étrangers d'où ils venaient.

Ils sont si intéressants pour l'histoire des jésuites en Portugal à cette époque, que je veux les reproduire ici.

«I$^{er}$ SCHÉMA

**«Indication numérique et comparative de ceux qui sont entrés et ont presévéré, par rapport à chacune des 50 années qui se sont écoulées de 1859 à 1909**



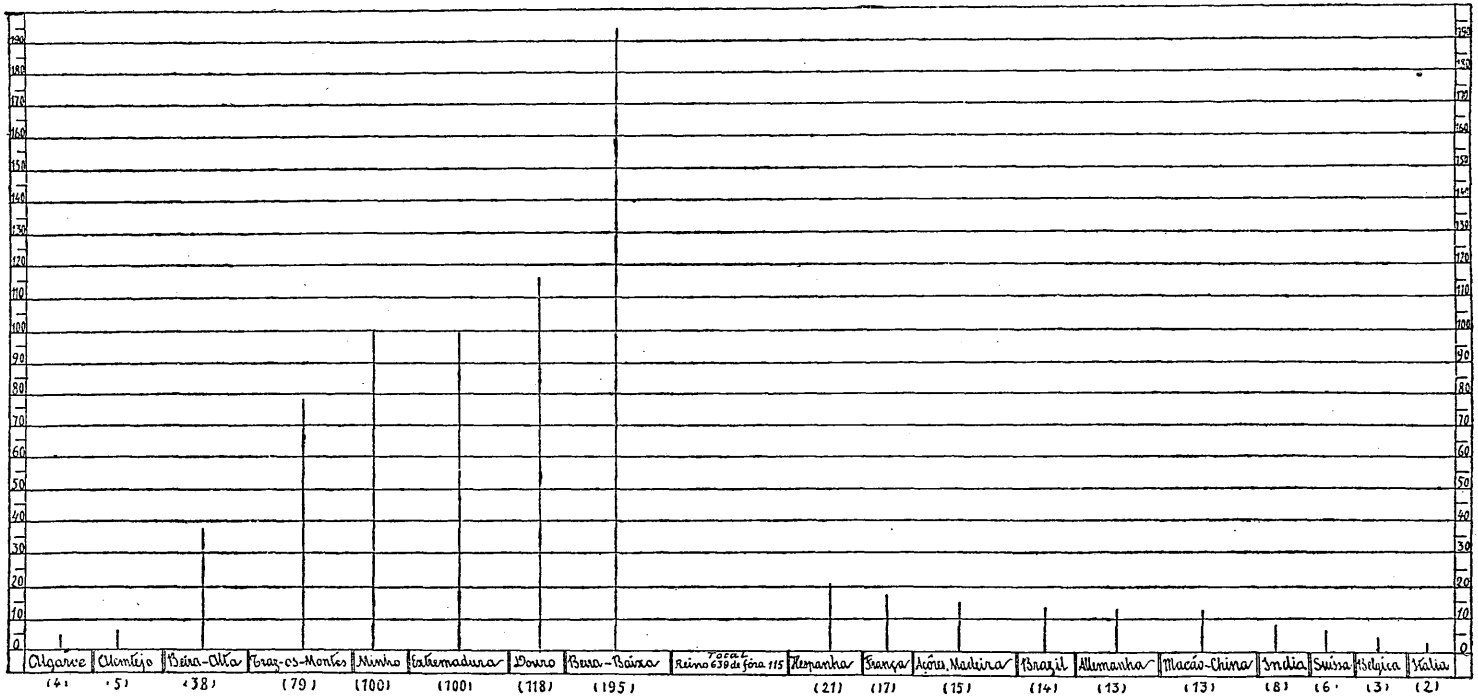
**«Les lignes ponctuées indiquent le nombre total d'entrées de 1859 à 1909.**

**«Les lignes continues indiquent le nombre de ceux qui sont entrés et ont persévéré dans la Compagnie.**

«*N. B.*—Par le tableau ci-dessus on peut voir que les entrées pendant ces cinquante années écoulées de 1859 à 1909 se sont élevées à 757 et que de ceux-ci 467 ont persévéré, ce qui donne un pourcentage de 62 % de persévérances, et une moyenne de 15 entrées annuelles, auxquelles correspondent, en moyenne, 9 persévérances. Il faut remarquer cependant que le contingent effectif des sujets entrés n'est pas de fait 757 mais bien 754, parce qu'il y en a trois qui sont comptés deux fois, étant entrés, sortis et entrés de nouveau, ce qui d'ailleurs a été pris en considération au tableau suivant—2$^e$ *Schéma*».

«2e SCHÉMA

**«Tableau des entrées réparties entre les provinces du royaume et entre d'autres provenances**




**«A ces nombres il faut en ajouter trois, un d'Angleterre, un d'Irlande, puis un de l'île de St Thomas et Prince».**

## CHAPITRE DIX-NEUVIÈME

### Comment on faisait le noviciat

Comme nous l'avons vu au chapitre précédent, la plupart des individus qui entraient au noviciat étaient des enfants de 15 ans à peu près, presque tous pauvres ou orphelins, élevés dans leurs deux collèges de Campolide et de S.[t] Fidèle, lorsque c'étaient encore des collèges pour les pauvres, et, après 1880, sortis de l'École Apostolique où les enfants *pauvres et des rues* étaient en grand nombre, comme le dit le chroniqueur de cette École Apostolique cité au chapitre précédent, p. 88.

Dans cette École, encore d'après le récit du même chroniqueur, on cherchait à empêcher les enfants, entrés vers la dixième année, de communiquer avec le monde et c'est pourquoi on cessa de les envoyer au Séminaire-lycée, quoique l'enseignement y fût fait exclusivement par des prêtres, parce que pendant les années de cette fréquentation le pourcentage des Apostoliques, passant de l'école au noviciat, descendit aussitôt de 30 à 16 pour cent, à cause des rapports plus fréquents avec les élèves du collège et du lycée, et parce que le genre de vie les tenait plus eloignés des milieux spirituels. Et les jésuites trouvaient que ce qui convenait le plus aux élèves de cette École c'était le rapprochement du noviciat comme milieu plus approprié pour faire épanouir et développer le germe de la vocation.

On déduit de tout ceci que les jésuites portugais faisaient surtout entrer au noviciat des enfants, absolument aveuglés et illusionnés, leur ayant ôté tout moyen de communiquer avec le monde afin qu'ils ne pussent perdre cette illusion.

Une fois entrés au noviciat avec cette illusion et cette séduction d'esprit, la séparation du monde devenait encore plus grande et plus rigoureuse.

Le noviciat durait deux années, pendant lesquelles les jeunes gens étaient complètement détournés des études littéraires et scientifiques, la lecture de cette sorte de livres ne leur étant pas permise. Au contraire, les seuls livres permis étaient des livres mystiques; et ceux-là mêmes en petit nombre et choisis; c'était presque uniquement les *Méditations* du P. La Puente, les *Exercices de Perfection* du P. Alphonse Rodriguez, les *Règles de la Compagnie de Jésus,* les *Vies des Saints* et surtout celles de jésuites célèbres.

Pendant ces deux années les novices avaient une heure de méditation le matin et une demi-heure le soir. En outre ils avaient deux conférences chaque jour, dont l'une sur l'explication des règles de l'Ordre, l'autre sur des sujets pieux et disciplinaires. Pendant le reste de la journée ils devaient lire les *Exercices de Perfection* de Rodriguez et d'autres livres pieux à des heures marquées [1]. Le novice était surtout élevé dans le but

---

[1] Comme preuve de ce que nous venons de dire, on pourra consulter l'emploi du temps des novices d'après les papiers trouvés ao Noviciat du Barro.

**Jours ordinaires**

**Le matin**

5 — Lever.
5 1/2 — Méditation.
6 1/2 — Réflexion (sur la manière, dont on a fait la méditation).
6 3/4 — Toilette et temps libre.
7 — Messe.

**Le soir**

2 — Stations et travaux manuels.
3 — Points et méditation.
3 3/4 — Conférence.
4 1/4 — Temps libre.
4 1/2 — Extraordinaire (lecture d'un livre de piété).

de devenir un instrument presque aveugle entre les mains des supérieurs comme l'exige la règle 36 du *Sommaire des Constitutions,* qui est la base fondamentale de toute l'éducation et discipline des jésuites et qui prescrit: «Que chacun se figure que ceux qui vivent dans l'obéissance doivent se laisser mener et diriger par la Divine Providence au moyen de leur Supérieur, comme s'ils étaient un corps mort qui se laisse emporter n'importe où et dont on fait ce que l'on veut, ou comme le bâton d'un vieillard, servant où l'on voudra et pour tout ce que celui qui le tient à la main voudra en faire».

Pour que ce *corps mort* ou ce *bâton de vieillard* soit bien connu du Supérieur, «il rendra (comme l'ordonne la règle 40) entièrement compte de toute sa vie passée, ou, au moins, des choses les plus remarquables, au Supérieur actuel de la Compagnie, ou à quelqu'un des Préposés ou autres inférieurs qu'il indiquera comme il trouvera plus convenable; et ainsi de six en six mois il rendra compte de lui-même à partir de la dernière fois».

Et pour qu'il n'y ait aucun doute sur l'exactitude de cet examen de conscience, la règle 9 ordonne que: «pour profiter davantage en esprit et surtout pour qu'il y ait plus de soumission et d'humilité propre, chacun doit être content que toutes ses fautes et défauts, ainsi que tout ce que l'on remarquera et reconnaîtra chez lui, soit manifesté à ses supérieurs par toute personne qui les saurait en dehors de la confession». Et ce ne sont pas seulement les défauts que les compagnons doivent dénoncer, mais aussi toutes les idées ou les tentations, comme le prescrivent les règles communes, au n° 20: «Celui qui connaîtra une tentation grave de quelqu'un en préviendra le Supérieur, afin que, par son soin paternel et les précautions qu'il a pour les siens, il puisse y remédier convenablement».

Pour ce *corps mort* ou *bâton de vieillard* il n'y a plus de famille, comme l'ordonne la Règle 8: «Chacun de ceux qui entrent dans la Compagnie, suivant le conseil du Christ, Notre Seigneur: *Celui qui quittera son père, etc.*, pense à quitter père, mère, frères et sœurs et tout ce qu'il a au monde; qu'il tienne pour lui ces paroles: *Celui qui ne hait pas son père, sa mère et sa propre vie, ne peut pas être mon disciple.* Ainsi il doit chercher à se défaire de toute affection charnelle envers les parents, la convertissant en affection spirituelle, les aimant seulement de l'amour que demande une charité bien ordonnée, puisque l'on est mort pour le monde et pour l'amour propre et que l'on vit seulement pour le Christ Notre Seigneur, et que c'est lui qui remplace le père, la mère, les frères et toutes choses».

C'est pourquoi la correspondance avec la famille ou d'autres personnes dépend absolument du Supérieur, comme l'ordonne la Règle 39: «Si l'un de ceux qui sont à la maison écrit à quelqu'un, qu'il ne le fasse pas sans permission et sans montrer la lettre à qui le Supérieur l'ordonnera. S'il vient des lettres, on les donnera d'abord à celui que

---

7 1/2 — Déjeuner et travaux d'humilité.
8 1/2 — Ordinaire (lecture des *Exercices de Perfection,* par Alph. Rodriguez).
9 1/2 — Visite (à l'Église) et temps libre.
9 3/4 — Calligraphie.
10 1/4 — Étudier les Règles par cœur.
10 3/4 — Temps libre.
11 — Conférence.
11 1/2 — Lecture pour la récréation.
11 3/4 Examen (de conscience).

*N. B.* Après cela suivaient le dîner et la récréation.

5 — Écrire l'explication des règles.
5 1/2 — Faire les lits et temps libre.
5 3/4 — Chapelet, récréation ou promenade.
7 — Visite (à l'Église) et temps libre.
7 1/4 — Lecture pour la récréation.
7 3/4 — Temps libre.

*N. B.* Après cela il y avait le souper, la récréation, l'examen de conscience et le coucher.

le Supérieur aura désigné pour cette charge, lequel, après les avoir lues, les donnera ou non à celui à qui elles sont adressées, comme il le jugera convenable, dans le Seigneur, pour le plus grand bien et la gloire de Dieu».

L'amour de la Patrie doit aussi disparaître de l'esprit du jésuite, ainsi que l'indique la Règle 43: «Qu'il n'y ait pas dans la Compagnie de penchant pour l'une ou l'autre partie du conflit, si par hasard il y en a un entre des princes ou des seigneurs chrétiens; qu'il y ait plutôt un amour universel qui embrasse dans le Seigneur toutes les parties, même lorsqu'elles sont contraires».

Voici l'éducation que le maître des novices doit donner pendant deux ans à ces enfants de 15 à 17 ans, de manière à les rendre des automates complets entre les mains des Supérieurs de l'Ordre. Et afin qu'il n'y ait pas le moindre écart dans cette ligne de discipline mentale, les Règles Communes ordonnent au n.º 27: «que personne ne parle à ceux qui sont dans la première probation, si ce n'est ceux qui ont été chargés par le supérieur».

La manière pratique dont on agissait au noviciat du Barro, pour la formation de ces novices automates, est décrite minutieusement en de petits livres manuscrits, parfaitement pareils, et copiés par divers novices, trouvés dans le même noviciat. De ces brochures je vais reproduire seulement quelques chapitres qui montrent jusqu'à quel point on cherchait à former l'automatisme mental de ces enfants.

«CHAPITRE III — **Comment on doit faire la méditation**

«Dans la méditation tu observeras les additions et la méthode de la Compagnie. Le premier quart d'heure et le colloque doivent être faits à genoux et le reste du temps on pourra se tenir debout ou s'asseoir, si on en a besoin. Tu seras éloigné de la table d'un pas, à peu près, et pendant tout le temps de la méditation tu garderas un maintien grave, sans cracher et sans soupirer, mais tu seras recueilli et tu ne causeras pas de distraction à tes voisins. Tu observeras aussi ces avis pendant le temps de la méditation du soir et des examens. Il y a cinq additions de l'oraison que tu devras observer ponctuellement, si tu veux obtenir la grâce divine pendant le temps de la méditation.

«1ère Addition. Aussitôt que tu rentreras pour te coucher, tu penseras rapidement à l'heure de ton lever et aux points que tu devras méditer.

«2e En t'éveillant, tu éloigneras de toi toute pensée qui pourrait te distraire et tu t'appliqueras seulement à ce que tu devras méditer, te disposant promptement à parler à Dieu.

«3e Étant déjà placé pour faire la méditation, tu feras le signe de la croix et, restant debout et te recueillant complètement, tu élèveras ton esprit vers Dieu et tu penseras pendant l'espace d'un *Credo* à ce que tu es et à qui tu vas parler, que c'est à ton Dieu et Seigneur et qu'il voit et observe ce que tu fais.

«4e Faisant un ou deux pas en avant, tu t'agenouilleras, tu feras ainsi l'oraison préparatoire et les préludes et tu commenceras la méditation. Tu ne passeras pas d'un point à l'autre, tant que tu trouveras matière à profit et consolation pour ton âme.

«5e L'oraison terminée, tu examineras comment tu l'as faite et, si tu l'as bien faite, tu rendras grâce à Dieu. Mais, si tu l'as mal faite, tu demanderas pardon à Dieu et, cherchant les causes de cette manière d'agir, tu proposeras de te corriger, en faisant ferme propos pour l'avenir».

«CHAPITRE XVIII — **Ce que l'on doit observer pendant la récréation et la promenade**

«Pendant le temps de la récréation tu ne parleras que de choses saintes, comme le propose le P. Aquaviva dans la 13e instruction (Voyez les Règles, p. 143); et comme pendant la récréation on peut facilement perdre la grâce, le recueillement et la vraie

joie spirituelle, tu devras te préserver avec un soin particulier contre certains défauts; tu observeras surtout ce qui suit: 1° Tu ne critiqueras pas les livres, les auteurs, les prédicateurs et encore moins les personnes connues. 2° Tu ne parleras ni en bien, ni en mal des personnes de la maison. 3° Ne parle pas de toi, ni de tes affaires, de ta vie mondaine, de tes parents et amis, etc. 4° Il est inconvenant de raconter à la récréation ce qui s'est passé entre toi et une autre personne quelconque, surtout si c'est entre toi et le Père Maître et le Père Spirituel, etc.»

On peut se figurer par là ce que devaient être les récréations des novices: si elles servaient à les distraire ou à les rendre plus aveuglés et plus imbéciles.

Le chapitre XXIII, *Comment on doit rendre compte de la conscience*, après avoir exposé minutieusement toutes les choses intimes que le novice doit dire au P. Maître, ajoute ce qui suit. «Puis tu présenteras quatre petits papiers, dans le premier desquels tu indiqueras tes fautes; dans le 2e tes vertus; dans le 3e les fautes des frères et dans le 4e leurs vertus, mettant sur le 1er petit papier «quelques fautes de N. N.», écrivant ton nom et ton nom de famille; au commencement du 2e «quelques vertus de N. N.»; au commencement du 3e «quelques fautes des F. F.»; et au commencement du 4e quelques vertus des F. F.»

D'ici on conclut que la délation était devenue chez les jésuites une habitude presque machinale, produisant un bouleversement complet dans le caractère de ces individus, entre lesquels cessait d'exister l'idée de confiance, de secret et d'amitié. Ils devenaient tous, nécessairement, d'une manière fatale et règlementée, délateurs, accusateurs et censeurs les uns des autres.

Pour donner aux cerveaux des novices la dernière et la plus forte compression mentale pendant le noviciat, on les obligeait à faire pendant tout un mois *les Exercices Spirituels* et pendant ce temps ils devaient garder un silence absolu, ne pouvant parler ni entre eux ni à aucune autre personne, si ce n'est au Maître des Novices ou au Père Spirituel. Ils devaient aussi rester dans leurs cellules, les fenêtres fermées, et faire quatre heures de méditation pendant la journée, sur des points qui leur étaient exposés par le Père chargé de cette tâche. Tout cela devait être fait d'après la méthode établie par Ignace de Loyola pour ces exercices qui forment une partie de l'Institut de la Compagnie de Jésus où l'on peut les lire.

La pression cérébrale de ce mois de silence, de ténèbres et de méditation était si profonde et si véhémente chez des enfants de quinze à dix-sept ans que quelques uns d'entre eux tombaient malades et d'autres ressentaient les premiers symptomes de la folie mentale. Beaucoup devenaient complètement aveuglés et soumis, ayant perdu toute initiative de liberté ou d'audace.

C'était après cela que ces enfants ainsi mentalement subjugués, prononçaient, en terminant leur 2e année de noviciat, les *vœux* dits *simples, de pauvreté, de chasteté et d'obéissance*, restant ainsi à perpétuité liés à l'Ordre, si par hasard ils ne recouvraient pas leur force cérébrale plus tard, en reconnaissant le sentier idiot et faux où on les avait fait entrer et d'où quelques uns parvenaient à sortir alors, en abandonnant la Compagnie, ainsi que le firent en effet plus de 30 % de ceux qui y étaient entrés, comme on le prouve par la statistique jésuitique elle-même, transcrite à la fin du chapitre précédent.

## CHAPITRE VINGTIÈME

### Comment ils faisaient leur scolasticat

La *Ratio studiorum* a été jusqu'à nos jours le modèle sacré que la Compagnie se vante d'avoir adopté pour la formation littéraire et scientifique de ses scolastiques. Le moindre écart à cette règle était considéré (par les chefs de l'Ordre) comme un atten-

tat néfaste contre les lois et les traditions de leurs grands hommes, une sorte de capitulation devant le progrès moderne, qui est généralement regardé de travers par les jésuites.

Cette *Ratio studiorum* fut établie par le Général Aquaviva, qui l'élabora pour développer la *Quatrième Partie des Constitutions* écrite par Ignace de Loyola[1].

Le cours des études que l'on y prescrit se divise en trois périodes ou catégories, dont la première est constituée par les *Humanités,* qui sont composées essentiellement de l'étude de la grammaire latine et de la rhétorique; la deuxième, appelée *Philosophie,* comprend l'étude élémentaire des mathématiques et des sciences naturelles, correspondant à nos lycées, et l'étude de la philosophie scolastique, qui a un caractère de cours supérieur; la troisième est la *Théologie,* qui comprend l'étude de la Dogmatique, de la Morale, des Écritures, de l'Histoire Ecclésiastique, du Droit Canonique et de la langue hébraïque.

Les individus considérés dans l'Ordre comme les plus intelligents devaient faire pendant trois ans l'étude des humanités, trois ans celle de la philosophie et quatre celle de la théologie.

Récemment les jésuites, non par suite d'un mouvement spontané, mais à cause des exigences du milieu, ont été obligés de s'écarter plus ou moins, par plusieurs points, de leur *Ratio studiorum,* surtout en ce qui regarde l'étude des humanités et de la philosophie. En effet, ils se sont trouvés en face de ce dilemme: ou abandonner l'enseignement collégial ou donner à leurs scolastiques une formation intellectuelle plus en rapport avec le progrès actuel et qui les mît à même de pouvoir enseigner dans leurs collèges les différentes branches d'études que les programmes des études secondaires exigent aujourd'hui.

Les jésuites n'entrent généralement dans les ordres que vers leur trente-troisième année; pour cela — dans l'intervalle de l'étude de la philosophie qui finit à vingt-deux ou vingt-trois ans et l'étude de la théologie qui commence ordinairement à trente ans environ — il y a un espace de quelques années, pendant lesquelles les scolastiques donnent des leçons, dans les collèges, aux étudiants séculiers.

L'esprit qui domine les études des scolastiques jésuites est parfaitement dépeint dans les règles que la *Ratio studiorum* établit pour les divers individus devant exercer une influence sur ces études. Ainsi la Règle 16 du Provincial dit que les professeurs de philosophie doivent déjà avoir le cours de théologie «pour que leur enseignement soit plus sûr et serve mieux la théologie et que l'enseignement doit indubitablement être retiré aux professeurs dont l'esprit est plus libre et porté aux innovations[2]». La Règle 1ère du professeur de philosophie indique que «les arts et les sciences naturelles disposent les esprits à la théologie et que le professeur doit y chercher l'honneur et la gloire de Dieu de manière à préparer ses élèves pour la théologie et la connaissance de leur Créateur»[3]. Les Règles 3 et 4 leur ordonnent d'éviter que leurs élèves s'attachent à des

---

[1] *Institutum Societatis Jesu,* vol. I, p. 46, vol. II, p. 467 (Romæ 1870).— *Epitome Historiæ Societatis Jesus,* auctore Josepho Juvencio, tom. III, pp. 68, 69, (1859).— *Commentarius in decem partes constitutionum, Soc. Jesu,* par Augustinus Oswald, p. 172 (1892).

[2] «Philosophiæ professores (nisi gravissima necessitas aliud exigat) oportet non modo cursum theologiæ absolvisse, sed eam biennio repetiisse ut eorum doctrina tutior esse possit, magisque theologiæ deserviat. Si autem fuerint ad novitates proni et ingenii nimis liberi, hi a docendi munere sine dubio removendi». *Institutum Soc. Jesu,* vol. II, pp. 470, 471.

[3] «Quoniam artes, vel scientiæ naturales ingenia disponunt ad theologiam, ... in omnibus sincere honorem et gloriam Dei quærendo ita tractet ut auditores suos ad theologiam præparet, maximeque ad cognitionem excitet sui creatoris». Ibid. p. 501.

écrivains non méritants de la doctrine chrétienne et que s'ils y trouvent quelque chose qui soit digne d'être citée, qu'ils ne le fassent pas avec éloge et, si c'est possible, qu'ils montrent que cela a été tiré d'autres auteurs[1].

Le seul but que les scolastiques doivent avoir dans leurs études (Règle 1ère des scolastiques) est la gloire divine et le fruit des âmes[2]; et ils ne doivent pas (Règle 3) étudier d'autres sujets, ni entendre d'autres professeurs, ni suivre d'autre règle ou méthode, ni lire d'autres livres, que ce qui sera ordonné par le préfet des études[3].

La langue latine est celle que les scolastiques doivent employer dans les classes (Règle 9)[4].

Cette sorte de scolasticat est celle que l'on suit dans toute la Compagnie de Jésus, dans toutes ses Provinces, et elle est évidemment tout à fait tendancielle.

Voyons maintenant comment fonctionnait en Portugal le scolasticat jésuitique en ses trois catégories.

Ce que j'écris dans ce chapitre est basé rigoureusement, non seulement sur les livres mêmes dont se servaient les scolastiques, livres choisis dans leurs collèges et dûment archivés, mais aussi sur le *Diarium* du Scolasticat, de 1866 à 1910, qui se trouve aux Archives Congréganistes, ainsi que sur le témoignage d'un grand nombre d'individus sortis de l'Ordre et qui à différentes époques y avaient suivi les études et que pour cette raison j'ai voulu entendre.

### Cours des humanités

Les deux années de noviciat terminées, généralement vers dix-sept ans, et après avoir prononcé les vœux simples, les nouveaux jésuites, les *juniores*, comme on les appelle dans l'Ordre, commencent l'étude des Humanités, qui dure habituellement trois ans et a pour base essentielle le latin et l'étude de la rhétorique appliquée surtout à l'éloquence sacrée. En Portugal le *juniores* firent presque toujours leurs Humanités dans la maison du Barro, auprès du Noviciat, excepté de 1878 à 1892 où ce cours fut fait à Setubal, loin du Noviciat, d'après les *Catalogues* de la Province Portugaise.

Ce cours eut deux phases chez les jésuites portugais: la première depuis le début jusqu'en 1893 et la seconde depuis lors jusqu'en 1910. Pendant la première phase on suivait à la lettre la *Ratio Studiorum;* dans les classes on n'enseignait que le latin, la rhétorique, la langue portugaise et quelques éléments de langue grecque. On n'étudiait ni les langues étrangères, ni l'histoire, ni la géographie, qui sont absolument nécessaires à ceux qui veulent se consacrer à l'enseignement littéraire dans les collèges.

Les jésuites portugais commencèrent à remarquer ce défaut des études de leurs *juniores* après 1880 où, comme nous l'avons vu plus haut, les vocations religieuses des élèves de Campolide et de S. Fidèle commencèrent à devenir plus rares et qu'ils durent aller les chercher parmi les enfants les plus pauvres attirés dans leur École Apostolique.

---

[1] Regula 3. « Aristotelis interpretes male de christiana religione meritos non sine magno delectu aut legat aut in scholam proferat, caveatque ne erga illos afficiantur discipuli».

Regula 4. « .. si quid boni ex ipso proferendum sit, sine laude proferat; et, si fieri potest, id eum aliunde sumpsisse demonstret». Ibid.

[2] «... nihil aliud in his nisi divinam gloriam et animarum fructum quærentes». Ibid. p. 535.

[3] «Iis facultatibus singuli operam dabunt, eosque audient præceptores, quos superior assignabit: præscriptam vero a præfecto vel a magistro divisionem temporis ac rationem studendi servent diligenter universi: nec aliis, quam ab eodem præfecto sibi traditis, utantur libris». Ibid. p. 535.

[4] «Omnes quidem, sed præcipue humaniorum litterarum studiosi, latine loquantur». Ibid. p. 356.

Ceci ayant été remarqué, en 1893, lorsque le P. Joachim Campo Santo était Provincial, il fut établi que l'enseignement de l'Histoire, de la Géographie et de l'Arithmétique entreraient dans le cours des *Humanités*, en donnant une forme définie à ce qui était entrepris depuis 1886 au moyen de petites conférences (*Academiae* d'après l'*Institutum S. J.*) sur les matières de ces études, certains jours fériés.

À cette modification au cours des *Humanités* des *juniores* on en ajouta une autre aux études dans l'École Apostolique, déjà alors à Guimarães, par laquelle il fut établi que les enfants entrant de dix à douze ans, quelquefois même sans l'examen d'instruction primaire, suivraient un cours de quatre années où ils étudieraient les matières des quatre ou cinq premières classes du lycée. Et ainsi, lorsque plus tard ces Apostoliques, déjà jésuites *juniores*, entraient au cours d'*Humanités*, ils apprenaient plus facilement le latin ou augmentaient leurs connaissances de l'Histoire, de la Géographie et de l'Arithmétique. Mais ces études étaient encore considérées comme accessoires et seulement la culture littéraire comme essentielle.

Ainsi le dit le Provincial P. Cabral lui-même dans une brochure, publiée à Bruxelles en 1911, où on lit: «Obéissant à ces principes et accompagnant le mouvement initié avec succès dans le même sens chez d'autres Provinces de la Compagnie, le cours triennal de notre Province comprend l'enseignement essentiel et l'enseignement accessoire: Le premier embrasse la culture directement littéraire, le second les classes de Mathématiques, Histoire et Géographie» [1].

Ceci a été fait pour empêcher les scolastiques portugais de rester dans l'infériorité littéraire que les élèves de leurs collèges montraient, lorsqu'ils se présentaient aux examens devant le jury officiel. C'est le Provincial Louis Cabral lui-même qui le dit dans la même brochure:

«Si les études littéraires n'étaient pas organisées pour nos scolastiques dans une orientation supérieure, compatible avec leur préparation et leur développement, il en résulterait pour nous une infériorité dans les lettres, qui ne pourrait être corrigée que par un choix très restreint fait par les supérieurs ou qui serait dû à l'initiative particulière».

Mais, malgré toutes ces tentatives des Provinciaux et surtout de Cabral, l'enseignement des Humanités chez les jésuites portugais n'avait rien de supérieur, il était au contraire très inférieur. Et ceci est prouvé jusqu'à l'évidence, non seulement par le peu de supériorité que leurs élèves montraient aux examens officiels, mais aussi par les livres de leurs bibliothèques et par leurs documents qui se trouvent aujourd'hui aux Archives Congréganistes. Ainsi dans l'étude de l'arithmétique et de la géographie ils n'allaient pas au delà des précis de J. Cunha et Serrasqueiro et de Raposo Botelho, suivis par les élèves de nos lycées. Mais pour l'Histoire, ils ne suivaient même pas un précis du lycée; ils étudiaient dans un petit livre d'*Histoire Universelle*, écrit par un Mons. Daniel, Évêque de Coutances et Avranches, traduit en portugais, en deux petits volumes, et qui n'est pas bien un livre d'Histoire, mais une apologie du christianisme et une suite de légendes.

Pour lui l'histoire primitive véritable se trouve dans la Bible, et c'est la Genèse qui nous la renseigne avec certitude depuis le commencement du monde, p. 11. À la page 13 on trouve l'histoire de l'Arbre du Bien et du Mal et d'Eve tentée par le serpent. À la page 203 il nous dit qu'«une étoile miraculeuse, qui se montra à l'Orient, conduisit près de la Crèche de l'enfant Jésus les mages, rois ou princes, venus de Perse ou d'Arabie». Quelle idée devaient se faire les *juniores* des étoiles et de leur mouvement?!

---

[1] De Nova Cursus Literarii Institutione in Provincia Lusitana S. J. (Experimenti causa) 1911. E. Daem imprimeur — Editeur — Chaussée de Haecht, 110. Bruxelles, p. 4.

écrivains non méritants de la doctrine chrétienne et que s'ils y trouvent quelque chose qui soit digne d'être citée, qu'ils ne le fassent pas avec éloge et, si c'est possible, qu'ils montrent que cela a été tiré d'autres auteurs [1].

Le seul but que les scolastiques doivent avoir dans leurs études (Règle 1ère des scolastiques) est la gloire divine et le fruit des âmes [2]; et ils ne doivent pas (Règle 3) étudier d'autres sujets, ni entendre d'autres professeurs, ni suivre d'autre règle ou méthode, ni lire d'autres livres, que ce qui sera ordonné par le préfet des études [3].

La langue latine est celle que les scolastiques doivent employer dans les classes (Règle 9) [4].

Cette sorte de scolasticat est celle que l'on suit dans toute la Compagnie de Jésus, dans toutes ses Provinces, et elle est évidemment tout à fait tendancielle.

Voyons maintenant comment fonctionnait en Portugal le scolasticat jésuitique en ses trois catégories.

Ce que j'écris dans ce chapitre est basé rigoureusement, non seulement sur les livres mêmes dont se servaient les scolastiques, livres choisis dans leurs collèges et dûment archivés, mais aussi sur le *Diarium* du Scolasticat, de 1866 à 1910, qui se trouve aux Archives Congréganistes, ainsi que sur le témoignage d'un grand nombre d'individus sortis de l'Ordre et qui à différentes époques y avaient suivi les études et que pour cette raison j'ai voulu entendre.

### Cours des humanités

Les deux années de noviciat terminées, généralement vers dix-sept ans, et après avoir prononcé les vœux simples, les nouveaux jésuites, les *juniores*, comme on les appelle dans l'Ordre, commencent l'étude des Humanités, qui dure habituellement trois ans et a pour base essentielle le latin et l'étude de la rhétorique appliquée surtout à l'éloquence sacrée. En Portugal le *juniores* firent presque toujours leurs Humanités dans la maison du Barro, auprès du Noviciat, excepté de 1878 à 1892 où ce cours fut fait à Setubal, loin du Noviciat, d'après les *Catalogues* de la Province Portugaise.

Ce cours eut deux phases chez les jésuites portugais: la première depuis le début jusqu'en 1893 et la seconde depuis lors jusqu'en 1910. Pendant la première phase on suivait à la lettre la *Ratio Studiorum;* dans les classes on n'enseignait que le latin, la rhétorique, la langue portugaise et quelques éléments de langue grecque. On n'étudiait ni les langues étrangères, ni l'histoire, ni la géographie, qui sont absolument nécessaires à ceux qui veulent se consacrer à l'enseignement littéraire dans les collèges.

Les jésuites portugais commencèrent à remarquer ce défaut des études de leurs *juniores* après 1880 où, comme nous l'avons vu plus haut, les vocations religieuses des élèves de Campolide et de S. Fidèle commencèrent à devenir plus rares et qu'ils durent aller les chercher parmi les enfants les plus pauvres attirés dans leur École Apostolique.

---

[1] Regula 3. « Aristotelis interpretes male de christiana religione meritos non sine magno delectu aut legat aut in scholam proferat, caveatque ne erga illos afficiantur discipuli».

Regula 4. « .. si quid boni ex ipso proferendum sit, sine laude proferat; et, si fieri potest, id eum aliunde sumpsisse demonstret». Ibid.

[2] « ... nihil aliud in his nisi divinam gloriam et animarum fructum quærentes». Ibid. p. 535.

[3] «Iis facultatibus singuli operam dabunt, eosque audient præceptores, quos superior assignabit: præscriptam vero a præfecto vel a magistro divisionem temporis ac rationem studendi servent diligenter universi: nec aliis, quam ab eodem præfecto sibi traditis, utantur libris». Ibid. p. 535.

[4] «Omnes quidem, sed præcipue humaniorum litterarum studiosi, latine loquantur». Ibid. p. 356.

Ceci ayant été remarqué, en 1893, lorsque le P. Joachim Campo Santo était Provincial, il fut établi que l'enseignement de l'Histoire, de la Géographie et de l'Arithmétique entreraient dans le cours des *Humanités*, en donnant une forme définie à ce qui était entrepris depuis 1886 au moyen de petites conférences (*Academiae* d'après l'*Institutum S. J.*) sur les matières de ces études, certains jours fériés.

À cette modification au cours des *Humanités* des *juniores* on en ajouta une autre aux études dans l'École Apostolique, déjà alors à Guimarães, par laquelle il fut établi que les enfants entrant de dix à douze ans, quelquefois même sans l'examen d'instruction primaire, suivraient un cours de quatre années où ils étudieraient les matières des quatre ou cinq premières classes du lycée. Et ainsi, lorsque plus tard ces Apostoliques, déjà jésuites *juniores*, entraient au cours d'*Humanités*, ils apprenaient plus facilement le latin ou augmentaient leurs connaissances de l'Histoire, de la Géographie et de l'Arithmétique. Mais ces études étaient encore considérées comme accessoires et seulement la culture littéraire comme essentielle.

Ainsi le dit le Provincial P. Cabral lui-même dans une brochure, publiée à Bruxelles en 1911, où on lit: «Obéissant à ces principes et accompagnant le mouvement initié avec succès dans le même sens chez d'autres Provinces de la Compagnie, le cours triennal de notre Province comprend l'enseignement essentiel et l'enseignement accessoire: Le premier embrasse la culture directement littéraire, le second les classes de Mathématiques, Histoire et Géographie» [1].

Ceci a été fait pour empêcher les scolastiques portugais de rester dans l'infériorité littéraire que les élèves de leurs collèges montraient, lorsqu'ils se présentaient aux examens devant le jury officiel. C'est le Provincial Louis Cabral lui-même qui le dit dans la même brochure:

«Si les études littéraires n'étaient pas organisées pour nos scolastiques dans une orientation supérieure, compatible avec leur préparation et leur développement, il en résulterait pour nous une infériorité dans les lettres, qui ne pourrait être corrigée que par un choix très restreint fait par les supérieurs ou qui serait dû à l'initiative particulière».

Mais, malgré toutes ces tentatives des Provinciaux et surtout de Cabral, l'enseignement des Humanités chez les jésuites portugais n'avait rien de supérieur, il était au contraire très inférieur. Et ceci est prouvé jusqu'à l'évidence, non seulement par le peu de supériorité que leurs élèves montraient aux examens officiels, mais aussi par les livres de leurs bibliothèques et par leurs documents qui se trouvent aujourd'hui aux Archives Congréganistes. Ainsi dans l'étude de l'arithmétique et de la géographie ils n'allaient pas au delà des précis de J. Cunha et Serrasqueiro et de Raposo Botelho, suivis par les élèves de nos lycées. Mais pour l'Histoire, ils ne suivaient même pas un précis du lycée; ils étudiaient dans un petit livre d'*Histoire Universelle*, écrit par un Mons. Daniel, Évêque de Coutances et Avranches, traduit en portugais, en deux petits volumes, et qui n'est pas bien un livre d'Histoire, mais une apologie du christianisme et une suite de légendes.

Pour lui l'histoire primitive véritable se trouve dans la Bible, et c'est la Genèse qui nous la renseigne avec certitude depuis le commencement du monde, p. 11. À la page 13 on trouve l'histoire de l'Arbre du Bien et du Mal et d'Eve tentée par le serpent. À la page 203 il nous dit qu'«une étoile miraculeuse, qui se montra à l'Orient, conduisit près de la Crèche de l'enfant Jésus les mages, rois ou princes, venus de Perse ou d'Arabie». Quelle idée devaient se faire les *juniores* des étoiles et de leur mouvement?!

---

[1] De Nova Cursus Literarii Institutione in Provincia Lusitana S. J. (Experimenti causa) 1911. E. Daem imprimeur — Editeur — Chaussée de Haecht, 110. Bruxelles, p. 4.

Puis, de siècle en siècle il nous donne un résumé de l'Histoire de l'Église Catholique, dont il parle toujours avec louange. Luther y est flétri comme rebelle (p. 49–50, vol. II); et au sujet de l'Inquisition ce même auteur nous dit d'un air sérieux qu'on a voulu accuser faussement l'Église de ses rigueurs, p. 77, vol. II.

Quant à l'enseignement de la littérature portugaise, leur bibliothèque était d'une pauvreté honteuse. On l'a conservée intacte et on y remarque l'absence de beaucoup d'auteurs classiques portugais anciens, ainsi que des auteurs modernes qui se sont distingués dans l'Histoire, le Roman et la Poésie. Herculano, Garrett, Eça de Queiroz, Guerra Junqueiro et beaucoup d'autres ne s'y trouvent pas. Camões, le grand poète national, y a sa place, mais pour connaître quelque chose des Lusiades ils n'avaient qu'une mutilation de cette œuvre faite par un réactionnaire, Joseph Viale. A côté de la Bibliothèque des *juniores* il y avait dans le *cubiculum* une autre petite Bibliothèque, destinée aux professeurs de ces scolastiques, laquelle n'était pas de beaucoup supérieure à l'autre. On y trouve quelques auteurs modernes, dont les professeurs lisaient quelques passages à leurs élèves pendant les classes.

Tout ceci avait pour but d'empêcher les *juniores* d'acquérir dans l'Histoire des connaissances pouvant les détromper des erreurs introduites par la lecture de Mons. Daniel, et de trouver dans l'art littéraire les formes plus humaines et plus réalistes que l'on voit dans les livres modernes. Même en ce qui regarde le latin, qui était la base essentielle de l'étude, ils n'acquéraient pas de connaissances profondes, ni l'érudition philologique que l'on trouve dans les grammaires modernes. Ils suivaient encore à présent le P. Emmanuel Alvares du XVI^e siècle.

Ce défaut de l'étude des *juniores* était remarqué aux examens des élèves, lorsqu'ils se présentaient devant le jury officiel des lycées. Ils le reconnaissaient eux-mêmes, comme on le voit par la lettre que nous publions au vintg-deuxième chapitre, p. 106–107.

Toutes ces études des *juniores* étaient évidemment dirigées vers une éducation essentiellement religieuse, plutôt que vers une érudition véritable et pratique.

Dans ce but il y avait aussi toute une série de prières et de pratiques religieuses, qui accompagnaient, dans le cours de la journée, tous leurs mouvements, comme on peut le voir par les horaires reproduits dans bien des pages de leur *Diarium* [1].

---

[1] **Horaire des jours de classe**

**Le matin**

5 — Lever.
5 1/2 — Méditation.
6 1/2 — Messe.
7 — Déjeuner, apprendre par cœur.
7 3/4 — Étude.
9 — Les classes des Humanités et de la Grammaire.
9 1/2 — Classe de Rhétorique.
11 — Temps libre.
11 1/4 — Étude. On lit les classiques latins ou portugais et on peut aller consulter les professeurs.
11 3/4 — Examen de conscience.
12 — Dîner et récréation.

**Le soir**

1 1/2 — Repos.
2 — Lecture spirituelle.
2 1/2 — Étude.
3 1/2 — Récréation et chapelet.
4 1/2 — Visite au S^t. Sacrément, étude.
5 — Les classes des Humanités et de la Grammaire.
5 1/2 — Classe de Rhétorique.
7 — Temps libre.
7 1/4 — Étude.
7 3/4 — Litanies.
8 — Souper et récréation.
9 1/2 — Lecture spirituelle et examen de conscience.
10 — Coucher.

*Obs.* — Récemment on avait changé un peu les heures de repas pour les mettre d'accord avec l'horaire de leurs collèges.

Pendant les dernières années les *juniores* eux-mêmes avaient été entraînés dans la politique, comme on le voit par certaines nouvelles que nous trouvons dans leur *Diarium*. Ainsi le 6 mai 1908 le *Diarium* nous dit que «c'était jour férié en l'honneur d'Emmanuel II qui, à la grande joie de tout le royaume du Portugal, avait été solennellemen acclamé notre roi». Et le 15 novembre de la même année on lit dans le même *Diarium* ce qui suit: «Jour anniversaire d'Emmanuel roi. Au premier étage nous avons orné de fleurs et de drapeaux l'image du roi Emmanuel. Et comme il se trouvait alors dans la ville de Porto, nous lui avons envoyé un télégramme dont on a reçu la réponse le lendemain. Voici le contenu des deux télégrammes.

«Porto, Emmanuel II Roi.—Recteur, élèves, collège du Barro, Torres Vedras, envoient Votre Majesté respectueuses, sincères félicitations, demandent à Dieu accorde Votre Magesté règne long, heureux. Alves, recteur».

«Recteur, collège du Barro, Torres Vedras. Porto, 16, 11$^{h}$, m.—Palais Carrancas.—Sa Majesté remercie recteur et élèves de leurs félicitations. Marquis de Lavradio [1]».

### Cours de Philosophie

Les jésuites scolastiques portugais firent jusqu'en 1886 leur cours de Philosophie dans les scolasticats d'autres Provinces de la Compagnie. Comme jusqu'à 1880 la Mission portugaise était soumise au Provincial de Castille, c'était celui-ci qui indiquait la maison où ces études devaient être faites. En feuilletant les catalogues de cette Province, ainsi que ceux de la Province Portugaise, que j'ai devant moi, de 1863 à 1910, on voit que les scolasticats que les étudiants portugais fréquentaient de préférence étaient Laval et Poyanne en France, Carrion, Oña et Uclés en Espagne. De 1886 à 1893 le cours de Philosophie est fait en Portugal au Collège de S. François, à Setubal; de 1894 à 1898 il est fait au collège de Saint Fidèle; et de 1899 à 1908 il retourne à Setubal. Après 1908 ce cours cesse en Portugal et les scolastiques portugais vont fréquenter les scolasticats étrangers des Provinces Belge, Française, Germanique, Romaine, Castillane, etc. Ces changements du Cours de Philosophie furent surtout dus à des causes pécuniaires, comme nous le voyons par les livres de comptes de l'Intendance de la Province et par plusieurs budgets manuscrits, que nous avons devant nous. Dans le *Budget de Recette et Dépense du Collège de Setubal pour l'année 1909*, il y a une note finale de la teneur suivante: «Observations. Lors même que ce budget pût suffire à toutes les dépenses, le séjour des étudiants de philosophie à l'étranger représentait pour le séminaire une économie de 2:982$500 (14.912 frs.); mais il me semble que les sommes destinées aux pensions des élèves en Philosophie ne suffisent pas, surtout maintenant avec le change actuel. Comme on le voit par ce budget, le subside donné par la caisse du séminaire est de 1:800$000 (9.000 frs.) et celui que l'on donnait tous les ans était de 4:882$500 (24.414 frs.)»

---

[1] «15.— Sol. d. — Dies Natalis Emmanuelis II Regis. Omissi toni, 8 3/4 par. Acad., 9 1/2 Acad., 10 1/2-11 1/2 relaxatio cum Patre Moderatore transacta. In infima nostra contignatione Emmanuelis Regis imaginem floribus et signis ornavimus. Ad ipsum autem regem qui in urbe Portucalensi ea tempestate erat, missum est telegramma, ab eoque responsio sequenti die accepta. En utriusque telegrammati verba:

«Porto.—D. Manuel II. Rei.—Reitor e alunos Colégio do Barro, Torres Vedras, enviam a V. Magestade respeitosos, sinceros parabens, pedem a Deus conceda V. Magestade longo, venturoso reinado.— *Alves*, Reitor.

«Reitor do Colégio do Barro.—Torres Vedras.—Porto, 16, 11$^{h}$, m.—Paço Carrancas.—Sua Magestade agradece ao Reitor e alunos seus parabens. =*Marquês do Lavradio*».

Au cours de Philosophie on étudie ce qu'on appelle la Philosophie Scolastique, les Mathématiques et les Sciences Naturelles élémentaires, et pendant la troisième année chacun se consacre, d'une manière particulière, à la spécialité pour laquelle les Supérieurs lui reconnaîtront plus de vocation. Aux cours de Philosophie dans l'étranger, ainsi que dans le Portugal, on faisait assez d'études pratiques des Sciences Physiques, Chimiques et Naturelles.

La méthode suivie partout en Philosophie Scolastique est la syllogistique avec les prémisses, majeure et mineure, et la conclusion. C'est une gymnastique de mots latins où abondent les adverbes *fundamentaliter, a parte rei, entitative, cathegorice,* etc.

Le précis adopté en Portugal était le *Praelectionum Phil. Sch. Brevis Conspectus* de J. Van der Aa, S. J., et les auteurs les plus cités par les professeurs et consultés par les élèves étaient Suarez, S. Thomas, Urráburu, Mendive, Delmas, Liberatore, Palmieri, Rosseti, Tongiorgi, Pesch, Frick, Hontein et Mercier.

Ces auteurs on les trouve en abondance dans les bibliothèques des scolasticats jésuites, mais en les lisant on doit regretter le temps perdu, quelquefois des semaines entières, sur des questions abstruses, comme par exemple le *Ens ut sic,* l'existence des trois certitudes, le célèbre continu, la matière et la forme, l'effet formel de quantité, etc., etc. La seule chose pratique que l'on en retirait était la perte d'un temps précieux et une certaine démoralisation de l'esprit des élèves les plus intelligents, qui ne pouvaient laisser de reconnaître l'inanité de toutes ces pièces du mécanisme scolastique, dont l'étude ou plutôt le déchiffrement inutile absorbe l'énergie qui leur est si nécessaire pour d'autres études plus palpables et beaucoup plus utiles.

Dans l'étude de la philosophie les *Cercles* étaient dignes de remarque. Il y en avait trois par semaine. Dans ces *Cercles* un élève devait exposer et soutenir une ou deux thèses, antérieurement inscrites sur un tableau. Deux de ses condisciples, quelquefois trois, devaient successivement les réfuter.

Quant à l'orientation de l'étude de la Philosophie, elle était subordonnée à la Théologie ; c'est pourquoi les professeurs disaient qu'elle était *Serva Theologiae* [1]. On voit par ceci que, dans de pareilles conditions, un tel enseignement ne pouvait être que nuisible.

---

[1] Voila quelques exemples extraits du *Praelectionum Philosophiae Scholasticae Brevis Conspectus, autore J. Van der Aa. S. J.*, Lovanii, 1888.

Sur la trinité.— Objic. 4.° In SS. Trinitate una natura existit in tribus personis.— R. *distinguo,* una numero, sed singularis natura *concedo;* una numero et universalis, *nego.* Objic. 5.° Adam et Eva suam naturam posteris communicarunt.— R. *distinguo,* suam specie eamdem, *concedo:* suam numero eamdem *nego.*— N. B. In sola generatione aeterna Dei, Pater communicat filio suam propriam numero eamdem naturam. (Vol. i, p. 85).

Sur la création.— Objic. 3.° Ex nihilo nihil fit.— R. *distinguo* ex nihilo ut materia praesupposita (ut ex causa materiali), *concedo*; ex nihilo, ut termino a quo, *subdistinguo* loquendo de causis secundis *concedo;* de causa prima, *nego* (haec causat sub ratione essendi, ut sic). (Vol. ii, p. 71).

Sur l'ame des hommes et des animaux.— Propositio 106. Anima humana in quovis homine immediate a Deo per creationem producitur. (Vol. iii, p. 118).— Propositio 63. Animae beluinae non creantur, sed generatione producuntur. (Vol. ii, p. 226).

Sur l'eucharistie.— Scimus ex revelatione S. Eucharistiae haberi de facto (existentiam accidentorum absolutorum physicorum seorsim a substantia). Vol, i, p. 191).

Quelle philosophie si ridicule que la scolastique des jésuites ! Quand je l'ai étudiée, mon esprit ne pouvait la prendre au sérieux. Elle m'amusait, ainsi que tous ses arguments, dont la base n'est qu'un artificieux jeu de mots, qui ne peut être admis et aprecié que par des esprits faibles, facilement adaptés à la soumission d'intelligence et de volonté prescrite par les Règles. Ce dédain même explique ce que disent les Pères de la *Civiltà Cattólica* dans le numéro de cette Revue, de 6 juin 1914, p. 584 *sub fine.*

En ce qui regarde l'étude des Sciences à laquelle j'ai fait allusion plus haut, les auteurs adoptés récemment au scolasticat des jésuites portugais étaient presque les mêmes que ceux de nos lycées.

Les études étaient partagées en trois années, de la manière suivante:

1ère année:

a) Partie philosophique — Logique et Ontologie;
b) Partie mathématique — Géometrie *plane*. Géometrie *dans l'espace*, Algèbre, Trigonométrie et Cosmographie.

2e année:

a) Partie philosophique — Cosmologie, Organologie et Psychologie;
b) Partie scientifique — Physique, Chimie, Notions de Botanique, de Zoologie et de Biologie.

3e année:

a) Partie philosophique — Théodicée, Philosophie Morale, Notions d'Économie Politique;
b) Partie scientifique — On répétait les points les plus importants des deux années précedentes.

La 3e année, les classes fermaient un mois avant l'examen final intitulé «De Universa», afin que les scolastiques pussent revoir convenablement les leçons des trois années de toute la philosophie scolastique.

## Cours de Théologie

Les jésuites n'eurent pas, dans cette période, de cours de Théologie en Portugal, et, en exceptant quelques scolastiques qui, pour cause de maladie, devaient faire leurs études dans le pays, ils allaient tous faire leur cours de théologie chez les Scolasticats des autres Provinces de la Compagnie, dont les principaux ont déjà été cités pour la Philosophie. Comme conséquence, presque tous les scolastiques portugais recevaient les ordres sacrés du sacerdoce à l'étranger, par des évêques étrangers, à la fin de la troisième année théologique, comme on le fait habituellement à la Compagnie.

Chez les jésuites la Théologie se trouve partagée en deux cours: le cours de Théologie scolastique et le cours de Théologie abrégée, qui est plus facile que celui-là et généralement destiné aux étudiants dont la santé est plus ou moins précaire et à ceux qui en philosophie ont montré un esprit moins porté aux finesses de la Scolastique.

Les études qui font partie du programme des études théologiques sont la Dogmatique, la Morale, l'Histoire Ecclésiastique, l'Exégèse Biblique, le Droit Canonique, et l'Hébreu.

Division d'études. — Ces études se trouvent divisées de la manière suivante:

1.ère année — Dogme, Morale, Hébreu, Histoire Ecclésiastique.
2e année — Dogme, Morale, Histoire Ecclésiastique, Écriture, Droit Canonique.
3e année — Dogme, Histoire Ecclésiastique, Écriture, Droit Canonique.
4e année — Dogme, Histoire Ecclésiastique, Écriture.

Les classes de quatrième année ferment en mars ou avril et les mois restants sont consacrés à une révision générale de toute la théologie, que l'étudiant doit faire seul, avant de se présenter à l'examen final, intitulé «Ad gradum», parce que c'est de lui que dépend le degré de Profès ou de Coadjuteur Spirituel, par lequel le scolastique sera définitivement incorporé dans la Compagnie.

Livres —Les livres généralement adoptés pour l'étude du Dogme sont la *Theologia Wicerburgensis* et les *Praelectiones Dogmaticae* de Chr. Pesch S. J., et les auteurs les plus consultés parmi les théologiens anciens sont St. Thomas, Suarez et Belarmin et parmi les modernes Palmieri, Mazzela, Franzelin, De San, Perrone, Lahousse et Mendive. Quant à la Morale les auteurs généralement adoptés sont Genicot et Lemkul, les plus consultés sont St. Alphonse, Ojeti, Ballerini, Palmieri, Bucceroni, Lugo, Gury et Noldin. En ce qui concerne les autres études, il y a une grande divergence dans les Précis adoptés par les divers Scolasticats.

En ce qui regarde l'étude de ces matières, on doit reconnaître qu'elle est bien organisée d'après la norme catholique.

La théologie catholico-jésuitique tend à réduire l'homme à un anéantissement absolu. Dans ce but elle veut nous présenter l'homme comme un criminel né, dès le moment où il a été conçu (Voyez Pesch. Chr. *Praelationes Dogmaticae,* vol. III n.° 236 et suivants).

Voyez ce petit enfant qui vient à peine de pousser le premier vagissement dans les bras de sa mère. Pour le théologien cet être, innocent, est déjà un criminel qui mérite les peines éternelles, un objet d'horreur pour Dieu!

Ceci ne suffit pas. Pour avilir encore la nature humaine, le théologien nous dit que l'homme ne peut rien faire de bon par lui-même, qu'il ne peut même pas avoir une bonne pensée, (Voy. G. Lahousse, *Universa Theologia Scholastica,* p. 305), que sans la révélation il ne pourrait acquérir la connaissance d'un grand nombre de vérités d'ordre naturel et moral, que sans l'aide très particulière de la grâce surnaturelle il ne peut observer les préceptes de l'honnêteté de la *Loi Naturelle*! (Voy. Pesch vol. V, n.° 147, et suivants; — Lahousse, p. 263, 265).

Ici une objection surgit naturellement: Si Dieu a placé l'homme dans des situations où il lui est impossible d'observer les préceptes de la Loi Naturelle, il s'ensuit que l'homme n'est pas coupable d'une telle infraction. A ceci on nous répond que dans la providence où Dieu nous a créés, cette observance nous est physiquement possible, mais *moralement impossible.*

Belle réponse! Que m'importe la possibilité physique ou mille possibilités physiques, si je n'ai pas la possibilité morale? Questions de mots dépourvus de sens, comme tant d'autres dont la théologie est saturée.

Et le théologien n'est pas encore satisfait.

Non content de l'abîme d'abjection où il a précipité le pauvre être humain, il lui a imposé sans pitié des préceptes répugnants, que les *Saintes Écritures* elles-mêmes ne peuvent justifier complètement, comme la confession, etc., et il a peuplé son existence de mystères absurdes, l'obligeant à les accepter sans une discussion sérieuse.

Mais ce n'est pas seulement l'homme comme individu particulier, que la théologie enseignée dans ces écoles veut anéantir: elle suit le même système à l'égard de la société qu'elle voudrait bien réduire à un simple troupeau d'esclaves de Rome.

Dans ce but on a formulé la définition de l'Infaillibilité du Pape, due en grande partie aux jésuites, défenseurs nés des prétentions des Papes (Voy. *Theologia Wicerburgensis,* vol. I, p. 348, etc.; et Chr. Pesch vol. I).

Les thèses que quelques jésuites ont défendues et qui tendent à établir que la juridiction épiscopale dérive immédiatement du Pape et non du Christ sont encore un autre coup porté à la dignité épiscopale.

Enfin on soutient que le Pape a le droit d'intervenir dans toutes les questions civiles, se rapportant directement ou indirectement aux intérêts ecclésiastiques, rapport que lui seul peut juger en dernière instance. Si un jour ces thèses étaient mises en pratique, la société serait réduite à une simple sacristie. (Voy. Hurter, *Theologia Generalis,* vol. I, p. 260, 324, 371, 413, etc. — Pesch. Vol. I, n.° 287 et suivants.— *Theologia Wicerburgensis,* p. 329).

Il est aussi à regretter que dans les écoles de théologie on perde un temps si précieux, pour discuter des bagatelles ridicules, telles que celles-ci : quelle est la nature des anges, sont-ils ou non tous de la même espèce (Voy. Pesch. Vol. III n.° 361, etc.) ; où est l'Enfer, le Purgatoire et le Ciel (Pesch, vol. IX, n.° 671 et suivants) ; quel fut le péché de Lucifer (Pesch. Vol. III, n.° 397, etc.), fut-ce un péché de vanité ou un péché d'orgueil et où ce péché a-t-il été commis (cf. Suarez — *De Angelis*) ; si les bienheureux voient Dieu de la même manière (Pesch. Vol. II, n.° 45, etc. et vol III n.° 449 etc.) ; si le corps du Christ était en chair et en os ou non (Pesch, Vol. IV, n.° 233, etc.) ; si la douleur des péchés est un acte de la volonté ou de l'intelligence, etc., etc. (Voy. *Theologia Wicerburgensis,* vol. IV, p. 3 et suivantes).

## CHAPITRE VINGT-ET-UNIÈME

### Leurs Collèges pour élèves séculiers

Pendant les cinquante-deux années du dernier séjour des jésuites en Portugal ils essayèrent de fonder et d'entretenir plusieurs collèges dans certaines parties du pays ; mais ne parvinrent à maintenir jusqu'à la fin que les deux qu'ils avaient trouvés déjà fondés au moment de leur entrée : celui de Campolide et celui de S[t]. Fidèle.

Il est interéssant, pour l'histoire des jésuites de cette époque, de parler des autres collèges qu'ils avaient essayé d'établir, d'après leurs *Catalogues* et d'autres documents.

Nous avons déjà vu au chapitre XVII que le collège-asile, transféré, par le P. Rademaker, de Lisbonne au Barro en 1860, n'avait duré que cinq années, puisqu'il termina en 1865, vu que les Supérieurs italiens ne voulurent rien dépenser pour l'enseignement des enfants pauvres.

En 1878 les jésuites désirant profiter de la maison de Setubal, dont ils avaient fait un Scolasticat, pour un externat d'où ils pussent tirer profit, y commencèrent l'enseignement de quelques études des lycées ; mais ils ne réussirent pas, car les élèves séculiers ne vinrent qu'en très petit nombre et ils durent le fermer cinq années après, en 1883.

En 1893 ils fondèrent aussi à Guimarães un externat qui pût leur rapporter assez d'argent pour entretenir l'École Apostolique, pépinière du noviciat. Mais il n'y réussit pas, comme nous l'avons vu.

En 1901, ils firent une nouvelle tentative dans cette ville, afin d'y établir un internat. Mais cette tentative échoua aussi et ils durent le fermer en 1906, pensant à le transférer ailleurs. (Voir le chapitre XVII).

En effet en 1906 ils commencèrent à Porto l'établissement d'un collège qui représentait celui de Guimarães comme le dit l'*Histoire* de ce collège, écrite en latin par les jésuites mêmes : «Et ainsi le Collège de la Sainte Trinité de Guimarães, qui ne répondait

pas aux espérances conçues, fut transféré à Porto et installé sous le haut patronage de S[t]. Joseph [1]». Mais ce collège eut une durée éphémère, ayant fermé en 1909.

À Covilhã, comme ils avaient hérité de Marie Joseph Tavares un terrain très étendu aux environs de la ville, que l'on appelait le Serrado, ils y construisirent un édifice assez vaste, dans l'intention d'y établir un collège, surtout destiné, parait-il, à l'enseignement des Arts et Métiers, vu que la population de cette ville s'occupe principalement de la fabrication des lainages. Il parait aussi que ce qui poussa surtout les jésuites à fonder ce collège ce fut de savoir que les Franciscains pensaient à établir à Covilhã un collège à eux, ce qui ferait baisser le nombre des élèves du Collège de S.[t] Fidèle, situé à six lieues de cette ville, et viendrait aussi diminuer l'influence des jésuites, ainsi que les revenus qu'ils retiraient de ce pays où ils s'étaient fixés depuis 1871. Ces renseignements m'ont été fournis par des personnes très liées avec les Religieux des deux Ordres.

Ce qui est certain cependant, c'est que l'édifice fut construit, mais le collège ne fut jamais fondé. Ceux qui me fournirent ces renseignements me dirent aussi que les jésuites ne pensèrent plus à y ouvrir un collège, lorsqu'ils virent que les Franciscains renonçaient à leur premier projet dans cette ville. Ceux-ci allèrent le fonder à Leiria où, au moment de la Proclamation de la République, le 5 octobre 1910, ils avaient un édifice presque terminé pour le collège qui était déjà installé.

Et voilà tout ce que les jésuites ont pu obtenir avec leurs tentatives de fonder de nouveaux collèges en Portugal! Ils échouèrent à Barro, à Setubal, à Guimarães, à Porto, à Covilhã, partout! Les causes de cette mauvaise chance nous les verrons dans les chapitres suivants.

## CHAPITRE VINGT-DEUXIÈME

### Comment ils enseignaient dans leurs collèges les élèves séculiers

Par ce que nous avons vu aux chapitres XIX et XX nous savons quelle était la psychologie des professeurs jésuites et la culture mentale qu'ils avaient acquise aux cours des Humanités et de Philosophie, quand ils venaient enseigner dans leurs collèges d'élèves séculiers. Leurs études littéraires laissaient beaucoup à désirer. Leur éducation philosophique était celle de la vieille scolastique, verbeuse et plutôt faite pour servir à la théologie et à la gloire de Dieu, ainsi qu'ils l'avouaient eux-mêmes dans leurs Règles, qu'à la vraie science.

C'est dans les sciences physico-naturelles qu'ils avaient acquis des connaissances pratiques et d'une certaine valeur.

Mais en pédagogie ils n'avaient ni connaissances ni pratique. Par conséquent leur enseignement se ressent de leurs études et les faits le confirment complètement. J'ai devant moi beaucoup de documents officiels et particuliers qui éclaireront le lecteur à cet égard; c'est pourquoi je vais en reproduire quelques uns, en supprimant toute rhétorique inutile. J'ai sous les yeux un grand nombre de catalogues et d'annuaires de leurs collèges, contenant le nom et l'âge des élèves, les classes qu'ils fréquentaient, leurs divisions par classes, les listes des noms des élèves récompensés et les prix respectifs; ce que cependant ces catalogues ne publiaient pas, c'était la liste des élèves *reçus et des élèves refusés dans les lycées officiels.* Ceci prouve le peu de confiance que les jésuites

---

[1] «Itaque Collegium Sanctissimae Trinitatis Vimaranense, quod praeconceptam spem non implebat, Portucaliam translatum est, ac sub magno divi Joseph Patrocinio collocatum». *Historia Collegii Portugalensis ab ineunte octobri 1906 ad exceuntem septembrem 1907,* dans les Archives Congréganistes.

avaient dans le résultat de ces examens; et ceci leur a été plusieurs fois reproché par des personnages officiels.

Qu'on lise l'appréciation de l'enseignement au Collège de St. Fidèle, faite par le professeur de Médecine à l'Université de Coïmbre, le Dr. Sousa Refoios, dans un rapport sur l'enquête officielle qu'il y avait faite en 1880. Voici ce qu'il dit:

«D'après l'affirmation du directeur et des professeurs on suit pour l'enseignement les programmes officiels: sans aucun doute l'enseignement des langues est assez bien fait [1]. On a joint à ce rapport une liste des élèves du Collège ayant été reçus aux examens de l'année dernière au Lycée de Coïmbre et à celui de Castello Branco.

«La Commission ne put savoir combien de temps il avait fallu à chacun de ces élèves pour se préparer à l'examen; parce qu'ils n'y a pas de livre d'inscription au Collège et le directeur déclara ne rien savoir à cet égard.

«Il est à regretter qu'à côté du nombre des élèves reçus on n'ait pas fait figurer celui des élèves refusés, car c'est une base importante pour apprécier le résultat de l'enseignement.

«L'enseignement de la philosophie et surtout celui de l'histoire sont vicieux, avec une direction profondément réactionnaire.

«La Commission fit appeler les élèves qui avaient fait l'examen d'histoire en été et leur dit d'apprécier la Révolution Française, comme on le leur avait appris. Un élève des premiers classifiés fut le seul qui voulut bien répondre, stimulé par le blâme fait à un autre élève — des premiers aussi — qui avait dit l'avoir oublié.

«L'appréciation de tout le mouvement révolutionnaire de 1793 en France fut celle-ci: que la Révolution avait été un grand mal, car elle avait donné naissance à toutes les idées de liberté, qui depuis lors s'étaient répandues par toute l'Europe.

«Cette appréciation ressemble fort à celle que les élèves du Collège firent en 1875 au Lycée de Castello Branco devant les commissions d'examens, nommées par le Gouvernement. Le 1^er^ jour d'examens les élèves dirent que la Révolution Française avait causé plus de maux que la liberté de la presse. Le président du jury fut étonné de ce que cette appréciation leur eût été présentée par leurs professeurs. Le lendemain les élèves du collège firent à l'examen les plus grands éloges de la Révolution Française.

«D'où l'on voit d'un côté la direction et la nature réactionnaire de l'enseignement et de l'autre l'hypocrisie qui du jour au lendemain a été recommandée aux nouveaux élèves examinés, hypocrisie, oui, car l'appréciation enseignée aujourd'hui est celle du premier jour des examens.

«Le même élève du Collège, interrogé par la Commission sur les formes de gouvernement, trouva la monarchie absolue remarquablement supérieure à la monarchie constitutionnelle.

«La Commission voulut savoir si cette opinion était celle de l'élève ou si elle était le résultat de l'enseignement en classe: l'élève fut bien explicite dans sa réponse et les autres dirent qu'ils ne connaissaient que cette appréciation.

«La Commission ne pouvait apprécier facilement le résultat de l'enseignement pendant la présente année, parce qu'elle vient de commencer: elle visita les classes qui étaient ouvertes l'après-midi et elle remarqua que dans toutes ces classes le professeur portait la calotte, tutoyait les élèves et ceux-ci pouvaient se moquer des autres tant qu'ils

---

[1] Pour l'enseignement des langues étrangères ils avaient des professeurs élevés à l'étranger: Auguste Castrilho, séculier élevé à Paris, était un excellent professeur de la langue française. *(Note de l'auteur qui a connu parfaitement ce professeur).*

voulaient. Dans la classe de philosophie elle trouva le professeur (dont l'esprit se montrait assez troublé) donnant une démonstration de l'existence de Dieu, tellement en dehors de tout ce qui sert pour la prouver, que je veux la présenter: — «Dieu est un être tout-puissant; donc il doit être une réalité et non une simple possibilité; s'il n'était qu'une possibilité, il ne pourrait avoir des qualités et ne pourrait être tout puissant; donc il est une réalité, donc il existe».

«Tous les élèves du collège étudient à la fois dans une seule salle d'études. Il est à remarquer que sur les rayons des élèves on voit beaucoup de petits tableaux de saints dans des attitudes de profonde extase: en sorte que même pendant l'étude l'esprit des élèves est détourné et dirigé vers un certain point.

«Ceci ne dément pas le règlement pour les externes, lequel se trouve dans un tableau à l'entrée du Collège. Après avoir établi que ne sera pas admis à la classe l'élève qui n'ira pas tous les jours à la messe, qui n'assistera pas à de certaines pratiques religieuses et n'aura pas un nombre voulu de confessions, le réglement, à l'article 9, dit à peu près ce qui suit:

«Rappelez-vous que dans ce Collège on donne plus d'importance à l'éducation religieuse qu'à l'éducation scientifique et littéraire» [1].

Quant aux résultats officiels de l'enseignement au Collège de St. Fidèle, nous avons, parmi beaucoup de documents, une lettre de son recteur, le P. Joachim Tavares, datée du 11 juillet 1903 et de Coïmbre, où les élèves de St. Fidèle allaient passer leurs derniers examens du cours du lycée. Dans cette lettre il avoue que: «Les classifications de nos élèves ont été inférieures dans presque toutes les matières. Nous verrons si c'est mieux pour la partie orale. V. R.$^{ce}$ sait, en tous cas, que notre cours n'est pas fait pour de grandes envolées».

Quant au Collège de Campolide, dans l'histoire, écrite en latin par les Pères de ce collège et publiée par moi récemment, on parle plus d'une fois avec éloges du résultat des examens officiels passés par les élèves, pendant les premières années, devant les professeurs du Lycée National de Lisbonne [2]. Mais il est certain aussi que très souvent ces résultats leur furent défavorables, comme ils l'avouent eux-mêmes, non seulement dans cette même Histoire [3], mais aussi dans les *Lettres annuelles* et dans d'autres documents. Ainsi, dans la *Lettre annuelle* de 1867, on dit que quelques élèves que l'on croyait bien préparés pour l'examen ont été refusés au lycée et que cet insuccès doit être tenu secret [4]. En ce qui se rapporte au triennat de 1868 à 1871 elle avoue que les résultats de ces examens pour la philosophie et les mathématiques donnèrent à celles-ci une supériorité sur les études littéraires [5] et cette supériorité s'accentua encore plus tard. Dans une lettre du P. Le Thiec, professeur de Campolide, adressée au Recteur de St. Fidèle, le 23 septembre 1901, on lit: «Nous avons les examens et le résultat n'est pas flatteur; la crise que nous traversons est terrible pour le Collège». Le P. Balazeiro écrivait de Lisbonne le 4 août 1910 au P. Azevedo qui demeurait alors au Barro, ce qui suit: «On a remarqué aux examens que les élèves de Campolide étaient très bien

---

1 Rapport du Dr. Refoios, 1883, Imprimerie de l'Université, Coimbre, pp. 28 et 30.

2 *Hist. Coll. Camp. et Résid. Lisbon,* pp. 39 et 61, an. 1862–1863, 1871–1872.

3 *Hist. Coll. Camp. et Résid. Lisbonne,* p. 131, années 1899 à 1902.

4 «Nonnulli ex alumnis in ludo litterario apud nos exerciti et probati, iidem in R. Lycaeo Ulisiponensi a professoribus excussi et ut ita dicam vexati, demum, ut vulgo dicitur, reprobati, numero suffragiorum ad promotionem deficiente, eamdem repetere classem in proximum annum coacti fuerunt. Qui praeter opinionem infelix de periculis successus inter arcana referendus videtur».

5 «... qui disciplinis Philosophicis et mathematicis operam dedere fere omnes, qui vero litteris plerique approbatione digni judicati fuerint».

préparés dans certaines études, mais que pour d'autres ils laissaient assez à désirer et les examinateurs se plaignaient surtout de ce que, Campolide étant un Collège ecclésiastique, les élèves fussent si faibles en latin. Comme on le voit, ceci s'accorde parfaitement avec ce que V. R.$^{ce}$ nous avait dit».

Le P. Avellino de Miranda, écrivant du Collège de Guimarães au Provincial, le 9 août 1894, lui disait: «Les examens sont l'étalon dont se servent les séculiers, et ceux de cette année ne promettent pas beaucoup. Le premier qui s'est présenté à Braga a été refusé et les autres ajournés. Mais le P. Pinto qui les a examinés pour la distribution des prix, qui aura lieu dimanche, a dit qu'ils étaient très faibles». Le résultat des examens de ces élèves ajournés est rapporté par le P. Benoît Rodrigués dans une lettre, comme il suit: «Nos élèves d'instruction secondaire se réservèrent pour la deuxième époque, afin d'être plus sûrs d'eux-mêmes; mais, soit que les examens fussent trop difficiles, soit que les élèves fussent trop faibles, sur huit examens il y eut six refusés.» Comme on le voit, ici le pourcentage des refusés fut de 75 %.

À l'égard du Collège de Porto qui, comme nous l'avons vu, fut la suite de celui de Guimarães et ne dura que trois ans, nous savons aussi par des lettres de professeurs de ce collège que l'enseignement y laissait beaucoup à désirer. Ainsi dans un billet du P. Louis Alves Correia, préfet des études de ce collège, écrit au commencement de l'année scolaire 1908, on lit: «Puisque V. R.$^{ce}$ a mis les affaires de l'Instruction Primaire entre les mains du nouveau préfet des études, le P. Louis M. Alves Correia Sequeira S. J. dit qu'il vaut mieux fermer le collège ou renvoyer les élèves des 1$^{e}$ et 2$^{e}$ classes, afin de ne pas tromper les familles. Elles croient que nous instruisons leurs enfants et nous ne faisons que manger leur argent en feignant de les instruire, car nous continuons et nous continuerons à ne point avoir de professeur, tant que l'on n'aura pas fait venir le Fr. Pires, comme on l'avait dit d'abord, ou un autre qui vaille autant que lui. Nous ne savons pas faire de miracles: le Provincial doit avoir les moyens et le pouvoir de régler cette affaire.»

Le 20 octobre de cette même année le P. Jules do Rozario, qui remplaçait le Recteur de ce Collège, écrivait au P. Provincial ce qui suit: «Quant au Frère Simas, l'essai avait déjà été fait l'année dernière: il ne sert même pas pour les commençants: il s'acquitte bien de son métier d'aide du procureur et du secrétaire, voilà tout. Je demande donc de nouveau à V. R.$^{ce}$ de faciliter la venue du Frère Pires, qui d'après ce que me dit le P. Alves, serait content de venir; il y aurait ainsi deux coadjuteurs très aptes. Le P. Pacheco est venu *aussitôt* de Guimarães et s'occupe des enfants, inutilement, il me semble: les élèves qui sont venus de S.$^{t}$ Fidèle ont déjà dit à leurs camarades qu'il ne servait à rien. J'espère que V. R.$^{ce}$ ne m'en voudra pas de ce que je dis, car j'y suis poussé par mon grand désir de voir progresser le collège».

Le peu de compétence des professeurs jésuites en Portugal avait deux causes: l'une dépendait de leur recrutement et de la faiblesse de leurs études dans ce pays et l'autre était due à l'organisation même de la Compagnie.

Pour la première cause, nous avons déjà vu aux chapitres précédents que les professeurs jésuites portugais étaient presque tous recrutés parmi les garçons pauvres et vagabonds, venant des familles pauvres et incultes des petits villages de la Beira, du Minho et de Trás-os-Montes, emmenés par les missionnaires à l'École Apostolique de Guimarães vers 10 à 12 ans, quelques uns sachant à peine lire. De là ils passaient au noviciat du Barro, où ils recevaient une éducation qui comprimait terriblement l'esprit. Puis ils suivaient pendant six ans (les plus intelligents) l'étude des Humanités et celle de la Philosophie, qui, comme nous l'avons vu, correspondaient à peine aux études des sept années des élèves des lycées, sans les cours supérieurs ni l'enseignement et la pratique pédagogique, obligatoires depuis quelques années pour nos professeurs des lycées.

On comprend ainsi facilement pourquoi pendant les premières années, de 1864 à 1886, les élèves de Campolide se soient présentés aux examens des mathématiques et des sciences physico-chimiques du Lycée de Lisbonne, avec une préparation pratique, supérieure peut-être à celle des élèves du Lycée, car à cette époque la pratique des laboratoires manquait à nos lycées très dépourvus d'instruments, et certains professeurs avaient été très mal choisis et sans concours. Mais par les lois de 1886, 1895 et 1905 sur l'instruction le professorat des Lycées, composé depuis lors d'individus ayant un cours supérieur et pédagogique, trouvait dans les lycées des bibliothèques et des laboratoires supérieurement montés et largement fournis des appareils nécessaires. Il devint donc supérieur au professorat jésuite et les élèves des lycées se présentèrent aux examens avec des aptitudes au dessus de celles des élèves des jésuites.

La deuxième cause de la défectuosité du professorat jésuite était le changement constant qui se produisait chaque année chez le personnel enseignant de leurs collèges, comme on le voit à travers l'*Histoire du Collège de Campolide* et les *Catalogues de la Province Portugaise de la Compagnie de Jésus*. Il y avait des années, où tous les professeurs d'un collège étaient remplacés.

Le motif de ce changement se trouve dans la vie organique des jésuites, qui, après le noviciat et les cours d'humanités et de philosophie finissant généralement entre vingt-deux et vingt-trois ans, commencent à se charger de l'enseignement secondaire dans les collèges et n'y restent que cinq ou six ans. Lorsqu'ils sont déjà habitués à cet enseignement, ils le quittent pour aller étudier la théologie et sont ordonnés prêtres vers l'âge de trente trois ans. Puis on leur donne les charges de l'administration et du gouvernement de l'Ordre ou bien ils exercent la prédication et la confession dans les Résidences ou dans les Missions. Quelques uns d'entre eux seulement reviennent au professorat, où ils sont fréquemment envoyés d'un collège à l'autre.

Leur personnel enseignant en Portugal étant d'une provenance si inférieure, si inculte et si mobile, il n'est pas étonnant que les élèves des collèges des jésuites n'aient pu facilement être reçus par les professeurs des Lycées, qui depuis 1888 ont beaucoup progressé, surtout en pédagogie.

Une lettre du P. Avellino de Miranda au P. Provincial, datée de Guimarães le 9 août 1894, confirme ce que je viens de dire: «Il me semble qu'il ne conviendrait peut-être pas que les professeurs de ces classes-ci fussent des frères sans expérience de l'enseignement dans les collèges. Le pauvre Frère Lucas s'est vu bien embarrassé, il n'avait jamais enseigné ni vu enseigner, il ne sait pas ce qu'il doit exiger des élèves ni comment les orienter et il est seul. Dans les collèges les jeunes apprennent avec leurs aînés; et, quoique faiblement, ceux-ci aident leurs camarades. Ici Lucas est tout le collège... Et si celui ou ceux que nous verrons entrer ici au prochain cours sont aussi de ceux qui viennent de la philosophie, ne verrons-nous pas augmenter les difficultés?»

## CHAPITRE VINGT-TROISIÈME

### Comment ils élevaient dans leurs collèges

Ayant examiné la valeur de l'instruction que les jésuites donnaient à leurs élèves, voyons quelle était l'éducation par laquelle ils préparaient leur esprit pour la vie sociale. Les nombreux documents que nous avons devant nous le démontrent clairement. Les règlements mêmes de leurs collèges nous donnent une idée de cette éducation. Ainsi dans le *Règlement du Collège de Campolide* (Lisbonne, 1906) nous trouvons l'article 2 qui dit:

«Pensez mes enfants que la première des sciences et leur principe à toutes est la sainte *crainte* de Dieu et que si vous n'accomplissez par vos devoirs religieux, vous ne serez jamais vraiment savants, honnêtes et heureux, malgré toutes vos connaissances, toute votre honnêteté et toutes vos prospérités».

C'est étonnant! Ni savants, ni honnêtes, ni heureux, sans l'accomplissement des devoirs religieux! Et quels sont ces devoirs religieux imposés aux élèves de Campolide? Ils sont indiqués dans d'autres articles du même règlement, et sont, entre autres, la confession tous les mois (art. 7), la messe et le chapelet tous les jours, et une retraite d'exercices spirituels, pendant trois jours, chaque année (art. 6). Comme on le voit ces *devoirs religieux* imposés aux élèves de Campolide sont plus nombreux et plus rigoureux que ceux que l'Église catholique elle-même exige de ses fidèles et ne servaient qu'à imprimer sur l'esprit de ces élèves un fanatisme religieux très marqué, auquel contribuaient aussi beaucoup les congrégations des élèves sous l'invocation de la Sainte Vierge, de St. Joseph, de l'Enfant Jésus, des Anges, de St. Louis de Gonzague, de St. Stanislas Kostka et de St. Jean Berchmans, dont nous avons d'innombrables documents dans les Archives Congréganistes. Les élèves étaient admis à ces congrégations d'après leur âge et leur fanatisme. Et c'est aussi d'après celui-ci que leur conduite était appréciée. C'est pourquoi ceux qui étaient considérés comme modèles n'étaient pas les plus forts, les plus énergiques et les plus altruistes, mais les plus soumis, les plus humbles, les plus fanatisés et débiles, sur la vie desquels on composait des livres comme la *Fleur de Mai,* qui est la biographie de Louis Mimoso de Albuquerque, enfant faible et malade, mort au Collège de Campolide, à quinze ans, le 15 mai 1905. Ces élèves étaient présentés à l'imitation des autres et leurs biographies leur étaient vendues par les Pères, qui obtenaient ainsi l'argent des élèves et la soumission de leurs esprits. Dans les *Lettres Edifiantes* de la *Province de Portugal S. J.—I.ère Année-1909,* on lit dans un article sur l'*Année Jubilaire de Campolide,* pages 76 à 80, des passages sur la manière d'agir des élèves, qui montrent que l'éducation qu'on leur donnait était celle des *Novices* des Ordres Religieux, ainsi que l'avoue l'auteur lui-même: «Ils rappelaient la ferveur des Frères Novices».

Lisons quelques uns de ces passages: «Entre les élèves les plus fervents s'est introduit l'exercice salutaire de la communion quotidienne ou presque quotidienne, traduit ensuite par l'esprit de docilité, qui régnait en général chez ces élèves... Une autre preuve évidente du bon esprit qui animait nos élèves est la facilité avec laquelle tous, grands et petits, avaient reçu l'idée des *guirlandes* spirituelles de bonnes œuvres à la Sainte Vierge. Un des Nôtres d'une Province de France et certains de la Mission du Brésil purent assister à cet acte édifiant et ressentirent une sainte jalousie, disant: «Chez nous il ne serait pas possible de faire cela». Et franchement nous tous qui y avons assisté, surtout au moment de la lecture des bonnes œuvres de la 3e et de la 4e division (celles des plus petits), nous fûmes très édifiés de la sincérité ingénue de ces enfants, cherchant à honorer leur Mère Céleste en lui offrant des fleurs spirituelles de mortification et de piété. Ils rappelaient la ferveur des Frères Novices».

Examinons quelques bonnes œuvres des élèves de la 4e division, qui est celle des plus petits, transcrites dans cet article et nous verrons que quelques unes d'entre elles sont nuisibles à la santé et à l'éducation et cependant très vantées par le jésuite auteur de l'article: «J'ai offert à la Sainte Vierge le sacrifice de supporter la soif pendant un dîner et une nuit entière».— «En l'honneur de la Sainte Vierge, notre Patronne, je n'ai pas mangé de dessert et je n'ai pas pris de vin pendant quatre jours consécutifs».— «Pour l'honneur de ma Mère Céleste j'ai été très attentif pendant les classes; j'ai étudié quand je n'avais pas envie d'étudier, et je n'ai pas mangé une partie du dessert». Cette bonne œuvre

démontre que l'on n'orientait pas l'élève vers les études par amour propre, utilité et dignité personnelles, mais pour honorer sa Mère Céleste. L'auteur de l'article termine par cette conclusion inepte et stupide: «Je ne veux pas terminer sans communiquer à V. R.ce la grâce par laquelle la Très Sainte Vierge a daigné nous bénir à la fin de l'année scolaire, pour couronner les très nombreuses grâces qu'elle nous a accordées pendant l'année jubilaire, c'est le résultat extraordinairement bon des examens de nos élèves, résultat qui est le meilleur que nous ayons eu après la réforme de l'instruction secondaire».

Cette même idée que c'est à la dévotion des élèves que l'on doit, comme récompense du Ciel, le bon résultat des examens, se reproduit aussi dans l'Histoire du Collège de Campolide, dans laquelle l'écrivain nous dit à l'égard de l'année 1898, ce qui suit: «C'est à cette dévotion pour le très aimant Jésus, qu'on doit attribuer principalement, si la piété de mon esprit ne me trompe pas, le magnifique succès des examens passés cette année devant le jury officiel, examens beaucoup plus brillants que ceux passés ces huit ou dix dernières années» [1].

Au sujet de la guérison de deux elèves gravement malades en 1899, le même écrivain nous dit que:

«Relativement aux élèves il n'y a rien digne de remarque, si ce n'est que deux d'entre eux, gravement malades, échappèrent heureusement au danger, grâce à l'aide divine. L'un d'eux, attaqué d'une pneumonie, fut sauvé de la mort avec l'aide du Cœur de Jésus, auquel on fit une neuvaine. L'autre, consumé par la phtisie, avait été abandonné par les médecins, mais à ce moment parut un autre médecin qui le rendit à la vie, par le système électro-homéopathique!

«S'il ne faut rien nier de la science médicale, on doit cependant confesser qu'elle a été fortement aidée par la clémence du Cœur de Jésus et de la Vierge Immaculée, à qui l'on doit principalement attribuer l'heureux résultat médical. Tout en omettant d'autres choses, le R. P. Recteur promit une fête solennelle à la Sainte Vierge. A cette fête assistèrent les Nôtres, les élèves et le garçon lui-même avec sa famille, laquelle par une grande aumône compensa largement toutes les dépenses [2]».

On faisait lire aux élèves les plus dévots, que d'après la piété de leurs familles on pensait pouvoir attirer au noviciat, une brochure de 120 pages, qui était la traduction portugaise de la publication du P. Jacques Terrien, de la Compagnie de Jésus, intitulée *Que la Mort dans la Compagnie de Jésus est un gage certain de prédestination*. Nous connaissons plusieurs élèves de leurs collèges qui ont lu cette brochure, dont on a encore trouvé un grand nombre d'exemplaires dans la Résidence du Quelhas, après le départ des jésuites. La brochure est un entassement des soi-disant prophéties de plusieurs jésuites et d'autres individus, d'après lesquelles ceux qui meurent dans la Compagnie vont tout droit au Ciel. Au chapitre VII on parle du fameux Fr. coadjuteur Pierre de Basto, portugais, dont les prophéties au sujet de la politique du Portugal ont déjà été citées par nous dans la 1.ère époque de cette Histoire. Dans son livre le P. Terrien a suivi le même système de prophéties supposées, que nous avons trouvé plusieurs fois dans l'Histoire des Jésuites en Portugal, prophéties faites pour tromper le faible cerveau des gens sans culture, du peuple et des enfants. Et, en effet, en lisant maintenant quelques unes d'entre elles, on voit qu'elles sont d'une ineptie extraordinaire.

Tandis que les jésuites donnaient par la parole cette éducation fanatique et réactionnaire à leurs élèves, ils leur en donnaient par l'exemple une autre également pernicieuse, car les jésuites, sachant que les lois du pays leur défendaient de résider et

---

1 *Hist. Col. Comp. et Résid, Lisb.*, p. 127.

2 Ibidem, p. 129.

de faire la propagande en Portugal et dans ses colonies, et leurs élèves et amis le sachant aussi, ils leur donnaient l'exemple du mépris de cette loi et l'exemple de la dissimulation et du mensonge, lorsqu'ils étaient officiellement interrogés à cet égard, ce que leurs élèves savaient très bien. À ce sujet les jésuites ne craignaient pas d'enseigner à leurs élèves les idées exposées par eux dans le livre *Proscrits* (p. 119): «Il y a des choses qui sont par nature au-dessus ou en dehors de toute loi humaine, comme l'air, la lumière du soleil et les rapports des âmes avec Dieu. Les lois qui restreignent des droits inaliénables ne sont pas des lois et on ne leur doit donc pas obéissance, mais plutôt un complet oubli. C'est ce que faisaient les jésuites aux décrets de Pombal et d'Aguiar».

Les lois de la Suisse défendent aussi aux jésuites de résider dans ce pays et d'y faire la propagande; donc on ne doit pas obéissance à ces lois, mais un complet oubli, d'après l'éducation des jésuites. Il est utile que les Suisses et les peuples des autres pays libéraux, comme la Suisse, sachent cela!

Les jésuites, suivant dans leurs collèges leur système bien connu des congrégations des élèves, déjà initié avant l'extinction de la Compagnie, établirent dans leurs deux collèges, de Campolide et de St. Fidèle, la congrégation de la Sainte Vierge, pour les plus avancés, ainsi que d'autres, celles de St. Louis de Gonzague, de St. Stanislas, etc., pour les plus jeunes. Ils faisaient entrer dans ces congrégations les jeunes garçons des familles les plus dévotes ou naturellement plus faciles à fanatiser, puis ils en recrutaient, surtout les premiers temps, les futurs novices de leur Ordre et toujours leurs futurs amis, qui faisaient au dehors la propagande de leurs idées religieuses et même de leurs idées politiques, les derniers temps.

Car les jésuites, suivant dans les collèges le plan qu'ils exécutaient au dehors, étaient parvenus à faire des enfants de 15 à 17 ans des derniers cours des Lycées, de vrais politiciens, vu que pour ces enfants ils avaient établi un centre de propagande royaliste, dont les statuts que j'ai devant les yeux ont pour titre: *Estatutos do Centro da Propaganda Monárquica e Acção Social, fundada por alunos do colégio de Maria Santíssima Imaculada, em Campolide, em Março de 1909* (Statuts du Centre de Propagande Royaliste et Action Sociale, fondé par des élèves du Collège de la Vierge Immaculée, à Campolide, en mars 1909). La couverture est bleue et blanche, couleurs de la monarchie portugaise déposée, et les armes du Portugal y sont liées à celles du Pape.

Le but de cette Association était de «faire pénétrer dans le cœur de ses membres, propager et répandre parmi le peuple, l'amour de la religion, de la Patrie et du Roi» (art. 2). Les membres de l'Association étaient d'anciens et de nouveaux élèves d'une foi religieuse et royaliste reconnue, s'engageant à obéir aux statuts de l'Association (art. 5). La direction de l'Association était composée de six membres effectifs du cours complémentaire [1] (art. 11), et il y avait un bureau à présidence honoraire, dont faisaient partie le Directeur et le Sous-Directeur du Collège (art. 12).

Voici le résultat de l'éducation jésuitique pendant les dernières années de la monarchie: — fonder chez les enfants de quinze à seize ans une Association politique de propagande royaliste et religieuse, les supérieurs du collège, bien entendu, tenant toujours la queue de la poêle. Ils initiaient ainsi les enfants dès le Collège à la politique qu'ils développaient au dehors chez les adultes, ainsi que nous le verrons au chapitre suivant.

---

[1] Ce cours comprenait les deux dernières années des études des Lycées.

## CHAPITRE VINGT-QUATRIÈME

### Comment ils exerçaient leur influence sur les étudiants en dehors de leurs collèges

La pratique apprit aux jésuites que la plupart des élèves, sortis de leurs collèges, surtout ceux qui allaient fréquenter les cours supérieurs, perdaient facilement les illusions de l'enseignement religieux qu'ils avaient reçu, en ayant reconnu la fausseté.

Les Pères virent donc qu'il fallait continuer à exercer leur influence sur l'esprit des élèves, même après leur départ du collège.

Ils se servirent à cet effet des élèves les plus dévots de leurs collèges, qui faisaient partie des Congrégations de la Sainte Vierge, de St. Louis, etc., et ceux-ci parvinrent à établir des congrégations identiques parmi les élèves des cours supérieurs. Ceci se fit à Lisbonne et à Coïmbre, d'abord avec une certaine timidité, qui se dissipa peu à peu et se changea à la fin en une vraie hardiesse de manèges politiques.

Le Père Rademaker avait fondé d'abord à Lisbonne, en 1852, une Congrégation de la Sainte Vierge sous le titre de *Légion Sacrée*, composée d'élèves internes, d'élèves externes et même d'élèves de diffèrents collèges [1].

Plus tard, en 1873, le Père Franco Sturzo établit à Compolide la séparation, en fondant une congrégation de la Sainte Vierge exclusivement pour les élèves externes [2].

Cette congrégation passa en 1897 à la Résidence du Quelhas, que l'on trouva plus centrale. Nous avons là-dessus des documents très importants, tels que photographies, diplômes, livres de procès-verbaux, livres de consultations scolaires, beaucoup de lettres, etc.

Afin que cette congrégation pût avoir un local spacieux pour réunions, conférences, etc., le Provincial, Louis Campo Santo, fit construire, au-dessus de l'église de la résidence du Quelhas, une grande salle dans toute sa longueur, ayant une tour très élevée, qui leur coûta 8.715$24, comme on le voit par le *Résumé des comptes* de cette Résidence, de l'année 1900, somme provenant des revenus du *Mensageiro do Coração de Jesus* (Messager du Cœur de Jésus), comme le dit l'*Histoire* de cette même résidence [4] et comme le confirme le livre de *Comptes de l'Intendance de la Province avec le Messager*.

Le but de ces congrégations était de conserver l'amitié des anciens élèves de leurs collèges et de les tenir sous leur dépendance. Ceci est prouvé par plusieurs lettres des Pères, se trouvant aux Archives Congréganistes, dont je transcrirai ici quelques passages.

Le P. Le Thiec [5], directeur de cette Congrégation, écrivait:

«Je suis très content de Vasco Calvet; il a fait très sérieusement les exercices au Quelhas: en disant du bien de lui, je ne fais que payer ce qu'il fait pour moi. Si nous avions beaucoup d'anciens élèves comme Vasco! Je sais bien qu'ils nous donnent beaucoup de peine dans nos collèges, mais après ils sont nos vrais amis...

«La Congrégation va de mieux en mieux, grâce à Dieu. Ils fréquentent beaucoup les Sacrements et ils aiment tous beaucoup le R. P. Provincial. Celui-ci dit même — car il les aime beaucoup aussi — que le 28 du mois dernier avait été pour lui le plus

---

[1] *Hist. Coll. Camp. et Rés. Lisb.*, p. 5—*Legionário de Maria,* revue mensuelle, année 1904, p. 51.

[2] *Legionário de Maria,* année 1904, p. 93.

[3] Ibid, p. 94.

[4] *Hist. Coll. Camp. et Rés. Lisb.* pp. 176 et 179.

[5] *Hist. Coll. Camp. et Rés. Lisb.* p. 176.

heureux jour de l'année. Les congréganistes ont fêté son anniversaire avec simplicité, mais de tout leur cœur, le matin au Quelhas et le soir chez les Petites Sœurs des Pauvres».

Le P. Joachim dos Santos Abranches, qui plus tard fut directeur de cette congrégation, écrivait quelques années après au P. Louis Cabral, alors Recteur de Campolide, le billet suivant: «Mon très cher et R. P. Recteur.—Ne me dites pas non. Le 17 courant nous devons avoir de nouvelles conférences dans la grande salle. Je crains que beaucoup de monde ne manque à cause de *Mr. Lages*, qui a trompé l'attente des invités, auxquels j'avais annoncé *deux bons orateurs*. Il a très mal agi. Maintenant je veux annoncer dans l'invitation une conférence du R. P. Cabral, Recteur de Campolide. Ne me dites pas non, venez la faire, mais à condition (posée par le R. P. Provincial) de ne pas faire la moindre allusion à la matière dont s'est occupé le P. Fernandes, afin que nous ne donnions pas à entendre qu'il y a des mésintelligences et qu'il y a manque de charité. Le P. Fernandes viendra assister. Sauvez-moi cette œuvre des conférences, qui est bonne. Demain j'irai à Coïmbre: si ce n'était cela, je serais aujourd'hui près de vous pour faire la demande personnellement.=*P. Joachim dos Santos Abranches*».

La congrégation de la S.te Vierge pour les étudiants de l'Université s'est établie à Coïmbre en mars 1879. Comme une loi portugaise de 1877 ordonnait aux étudiants qui finissaient leur cours secondaire de faire leurs derniers examens dans certains Lycées dénommés Centraux, les étudiants du Collège de St. Fidèle étaient obligés d'aller passer leurs derniers examens à Coïmbre où ils étaient accompagnés de leurs professeurs. Ceux-ci y trouvèrent d'anciens Congréganistes de leurs Collèges et un professeur de Théologie, le Dr. Antoine S. Valente, qui leur était très dévoué et qui fut plus tard archevêque de Goa. Avec ces éléments il leur fut facile d'y établir une Congrégation de la S.te Vierge parmi les étudiants de l'Université. Des Pères y allaient de temps en temps, à l'occasion de fêtes religieuses, pour augmenter la ferveur des congréganistes [1].

En 1886 nous apprenons que le Père Meli s'y rendait. Plus tard les Instructeurs des congréganistes furent les Pères Louis Cabral, Antoine de Meneses, ancien étudiant de l'Université, et J. Abranches, ancien chanoine du siège épiscopal de cette ville. Avec les instructions de ces Pères, les congréganistes non seulement augmentèrent en nombre, mais encore ils prirent ouvertement part à la politique du parti Nationaliste, et établirent un centre politique sous le nom de «Association Académique de Démocratie Chrétienne», dont le Père Louis Cabral, alors déjà Provincial de l'Ordre, fut élu membre honoraire, comme on peut le vérifier par le diplôme qui se trouve aux Archives Congréganistes, et dont la teneur est la suivante:

«Centre Académique de Démocratie Chrétienne de Coïmbre. — Le Centre Académique de Démocratie Chrétienne a résolu d'admettre comme membre honoraire le Rév. Père Louis Gonzague do Vale Coelho Pereira Cabral et par suite lui a fait passer le présent diplôme en harmonie avec les statuts.

Coïmbre, le 12 décembre 1909.=Le Président, *D. Joseph de Lencastre*=Le secrétaire, *Ferdinand Emmanuel da Mota Cardoso*».

Les jésuites se servaient encore d'un autre moyen pour maintenir leur influence sur leurs anciens élèves, c'étaient les fêtes annueles appellées *Fêtes des anciens élèves,*

---

[1] *Legionário de Maria*, p. 284, 342 et 349.

initiées le 8 décembre 1903, au Collège de Campolide, par le Recteur d'alors, le P. Louis Cabral, ancien élève de ce collège. Il fonda même à cet effet une *Association des anciens élèves* de Campolide avec les *Statuts* respectifs, dont le premier article dit que l'un des buts de cette association est «d'affirmer hardiment les principes de la saine éducation qu'ils y avaient reçue». Pour réaliser cette fête, on élisait chaque année une commission d'anciens élèves, qui invitait les autres (parmi lesquels il y avait déjà quelques jésuites) à assister un certain jour, généralement le dimanche de Quasimodo, à une messe solennelle, qui devait être suivie d'un dîner copieux payé par ces élèves à 1$50 (7,50 fr.) par tête. On visitait, ce jour-là, les différentes dépendances du collège, les élèves causaient entre eux et aux toasts, pendant le dîner, ils manifestaient leurs sentiments jésuitiques. Après la fête on publiait chaque année un rapport dans la Revue annuelle *Notre Collège*, qui fut fondée à cet effet. On y faisait aussi une grande propagande du Collège et du jésuitisme, en publiant des articles de quelques anciens élèves, décrivant des épisodes de collégiens avec l'éloge des anciens professeurs. On sait que c'étaient les jésuites qui dirigeaient ces réunions d'anciens élèves, comme le prouve un grand nombre de documents, parmi lesquels je transcrirai un passage d'une lettre adressée en mars 1910 par le Recteur de Campolide, le P. A. Barros, au Provincial le P. Louis Cabral: «La réunion a eu lieu dans la salle, tout à fait en famille, et le P. Castello et moi nous avons dit ce que nous avions à dire, à savoir: remercier l'assistance d'être venue, lui demander d'amener beaucoup de monde le 3 et de faire en sorte que d'autres signent de suite et non au dernier moment; j'ai ajouté ce que V. R.$^{ce}$ dit dans sa lettre, en lisant le passage à l'égard des anciens qui devaient montrer leur amitié, etc., dans un moment de persécution comme celui-ci, etc.»

Les jésuites cherchaient toujours, quand ils le pouvaient, à exercer leur influence sur d'autres étudiants, en dehors de leurs anciens élèves. Ils fondèrent donc à cet effet, pendant les dernières années, des congrégations de Notre Dame, de St. Louis et St. Jean Berchmans, entre les étudiants des lycées de Braga et de Viana do Castelo, villes de la Province du Minho, qui est la plus réactionnaire, et celle où les jésuites avaient obtenu une plus grande prépondérance. [1] D'après ce que l'on vient de voir, on peut comprendre quels étaient les procédés dont se servaient les jésuites pour dominer leurs anciens élèves et les étudiants d'autres instituts, en cherchant à les maintenir dans leurs idées religieuses, sociales et politiques.

## CHAPITRE VINGT-CINQUIÈME

### Comment ils exerçaient leur influence sur le Clergé

Lorsque Rademaker vint de Turin en 1848, forcé par la révolution du Piémont à sortir du noviciat de Chieri, il fut attaché au Bureau du Nonce à Lisbonne. En cette qualité il commença à se consacrer à l'étude de la théologie pour recevoir la prêtrise, comme nous l'avons vu à l'onzième chapitre, et chanta sa première messe le 29 octobre 1851 dans l'église des *Inglezinhos,* devant une grande assistance aristocratique et en présence du Nonce, Camille de Pietro, et de l'archevêque de Mytilène, plus tard Cardinal Patriarche de Lisbonne, Emmanuel Benoît Rodriguès. Depuis lors, Rademaker eut toujours de son côté l'aide des Nonces et des Patriarches de Lisbonne. Il en arriva de même à ses successeurs, comme on le voit par l'*Histoire du Collège de Campolide et de*

[1] *Catalogus Provinciae Luzitanae. Soc. Jesu,* année 1910, pp. 21 et 28.

*la Résidence de Lisbonne,* Rue du Quelhas n.º 6, et par le *Diário (Journal)* de la même Résidence, dans lequel on parle des fréquentes visites des Nonces, qui pendant bien des années demeurèrent dans la même Rue du Quelhas au numéro 36. Ce *Journal* nous dit que certains Nonces avaient même pour confesseurs des Pères jésuites. Par l'influence des Nonces et des Patriarches de Lisbonne il fut facile aux jésuites de s'attirer la bienveillance des Évêques portugais. D'abord ils en trouvèrent quelques uns qui ne leur furent pas attachés, comme par exemple l'Évêque de Guarda, celui de Viseu et d'autres. Mais ils s'adoucirent peu à peu, et ceux qui mouraient étaient remplacés par des amis de la Compagnie. Les jésuites eux-mêmes donnaient les renseignements nécessaires pour l'ascension à l'Episcopat, comme le prouvent des copies de ces renseignements et plusieurs lettres se rapportant à ce sujet, trouvées dans les papiers des jésuites.

Ayant pour eux les Évêques il leur fut facile d'exercer leur influence sur le Clergé séculier. Ils commencèrent par donner les exercices spirituels à quelques prêtres, au Collège de Campolide. Il y a des documents qui attestent que ce fait se produisit à partir de l'année 1869. Mais depuis 1888 nous avons la liste complète des prêtres séculiers qui faisaient annuellement les exercices spirituels dans ce collège et on a même gardé quelques groupes photographiques de ces prêtres, parmi lesquels on voit des chanoines, des recteurs de séminaires et même des Évêques. On alla jusqu'à fonder *l'Association des Exercices Spirituels du Clergé* avec *Statuts* approuvés et recommandés par lettres épiscopales, dans l'une desquelles on lit:

«Mais nous voulons encore vous rappeler que nous avons toujours pris en grande considération les prétentions des membres qui ont fait les exercices...» *(Statuts* de Lisbonne, p. 8).

Et dans une Provision du Patriarche de Lisbonne en 1906, il ordonne à tous les prêtres de faire annuellement les exercices spirituels et dit:

«... qu'il ne peut pas approuver la conduite de ceux qui cherchent à s'esquiver à cet ordre» (p. 4).

Par ces paroles des lettres des Évêques on comprend que les prêtres séculiers qui ne fréquentaient pas ces exercices et par conséquent ne se montraient pas attachés aux jésuites, ne pouvaient trouver de bienveillance épiscopale pour leurs prétentions. De là le besoin qu'ils ressentaient tous de se montrer attachés aux jésuites. Ceux-ci étaient même devenus, depuis un certain temps, les confesseurs et les Pères Spirituels des Séminaires; et on peut dire que les derniers temps ils l'étaient également de toutes ces maisons, à en juger par la lecture de leurs catalogues annuels et de *l'Histoire de la Résidence du Quelhas* [1].

Comme les jésuites depuis 1901 étaient entrés ouvertement dans la politique des partis, encourageant et inspirant le parti politique appelé *Nationaliste,* ils cherchèrent aussi dans leurs conférences et exercices spirituels à rendre le Clergé sectaire de ce parti: on sait par un grand nombre de lettres qu'ils y réussirent. Ces lettres se trouvent aux Archives Congréganistes et nous ne reproduirons ici qu'un passage de l'une d'elles, adressée par le P. Balazeiro au P. Azevedo, tous deux jésuites, et datée du Quelhas, le 4 août 1910:

«L'après-midi (le 3) le P. Abranches arriva et raconta des choses intéressantes. Il venait de Lamego, où il avait donné les exercices...

«Le dernier jour d'exercices Monseigneur l'Éveque porta un toast: puis un prêtre qui, parait-il, fit quelques déclarations politiques, lesquelles ne plurent pas à ses confrères. Ensuite le curé de Poiares (Nationaliste) se leva et dit: maintenant que nous sommes enflammés de l'amour de Dieu et des âmes, qu'allons-nous faire? Nous allons faire

[1] *Hist. Coll. Camp. et Rés. Lisb.*, p. 177.

de la politique, oui la politique du Pater Noster. «Que votre nom soit sanctifié» est le dernier but et l'essentiel; que votre règne arrive est le but direct et secondaire. Continuant ainsi il dit: mais ces hommes qui nous gouvernent ne veulent pas que Jésus-Christ règne sur nous: ils le chassent des écoles, des lois, des cimetières... le prêtre n'a personne pour le défendre... Il faut faire aller au Parlement beaucoup de Pinheiros Torres [1] (applaudissements prolongés ...). Il y a un parti dont le drapeau est sans tache... approuvé par deux Pontifes... par notre Prélat (j'approuve tout ce qui est bon, dit, en aparté, Son Excellence, d'un air contrarié...) Ce parti est le parti Nationaliste (applaudissements frénétiques...). Notre Évêque l'interrompt en disant: «C'est bien, assez». Et il se lève en déclarant que le souper est terminé».

## CHAPITRE VINGT-SIXIÈME

### Comment ils exerçaient leur influence sur les femmes

Antérieurement à l'époque où le P. Rademaker rétablit en Portugal la Compagnie de Jésus il y avait au Couvent des Salésiennes une Congrégation composée de dames et de jeunes filles, qui avait pour titre *Chœurs des Anges* C'était dans ce couvent que l'on élevait les jeunes filles de l'aristocratie religieuse.

Aussitôt que Rademaker eut initié la restauration de la Compagnie de Jésus il pensa à se servir de ces dames pour parvenir à son but. Ainsi en 1864 il était déjà Directeur de cette Association érigée dans le Couvent de la Visitation [2]. Par le *Journal* de la Résidence du *Quelhas* nous voyons qu'à partir de 1865 le P. Fulconis, Supérieur de cette Résidence et le P. Rademaker qui l'habitait aussi, y avaient établi deux congrégations de dames. Celle que le P. Fulconis dirigeait, se composait surtout de dames de l'aristocratie, dont le but était d'obtenir des ornements pour les églises; celle qui était dirigée par le P. Rademaker comprenait principalement des dames de la bourgeoisie se consacrant surtout à faciliter l'entrée des jeunes filles pauvres dans les écoles congréganistes ou religieuses, qui commençaient alors à se développer [3]. D'après ce que nous dit le même *Journal,* le P. Bernardin Monteiro, aussi de la même Résidence, était l'instructeur d'une autre congrégation de dames, qui se réunissaient dans une chapelle de la Rue do Passadiço. Plus tard d'autres congrégations de dames furent fondées par les jésuites, surtout dans les collèges des Sœurs Dorothées [4]. De 1900 à 1906 on fonda 72 de ces congrégations féminines [5]. Nous possédons des prospectus de ces congrégations ainsi que des livres contenant les procès-verbaux de leurs séances.

Les femmes du peuple étaient surtout attirées, par les jésuites, au moyen de missions, dont la propagande en Portugal est due en grande partie au P. Louis Prosperi, qui fit connaître dans tout le pays l'*Apostolat de la Prière,* ce que nous démontrerons au chapitre suivant.

Toutes ces congrégations féminines ainsi que les zélatrices de l'*Apostolat de la Prière* avaient des rubans de différentes dimensions et de différentes couleurs, des ornements et des insignes que les membres portaient d'après leur dignité et leur grade. Tout cela flattait la vanité de ces dames et stimulait leur zèle pour la propagande jésui-

---

[1] Mr. Pinheiro Torres était alors député du parti Nationaliste au Parlement portugais.

[2] *Hist. Col'. Camp. et Rés. Lisb.*, pp. 48 et 154.

[3] *Mensageiro de Maria* (Messager de Marie), 1910, pp. 154, 201 et 343.

[4] *Legionário de Maria,* 1904, pp. 289, 291 et 325.

[5] *Manual das Congregações das Filhas de Maria,* 1907, p. 45.

tique. Les documents gardés aux Archives Congréganistes prouvent d'une manière évidente que l'élément féminin fut l'instrument dont les jésuites se servirent pour obtenir de l'argent et pour s'introduire dans certains milieux. L'*Histoire du Collège de Campolide et de la Résidence de Lisbonne* en est une preuve exubérante [1]. Dans le *Journal* de cette Résidence on trouve une note des fréquentes visites que plusieurs dames, les derniers temps même les dames de la Cour, faisaient à cette maison, où le Provincial résida jusqu'en 1908. C'est là aussi que se trouvait la rédaction du *Messager du Cœur de Jésus,* inspirateur politique du parti Nationaliste.

Quelques Pères jésuites de ceux qui se sont le plus distingués dans la propagande politique, jugèrent très important de se trouver en rapports constants avec les dames, en longues confessions, conversations fréquentes et prolongées et correspondance épistolaire très minutieuse et sentimentale. L'un d'eux était le P. Santos Abranches, Directeur de plusieurs congrégations et qui dans le *Messager* soutint que l'on était par devoir de conscience obligé d'entrer dans le parti Nationaliste [2]. Voici ce qu'écrivit à son égard le P. Antoine M. Guerra, Supérieur de la Résidence de Porto au P. Joachim Campo Santo, qui, à cette époque, était l'Instructeur des Pères de la Troisième Probation au Barro, parmi lesquels se trouvait alors ce Père Abranches:

«Rév. Père en C.—Confidentiel.—En écrivant celle-ci la plume tremble dans la main et cependant je ne sais quelle force m'oblige à l'écrire. Je commence par demander pardon de ma hardiesse à Votre R.ce dans l'assurance que cela ne me sera pas refusé, vu l'intention pure et même le sacrifice qui la dictent. Notre Seigneur a visiblement choisi V. R.ce pour instructeur de la 3e année et c'est comme tel que je m'adresse à V. R.ce pour lui demander une grâce (ceci est mon mérite). On remarque chez les nôtres un penchant marqué pour donner trop de liberté aux femmes (vulgairement dites bigotes). Ce sont lettres sur lettres aux petites saintes, et si elles n'écrivent pas autant qu'ils le désirent ils cherchent (encore par troisièmes personnes) d'autres bigotes afin de savoir pourquoi elles n'écrivent pas et s'en plaignent! Mais quelles lettres, mon Dieu! quelles bagatelles! quelles phrases maniérées! quelles sensibleries!—réciproquement. Ce sont visites au salon, visites chaque jour et visites éternelles. Si le Supérieur veut imposer la modération c'est un méfiant, un insupportable, etc. Ce sont je ne sais combien de confessions par semaine pour leurs petites saintes, et des confessions interminables! Et à peine sorties du confessionnal, voilà qu'elles y retournent encore et encore! Et tout ceci (visites et confessions) avec assez de scandale! Puis—V. R.ce sait ce que sont les femmes, si l'une reste une heure, l'autre veut rester deux heures, si l'une vient trois fois au salon, l'autre veut y venir six fois, si l'une est chérie, l'autre veut être petite chérie—enfin—une calamité! Et ceci n'est pas l'un ou l'autre, c'est une misère assez commune. Il y a peu de temps encore un Père très sérieux et très distingué m'a découvert ses sentiments et raconté des cas très ridicules (pour ne pas dire autre chose) qui se produisent en maint endroit; on les change (déjà tard et trop tard!) mais qu'importe, si eux, ils ne changent pas! Et cela se voit même chez des Pères très sérieux et très dignes; j'indique, par exemple, à V. R.ce le Père Abranches—(et c'est de le savoir là que je me suis décidé à écrire cette lettre)—comme V. R.ce le sait c'est un Père très sérieux, très digne, très vertueux, mais dans cette question de confessions, lettres et visites c'est un désastre comme tant d'autres. Il a été ici une année, on m'avait dit qu'il était bon, mais très *adonné aux femmes*. Je n'en ai rien cru, mais l'expérience m'a appris qu'il n'y avait pas d'*exagération*. Il se trouvait ici pendant le dernier Carême, les lettres

---

[1] *Hist. Coll. Camp. et Rés. Lisb.,* p. 9.

[2] *Mensageiro do Coração de Jesus,* 1909, pp. 307 à 312:

venaient et je les lui remettais, — puis il en est arrivée une remplie de banalités: que la retraite avait été faite par les P. P... et que ce n'étaient que des niaiseries... quelle différence avec celle de l'année précédente (faite par lui)... etc., etc., et qu'elle était allée à l'Opéra (St. Charles), (pendant le Carême, une fille de Marie!) et tout cela dilué en de longues pages. J'étais écœuré, je l'ai dechirée en mille morceaux et je l'ai jetée au panier [1], mais quelques jours après on en recevait une autre de la même, mais recommandée — disant qu'elle avait su par une telle... (voici à quoi servent les troisièmes personnes bigotes) qu'il s'était plaint (ou quelque chose dans ce genre) de n'avoir pas reçu de ses nouvelles, mais qu'elle lui avait écrit lui disant, etc., etc., etc., et se montrant très affligée (avec raison) de ce que la lettre se fut égarée, etc., etc., etc.).

«C'est toujours cela: si elles n'écrivent pas, on insiste pour qu'elles écrivent, et, pour que les supérieurs l'ignorent, on se sert de troisièmes personnes.

«Pour le travail il en est de même: ce sont les pensionnats de jeunes filles riches qui les intéressent (ils ne veulent pas s'occuper des pauvres et des humbles, c'est un travail sans fruit et sans portée, disent-ils, — ceci je l'ai entendu). À une instruction ou sermon on dit: Je viendrais volontiers... je ferais... je serais prêt... puis — c'est évident — la Supérieure demande; si le Supérieur accorde, tout est dit, sinon, voilà les contradictions et l'odieux sur le Supérieur. Combien de cas comme celui-ci. Je crois que si au lieu d'une lettre je pouvais dans un entretien parler à cœur ouvert avec V. R.ce, je dirais bien des choses. Et même par lettre, si je descends à citer des personnes et des choses c'est parce que j'espère envoyer celle-ci par main propre. Que votre R.ce ne croie pas que j'aie du ressentiment contre le P. Abranches, non, je l'estime et j'apprécie beaucoup ses vertus et ses belles qualités, mais si V. R.ce pouvait lui enlever son penchant pour les femmes, il vaudrait le double».

Au moyen de ces confessions et de ces visites prolongées les jésuites connaissaient non seulement la vie et les péchés de leurs pénitentes, mais aussi ceux de leurs parents, amis et connaissances. Les femmes ignorantes et oisives aimant à parler des faits et gestes d'autrui, les Pères qu'elles fréquentaient cherchaient à obtenir d'elles des détails dont ils pourraient profiter. Il y a bien des documents pour prouver cette assertion. Dans le *Jubilé du Collège du Barro* on lit la lettre d'un Père qui à propos de la confession d'une vieille femme dit: «j'étais pressé mais il paraît qu'elle ne l'était pas du tout, car elle se mit à me raconter sa vie et... celle des autres» [2]. Parmi les papiers des jésuites on trouva deux récits manuscrits, gardés par un Père confesseur, l'un écrit par une élève d'une institution de religieuses, l'autre par une religieuse. L'une et l'autre font leur confession par écrit. L'élève, à propos de sa confession, raconte la vie de son père et de sa mère, et par là elle apprend à son confesseur qu'elle est la fille naturelle d'un homme qui avait acheté son haut titre de noblesse et que sa mère, femme de basse condition, était fort méprisée par son orgueilleux père. Nous ne savons pas ce que nous devons blâmer davantage chez les jésuites: de consentir ou de provoquer de pareilles confessions écrites, ou de les garder pour de prochaines lectures.

Par le *Journal* de la Résidence du Quelhas et par d'autres documents nous savons que les jésuites avaient beaucoup de pénitentes parmi les dames de l'aristocratie et même de la Cour.

---

[1] Le Supérieur a agi dans ce cas d'après la Règle 39 du *Sommaire des Constitutions* qui établit que le Supérieur pourra remettre ou non les lettres adressées à ses sujets selon ce qu'il pensera dans le Seigneur: «qui eas (litteras) lectas reddet, aut non reddet illi, ad quem sunt destinatae prout in Domino expedire ad majus ipsius bonum et Dei gloriam existimabit».

[2] *Jubilé du Collège du Barro*, p. 174.

C'est au moyen de ces dames que la réaction avait envahi le Palais Royal, comme l'a avoué publiquement au Parlement Mr. Ferreira do Amaral, alors Président du Ministère du dernier Roi portugais. Les lettres que nous possédons et qui prouvent ce fait sont très nombreuses. J'en transcrirai quelques passages plus intéressants. À propos de la statue que l'on doit élèver au Marquis de Pombal à Lisbonne, à la Rotonde de l'Avenue de la Liberté, le P. Antoine Vaz, de la Résidence du Quelhas, écrivait le 5 mai 1905 au jésuite P. Louis d'Almeida, de la famille des Comtes de Lavradio, ce qui suit: «Comme votre R.ce le sait, les francs-maçons veulent inaugurer ou ouvrir le 8 courant la souscription pour le monument au Marquis de Pombal. Ils voulaient que Leurs Majestés fussent les premiers souscripteurs; mais heureusement quelques filles de Marie — Dames du Palais — ont déjà prévenu les Reines et les Princes. Quelques unes de ces dames ont pensé que le moyen le plus efficace pour inutiliser les efforts des francs-maçons serait une protestation publique de la famille Pombal contre l'usurpation d'un de leurs ascendants comme bannière contre la religion et comme contre-protestation au monument de l'Immaculée Conception.

«Quelques dames sont même choquées du silence de la famille Pombal, et certaine dame des plus nobles alla même jusqu'à dire: «Si cela se passait avec un membre de ma famille, moi et les miens nous serions les premiers à protester et à répudier ces manifestations maçonniques.»

«Sa protestation devait paraître le 8 dans les journaux du matin et devait être signée par toute la famille, à commencer par le Marquis actuel, mécontent des plans maçonniques. Il n'y a cependant personne qui lui suggère cette idée de protestation. V. R.ce ne pourrait-elle pas la présenter en écrivant à la famille Asseca, qui irait parler au Marquis?

«Voici l'idée, si V. R.ce peut quelque chose, qu'elle ne perde pas cette occasion de faire un grand bien à la Religion et de préserver Notre Dame d'un affront de la Franc-Maçonnerie».

De mars 1910 nous avons une lettre du P. Menezes, Socius du Provincial, adressée à celui-ci, par laquelle nous savons que les deux dames, qui furent les gouvernantes du dernier roi portugais, Emmanuel II, étaient absolument sous la dépendance religieuse des jésuites et étaient entrées dans une Congrégation spéciale, appelée des *oblates*, composée de dames séculières qui se consacraient à la défense et à la propagande des idées catholiques, faisant à cet effet certains vœux entre les mains des Pères jésuites: «Les exercices aux oblates (écrit le P. Menezes) se sont très bien passés. Dona Charlotte Campos est allée avec ses deux sœurs recevoir de mes mains le crucifix des vœux, que toutes trois elles ont prononcés aujourd'hui; elle, c'est pour son Roi qu'elle a offert l'oblation. Elle pleurait comme une enfant en lisant la formule à laquelle elle donnait un cachet de piété fervente. C'est elle qui envoie à V. R.ce ce souvenir que S. M. la Reine Amélie a fait faire dans le temps. C'est beau! Dona Isabelle Ponte a aussi fait son oblation dans un autre grade: elle pleurait tellement qu'elle pouvait à peine lire la formule.—Les fleurs de l'autel, autour du Roi du Ciel sont venues du Palais du Roi de la terre, sans que personne les eût demandées et sans qu'il sût qu'elles viendraient à servir dans la Congrégation de ses deux meilleures amies. Dona Isabelle a mis le Roi dans la consécration, haut et clair! J'ai été très édifié de tout ce monde, qui était ce qu'il y a de mieux à Lisbonne: environ 45 à 50 personnes. La Marquise d'Unhão y était aussi; elle est venue me baiser la main, Caroline *l'a presentée* (!!) et j'ai beaucoup remercié celle qui était présentée de l'amitié qu'elle nous témoignait ainsi qu'à la Province.»

En vue de cette force que les jésuites avaient déjà acquise au Palais, on ne doit pas s'étonner de ce que Mr. Teixeira de Sousa, Président du dernier Ministère du dernier roi portugais, Emmanuel II, ait écrit en 1912, dans le livre *Pour l'Histoire de la*

*Révolution,* qu'un mois avant la Révolution Républicaine du 5 octobre, le Gouvernement avait déjà «l'impression nette que toute la politique portugaise était prise dans le réseau réactionnaire... et que la réaction ne renonçait pas à ses desseins de faire suivre au Roi un chemin moins libéral, et de le mettre en conflit constitutionnel avec le Gouvernement, parce que le Roi non seulement s'était déclaré à Mafra le protecteur de la Confrérie du Très Saint Sacrement, lui accordant le titre de *royale* sans consulter le Gouvernement, mais aussi avait refusé de signer un décret présenté par le Ministère, par lequel on supprimait l'Association *Foi et Patrie,* qui, d'après l'enquête récemment faite, se trouvait être la Compagnie de Jésus elle-même» [1].

Mr. Teixeira de Sousa dit encore qu'il ne savait pas «qui avait pesé sur l'esprit du Souverain pour qu'il prit une si singulière attitude» [2].

Cependant, par les lettres trouvées parmi les papiers des jésuites, ce secret est facilement dévoilé. Le médecin de la Cour, le Dr. Melo Breyner, ancien élève de Campolide et qui comme tel assistait toujours aux *Fêtes des anciens élèves* et se trouve dans les groupes photographiques de ces fêtes, écrivant au jésuite P. Alexandre Castelo, aussi ancien élève de Campolide, lui déclare que c'est lui qui a suggéré au Roi l'idée de se faire le protecteur de la Confrérie du Saint Sacrement. Il lui promet d'aller parler au Roi et à la Reine Amélie pour que le dit décret contre la *Foi et Patrie* n'ait pas de suite car il trouve que fermer Campolide ce serait une grande stupidité, sans compter le reste [3].

Voici comment, au moyen des Congrégations de Dames et des anciens élèves, l'influence des jésuites était entrée au Palais et avait enlacé le Roi et les Ministres. Ils auraient probablement porté au pouvoir leur parti *Nationaliste,* si la République n'avait mis fin à la Royauté.

## CHAPITRE VINGT-SEPTIÈME

### Comment ils exerçaient leur influence sur les gens du peuple et sur la classe ouvrière

Les jésuites exerçaient leur influence sur les gens du peuple, et en particulier sur les gens des campagnes et des villages, au moyen surtout de ce qu'ils appelaient les *missions.*

Les missions comprenaient une série de sermons qui se suivaient pendant quelques jours. Généralement il y avait deux sermons par jour, l'un le matin avant le lever du soleil et l'autre le soir après les travaux des champs et des ateliers. Dans ces missions ils cherchaient surtout à effrayer le peuple, en lui parlant des peines de l'enfer, l'attirant ainsi à la confession, à la soumission et à la domination sacerdotale. Ils ne lui parlaient pas de la manière de se procurer une vie meilleure en ce monde et ne s'occupaient pas des questions sociales.

Ils leur parlaient de l'autre monde, d'un monde inconnu et énigmatique, sur lequel ils disaient de telles choses, qu'ils effrayaient terriblement les pauvres gens des campagnes et surtout les femmes, facilement impressionnables. Nous avons sous les yeux beaucoup de livres où ils ont exprimé leurs idées à cet égard.

Les principaux jésuites destinés par les supérieurs au ministère des missions furent le P. Louis Prosperi, le P. Benoît Rodriguès, le P. Vilela et le P. Vitale.

---

[1] Teixeira de Sousa, *Pour l'Histoire de la Révolution,* vol. II, p. 60-65.

[2] Teixeira de Sousa, *Pour l'Histoire de la Révolution,* vol. II, p. 63.

[3] Voir cinq lettres de Thomas Melo Breyner, conservées aux Archives Congréganistes.

Ces Pères étaient grossiers dans leurs sermons, employant une éloquence rude, pleine de bruit et d'habiletés pour tromper le peuple. Ils jetaient de grands cris, frappaient avec force sur la chaire et contaient, au sujet des *vérités éternelles,* de curieuses et terribles histoires, qui impressionnaient beaucoup le peuple, comme on peut le voir dans le *Pensez-y-Bien,* dans la *Mission Abrégée* et autres livres de la spécialité.

Du P. Prosperi, qui fut le plus important de ces missionnaires, son chroniqueur, le jésuite Cordeiro, raconte qu'il a débuté ainsi: «Il monte en chaire et commence en parlant du Saint Esprit avec beaucoup de chaleur et de feu oratoire, le sermon du Saint Esprit méritait bien cela, et de temps en temps il frappait un grand coup sur le bord de la chaire, surtout lorsque son inspiration se refroidissait ou que la mémoire lui faisait défaut» [1].

Le P. Vitale prêchant un jour sur le feu de l'enfer prit un cierge qu'il plaça entre le pouce et l'index et dirigea la lumière du cierge sur sa propre main, comme pour la brûler et conseilla aux fidèles de faire de même chez eux pour apprécier le feu de l'enfer.

Naturellement le peuple voyant la main du prêtre en danger d'être brûlée, se mit à pleurer et à le prier de retirer le cierge, pour ne pas se brûler. Après cela on l'appela toujours *le père au cierge.* Ces missionnaires étaient de vrais acteurs de la Comédie Sacrée et, comme tels, ils profitaient de tous les éléments nécessaires pour attirer le peuple.

Dans le *Jubilé du Collège du Barro* le P. Cordeiro décrit tout le cérémonial de ces missions, extrêmement mouvementé et rempli de détails pour impressionner la rude sensibilité de la masse populaire. On cherchait d'abord à faire du bruit pour que des localités voisines on fût attiré à la mission. Dans ce but, dit le P. Cordeiro: «L'habitude est d'ouvrir la mission avec la plus grande solennité possible, afin d'en répandre au loin la nouvelle et la connaissance, et d'attirer ainsi des localités voisines le plus de peuple possible. Puis les missionnaires sont reçus à l'entrée du village par le peuple en masse, curé en tête, revêtu des habits sacerdotaux, pour donner à l'acte plus de solennité, et aussitôt ils se dirigent tous processionnellement vers l'église, portant l'étendard ou drapeau de la Mission. Arrivés à l'église, le missionnaire asperge le peuple d'eau bénite et prononce le sermon d'introduction, par lequel commence la mission» [2].

Mais les missionnaires se servaient surtout des enfants pour leur propagande. Ils connaissaient bien la psychologie populaire et ils savaient combien les parents sont heureux de voir leurs enfants revêtus de beaux habits aux vives couleurs, chantant des cantiques et portant des banderoles, des rubans et des couronnes de fleurs.

Ils profitaient donc des enfants de toutes manières. Ils commençaient par leur enseigner divers cantiques, puis ils choisissaient ceux qui avaient les plus jolies voix et leur faisaient parcourir le village en invitant par des chants leurs parents et les autres fidèles à prendre part à la mission et à s'occuper du salut de leurs âmes [3].

Le P. Cordeiro ajoute que cette coutume produisait *«un grand effet».* Comme clôture de la mission on célébrait toujours la première communion des enfants, avec grande solennité, pour en retirer les résultats désirés. Ils formaient une longue procession où l'on voyait flotter beaucoup de bannières, garçons et filles vêtus de blanc, ceux-là portant Notre Dame et celles-ci l'Enfant Jésus. C'est un fait curieux que l'image d'une femme fût portée par les garçons et celle d'un enfant par les jeunes filles! Dans l'église

---

[1] *Jubilé du Collège du Barro,* p. 74.
[2] *Jubilé du Collège du Barro,* p. 64.
[3] *Idem,* p. 67.

le missionnaire leur faisait plusieurs discours, les menait près des fonts baptismaux et avant la communion «un des enfants demandait, en leur nom à tous, pardon aux parents et à tous les assistants, acte extrêmement émouvant, qui faisait verser des larmes et souvent adoucissait des cœurs de bronze» [1].

Le moment de la communion arrivé, «deux enfants représentant des anges mettaient sur leurs têtes des couronnes de fleurs» [2].

À la fin de la mission on procédait avec pompe à la bénédiction des enfants et on les obligeait à faire des vœux sur des sujets religieux qu'ils pouvaient à peine comprendre. On profitait des enfants pour tout et comme ceci eut pu sembler excessif, le P. Cordeiro commente: «Ces manœuvres avec les enfants pourront paraître peu avisées à quelques personnes, mais l'expérience montre à chaque pas que Dieu se sert des enfants pour convertir les pécheurs les plus endurcis et c'est à quoi tendent ces cérémonies où l'on fait entrer ces innocents» [3].

Et le fait est que les jésuites réussissaient, par *ces manœuvres des enfants,* à atteindre leur but, qui était surtout d'attirer le peuple à la confession [4].

Or la confession est la soumission la plus complète au prêtre qui, comme ils le disaient, y représente Dieu lui-même. Il absout ou condamne et peut connaître ainsi la vie, non seulement de celui qui se confesse, mais aussi de beaucoup d'autres personnes.

Pour que les effets des missions fussent plus durables ils n'oubliaient pas de répandre chez le peuple diverses confréries, telles que celle de la Bonne Mort, celle de St. Joseph et surtout celle de l'*Apostolat de la Prière,* avec trois degrés, le dernier desquels établissait l'habitude de la confession et de la communion mensuelle ou hebdomadaire. Cet *Apostolat de la Prière,* hors son but moral, avait aussi un but matériel, car il rapportait aux jésuites beaucoup d'argent, provenant de la vente d'un grand nombre de médailles, de croix, d'images, de cartes-images, de scapulaires, de manuels et autres petits livres qui composaient le fonds de la bibliothèque du *Messager du Cœur de Jésus.* Le *Manuel de l'Apostolat* avait déjà dix éditions en 1905 et le *Pensez-y Bien* en avait douze en 1909. Le *Messager du Cœur de Jésus* était une mine, comme nous l'avons déjà vu p. 79.

L'*Apostolat de la Prière* avait, d'après les calculs faits par les jésuites dans le *Rapport annuel* publié en 1909, à peu près deux millions de membres et il avait 34:800 zélateurs et zélatrices.

Il faut cependant remarquer que c'était surtout les gens des campagnes qui se laissaient séduire par les jésuites. Le peuple des villes et en particulier la classe ouvrière ne se laissait plus facilement tromper par eux.

Comme preuve de ce fait il y a une lettre fort intéressante, écrite en 1901 par le Supérieur de la Résidence de Covilhã, qui est une ville essentiellement ouvrière vu que la plus grande partie de sa population se consacre à la fabrication des lainages.

Et ce que l'on dit dans cette lettre est d'autant plus étonnant que vers 1870 cette ville était regardée comme l'une des plus pieuses de ce pays.

Voici la traduction de cette lettre, qui est déposée aux Archives Congréganistes:

«Mon Rév. ami.—V. R.$^{ce}$ dit très bien qu'il faudrait surtout s'occuper des ouvriers, mais quelle en est la manière pratique?

«Le P. Pinto et ses frères ont initié ici avec grande ferveur l'association des

---

[1] *Jubilê du Collège du Barro,* p. 66.

[2] *Jubilé du Collège du Barro,* p. 66.

[3] *Ibidem,* p. 67.

[4] *Ibidem,* p. 174.

ouvriers et bientôt elle est tombée. Lorsque je me suis trouvé malade ici, et même lorsque je suis venu de St. Fidèle faire des conférences, non seulement religieuses, mais scientifiques, d'abord il y eut beaucoup de monde, à la fin il ne venait que cinq à dix personnes, en comptant les directeurs. Le P. Magalhães est venu, il a commencé et n'a rien fait, il a tout quitté et m'a remis dans le catalogue avec la charge *ad honorem*. Le P. Pereira est venu et ce fut la première chose que j'entrepris auprès de lui. On l'y appela deux fois et on ne voulut pas continuer. Le P. Raposo vint, on me parla de lui, je l'y envoyai aussitôt, il alla une fois et ce fut tout. J'essayai d'un autre côté. Je parlai au maire, mettant à sa disposition la salle du Collège en lui offrant nos services. Le maire convoqua les curés, les prêtres et les principaux catholiques d'ici. On fit de grandes propositions, etc. Il y a déjà six bons mois et rien! L'idée est très belle; personne ne désire plus que moi la voir mise en pratique, mais aucun des moyens employés n'a réussi. Le P. Provincial m'a promis un Père capable d'attirer les ouvriers, il y a deux ans et le Père n'a jamais paru. Que faire? Je ne regarderais pas à la dépense, si le Père capable d'instruire et d'attirer se présentait. Je pense que le P. Menezes pourrait au moins pendant quelque temps les contenter, si V. R.ce voulait le laisser venir une ou deux fois. Je payerais le voyage avec grand plaisir. V. R.ce voit donc qu'il ne dépend pas de moi de réaliser une idée qui m'est si sympathique. Plus tard au Collège, avec de la musique, des jeux, etc., on pourra peut-être obtenir quelque chose. J'ai écrit à l'ami Louis sur Pinto et George, nous verrons ce qu'il dit.— 6-V-901.— De V. R. S. en J. C.—*F. S. B.*»

## CHAPITRE VINGT-HUITIÈME

### Comment ils exerçaient leur influence sur la presse

Pendant les premières années de cette troisième période les jésuites écrivirent très peu dans la presse.

Il n'y avait que le P. Joseph de Matos qui écrivait de temps à autre un article dans quelques journaux catholiques de ce temps-là [1], et qui en 1881 fut chargé de diriger le *Mensageiro do Coração de Jesus,* fondé à Porto en 1874 sous la direction du P. Joseph Rodrigues Cosgaya [2], mais qui alors tomba entre les mains des jésuites de la Rue du Quelhas, à Lisbonne.

Le P. Matos, dans cette revue, attaquait en termes grossiers les hommes qui dans les livres ou les journaux exposaient des idées contraires à l'orthodoxie catholique, mais il ne se mêlait pas de la politique des partis. Sur ce point il suivait les vers qu'on lit à la p. 10 du premier numéro de sa revue:

> Tu n'es point politicien émissaire,
> Tu viens du champ du Calvaire.

Mais à partir de 1901 (lorsque le P. Matos était déjà décédé, car il mourut le 7 septembre 1896), le *Mensageiro* se mit à défendre la cause du *Parti Nationaliste* et plus tard il devint le plus ardent organe de ce parti, qui était le parti des jésuites. C'est là que fut publié le fameux article du P. Abranches établissant que l'entrée dans ce parti était un devoir de conscience pour les catholiques portugais [3].

---

[1] *Mensageiro do Coração de Jesus,* 1896, p. 637.
[2] Ibid., 1881, p. 7.
[3] Ibid., 1909, Juillet, pp. 407-409.

Les jésuites cependant ne se contentaient pas de divulguer leurs idées politiques au moyen d'une revue mensuelle; ils se mirent bientôt à les répandre dans beaucoup d'autres journaux, tels que: *Palavra, Correio Nacional, Opinião, Portugal, Bem Público, Democracia Cristã, A Guarda, Sul da Beira, Petardo, Ecos de Roma, Ecos de África, Ecos do Lis, Monarquia Nova,* etc., etc.

Il est facile de prouver ce fait au moyen des documents que j'ai sous les yeux.

Je me contenterai, cependant, de transcrire quelques indications, à ce sujet, contenues dans un manuscrit trouvé à Campolide et conservé aux Archives Congréganistes. Il est écrit en latin et a pour titre *Index auctorum et librorum in Provincia Lusitana editorum ab ineunte anno 1906 ad exeuntem 1909* (Index des auteurs et des livres publiés dans la Province Portugaise depuis le commencement de 1906 jusqu'à la fin de 1909).

Cet Index contient la liste (par ordre alphabétique de noms d'auteurs) des livres publiés par les jésuites et des articles qu'ils ont écrits dans les journaux et même la mention des titres de beaucoup de ces articles et les noms des journaux qui les publièrent.

Par cet Index on voit qu'un grand nombre de ces articles n'étaient point signés et que d'autres avaient comme signature des pseudonymes ou simplement des initiales.

Ainsi, le P. Fernandes Santana écrivait quelquefois sous le pseudonyme de *Martim Moniz* ou seulement un *M.;* le P. Antoine Menezes sous celui de *Álvaro de Melo;* le P. Emm. Martins sous celui de *Pantaleão da Beira;* le P. Joseph da Cruz signe ses articles des initiales X. Y.; le P. Louis Alves signe A. G. da S.; le P. Rodolphe Chorão signe I. K. et A. B.

Les Pères qui s'occuppaient le plus de politique dans la presse étaient Fernandes Santana, Antoine Azevedo, Antoine Menezes et Joachim Abranches.

Santana et Azevedo furent, durant quelque temps, les dirigeants absolus du journal *Portugal:* Santana y écrivit quelques articles sur la *Religion* et la *Politique,* et Azevedo y publia d'autres sur la *Propagande Nationaliste.* Le P. Menezes y écrivit aussi sur les *Élections.* Le P. Abranches écrivait dans le *Mensageiro do Coração de Jesus* et dans le *Mensageiro do Coração de Maria.* Benoît Rodriguès publia une brochure politique sous le titre de *Discussion Placide — Qu'a la Religion à faire avec la Politique?*

Il y avait un groupe de jésuites, où étaient les PP. Louis Campo Santo et Antoine Vaz, pour qui le champ politique était tout dans les derniers temps.

Cependant l'activité des jésuites dans la presse fut digne d'éloges dans un champ déterminé et très différent: ce fut celui des études botaniques et zoologiques. En 1902, dans leur Collège de Saint Fidèle, ils fondèrent une revue sous le titre de *Brotéria* et ils y ont successivement publié des études sur certaines branches de la faune et de la flore portugaises, telles que les zoocécidées, les fongus, les lichens, etc. De ces espèces ils ont fait quelques collections de valeur. Les jésuites qui se consacrèrent le plus à ces études furent Joachim Tavares, Camille Torrend, Charles Zimmermann, Alphonse Luisier, Antoine Pinto et Candide Mendès.

Si les jésuites de la Province Portugaise s'étaient exclusivement occupés d'études scientifiques et littéraires et de questions d'éducation élevée et moderne, non superstitieuse telle que nous l'avons vue aux chapitres XXII et XXIII, et s'ils ne s'étaient point mêlés de la politique des partis du pays, d'une manière acharnée et irritante, ils auraient donné preuve de plus de tact et ils n'auraient pas déchaîné les haines populaires ni provoqué les réclamations des catholiques eux-mêmes, comme Frutuoso da Fonseca, Abúndio da Silva et Quirino de Jesus, rédacteurs de journaux catholiques. Ils n'auraient pas non plus provoqué cette lutte honteuse contre les Franciscains de la *Voix de Saint Antoine,* qui, en politique, défendaient les principes d'une conduite sereine et d'accord avec les circonstances où le pays se trouvait, comme nous le verrons au chapitre suivant.

De tout ceci on conclut que l'influence des jésuites dans la presse leur fut nuisible ɩinsi qu'à la Monarchie elle-même, qu'ils voulaient défendre, comme l'a déclaré Álvaro ?inheiro Chagas, secrétaire de Jean Franco, le dernier Président du Conseil du Roi Charles I.er [1].

Leur influence fut même néfaste à l'Église Catholique en Portugal, car elle excita ɔrofondément l'opinion publique contre le clergé séculier que les jésuites avaient inféodé ı leur souveraineté.

Ce n'est-peut-être qu'au Parti Républicain que la presse jésuitique ait vraiment ɔrofité, car celui-ci faisait valoir admirablement les inepties du *Portugal* et les effets de a lutte politique entre jésuites et franciscains, entre le *Messager du Cœur de Jésus* et a *Voix de Saint Antoine.*

Ils n'ont donc pas à se plaindre des républicains, mais d'eux-mêmes et surtout de eurs Supérieurs, qui se sont montrés si peu habiles. Ce qui est certain c'est que le provincial Louis Cabral fut remplacé au provincialat par le P. Antoine Pinto, avant d'avoir erminé les six années de son gouvernement.

## CHAPITRE VINGT-NEUVIÈME

### Comment ils exerçaient leur influence sur la politique du pays

Nous avons vu que, durant la première période de leur résidence en Portugal, 540–1759, les jésuites exercèrent toujours une grande influence sur la Cour et sur la ɔolitique du pays. Pendant la deuxième période, 1829–1834, à l'époque du roi usurpaeur Michel, ils furent les favoris du roi et des principaux courtisans; et quoique leur nfluence politique fut moins grande à cette époque (le règne de l'usurpateur ayant été le courte durée), Pierre IV reconnut qu'elle s'était fait sentir, c'est pourquoi il se hâta le les bannir.

Pendant cette troisième époque, 1857–1910, les jésuites tentèrent, comme toujours, le s'introduire dans le domaine politique; mais cette fois, comme ils savaient qu'ils taient ici contrairement aux lois du pays, ils agirent avec la plus grande précaution, lans les premiers temps, sous le supérieur P. Ficarelli, italien; ce fut seulement plus ard qu'ils laissèrent voir leur jeu, principalement sous le gouvernement des trois derniers Provinciaux portugais, Louis Campo Santo, Joseph Magalhães et Louis Cabral.

Nous nous sommes déjà occupés de l'influence politique des jésuites aux chapitres ntérieurs, à propos de chacune des classes sociales y étudiées; mais nous allons traiter e sujet ici dans son ensemble.

#### Règne du roi Louis 1er (1861–1888)

Dans les premiers temps (1861–1888) ils trouvèrent sur le trône le roi Louis, qui tait anti-clérical [2]; une des premières mesures de son gouvernement fut le bannissement les Sœurs de Charité et des Pères Lazaristes, en 1862.

Louis épousa Marie Pie de Savoie, fille de Victor Emmanuel II qui avait écrasé le ɔouvoir de Rome.

---

[1] *O Movimento Monárquico* («Le Mouvement Monarchiste»), I, p. 10.

[2] Voir *Carlos Ier, Intime*, par le Comte de Colleville, p. 24.

Le P. Rademaker, initiateur de cette époque, se montra au début habile et astucieux en matière politique, car il sut se maintenir neutre dans la lutte encore ardente entre les catholiques, «michélistes» [1] et constitutionnels.

Il adopta une politique d'opportunisme qui lui sembla être, et qui fut en effet, la plus avantageuse pour la sécurité et le progrès de son entreprise jésuitique. Quoique fils d'un michéliste, il n'hésita pas à prêcher aux obsèques de Mr. Charles Mascarenhas, de la famille du Marquis de Fronteira, général de l'armée constitutionnelle de Pierre IV [2]. Quelques journaux catholiques de l'époque le blâmaient, parce qu'il ne suivait pas les traditions michélistes de sa famille [3], mais il poursuivait son chemin se liant aux personnalités remarquables du régime constitutionnel, qui alors était vainqueur et fort, en sorte que ces personnalités pussent l'aider dans son œuvre.

L'italien P. Ficarelli, qui fut le Supérieur des jésuites en Portugal de 1866 à 1886 — vingt ans! [4] — appartenait à la Province Romaine de la Compagnie de Jésus, ayant donc été élevé dans ce milieu de conventions diplomatiques. Ce fut lui que choisirent le Général et le Pape, à la demande de la fondatrice des Dorothées, Paola Frassinetti, pour venir aider au développement de cette congrégation féminine en Portugal [5].

Ficarelli était très sûr de lui et très astucieux; il savait bien que les lois du pays défendaient l'existence des jésuites en Portugal. C'est pour cela qu'il trouvait que ceux-ci ne devaient point se mettre en évidence, mais bien au contraire se dissimuler le plus possible.

C'est obéissant à ce principe, qu'il avait transféré la propriété de leurs maisons aux noms de trois jésuites anglais. Il était aussi d'opinion que les jésuites vivant en Portugal devaient astucieusement se tenir à l'écart de la vie politique du pays. Il réussit à inculquer ces idées dans l'esprit des Supérieurs de leurs collèges, les Pères, également italiens, Sturzo, de Campolide, De Antoni, de Saint Fidèle, et Moscatelli, du Barro. Ces Pères suivirent habilement les conseils de Ficarelli. Ainsi, au sujet du Collège de Campolide, on lit dans l'Histoire de ce Collège de l'année 1871 que «par la prudence avec laquelle les Nôtres agissent, il arrive que les impies eux-mêmes n'osent dire dans leurs journaux quoi que ce soit contre le collège». [6] Et le P. Sturzo écrivit officiellement à la Préfecture de Police (*Govêrno Civil*), s'intitulant directeur d'un collège appartenant à des Anglais.

### Règne de Charles I.er (1888-1908)

À la mort du roi Louis, le 19 octobre 1888, son fils Charles monta sur le trône. En 1886 il avait épousé Amélie d'Orléans, fille du Comte de Paris. Cette princesse avait été élevée par sa mère, qui était profondément pieuse [7] et qui la rendit extrêmement dévote et réactionnaire. La nouvelle reine devint ouvertement la protectrice des congrégations religieuses, qui jusque là n'avaient pas eu à la cour un aussi grand et puissant auxiliaire. Louis n'était pas clérical et sa femme, Marie Pie, quoique catholique, ne manifesta jamais, du vivant de son mari, de sympathie pour les congrégations religieuses. Charles aussi ne penchait pas pour le cléricalisme. Amélie cependant était non seule-

---

1 Partisans de Michel, l'Usurpateur.

2 *Hist. du Col. Camp. et Résid. Lisb.*, p. 24.

3 *Mensageiro do Cor. de Jesus,* (1903), pp. 225, 539.

4 *Histoire Col. Camp. et Résid. Lisb.,* pp. 51, 93, 161 et 172.

5 Alphonse Capecelatro, *Vita di Paola Frassinetti*, chap. xv, p. 278.

6 *Histoire du Collège de Campolide et de la Résidence de Lisbonne,* p. 59.

7 Comte de Colleville, *Carlos Ier intime,* p. 105.

ment cléricale et franchement protectrice des religieux et des religieuses, mais réussit à rendre les dames de la Cour presque aussi bigotes qu'elle; et elle obtint même que Marie Pie devînt protectrice des sœurs Dorothées, l'indiquant pour présidente de l'Œuvre de Sainte Dorothée, institution dont faisaient partie quelques dames de la noblesse qui se chargeaient d'enseigner le catéchisme aux enfants dans les églises de Lisbonne [1]. Charles même devint petit à petit moins anti-clérical.

Les jésuites, voyant les dispositions favorables des hautes régions du pouvoir, se mirent à étendre leurs visées politiques et cherchèrent à obtenir que la Royauté leur accordât des marques de considération et d'estime devant le public; ils aspiraient ainsi à ce que plus tard la Compagnie de Jésus fût nouvellement légalisée en Portugal. En 1904, le 29 juin, les jésuites organisèrent une grande procession pour commémorer le 50$^e$ anniversaire de l'Apostolat de la Prière. Cette procession sortit de la cathédrale de Lisbonne, parcourut les rues de la ville et l'Avenue de la Liberté, [2] allant terminer à la Basilique du Cœur de Jésus (au Largo da Estrela); à la porte de cette église, qui était pleine de monde, on donna la bénédiction papale, en présence du Roi et de la Famille Royale [3].

En 1905 les jésuites obtinrent que le Prince Royal Louis Philippe et l'Infant Emmanuel, qui devint plus tard le dernier roi portugais, allassent au Collège de Campolide présider à une séance solennelle de physique, le 14 mars. Les Princes arrivèrent au Collège vers 3 heures de l'après-midi; les Pères avec leurs élèves vinrent jusqu'à la porte les recevoir, témoignant la vénération la plus profonde, une grande humilité et une soumission presque honteuse, comme le prouve une photographie instantanée publiée par eux dans leur revue *O Nosso Colégio* («Notre Collège») [4], où l'on voit de vieux professeurs qui baisent servilement, presque à genoux, les mains des deux jeunes garçons, dont l'aîné n'avait que 17 ans, seulement parce qu'ils étaient de la famille royale.

En 1901, à cause de l'*affaire Calmon*, c'est-à-dire, à cause de la tentative de rapt de la fille de Calmon, consul du Brésil à Porto, rapt que l'on prétendait pratiquer pour faire entrer cette demoiselle dans un couvent, les libéraux se levèrent en masse contre les congrégations religieuses.

Une grande commission alla demander au Roi l'exécution des lois anti-congréganistes de Pombal et d'Aguiar. Le Roi et le Gouvernement firent de bonnes promesses à cette commission. Mais le résultat en fut le célèbre décret du 18 avril 1901, où il était déclaré qu'on maintenait encore comme lois du pays les lois promulguées par Pombal et Aguiar; mais ce décret ne reconnaissait pas comme appartenant à des Ordres Religieux les personnes des deux sexes considérées comme telles par le public; pour ces personnes le décret instituait, sous différents noms, des associations sujettes à des statuts sanctionnés par le Gouvernement; mais il leur était formellement défendu d'avoir le noviciat et de faire des vœux religieux; et si ces conditions étaient enfreintes, ces associations seraient immédiatement supprimées et leurs membres bannis.

Les jésuites et les autres congrégations religieuses eurent d'abord quelque difficulté à se soumettre à ces statuts sous de pareilles conditions, comme le prouvent les documents déjà cités [5], parce que d'une part ils ne voyaient point dans ce décret la légalisation des congrégations religieuses, comme ils le désiraient, d'autre part ils craignaient

---

[1] *Voir les Catalogues de l'Oeuvre de Saint Dorothée,* aux Archives Congréganistes.

[2] La principale et la plus belle promenade de Lisbonne.

[3] *Mensageiro do Coração de Jesus,* 1894, pp. 488, 495.

[4] *O Nosso Colégio,* número 1º, année de 1904 à 1905, p. 90.

[5] Voir le chapitre douzième de cet ouvrage.

que les statuts des nouvelles associations, auxquels ils étaient sujets, les empêchassent d'éluder les lois comme ils l'avaient fait jusqu'alors. Mais ils finirent par accepter, car ils comprirent aisément qu'il leur serait toujours facile d'éluder ce décret d'Hintze Ribeiro, comme ils avaient éludé ceux d'Aguiar et de Pombal. Ils reconnurent d'ailleurs que, n'ayant pas été bannis et pouvant, au contraire, continuer comme auparavant à se dissimuler astucieusement au moyen de noms de fausses associations, ils le devaient surtout à l'influence de la Reine Amélie et des dames de la Cour, et grâce à l'appui que leurs collèges masculins et féminins avaient obtenu auprès des familles de l'aristocratie et de la haute bourgeoisie, comprenant les éléments conservateurs et réactionnaires du pays.

A cette époque la reine Amélie avait déjà introduit les sœurs dominicaines dans les *Dispensaires* et *Hôpitaux* qu'elle dirigeait avec certaines dames de la noblesse. La duchesse de Palmela, qui était la première dame de la Cour, avait mis les sœurs Franciscaines dans la direction des *Cuisines Economiques*[1]. Elle contribuait pour cette institution avec de grosses sommes d'argent. Les confesseurs de la Reine et des Princes étaient maintenant recrutés parmi les congréganistes; le dernier à occuper cette place fut le P. Fragues, un Lazariste. Au temps du roi Louis, tous les ans, pendant la semaine sainte, on mandait au Palais un évêque portugais pour confesser la famile royale, ce qui était rendu public par les journaux. A l'avènement de Charles, sa femme Amélie d'Orléans fit disparaître cette coutume.

Examinant tous ces faits, à la suite du décret du 18 avril 1901, les jésuites pensèrent qu'il fallait donner de la force à un parti catholique, en formation depuis quelques années à l'intérieur même des partis libéraux; ils essayèrent alors d'engager ceux des politiciens qui étaient leurs amis à s'éloigner de ces partis pour constituer un nouveau parti autonome sous le nom de *Nationalisme*. Dans les Archives Congréganistes nous possédons une foule de lettres de différentes années, qui projettent une grande lumière sur ce mouvement politique des jésuites. J'en transcrirai à peine quelques unes, bien peu, pour ne pas grossir trop cet ouvrage; mais elles suffiront pour que l'on en déduise, d'une manière décisive, qu'à cette 3$^{e}$ époque les jésuites faisaient tout leur possible pour influer sur la politique du pays, comme ils l'avaient fait pendant les deux périodes précédentes.

Le P. Antoine Vaz, qui durant plusieurs années (1900-1908) fut le *Socius* des Provinciaux, écrivit de ce parti l'histoire suivante, sur une feuille manuscrite que j'ai sous les yeux:

«Différentes tentatives avaient été faites, depuis 25 ans, par des personnalités de la plus haute position politique (Barros Gomes, Jérôme Pimentel, Ferreira Lobo, Comte de Casal Ribeiro, etc.) pour s'organiser et multiplier leurs énergies en faveur de la Religion et de la Patrie, mais chacun se maintenait dans son parti politique plus ou moins entaché des principes libéraux; et comme l'expérience a prouvé que de pareilles tentatives ne réussissent point, car, pour que l'attaque et la défense soient efficaces, il faut de l'unité de plan et de tactique, ce qui était nécessairement affaibli par les susceptibilités politiques des combattants, il se forma un groupe d'hommes de bonne volonté, amis sincères de l'Église, ou sortis des factions politiques libérales ou indépendants, qui décida en 1901, au moment de la persécution religieuse et pour la défense de l'Église, de former un parti politique autonome sous les institutions en vigueur et avec la devise «Dieu et Patrie», et le nom de «Nationalisme», avec un programme où il est non seulement question du respect dû à la Religion Catholique, Apostolique et Romaine, qui est la Religion de l'État, mais aussi du rejet absolu des erreurs libérales. En outre, on y déve-

[1] Restaurants à très bas prix, pour les ouvriers.

loppe un programme politique incontestablement supérieur à ceux des partis libéraux dans les questions administratives, financières, morales et sociales et offrant la garantie de plus grands avantages populaires bien compris, comme tout le monde l'avoue, adhérents et étrangers.

«Et ce parti ayant déjà réalisé cinq congrès dans les principales villes du pays, où il défendit et répandit, avec l'approbation universelle, sa doctrine complètement orthodoxe dans la partie religieuse et jamais contredite dans la partie politique,—ayant déjà plus de soixante-dix mille membres inscrits qui votèrent aux dernières élections, il y a trois ans, et comptant sur la pleine adhésion de la presse catholique du pays et l'appui de tous les catholiques qui ont rejeté les maximes pernicieuses du libéralisme condamné par l'Eglise.

«Il arrive que la revue religieuse *Voz de Santo António* (Voix de S.[t] Antoine), dirigée et rédigée par des moines du premier Ordre de Saint François, résidant au Collège de Montariol, à Braga, est la *seule* exception au chœur unanime de la presse catholique. Imaginant qu'elle oriente bien les catholiques du pays, cette revue enseigne que:

«1.° Le but primordial de la société est de procurer à ses membres la plus grande somme de biens matériels.

«2.° La grande majorité des catholiques devrait fuir l'urne électorale, qui est tout à fait inconsciente.

«3.° Le vote est un acte essentiellement politique et oblige forcément l'électeur à ne le donner qu'à celui qui défend ses idées politiques.

«4.° La *Voz de Santo António* avertit toujours les catholiques qu'en vertu d'une déclaration de Sa Sainteté ils peuvent rester dans les partis actuels (et ceux qui existent en Portugal, sous les institutions en vigueur, sont *tous* libéraux, hormis le Nationalisme).

«5.° Et elle ajoute que non seulement ils peuvent, mais qu'ils *doivent* même y rester à cause de leurs idées politiques, s'il s'y trouve quelque catholique.

«6° Et pour cela, à tout catholique qui penserait sortir d'un parti libéral pour entrer dans le Nationalisme, parce que sa conscience l'y aurait décidé, la *Voz* lui signifie de rester où il est.

«7° La même Revue proclame que les catholiques doivent élargir davantage les domaines de leur tolérance jusqu'au point de s'unir aux conservateurs (libéraux) en un parti qui n'ait pas l'étiquette ostensible de catholique, dans lequel on ne présente pas, comme but principal de son action politique, des réclamations en faveur de l'Église, mais où tous soient tacitement d'accord sur la nécessité de son existence.

«8° Pour l'élection des Députés, la dite Revue proclame qu'il ne sera point fait de différence entre les catholiques militants et les non militants.

«9° Finalement, la *Voz*, soutenant que tout citoyen doit travailler pour le bien commun du pays selon ses convictions, et comme la presse catholique affirme que la proposition est vraie lorsque les convictions du citoyen sont bien fondées et le concept qu'il a du bien commun est bien formé, la *Voz* s'insurge contre la distinction entre catholiques militants et non militants, en la considérant superflue, parce que — dit-elle — l'individu qui est dans l'erreur est toujours obligé de suivre sa conscience, car il ne lui est pas possible de se convaincre du contraire. Ceci équivaut à rétablir le subjectivisme comme critérium.

«En vue de ceci et pour mettre un terme au trouble et à la discorde que de pareilles opinions ont semé parmi les catholiques, nous demandons:

«1° La *Voz de Santo António* oriente-t-elle bien ou mal les catholiques portugaies
«2° La *Voz de Santo António* est-elle, pour ce motif, digne d'éloge ou de blâme?»

Par la notice ci-dessus nous prenons connaissance, d'une manière résumée, de l'histoire progressive du *Parti Nationaliste* et du but principal de ce parti, savoir: le rétablissement légal en Portugal des congrégations religieuses et principalement de la Compagnie de Jésus. Une longue série de lettres de Emmanuel Frutuoso da Fonseca, rédacteur principal du journal catholique de Porto, *A Palavra* (La Parole), adressées au P. Séraphin Gomes, résidant au Quelhas et membre de la rédaction du *Mensageiro do Coração de Jesus* depuis 1899 jusqu'à 1908, nous retrace assez minutieusement la marche ascentionnelle de ce parti. Parmi toutes ces lettres j'en citerai à peine quelques passages qui marquent nettement les diverses étapes du parti:

1901 — Le 29 décembre.—«Le mouvement catholique est un «fiasco» de plus par la faute de messieurs les dirigeants qui trouvent que la victoire sera gagnée sans lutte et sans compromis avec les politiciens. En petit nombre, désunis et nous attaquant mutuellement, que pouvons-nous faire?... Le chanoine Anaquim est venu me saluer. Je lui en ai dit de belles sur le Cercle et la honte d'avoir diminué le format du *Correio* [1] à cette occasion où il se disait l'organe officiel du Cercle».

1902 — Le 18 juin.—«Réunion du Cercle pour créer un centre électoral. Les statuts son déjà faits; ils ont été fournis par le Comte de Samodães et affichés par Mr. Pestana. Le Nationalisme suit son chemin, mais comme un petit enfant qui commence à se tenir debout. Exception faite de l'abbé Abreu et de Mr. Pestana qui prennent la chose sérieusement, le reste est nul dans le Nationalisme ou se prépare à entrer, quand le terrain aura été défriché. L'excursion à Guimarães a très bien réussi et a fait quelque bien, quand ce ne serait que de pousser des vivats aux congrégations religieuses et aux *jésuies*. Ces gens-là ont été étonnés de ce qu'il n'y ait pas eu le plus léger incident».

1903 — Le 10 juin.—«À propos du Congrès Catholique, si vous avez déjà lu la gazette, vous savez déjà ce qui s'est passé. Passons outre... Ceux de la Commission de Lisbonne sont partis enchantés. Bertiandos était gai comme un pinson; Jacinto nageait dans la joie; Mendes Lages s'applaudissait de la grandeur du Congrès; le Dr. Pulido Garcia mangeait même sa moustache à force de se pourlécher; le Comte de Samodães a donné 20$000 réis (100 frs.) pour la quête; Mr. Pestana débordait de joie et l'abbé Abreu, s'il n'est pas mort de joie, c'est qu'il s'est souvenu qu'il est encore nécessaire ici pour continuer à envoyer des lettres partout, etc.» [2].

Le Nationalisme, ayant déjà quelques centres et des voix électorales, commença à être recherché par le Parti Libéral Conservateur (Régénérateur) pour accords électoraux.

1905 — Le 25 août.—«Un groupe de Nationalistes maniaques étudie la proposition faite par Vargas à Jacinto et qui consiste en ce que les Nationalistes forment l'extrême

[1] Il s'agit du *Correio Nacional*, organe officiel du Parti Nationaliste, dont le directeur principal était le Dr. Anaquim, chanoine de la Cathédrale de Lisbonne.

[2] Les personnes auxquelles cette lettre fait allusion étaient celles dont les jésuites se servaient surtout pour leur mouvement Nationaliste. Mendes Lages devint veuf en 1908 et entra dans la Compagnie de Jésus. L'auteur de la lettre caricaturise ces figures, en leur donnant la forme qui les caractérise parfaitement: c'étaient des créatures très réactionnaires, très ridicules et d'une basse mentalité.

droite du Parti Régénérateur; nous aurions pour chef suprême le Prince des Séraphins, puis, le beau et blond Jacinto» [1].

1906 — Le 27 juillet.—«Pour le moment il n'y a encore aucune entente avec les Nationalistes. Il y a des négociations entre Jacinto et Hintze; celui-là exige que les Régénérateurs donnent aux Nationalistes autant de Députés qu'aux Dissidents».

Les Dissidents, dont il est question dans cette lettre, c'était le parti dont le chef était l'ex-Ministre Alpoïm, qui s'était séparé du Parti Progressiste dirigé par Joseph Lucien de Castro. Le Parti Régénérateur avait aussi subi, auparavant, une dissidence: Jean Franco et ses amis politiques s'étaient séparés de leur chef Hintze Ribeiro. Les jésuites avec les Nationalistes cherchèrent alors à acquérir de l'importance politique, mettant à profit la faiblesse des partis rotatifs du Gouvernement, faiblesse qui provenait de ces dissidences. Les Nationalistes suivirent alors le chemin des ententes ou accords politiques pour obtenir des Députés à eux au Parlement.

Comme nous l'avons vu par la lettre précédente, l'accord se faisait en 1906 avec Hintze, qui gouvernait; en 1907 Jean Franco montait au pouvoir et c'est avec lui que traitèrent quelques uns des chefs Nationalistes, quoique plusieurs d'entre eux fussent en désaccord avec ce chef de parti.

Le Gouvernement de Jean Franco, prenant rapidement le chemin de la dictature, irrita tous les vrais libéraux et surtout le Parti Républicain qui alors avait déjà acquis une grande force dans le pays. Ce fut à cette occasion que les jésuites décidèrent de prendre part, effrontément, à la politique: ils se chargèrent du journal intitulé *Portugal,* obtenant de la Comtesse de Sarmento quelques milliers de francs pour relever l'entreprise du journal qui avait fait faillite [2].

Ce fait n'a point passé inaperçu dans la presse catholique. Ainsi, le rédacteur de *A Palavra,* Emmanuel Frutuoso da Fonseca, déjà cité, écrit à son ami le P. Séraphin Gomes:

«Ici on dit que la Compagnie a dépensé une grosse somme pour payer les dettes du journal *Portugal*».

Le P. Santanna était le principal rédacteur du *Portugal,* mais ses articles ne plaisaient pas beaucoup à certains catholiques, comme au précité rédacteur de *A Palavra* qui, le 27 janvier 1908, écrivait à son ami:

«... Il me semble que Santanna ne fait pas bien de se mêler des affaires de l'administration. Et, entre nous, ses articles sont excellents, mais je les trouve inopportuns. Ce n'est point avec du vinaigre que l'on attrape des mouches. Les temps ne sont pas encore propices pour des articles de cet ordre, qui indignent les ennemis et déplaisent à un grand nombre d'amis. Nous traversons une période d'agitation et il faut être prudent, parce que les journaux attaquent déjà les jésuites et le Quelhas et il peut se

---

[1] Prince des Séraphins c'était le nom qu'on donnait à Hintze Ribeiro, parce qu'il avait reçu une décoration étrangère avec ce titre. Hintze Ribeiro était le chef du Parti Régénérateur, le parti le plus conservateur de la politique gouvernementale d'alors. Vargas était un des Ministres d'État Le beau et blond Jacinto c'était Jacinto Candido, chef Nationaliste, dont le type blond et efféminé se prêtait aux plaisanteries de l'époque.

[2] Ce fut le Père Santanna qui obtint cet argent de la Comtesse de Sarmento, comme j'en conclus d'une lettre de Joseph Antoine Barroso qui, pendant de longues années, fut l'aide du procureur des jésuites et aussi l'administrateur des journaux catholiques à orientation jésuitique. Dans les livres de comptes des jésuites on voit la somme de 17 *contos* (85:000 francos) dépensés par les jésuites pour leur journal *Portugal.* La Comtesse de Sarmento était une dame très riche et très dévote; elle avait pour confesseur le Père Santanna, comme on le voit par le *Journal de la Résidence du Quelhas* qui se trouve aux Archives Congréganistes.

produire quelque chose de désagréable. Mais que ceci soit dit seulement entre nous, car le Quartier Général est à Lisbonne et voit mieux ce qu'on fait que moi ce que je dis».

Cependant Santanna devenait chaque fois plus agressif dans la politique et excitait contre les jésuites la haine de tous les libéraux et surtout des républicains qui, sentant que l'opinion et la volonté du pays étaient chaque fois plus de leur côté, préparèrent une révolution pour le 28 janvier 1908, qui ne s'est pas réalisée, parce que les chefs de la conspiration furent découverts et arrêtés par les ordres de Jean Franco, chef du Gouvernement.

Ces arrestations eurent pour ce Ministre des conséquences funestes, comme nous le verrons.

Le rédacteur de *A Palavra* continuait cependant à désapprouver les articles politiques que le P. Santanna publiait dans le journal *Portugal;* ainsi il écrit presque prophétiquement à son ami, le 1er février 1908:

«Je trouve que le *Portugal* n'est pas bien entre les mains du Quelhas, parce que au dehors on le sait, et les haines retombent sur la Compagnie. Comme tu le sais, je lis tous les journaux et je constate qu'ils attaquent davantage la Compagnie, depuis que le *Portugal* lui est confié. C'est un danger. Je sais bien que de toutes façons ils haïssent la Compagnie, mais, si elle cesse d'être en évidence, ils l'oublieront un peu. Si la révolution avait réussi, les maisons de Quelhas et de Campolide en auraient souffert, et cela peut-être parceque le P. Santanna écrit dans le *Portugal.* Ils le savent tous et l'ont dit dans leurs journaux».

La révolution du 28 n'avait pas pris et Jean Franco réussit à mettre en prison les principaux républicains, des journalistes et députés, comme França Borges, directeur de *O Mundo* (Le Monde), et les docteurs Antoine Joseph de Almeida et Alphonse Costa, députés très aimés dans tout le pays; et il fit signer par le Roi Charles un décret terrible de bannissement perpétuel de ces prisonniers dans des régions insalubres. Ce décret fut publié dans le journal officiel *(Diário do Govêrno),* le 30 janvier 1908. Mais ce fut un décret de peine de mort pour le Roi qui le signa: car le 2 février suivant, comme il revenait de Vila Viçosa, arrivant à Lisbonne vers 4 heures de l'après-midi, en traversant la Place du Commerce en voiture vers la Rue de l'Arsenal, il fut tué à coups de fusil, ainsi que le Prince Royal, par quelques conjurés. Par suite de ces deux morts, le second fils du Roi, le Prince Emmanuel, monta sur le trône. Pendant son règne très court, qui ne dura qu'un peu plus de deux années, les jésuites continuèrent de plus en plus à s'immiscer dans les luttes politiques.

### Règne de Emmanuel II (1908–1910)

Les jésuites et les catholiques nationalistes ne surent pas voir les conséquences de la mort de Charles Ier et de son fils; ils ne voulurent pas comprendre que le pays détestait les idées jésuitiques et rétrogrades, parce que le pays voulait avancer. Au contraire, comme ils voyaient maintenant sur le trône un roi très jeune (de dix-sept ans à peine), dont le confesseur était un prêtre congréganiste (le Lazariste Fragues) et qui avait pour conseillère et dirigeante presque absolue sa mère, la réactionnaire Reine Amélie, qui se confessait au même Lazariste — les cléricaux trouvèrent que l'occasion était opportune pour miner au Palais. Ainsi l'avoue le rédacteur de *A Palavra* à son ami jésuite, le 5 de ce même mois de février, trois jours seulement après la mort du Roi Charles:

«Au Palais nous devons maintenant avoir plus d'affection sincère.

«La Reine mère doit être à nous; le Roi, élevé comme il l'a été, doit sentir de la sym-

pathie pour nous. Comme les desseins de Dieu sont insondables, qui sait si d'un grand malheur et d'un manque d'humanité il ne résultera pas un grand bien?

«Dieu veuille que la Direction du journal le *Portugal* soit confiée, au moins apparemment, à quelqu'un qui puisse faire face au jacobinisme, car si l'on continue à dire que c'est le Quelhas qui y gouverne, il peut se produire quelque chose de désagréable, surtout maintenant que les *rotatifs* lèvent la tête. Jules de Vilhena est un homme insensible, qui me fait peur. En outre, la Compagnie et ses collèges doivent filer doux, autrement ils seront battus. D'autre part, si un membre de la direction du parti Nationaliste n'est pas d'accord avec l'orientation du journal *Portugal,* cette mauvaise volonté peut se manifester, et produire une certaine hostilité contre la Compagnie, de la part de quelques Nationalistes plus révolutionnaires».

En effet les jésuites ont apparemment confié la direction de leur journal *Portugal* à une société de prêtres dénommée *Veritas.* À partir de ce moment le rédacteur principal fut un certain abbé Matos, qui avait été rédacteur du journal libéral progressiste *Correio da Noite* (Courrier du Soir). Mais en réalité les jésuites continuèrent à exercer leur influence dans la politique du journal *Portugal* et du Parti Nationaliste, comme on le déduit du *Diário da Residência do Quelhas* (Journal de la Résidence du Quelhas) où il est rendu compte des incessantes visites des chefs nationalistes et des rédacteurs du *Portugal.* Ce fut surtout au Nord du pays, dans la province du Minho, où la dévotion catholique est plus forte, que les jésuites devinrent les chefs absolus du Nationalisme, y développant une lutte violemment agressive contre les franciscains qui ne suivaient pas intégralement la doctrine jésuitique. Les jésuites afirmaient que c'était un devoir de conscience pour tous les catholiques de s'éloigner de tous les autres partis politiques portugais, parce que c'étaient des partis libéraux, et de s'inscrire uniquement au Parti Nationaliste; agir autrement c'était un péché mortel. Par contre, les franciscains disaient que les catholiques pouvaient rester dans les partis où ils étaient et voter pour les députés de ces mêmes partis qui s'engageraient à défendre l'Église catholique. Cette question était débattue dans la *Voz de Santo António* (Voix de S^t^. Antoine) par les franciscains, et dans le *Mensageiro do Coração de Jesus* (Messager du Cœur de Jésus) par les jésuites, dont le rédacteur était le P. Joachim Campo Santo. Les jésuites ont agi d'une manière extrêmement curieuse dans cette lutte politique contre les franciscains, qui nous est révélée par maintes lettres de plusieurs Pères, lettres conservées aux Archives Congréganistes. J'en reproduirai quelques unes qui prouvent, à l'évidence même, qu'ils s'immisçaient dans la politique et attaquaient, comme au temps jadis, les autres congrégations religieuses.

Le 13 mai 1909, le P. Louis Campo Santo, qui avait été le Provincial des Jésuites de 1897 à 1903 et qui, à la date de cette lettre, était le Supérieur de la Résidence de Braga, écrivait à son frère, le P. Joachim, ceci:

«Mon cher P. Joachim, — je vous demande de lire le premier article de la *Voix de Saint Antoine* de ce mois de mai. Vous y verrez des fautes de logique et des erreurs très funestes pour les temps que nous traversons. Les petits moines ont été vaincus, mais pas convaincus par l'abbé Faria [1] et sont revenus à la charge... Au moment présent, je crois, beaucoup de gens reconnaîtront que ce ne sont point les susceptibilités de charité ou de prudence qui nous empêchent d'entrer dans la lice pour défendre la

---

[1] Cet abbé Faria s'appelait Joseph Lopes Leite de Faria. Il était rédacteur de *Restauração* (Restauration), journal nationaliste de la ville de Guimarães. Grand ami des jésuites et ennemi des franciscains, il écrivit contre ces derniers un rapport accusatoire qui est conservé aux Archives Congréganistes.

vraie doctrine, mais plutôt le manque de courage et surtout la lâcheté dont tant de gens souffrent à cette époque.»

Le 25 du même mois, le P. Antoine Vaz, membre de la même Résidence de Braga, écrivait au Supérieur Louis Campo Santo, qui était alors en mission à Ponte da Barca:

«Il est absolument nécessaire et urgent que le P. Joachim publie, dans des articles au journal *Portugal*, ce qu'il a écrit pour la *Lettre* du *Mensageiro*... Monsieur le Vice-Recteur, ainsi que tous les prêtres du Séminaire, est indigné contre la *Voz* et les *Vozeadores*, [1] et j'ai déjà entendu quelqu'un dire que c'était aux jésuites de défendre la vérité».

Le 6 juin, le P. Louis insistait auprès de son frère Joachim de cette manière:

«Il me plaît beaucoup que la *Lettre* soit publiée, au milieu de ces ténèbres que les petits moines s'efforcent de répandre. On dirait que l'âme religieuse est affolée en Portugal. Avez-vous vu Abúndio dans la *Liberdade* et Germano dans le *Bem Público*? [2] Ils sont tous fous! Il faut que la Compagnie s'empresse de défendre l'Église, quoi qu'il arrive. C'est pour cela qu'elle est née, qu'elle est morte et est ressuscitée. J'ai été informé de ce qu'un autre numéro de la *Voz* a déjà paru hier et qu'il insiste, citant le *Siglo Futuro* [3] en sa faveur...

«Je vous prie de ne pas leur épargner le sel et le poivre, car les fautes ne sont point commises par ignorance. Ils font parade de leurs nouveautés, et *quoad mores* et tenue extérieure, ils errent au hasard, sans s'inquiéter les uns des autres, faisant ainsi songer aux vieux couvents relâchés. L'année dernière il est venu ici un Père espagnol gradué dans son Ordre et portant le titre d'Inspecteur. On dit qu'il s'en est retourné fatigué de les réprimander à cause de leurs idées modernistes ... mais il n'y a point réussi».

Cette question fut même très débattue entre les jésuites. Ceux de la Résidence de Braga, les PP. Louis Campo Santo, Antoine Vaz, Jean Arraiano et aussi le P. Menezes, Socius du P. Provincial, étaient de farouches défenseurs du devoir de conscience qui ordonnait aux catholiques de s'inscrire au parti Nationaliste, tandis que le P. Joachim Campo Santo, rédacteur du *Mensageiro do C. de Jesus*, le Provincial Louis Cabral et aussi le Nonce Apostolique Tonti n'étaient point de la même opinion. Sur ce point nous avons deux lettres, adressées au rédacteur du *Mensageiro do C. de Jesus*, rapportant une très vive discussion qui eut lieu dans la Résidence de Braga. Une de ces lettres est du P. Louis Campo Santo et l'autre du P. Jean Arraiano. De celle de ce dernier nous transcrirons les passages suivants (elle est datée du 4 août 1909):

«Le P. Provincial (qui a passé par ici en allant au Gerez et a subi une vraie sabbatine, car durant plus d'une heure nous avons tous argumenté contre lui) est d'opinion qu'il n'y a pas le devoir de conscience; mais le P. Socius, qui est également venu, est de notre opinion. Je pense que cette manière de voir du R. P. Provincial est due à l'influence du milieu où il vit: à Lisbonne il n'y a pas de mouvement nationaliste. C'est comme si ce parti n'existait pas. Il nous a dit que M. le Nonce pense aussi de même; ce n'est pas étonnant, il est diplomate: il ne veut point d'obstacles et ignore la vie du Nationalisme. S'il n'existait pas de parti Nationaliste, nous aussi nous n'aurions aucune raison d'imposer le devoir de quitter les partis monarchistes dans lesquels chacun militerait. Mais du moment qu'il s'est formé un parti politique, vraiment catholique, à l'occa-

---

[1] *Les partisans de la «Voz».*

[2] Abúndio da Silva et Germano dos Santos étaient rédacteurs, respectivement, des journaux catholiques de Lisbonne *Liberdade* (Liberté) et *Bem Público* (Bien Public), qui eurent peu de lecteurs et furent de courte durée.

[3] Le *Siglo Futuro* était un journal catholique espagnol.

sion de la persécution religieuse de 1901 au prix de tant de sacrifices, d'afflictions et de vies, et le voyant se développer à travers tout ce pays, au point de former un parti qui pourra faire face au courant ruineux des autres partis, n'avons-nous pas le grave devoir d'y adhérer? Ou les déductions légitimes du droit naturel sont sans valeur, ou ce devoir existe. Les arguments allégués en faveur du contraire ne peuvent en aucune façon infirmer cette thèse. Et le P. Antoine d'Azevedo n'était exagéré que sur la manière. Le premier article (que nous avons lu avec grande anxiété et curiosité), quoique insipide par sa trop grande douceur envers les adversaires, nous a laissé cette seule impression: que V. R.$^{ce}$ ne voulait pas se manifester sur le devoir de conscience; et lorsque nous avons vu la *Voz* interpréter ainsi V. R.$^{ce}$, nous nous sommes tous insurgés contre elle; et c'est là-dessus — si je ne me trompe — que le R. P. Supérieur vous a écrit d'ici. = *Jean Arraiano,* S. J.».

En effet le P. Louis Campo Santo, Supérieur de la Résidence de Braga, avait écrit, le 3 août, à son frère, rédacteur du *Mensageiro,* la lettre suivante:

«Mon cher Joachim.— Vous avez été très heureux dans tout ce travail contre la *Voz,* excepté sur un point: c'est quand vous avez déclaré ne pas croire que ce fût un devoir de conscience d'adhérer à un parti catholique déjà formé et avec un programme si glorieux, comme c'est le cas en Portugal. Vous avez de la sorte brisé la cruche à l'entrée de la porte, en revenant de la fontaine. C'est un vrai désastre qui ne peut être bien apprécié qu'ici dans le Nord. Que d'hésitants sont restés, avec armes et bagages, dans les partis libéraux, où leur conscience les persécutait, et se préparaient déjà pour une émigration salutaire? Mais ainsi l'honneur et le profit sont chez eux, ainsi que la conscience et l'argent, et bien fou et utopiste est celui qui sacrifie ses intérêts matériels à des balivernes d'idéaux politiques. Je dis cela, parce que hier est arrivé ici, en passant pour aller au Gerez, le R. P. Provincial avec son Socius le P. Menezes, et les Pères d'ici déploraient *una voce* le malheur de cette déclaration. Ce fut une vraie sabbatine où le R. P. Cabral — qui n'a point étudié cette question et qui habite le Midi où le Nationalisme n'est encore qu'un cas *rationis ratiocinantis* — est resté interdit sans savoir que répondre. J'ai compris qu'il croyait que nous disions que celui qui n'est pas dans le Nationalisme tombe, *ipso facto,* en péché mortel — et ce n'est pas du tout cela. Il faut que ce soit fait par évolution et par l'éducation, en formant bien les consciences avec les précautions de l'admonestation prescrites par la morale, sans former des consciences faussées, mais aussi sans les laisser s'endormir dans une stérile tranquillité. C'est le P. Menezes, Socius, qui s'est fait remarquer davantage dans la sabbatine — en soutenant le devoir très grave d'adhérer au parti catholique, comme il l'a déjà affirmé dans la presse en de successifs articles qu'il est prêt à rééditer. Il a mérité que le R. P. Cabral lui dise aussitôt, et publiquement dans le réfectoire, devant nous tous: «Vous aviez le devoir d'être franc envers moi et de ne pas me cacher votre manière de voir sur cette question». À ce moment j'ai dit au R. P. Provincial qu'il y avait bien deux mois je lui suggérais que ce serait un grand avantage de réunir quelques Pères, connaisseurs des questions morales, afin d'uniformiser la doctrine sur ce point qui est capital à notre époque pour l'*idem sapiamus, idem dicamus omnes*».

Cinq jours plus tard, le même P. Louis Campo Santo écrit au P. Joachim, son frère, «ouvrant son intérieur», comme il disait:

«Maintenant je vais ouvrir mon intérieur sur le cas. J'ai été Nationaliste des premiers, je trouve le programme excellent; mais j'ai été découragé en voyant les chefs, et si Dieu n'envoie pas un homme, c'est parce qu'il ne veut pas guérir le paralytique dans la piscine. Je me suis ranimé à présent, non que nous ayons un homme (quoique j'aie assez de confiance en Pinheiro Torres), mais mon âme s'est révoltée, en voyant des moines démolir à coups de pioche un peu de bien que l'on avait élevé. Je ne peux

pas voir le spectacle de la guerre faite à un drapeau, qui a déjà assisté à beaucoup de sacrifices, à beaucoup de dévoûments et qui ne peut couvrir que des hommes dévoués à la cause de Dieu et de la Patrie, sans aucune préoccupation d'intérêts. Depuis le commencement j'aurais voulu que cette question fût envisagée sous ce point de vue.

«C'est alors que les moines auraient reçu en plein les douches qui seraient venues calmer leurs nerfs, leurs velleités de passer pour intellectuels. Ils se seraient gardés d'aller interroger le Saint Siège, si leur habitude de se moquer du bien était licite ou illicite. Enfin je vous rends justice, en supposant que vous craignez justement une interrogation importune, mal formée sur le point de doctrine: est-ce un péché de ne pas entrer dans le Nationalisme tel qu'il est en Portugal? Un *quaeritur* simple et naturel envoyé à Rome, surtout si Monseigneur le Nonce le marque du cordon de St. François, se retournerait certainement contre nous et nous en sortirions peu dignement.»

Le P. Antonie Vaz, un autre jésuite de la Résidence de Braga, critiquait dans une lettre du 11 août 1909 le ton peu agressif du P. Joachim Campo Santo dans les *Lettres du Messager*, par ces mots: «Dans cette question vous insistez plutôt (il me semble) sur l'union des catholiques pour le bien du Portugal, que sur l'union pour la défense et le bien de l'Église. Et il me semble que c'est cette défense et ce bien de l'Église qui imposent le plus aux catholiques, et surtout aux prêtres, le grave devoir de ne pas se liguer avec les partis libéraux, ennemis déclarés ou hypocrites, mais implacables de la même Église notre Mère.»

Le P. Joachim Campo Santo, forcé par ces Pères, écrivit dans la revue mensuelle *O Mensageiro do Coração de Jesus*, parue au commencement de septembre 1909: «Mais le devoir existe, comme je le dis, et me reportant à l'*Intention* de juillet, j'embrasse l'opinion de S. A. (le P. Santos Abranches), à l'égard du devoir de voter, du devoir de l'union électorale catholique pour l'efficacité du vote et de l'union politique pour l'efficacité de l'union électorale» [1]. Cet article fut le dernier que le P. Joachim Campo Santo écrivit dans le *Mensageiro*, puisqu'il mourut le 29 de ce même mois.

Le P. Louis Campo Santo voulait même que les franciscains fussent bannis du Portugal, car dans une lettre du 11 août 1909 il avait écrit à son frère le P. Joachim: «Ils ont besoin d'être fouettés, parce que là il n'y a pas d'esprit et vous les chatouillez tout simplement. Donnez-leur une correction, car ils sont grossiers, comme on le voit par leur style. Ici tous les bons prêtres séculiers désirent et demandent au Seigneur que cette race de moinillons disparaisse de Braga et du Portugal, parce qu'ils désunissent au lieu d'unir, ils mentent comme les disciples de Voltaire et le mal qu'ils font ici au Nord, même *quoad mores*, est incalculable.»

Ne pouvant bannir les franciscains de Braga et du Portugal au moyen du pouvoir civil, ils voulurent les bannir de la presse, en faisant supprimer la *Voix de Saint Antoine*, au moyen du pouvoir ecclésiastique et de la voix du Pape. Ils se servirent à cet effet du Nonce et de leurs amis de Rome. C'est ce que l'on déduit clairement de quelques lettres des jésuites que j'ai devant moi. Je vais en choisir deux pour les transcrire. La première est du P. A. Barros, Recteur du Collège de Campolide, adressée le 4 juillet 1909 au P. Provincial, dans laquelle il lui dit: «Monseigneur le Nonce demande une liste des erreurs des gens de la *Voix de Saint Antoine*, et que quelqu'un veuille les réfuter dans un journal ou dans une revue catholique. Dimanche, comme il vient à la première communion, je lui remettrai un travail du P. Azevedo où se trouvent les erreurs du dernier article et des textes de l'encyclique de Léon XIII en opposition claire à la

[1] *Mensageiro do Coração de Jesus*, Septembre 1909, n.º 342, p. 409.

doctrine des franciscains; mais il demande les erreurs modernistes, etc., des articles précédents. Vous ne les avez pas?»

La question fut portée à Rome, toujours adressée par les jésuites, mais par plusieurs voies. Hors l'intervention du Nonce, connue par la lettre précédente, nous avons maintenant l'intervention directe du P. Socius du Provincial, indiquée dans la lettre suivante, datée du premier février 1910, écrite au même P. Socius, par le jésuite Louis Gonzague da Fonseca, qui était alors étudiant en théologie à Rome: «Rd. Père en Ch$^{t}$.—J'ai reçu la vôtre, en réponse à laquelle voici ce que je peux dire: j'ai commencé à m'occuper de l'affaire; mais vous savez que les choses ici à Rome ne vont pas si rapidement. Puis je suis sûr que, si on présente ces deux papiers ou rien, c'est presque la même chose. La plupart des propositions sont ambiguës et peuvent souffrir une interprétation bénigne: il est donc très difficile que la S. Congr. se prononce sur elles: c'est aussi l'avis du Rév. P. Recteur d'ici, et de la personne à laquelle je me suis adressé pour les présenter. Ils disent tous qu'ils veulent le *contexte*. D'ailleurs la dite personne qui s'est occupée de la question [1] avec le Secrétaire du Saint Père et avec le vice-président de la Congr. me dit qu'au Vatican on s'intéresse beaucoup à la question et que l'on a souvent demandé des documents pour prendre une décision. On veut cependant agir avec prudence, surtout à présent, après une question où le Général de l'Ordre a reçu un *miramur*, mais où ils semblaient avoir un peu raison. Par conséquent la dite personne m'a conseillé de faire venir les numéros de la Revue ou, mieux encore, la collection des deux dernières années: il serait utile de souligner les propositions suspectes ou au moins de noter les articles qui les contiennent. Ainsi la moitié de la besogne serait faite, car, quoiqu'il y ait au Vatican des personnes qui comprennent bien le portugais, on verrait mieux les choses, si elles étaient indiquées. On voudrait aussi la collection des journaux catholiques qui ont réfuté ou combattu les doctrines dont il s'agit. Il serait à désirer que toutes ces choses vinssent en double, car une copie irait à la Congr., l'autre au chargé des affaires extraordinaires au Vatican. Il est clair que ceci sera traité secrètement ici, sans que l'on dise d'où sont venus les documents qui forment le corps de délit.

«Voici ce que je peux vous dire aujourd'hui. Si vous êtes d'accord, la réponse ne devra pas se faire attendre. Dieu sait combien de temps cela s'attardera ici, dans la Rome éternelle. Si cependant vous avez d'autres intentions, veuillez vous expliquer. Je n'ai pas dit d'où venait le papier: j'ai dit qu'il venait par l'entremise d'un des Nôtres qui désirait le plus grand secret et que je n'en connaissais pas la source.—Je trouve que j'ai dit la vérité... J'attends votre réponse et je vous prie de ne pas m'oublier dans vos prières.—Rome, le 14-2-910.—*Louis G. da Fonseca, S. J.*»

On voit par cette lettre combien était fausse l'affirmation faite par le P. Menezes dans le *Mensageiro* des n.$^{os}$ de janvier, de février et de juin de cette même année, pages 57, 118 et 351, où il disait au nom des rédacteurs du *Mensageiro* et de l'Association à laquelle ils appartenaient, que Rome n'avait pas été consultée par eux, ni directement, ni indirectement sur le devoir de conscience.

Le fait est que Rome décida en faveur des jésuites et le Saint Père envoya une sommation à l'Archevêque de Braga pour faire supprimer la *Voix de Saint Antoine,* qui fut en effet supprimée. Les franciscains de Montariol obéirent et la *Voix* cessa de paraître.

---

[1] «Cela veut dire qui d'autres fois s'est occupée, avec ces personnes, de la question des *Doctrines de la Revue* (la Voix de Saint Antoine) et du mal qu'elles causent en Portugal. Il est clair que l'on n'a pas encore eu le temps de s'occuper des papiers qui sont venus maintenant».

Les jésuites célébrèrent le cas avec la plus grande joie, comme on le voit par la lettre suivante du P. Antunes Vieira, datée de 12 mai 1910: «Ici on n'a pas parlé d'autre chose, hier et aujourd'hui, que de la fameuse sommation du Saint Père à Monseigneur l'Archevêque de Braga au sujet des bons Pères Franciscains. Ils ne l'ont pas volé. *Comme les voilà aplatis,* s'ecrie le P. Jean, *maintenant ils ne chanteront plus si fort.* Et le très savant Cardinal Neto? Enfin il est prouvé une fois de plus, comme le disait Monseigneur le Nonce, que ce Pape n'est pas fort sur le protocole».

Cependant la politique portugaise était très mouvementée: plusieurs ministères de peu de durée étaient successivement tombés et Teixeira de Sousa, monté au pouvoir, s'était lié avec les *alpoïnistas*,[1] les plus avancés parmi les royalistes, et essayait de faire de la politique libérale. Il eut contre lui les partis monarchistes les plus arriérés, ainsi que le parti *nationaliste* dirigé par les jésuites, et ceux-ci se jetèrent effrontément dans la lute électorale contre le ministère Teixeira de Sousa qui, peu de temps auparavant, avait été appelé par le Roi aux conseils de la Couronne. Ils votèrent et cherchèrent à faire voter tout le monde pour le parti conservateur, en opposition avec le ministère. Nous avons plusieurs lettres qui nous éclairent là-dessus: j'en transcrirai seulement quelques unes.

Commençons par celle du Provincial à un consulteur de la Province, qui est bien explicite:

«R. P. en C.[t] — Il y a bien des gens ici qui disent que les Nôtres, qui sont recensés, doivent aller voter le cinq août, et que c'est un devoir rigoureux, surtout en ce moment où il ne s'agit pas de voter pour un parti, mais pour la monarchie. J'en suis assez angoissé. Je ne voudrais pas réunir de nouveau la consulte pour cela, c'est pourquoi j'ai pris la résolution de demander à chaque consulteur son opinion. Je l'attends et je compte toujours sur les prières de V. R. — *L. G. Cabral — S. J.*».

Ils décidèrent enfin d'aller tous voter, excepté le Provincial pour éviter le scandale, et pourtant le Patriarche, consulté à cet égard, s'était déclaré contre le vote. Ceci et la manière dont les jésuites se conduisirent au moment du vote, le P. Ilhão, Ministre de Campolide, le dit au Recteur du Collège, le P. A. Barros, alors absent aux Thermes, dans une lettre détaillée à cet égard:

«Mon Rev. P. Recteur. — Tout s'est jusqu'à présent passé très tranquillement; les Nôtres, comme on l'avait décidé d'abord, sont allés voter et tout s'est passé à merveille, lorsqu'à la fin, Sébastien, le tailleur, a tout gâté. Chaque bulletin se trouvait dans la circulaire adressée aux électeurs et j'ai remis l'enveloppe, telle qu'elle était venue, à chacun des électeurs. Ce bulletin devait être remis au Président du bureau et c'est ce que tout le monde fit; mais cet imbécile a donné la circulaire avec le bulletin dedans. On crut évidemment que c'étaient deux bulletins et cela ne passa pas. Il dut se retirer aussitôt, car on l'indiquait pour ne pas voter après; mais il attendit le deuxième appel et présenta son bulletin; grand brouhaha: — Il est de Campolide, à la porte, à la porte — et on le poursuivait. Le Curé le mit dans la sacristie; le Président — c'était Macedo qui avait présidé, à Lapa, aux examens de la 5[e] année — couvrit l'urne avec son chapeau et Chico Miranda, qui allait voter, se retira prudemment et il ne veut pas y retourner, parce que maintenant vers le soir, les esprits deviennent exaltés et c'est dangereux. Combien je regrette que ceci se soit passé avec Campolide.

«Hier nous avons hésité si nous devrions aller donner nos voix ou non: le Rév. Père Provincial est allé consulter son Éminence le Patriarche de Lisbonne, qui lui a dit que nous ne devrions pas aller voter; mais après que le Père Provincial lui a exposé les

---

[1] Les partisans de l'ancien Ministre *Alpoïm*.

raisons que nous avions pour aller, il a vu que la question était plus grave, et en raison de cela il n'a pas donné une décision. Le soir se sont rassemblés en consulte, avec le R. P. Prov., les Pères Cruz, Castelo, Nazaré et moi et on a pris la décision d'aller voter, comme on avait déjà résolu, et, comme le Père Provincial était d'opinion d'aller voter luimême pour ne pas faire du scandale, nous avons été d'avis qu'il ne devait pas aller donner sa voix.

«Aujourd'hui tous les Pères ont dit la messe en 1ère intention, pour le bon résultat des élections et pour que N. S. écarte de nous les dangers qui pourraient advenir de la part que nous prenons aux élections. A 9h,30 on a exposé le Saint Sacrement dans la Chapelle pour le même motif, avec adoration jusqu'aux litanies. Le R. P. Provincial est très préoccupé. Que Notre Seigneur lui donne la force de supporter ce fardeau et ce chagrin. Je fais des vœux à N. S. pour que votre santé ne se ressente pas des épreuves auxquelles N. S. vous soumet. Ici il n'y a rien de nouveau, si ce n'est ce que l'on dit du Barro et de St. Fidèle, mais dont on ignore encore le fondement. 28–8–910. — Je suis en union de prières et SS. De V. R.ce S. en C.t Ilhão».

Cette nouvelle est complète, il n'y manque pas la partie comique du tailleur imbécile. Mais, malgré tout, les jésuites ont perdu l'élection, et de Braga, où ils avaient aussi lutté à outrance, le P. F. Pereira, S. J. écrivait le 30–8–910: «Ici il y a eu grande joie et espoir de vaincre dans la lutte engagée et terminée hier; mais aujourd'hui ceux qui allaient chanter victoire se sont vus mystifiés par le plus grand fourbe politicien du Portugal. Le très cher P. Ilhão le connait bien, qu'il le dise à V. R.ce».

À Rome les jésuites débattirent aussi la question électorale et il y avait des opinions pour et contre, comme le dit dans une letre le P. Louis G. da Fonseca qui y faisait son cours de théologie: «Dans quinze jours il y aura des élections de députés. Ceux des nôtres qui pouvaient voter se sont tous fait inscrire et il parait que le désir du P. Provincial serait de les voir voter tous, puisque le Saint Père le permet. Je ne sais cependant pas ce qu'ils feront, car les vieux Pères qui sont contraires ne manquent pas; c'est, je crois, parce que dans leur temps cela ne se faisait pas.» — (Rome, 21–2–1909).

L'opinion de ces vieux Pères était la seule sensée, non seulement à Rome, mais encore plus en Portugal, car l'intervention des jésuites dans la politique portugaise pendant les dernières années de la monarchie, se servant de la presse, de la chaire, du confessionnal et de tous les autres moyens de combat électoral, fut une des choses qui irritèrent le plus le peuple contre eux et contre les autres ordres religieux entrainés par eux. En sorte que la République étant proclamée le 5 octobre 1910, Campolide et Quelhas furent aussitôt attaqués, comme l'avait prédit le Rédacteur de *A Palavra*, Emmanuel Frutuoso da Fonseca, et un des actes que ce peuple exigea immédiatement du Gouvernement Provisoire fut le décret qui bannissait les jésuites et supprimait toutes les congrégations, lequel ne se fit pas attendre, puisqu'il parut, trois jours après la proclamation de la République, le 8 octobre.

## CHAPITRE TRENTIÈME

### L'œuvre des jésuites portugais dans les missions d'outremer

Ce n'est qu'en 1890, trente-deux ans après leur retour en Portugal, que les jésuites portugais établirent définitivement des missions dans les colonies portugaises. Leur œuvre dans ces missions fut peu utile à la civilisation moderne, moins utile à la nationalité portugaise et remplie de leurs faussetés et de leurs mystifications officielles reconnues.

En lisant leurs catalogues, nous voyons qu'en 1890 ils initièrent trois missions: celle de Macao, celle de Goa et celle de la Zambézie [1]; et le personnel jésuitique de ces missions alla en augmentant jusqu'en 1910.

Voyons ce que les documents officiels que nous avons parcourus disent au sujet de chacune de ces missions.

### Mission de Macao

Commençons par celle de Macao. Cette mission ne fut pour les jésuites portugais qu'une mystification pour éluder les lois du pays, mystification appuyée par les Évêques de Macao, successivement Medeiros et Jean Paulino, parce qu'ils se bornaient à envoyer des jésuites (Pères, Scolastiques et Coadjuteurs) au *Séminaire* de Saint Joseph de Macao, contre les lois portugaises.

Les lois portugaises établissaient que les professeurs de ce Séminaire devaient être des prêtres séculiers venus du Séminaire des Missions de Sernache de Bomjardim ou de tout autre Séminaire portugais, à défaut de celui-là, comme le prescrivent le décret du 3 décembre 1884, qui a approuvé les Statuts du Collège des Missions, et celui du 6 décembre 1886, qui accordait aux autres séminaristes le soin des missions, à défaut de ceux-là: on appelait cette concession *commission royale*.

L'État payait à ces missionnaires les voyages et un revenu annuel, et les *Biens des Missions de Chine* [2] contribuaient aussi aux dépenses. Évidemment des individus auxquels il était défendu par les lois de résider en territoire portugais, ne pouvaient entrer comme professeurs au Séminaire de Macao, séminaire de l'État, en territoire portugais. Donc les Évêques qui proposaient ces jésuites à l'État, pour qu'il payât les frais de leur voyage vers cette colonie, ainsi que les jésuites qui s'y rendaient, éludaient clairement les lois portugaises.

On trouve la preuve de ce que cette doctrine est la seule légale dans la lettre officielle, datée du 11 décembre 1908, adressée par le Ministre des Colonies à l'Évêque de Macao. Je crois devoir la transcrire ici, parce qu'elle est très catégorique à cet égard. En voici la teneur:

«Monsieur l'Évêque du Diocèse de Macao.—En réponse à la lettre officielle de V. E.[ce], du 25 septembre dernier, Mr. le Ministre de la Marine me charge de dire à V. E.[ce] que les missionnaires Jean Joseph de Moura et Antoine Marie Alves ont été nommés par arrêté ministériel du 8 du dit mois et de prier V. E[ce] de vouloir bien savoir si les prêtres Jean Pereira et Antoine Barreto qui, dans la dite lettre officielle, sont désignés pour la commission royale, appartiennent ou non à une congrégation religieuse [2]».

L'Évêque de Macao répondit à cette lettre officielle par une autre, celle du 12 janvier 1909, dans laquelle il disait:

«J'ignore si les deux prêtres appartiennent ou non à une congrégation religieuse [3]».

Or cette ignorance de l'Évêque est absolument fausse. Depuis 1890 il y avait accord parfait entre l'autorité ecclésiastique de Macao et les jésuites de son Séminaire, comme on le voit clairement par les lettres de quelques uns d'entre eux, qui se trouvent aux Archives Congréganistes, et comme ils l'avouent eux-mêmes [4].

---

[1] *Catalogus Provinciae Lusitanae*, S. J., année 1901, pp. 20, 21, 22 et 23.

[2] *Rapport et projet présenté à la Commission du Patronat Portugais en Orient,* par Joseph de Almada.—*Proscritos,* vol. II, p. 112.

[3] Ces deux lettres officielles se trouvent au Bureau des Colonies, 3[e] section.

[4] *Proscritos,* vol. II, p. 111–114.

L'Évêque Jean Paulino savait très bien que le Père Jean Pereira était jésuite, comme il savait aussi que l'étaient les Pères Jean Joseph de Moura et Antoine Marie Alves, dont la dite lettre officielle fait mention.

Il le savait, mais il lui convenait de dissimuler et de manquer à la vérité, pour ne pas avoir à agir, comme avait agi en 1871 un de ses prédécesseurs dans cet Évêché, Son Ex.^e Antoine Louis Carvalho, qui en fit sortir d'autres jésuites, se trouvant dans ce Séminaire depuis 1861 et contre lesquels il avait protesté, lorsqu'il était recteur[1].

L'Évêque savait très bien que la plupart des professeurs du Séminaire étaient jésuites, à commencer par le recteur, et il devait savoir aussi que beaucoup d'étudiants sortaient de son Séminaire pour entrer au noviciat de la Compagnie de Jésus, en Portugal, comme nous l'avons déjà vu au chap. XVIII, p. 87. Le nombre de ces candidats au noviciat était tel, que le P. William Arkwright commençait ainsi une lettre à son Provincial:

«Il me semble que le *Séminaire* de St. Joseph va devenir le *Noviciat* de St. Joseph».

Et le P. Jean Gonçalves, recteur de ce Séminaire, écrivait aussi au Provincial:

«Si on doit admettre tous ces candidats, ne vaudrait-il pas la peine de faire venir un maître de novices?[2]»

Ajoutons à cela que le Séminaire de St. Joseph de Macao, par décret du 22 décembre 1881, était à la fois *séminaire* et *lycée*[3], c'est-à-dire c'était un collège de futurs prêtres et de futurs magistrats, médecins et militaires. Les examens y avaient une valeur officielle, et tout cela, enseignement et examens, était entre les mains des jésuites, qui s'en servaient pour obtenir des novices pour l'Ordre.

En 1910, au moment où la République fut proclamée, treize jésuites s'y trouvaient: huit Pères, deux scolastiques et trois coadjuteurs[4], tous payés par le Gouvernement portugais, quand les lois portugaises ne leur permettaient même pas de résider en territoire national!

En 1899 ils avaient aussi envoyé deux Pères à la Mission de Soibada, à Timor, à la quelle l'Évêque donna la surintendance sur les autres prêtres séculiers en mission dans la même île[5].

### Mission de Goa

Cette mission était, comme celle de Macao, l'œuvre des Évêques. C'est l'Archevêque de Goa, Antoine Valente, depuis longtemps l'ami intime des jésuites, qui les avait appelés dans son diocèse, lequel par le concordat de 1886 s'étendait à travers le territoire britannique des Indes. C'était lui qui les envoyait précisément dans ce territoire, en les proposant au Gouvernement portugais comme missionnaires légaux, afin qu'ils pussent recevoir de ce même Gouvernement l'argent des voyages et des revenus annuels. Mais voici en quoi consistait la mission de ces jésuites: être chapelains de quelques régiments anglais, curés des catholiques et professeurs dans des séminaires catholiques, à Belgaum, Cochim et Allepey, dans l'Inde Anglaise.

---

[1] *Bulletin du Gouvernement Ecclésiastique de Macao, 1904,* p. 33. Extraits du rapport sur le Séminaire de St. Joseph.

[2] Ces lettres se trouvent aux Archives Congréganistes.

[3] *Notes pour l'Histoire de Macao,* par Gabriel R. Fernandes, Lisbonne, 1883, p. 25.

[4] *Catalogus Provinciæ Lusitanæ,* S. J., p. 31 et 32.

[5] *Proscritos, II,* p. 111 — *Lettres édifiantes de la Province de Portugal,* S. J., 1909, p. 14.

On peut parfaitement appliquer à cette mission des jésuites aux Indes ce qu'on lit dans le rapport de Mr. Joseph de Almada sur le Patronat Portugais en Orient:

«Que le Portugal se donne le luxe de payer des chapelains aux régiments anglais et d'entretenir des églises et des processions en territoire anglais, c'est une vraie anomalie, un anachronisme qu'un intérêt historique peut seul justifier. Mais combien d'œuvres et combien de monuments historiques sont en ruines ici même en Portugal, combien sont voués à l'abandon et à la destruction du temps, parce qu'il n'y a pas au budget de sommes à cet effet»!

Il y avait dans cette mission, en 1910, douze jésuites, neuf Pères et trois frères coadjuteurs, lesquels étaient tous en territoire anglais [1].

### Mission de la Zambézie Inférieure

Le Général des Jésuites divisa en 1889 la région de la Zambézie en deux missions: inférieure et supérieure: la Zambézie Inférieure (Bas Zambèze), sur le territoire portugais, fut confiée à la Province Portugaise, et la Zambézie Supérieure, sur le territoire anglais, il la confia à la Province Anglaise [2]. C'est pourquoi nous voyons depuis 1890 dans les *Catalogues de la Province Portugaise* que quelques jésuites portugais, mais en très petit nombre, furent envoyés dans cette mission du Bas Zambèze [3].

Avant 1890 quelques jésuites autrichiens y étaient allés et, même lorsque cette mission fut donnée aux Portugais, ces étrangers y restèrent et les Provinciaux Portugais continuèrent à y envoyer des jésuites étrangers, surtout ceux qui leur venaient des Écoles Apostoliques étrangères.

Ces étrangers n'étaient pas de simples missionnaires, ils étaient, presque tous, les supérieurs des postes de la mission. Dans le Catalogue de 1910 on voit que dans les postes qui se trouvent près du Zambèze tous les supérieurs étaient étrangers: au Chipango le P. Loubière (français), à Boroma le P. Witz (suisse), au Zumbo le P. Baecher (autrichien) et à Angonia, près du Lac Nyassa, le P. Hiller (autrichien). Ce n'est que dans les deux maisons les plus rapprochées du littoral qu'il y avait des supérieurs portugais: dans celle de Coalane le P. Antoine Arraiano et dans celle de Quilimane le P. Jean Gonçalves, qui était aussi le Supérieur Général de la mission de la Zambézie. Mais ce qui est certain c'est que les postes de la mission étaient très éloignés les uns des autres et il fallait entreprendre des voyages de plusieurs jours pour s'y rendre; donc le gouvernement en était entre les mains des étrangers.

Quant aux étrangers, quoique la Compagnie de Jésus soit internationale et place l'amour de la Patrie sur un plan très inférieur dans le cœur des siens, on doit remarquer que chez certains individus il n'est pas facile d'arracher cet amour. Ainsi nous lisons dans la *Vie* d'un des missionnaires de la Zambézie, le P. Delmas, une lettre écrite par lui, où il dit: «Me voici novice de la Compagnie de Jésus en Portugal: devenu Portugais, je reste *catholique et Français toujours* par le cœur» [4].

Les Provinciaux du Portugal envoyaient très peu de jésuites portugais à la Mission de la Zambézie, pour deux motifs. Le premier c'est que très peu d'entre eux désiraient

---

[1] *Catalogus Provinciæ Lusitanæ,* S. J., 1910, p. 29 et 30.

[2] *Proscritos, II,* p. 133 et 139.

[3] En 1881 on avait envoyé dans cette région le P. François Antunes et le coadjuteur Antoine Ferreira; celui-ci se retira plus tôt, mais le P. Antunes y resta jusqu'en 1890 d'où il vint mourir à Campolide.

[4] *Elie Delmas de la Compagnie de Jésus, mort missionnaire au Zambèze.* Petit Séminaire Colonial, 3 rue du Moulin, Bordeaux, 1903, p. 12.

y aller et généralement les Provinciaux ne voulaient pas les envoyer contre leur volonté. Ce fait est démontré par quelques documents que nous avons devant les yeux, comme, par exemple, une lettre du Provincial Louis Campo Santo au P. Alexandre Castelo, où il lui dit: «Je suis content de ce que vous ayez parlé du cas Chico-Zambèze, car je pensais que dans une lettre il me disait que je pouvais y envoyer un autre Père et qu'à lui je l'enverrais au Zambèze et aussi parce que je n'envoie habituellement que ceux qui le désirent et le demandent. C'est pourquoi j'avais les yeux sur lui, mais maintenant je suis détrompé».

Le second motif est qu'ils voulaient profiter du peu de monde qu'ils avaient, en des endroits où ils croyaient acquérir plus facilement l'influence morale et gagner plus d'adeptes et plus d'argent. C'est pour cette raison qu'ils ne voulurent pas envoyer en Afrique les trente-et-un individus que depuis 1890 ils avaient envoyés à Macao et aux Indes, car pour eux il était plus ennuyeux et moins avantageux de civiliser le nègre que d'enseigner le jeune homme de Macao ou de confesser le catholique de l'Inde anglaise.

Mais la vérité est que l'œuvre des jésuites dans la Zambézie portugaise ne fut pas très profitable et reste bien au dessous de ce qu'avaient fait les missionnaires protestants en Afrique. Ceci est avoué dans des rapports officiels, même ceux écrits par des fonctionnaires qui désiraient être agréables aux jésuites. Dans un rapport du Dr. Joseph de Almada, fonctionnaire supérieur du Ministère des Colonies, rapport retiré de celui de Freire de Andrade, on lit: «Les missions de la Zambézie sont remises aux jésuites; chez les missionnaires de cet Ordre on trouve ici, dans la colonie, d'une manière générale, plus de dévoûment et d'énergie que chez quelques uns des autres missionnaires. La mission de Borona est peut-être la meilleure de la Province et, vu la difficulté du travail des missions, là il n'a pas été improductif. Cependant, si nous considérons le subside élevé du Gouvernement qui, pour les missions et les Pères de Tete est de 10:900$000, ainsi que le fait que les missions sont locataires des domaines de Boroma et Nhahondué et sous-locataires des domaines de Massombué et Recuo, pour les sommes de 314$335 et 270$890 réis, les dits domaines pouvant rapporter 6:000$000 réis annuels, je crois pouvoir dire, sans crainte d'exagérer, *que les missions de Tete auraient pu faire mieux dans le sens de l'instruction, de l'agriculture et des arts et métiers, surtout parce que l'indigène de la Zambézie est très habile et habitué au travail depuis longtemps. Quoique les missions de Boroma soient depuis vingt-cinq ans installées dans la Zambézie, on ne trouve dans cette région ni ouvriers ni artisans y ayant été élevés, quoique ces missions doivent donner aux indigènes une éducation professionnelle; les missionnaires eux-mêmes confirment le fait, en disant que les ouvriers qu'ils y élèvent sont employés dans leurs domaines ou fermes* [1]».

A côté des missions catholiques, à Angola et Moçambique, il y avait aussi des missions protestantes suisses, et celles-ci, comme le déclare le même rapport, étaient plus profitables, et les sommes dépensées pour celles-là ne se trouvaient pas représentées par des œuvres de civilisation pouvant être comparées à celles des protestants suisses [2]. Et il ajoute: «On déduit des rapports présentés en 1907–1908 par les missions catholiques, que les missions protestantes, hors leur influence politique, préparent mieux leurs missionnaires pour la lutte» [3]. «Les missionnaires protestants, qui habituellement emmènent leur famille en Afrique, donnent au nègre l'exemple d'une famille civilisée et sont plus complets, sous le point de vue civilisateur, que les catholiques» [4].

---

[1] Transcrit par le Dr. Joseph de Almada du *Rapport sur Moçambique* de Mr. Freire de Andrade, vol. v, p. 312. (Rapport de Mr. Almada, p. 10).

[2] Ibid., p. 19.

[3] Ibid., p. 17.

[4] Ibid., p. 7.

C'est pour cela que dans les congrès coloniaux allemands de 1902 à 1906 on est venu à cette conclusion: «Les missions évangéliques sont préférables aux catholiques, parce qu'elles s'occupent davantage de la pédagogie du nègre» [1].

Le missionnaire jésuite s'occupe plutôt de l'enseignement du catéchisme catholique, de l'Histoire sainte et d'attirer le nègre à la messe, à la confession, à la communion et à d'autres actes religieux, qu'à le préparer pour la vie matérielle et pratique de la civilisation moderne. Ils l'avouent eux-mêmes, quand ils parlent de leurs missionnaires. Du P. Hiller, doyen des Missionnaires de la Zambézie Inférieure, le jésuite Gonzague Azevedo écrit, comme s'il faisait le plus grand éloge: «La passion qui dominait l'énergie de son âme était celle du salut des âmes» [2].

Les compagnons souffraient naturellement de la même passion; c'est pourquoi en vingt-trois années de Mission à Boroma ils ne purent jamais préparer un seul élève, pas même pour l'examen du 1$^{er}$ degré d'instruction primaire, comme l'avoue le même P. Hiller en 1909, dans une lettre officielle au gouverneur de la Province, ainsi qu'on peut le lire dans le Rapport écrit par l'Évêque de Sienne, Prélat de Moçambique, Mr. François Ferreira da Silva [3].

On voit cette même passion du salut des âmes et non de la civilisation du nègre dans les livres que ces missionnaires ont écrits en langue indigène, car ces livres sont des catéchismes catholiques, l'histoire sainte, des livres de dévotions diverses et non des livres sur l'histoire de Portugal, sur l'agriculture et les diverses industries [4].

## CHAPITRE TRENTE-ET-UNIÈME

### Le Bannissement et après

Pendant les derniers mois qui précédèrent la proclamation de la République le 5 Octobre 1910, le Gouvernement de la Monarchie, présidé par Mr. Teixeira de Sousa, avait déjà vu qu'il fallait bannir les jésuites, ainsi que les autres Congrégations religieuses abolies par les lois du pays. À cette époque il avait déjà ordonné des enquêtes à certaines maisons religieuses. Le Provincial Louis Cabral trouva que pour écarter ce danger il n'y avait rien de mieux que «d'implorer l'assistance divine par des prières spéciales» et dans ce but il envoya le 8 septembre à toutes les maisons de la Province une circulaire ordonnant des prières pendant trois jours dans leurs chapelles, avec exposition du Saint Sacrement [5]. Mais le Saint Sacrement ne les écouta pas et il parait qu'ils ne comptaient pas beaucoup sur sa protection, car le 4 octobre, au moment où la révolution éclatait, les jésuites de Campolide s'enfuirent, ceux qui purent le faire, y compris le Provincial Louis Cabral, et seuls restèrent ceux à qui la fuite fut impossible. Et pourtant ce furent ceux qui s'enfuirent qui souffrirent davantage, car ceux qui restèrent furent immédiatement entourés de gardes par le Gouvernement Provisoire et placés dans les casernes, dans les forteresses ou en des endroits où la population ne pût les maltraiter [6]. Même avant la Révolution les chefs révolutionnaires avaient donné des ordres, pour que la vie des prêtres fût respectée [7]. On sait que toutes ces mesures

---

1 Ibid., p. 8.

2 *Proscritos*, p. 135.

3 *Rapport. Œuvre des Missions.* Porto 1911, p. 328-329.

4 *Proscritos* II, p. 141.

5 *Proscritos* I, p. 2-3.

6 *Proscritos* I, pp. 103, 137, 143.

7 *Rapport* de Machado Santos (*A Revolução Portuguesa*), pag. 93.

éussirent, car le Provincial Louis Cabral lui-même avoue que «pas un seul de ses trois ent cinquante religieux ne périt de mort violente» [1].

Les Pères expliquent le fait de leur fuite, en disant qu'ils craignaient une attaue, «parce qu'ils savaient la part qu'ils avaient prise à l'action catholique du pays».[2] ls auraient été plus exacts, en disant «qu'ils savaient la part qu'ils avaient prise à l'action *olitique* du pays». Le président du Ministère du dernier roi portugais «fut indigné conre les Pères à cause des élections»», comme l'écrivit le roi lui-même à un de ses amis [3]. Quelques catholiques, comme le rédacteur de *A Palavra* (La Parole), avaient déjà fait oir aux jésuites le chemin dangereux qu'ils suivaient, en se livrant si ouvertement à la olitique, s'attirant ainsi la haine des libéraux [4]. C'est à cause de cette excitation poulaire, qu'ils avaient provoquée, que le Gouvernement Provisoire dut, dès les premiers ours après la Révolution, faire exécuter les décrets de Pombal et d'Aguiar, jamais réoqués, en publiant le décret du 8 octobre 1910, qui n'est que la reproduction des dérets de ces deux ministres, l'un du temps de la monarchie absolue, l'autre du temps e la monarchie constitutionnelle.

En vertu de ce décret, les jésuites furent obligés de sortir du pays, les uns par erre et les autres par mer.

Maintenant il est utile de remarquer les positions qu'ils prirent à l'étranger et ans quel but ils les prirent, car ils ne perdirent pas de vue le Portugal, guettant touours le moment propice pour pouvoir y rentrer. Ce sont eux qui le disent dans le tome II es *Proscritos*: «Or les jésuites portugais avaient un intérêt particulier à posséder en Espagne le noviciat et d'autres maisons, car les voyages seraient incomparablement noins chers, le climat plus doux et semblable à celui de la patrie, *vers laquelle ils ne ouvaient s'empêcher de tourner leurs regards*, et de laquelle ils espéraient recevoir, non eulement quelques ressources, mais surtout les vocations destinées par Dieu à donner perpétuité à leur œuvre à peine initiée de régénération et de propagande religieuse» [5]. Mais Mr. Joseph Canalejas, alors Président du Ministère Espagnol, à la demande du Gouvernement Portugais, ne permit pas aux jésuites bannis de rester dans ce pays et s durent aller ailleurs chercher un abri [6].

Ainsi les novices et les étudiants d'humanités, c'est-à-dire, la communauté du Barro, llèrent à Exaten en Hollande, dans le Limbourg confinant avec la frontière allenande. C'est dans cette maison que les jésuites allemands ont aussi leur noviciat, vu u'à l'intérieur de l'Allemagne il n'était pas permis à la Compagnie de Jésus d'avoir des oviciats ni des collèges [7]. Mais les novices et les humanistes portugais n'y restèrent ue depuis novembre 1910 jusqu'en août 1911, passant à cette époque à Alsemberg n Belgique, dans le voisinage de Bruxelles [8].

Les scolastiques portugais qui étudiaient la philosophie ou la théologie continuèent à suivre ces cours dans les scolasticats étrangers d'autres Provinces de l'Ordre. Quant aux jésuites déjà formés et jugés en état de faire un long voyage, on les enoya vers des pays lointains d'Outremer, où il y a des portugais, afin d'y exercer avec

---

[1] *Proscritos* I, p. VIII.

[2] *Proscritos*, I, p. 13.

[3] *Documents politiques* trouvés dans les palais royaux après la Révolution Républicaine du 5 ctobre, Lisbonne 1915, p. 123.

[4] Voir p. 132.

[5] *Proscritos*, II p. 178.

[6] *Proscritos*, II, p. 174-179.

[7] *Proscritos*, II, p. 178-228-231.

[8] *Proscritos*, II, p. 232.

eux le ministère du salut des âmes. Sans délai et même avant la fin d'octobre 1910, des paquebots quittèrent l'Espagne emmenant des jésuites, les uns vers l'Amérique du Nord, les autres vers le Brésil, d'autres vers l'Inde et d'autres encore plus tard vers les côtes de Chine» [1].

Mais les jésuites allèrent en plus grand nombre au Brésil, où ils établirent une mission, dont le P. Antoine Menezes fut nommé supérieur [2]. Au Brésil ils durent aller vers le Nord, parce que le Général de la Compagnie a divisé le Brésil en trois parties pour les travaux de ses sujets. Le sud est resté pour les jésuites allemands, qui avaient déjà des maisons dans l'État de Rio Grande do Sul; le centre pour les italiens qui avaient déjà des maisons dans les États de Rio de Janeiro, Santa Catarina, S. Paulo et Minas Gerais; le nord, qui est la plus mauvaise partie, parce qu'elle est la plus chaude, est resté pour les jésuites portugais qui arrivaient. Le premier pays où ils s'installèrent et ouvrirent leur collège fut Bahia [3].

Toutes ces nouvelles sur la direction que prirent les jésuites portugais bannis ont été puisées dans le II volume de *Proscritos.*

Mais on ne trouve pas dans ce volume, qui est de 1914, quelques nouvelles très intéressantes sur d'autres jésuites restés près du Portugal et dont l'auteur du livre n'a pas voulu parler, peut-être pour dépister les libéraux.

Mais par le témoignage de personnes de notre connaissance, qui se sont trouvées en Espagne, nous savons que l'École Apostolique, qui était à Guimarães, a été transférée à Salamanque et que les dévotes et les prêtres portugais leurs amis y envoient, surtout de Minho et de Beira, ces enfants «pauvres et de la rue pour la plupart» qui autrefois étaient envoyés dans cette ville portugaise.

Nous savons même que les études de cette École Apostolique se sont étendues davantage et qu'on leur a donné une période de cinq années, afin que les futurs jésuites puissent se préparer plus facilement à leur scolasticat, pour venir faire leurs examens dans les lycées portugais, comme le faisaient les jésuites français, lorsqu'ils furent bannis de France.

Nous savons aussi que la guerre actuelle a obligé les jésuites de Campolide, dont le collège était établi à Jette, près de Bruxelles, à se retirer en Espagne, où ils se trouvent à présent en Galice.

Après leur bannissement les jésuites portugais publièrent à l'étranger quelques brochures et livres, dans le but de se défendre des accusations qui leur avaient été faites dans la presse portugaise.

Le Provincial Louis Cabral publia le 5 novembre 1910, à Madrid, une brochure ayant pour titre; *A mon Pays, Protestation justificative au sujet du bannissement de mes religieux.* Plus tard, le 8 juillet 1911, étant déjà en Hollande, il fit paraître une autre brochure: *Les jésuites et la contre-révolution* [4]. Le P. Candide Mendès S. J. fit imprimer à Madrid en 1911 un livre intitulé: *Le Collège de St. Fidèle, Réponse au Rapport de l'avocat Joseph Ramos Preto.* Le P. L. Gonzague Azevedo S. J. a écrit, en deux volumes, *Le jésuite,* imprimé à Bruxelles en 1913, se rapportant dans le second volume aux dernières années du séjour des jésuites en Portugal [5].

Nous allons résumer ci-dessous les points que le Provincial Louis Cabral considère

---

[1] *Proscritos,* II, p. 179.

[2] *Proscritos,* II, p. 249.

[3] *Proscritos,* II, p. 249 et 253.

[4] *Proscritos,* vol I. Prologue du Provincial, p. XIII.

[5] Le même P. Azevedo est aussi l'auteur des *Proscritos* en deux volumes, le premier desquels fut imprimé en Espagne (Valladolid) en 1911, et le second en Belgique (Bruxelles) en 1914.

comme devant motiver les accusations dont il prétend se défendre [1], et qui sont à peu près celles auxquelles se rapportent les livres des deux autres Pères:

1° Armements et souterrains.
2° Richesses et obtention d'héritages.
3° Séduction de vocations.
4° Organisation secrète.
5° Esprit politique et contraire à la République.
6° Influence réactionnaire.

Voyons la valeur de ces accusations et de la défense qu'en font les jésuites.

1° *Armements et souterrains.* Aussitôt après la révolution du 5 octobre, les journaux portugais annoncèrent que dans le Collège de Campolide et dans la Résidence du Quelhas il y avait des armements et des souterrains. Ces nouvelles étaient sans aucun doute exagérées et provenaient certainement de ce que dans la ferme du Collège de Campolide il y avait des souterrains, destinés à la recherche, conduite et réserve des eaux. Naturellement le peuple portugais, se méfiant toujours des jésuites, dont le séjour en Portugal était contraire aux lois, s'est mépris et il n'est pas étonnant qu'il ait atribué à ces souterrains un but tout autre que celui auquel ils étaient destinés. D'ailleurs les jésuites eux mêmes causèrent cette confusion et cette méfiance du peuple, car parmi les premiers papiers trouvés dans ces maisons se trouvaient des lettres où il était question de cachettes et d'armements. Ainsi dans une lettre adressée par le recteur de Campolide, le P. Alexandre Barros, au Provincial, datée du 15 mai 1909, on lit:

«Cette nuit on a travaillé à la cachette: Pereira Paz, Trocado, etc. C'est fini.»

Quant aux armements et aux coups de fusil tirés des fenêtres de la Résidence du Quelhas, s'il est certain que les jésuites n'y étaient plus, quand cela eut lieu, il est certain aussi que le peuple ne savait pas qu'ils étaient déjà partis et il ne savait pas non plus qui tirait ces coups de fusil, si c'étaient les amis ou les ennemis des Pères. D'ailleurs les papiers trouvés parlaient d'achats d'armes et de défense à main armée faite par des jésuites. Ainsi dans une autre lettre du recteur de Campolide, alors aux thermes, adressée au Provincial et datée du 7 août 1909, on lit:

«Il n'y a pas de doute que les Nôtres se sont défendus à Barcelone [2] à coups de fusil et ils s'en sont bien trouvés. De Campolide on écrit qu'il faut sans retard acheter quelques fusils pour de pareils événements et on me demande d'en acheter, car le jour n'est pas éloigné où Lisbonne devra assister à de telles prouesses révolutionnaires. Je le crois: cet exemple a été mauvais.»

Dans une autre lettre d'un jésuite, Morais Pequito, du 28 septembre 1909, datée d'Oña, scolasticat d'Espagne où il résidait alors, on lit ces phrases:

«Il parait que l'on prepare la Barcelonade à Lisbonne. Que ne puis-je y être pour donner quelques *dragées* à ceux qui viendraient. Il n'y a pas un autre moyen. À Manresa on n'approcha même pas à cause d'une demi douzaine de fusils qui s'y trouvaient! Et à Barcelone ceux qui se défendaient étaient presque en sûreté. Les Nôtres de Barcelone viennent de dépenser plus de 3 *contos* (15.000 francs), rien que pour donner à la maison une certaine défense facile et sûre. Donc on le sait déjà...»

---

[1] *A Mon Pays.* Madrid, 1910, p. 9.

[2] Allusion aux événements de Barcelone pendant les dernières journées de juillet de 1909 et qui causèrent la mort de Ferrer au château de Monjuich.

Quelques unes de ces lettres furent aussitôt publiées dans les journaux; de là l'exagération des premières nouvelles, dont cependant on ne doit pas être étonné, après la lecture de pareilles lettres.

2° *Richesses et obtention d'héritages.*—Il n'y a pas de doute que les jésuites obtinrent beaucoup d'argent en Portugal de diverses manières, comme nous l'avons vu au chapitre XVI. Les Collèges de Campolide et de St. Fidèle en sont la preuve [1] : petits bâtiments à leur début, ils devinrent des établissements énormes; et quelques unes de leurs Résidences sont devenues des maisons de grande valeur, comme celles de Guimarães, Braga, Covilhã, Porto et Lisbonne (rue du Quelhas, 6). Pour acquérir cet argent on se servait des dévotions, images, scapulaires, rosaires, et livres pieux de l'Apostolat de la Prière et d'autres Congrégations dévotes; on en voit la preuve dans les livres de comptes qui se trouvent aujourd'hui aux Archives Congréganistes et dans l'*Histoire du Collège de Campolide* et de la *Résidence de Lisbonne,* écrites par eux en latin et publiées par moi avec la traduction en français. Seulement pour la construction du salon et de la tour de la Résidence de Lisbonne, le *Mensageiro do Coração de Jesus* a fourni la somme de 8:715$240 réis (43.576 frs.)[2]. On doit remarquer que cette tour si élevée, que le Provincial Louis Campo Santo avait fait construire, n'avait aucune utilité; elle ne servait qu'à faire sentir au peuple l'arrogance de la Compagnie. C'est pourquoi certains jésuites blâmaient cette œuvre et pendant les dernières années le Supérieur de la Résidence pensait à la démolir. D'après un manuscrit gardé aux Archives Congréganistes, le général n'approuva pas cette dépense, quand'il en eut connaissance.

Quant aux héritages, non seulement ils en reçurent beaucoup, les uns plus importants, et d'autres qui l'étaient moins, comme le dit le P. Cabral, mais pour quelques uns d'entre eux, comme celui de Mr. Pierre de Pina, les jésuites furent appelés aux tribunaux, au grand scandale des simples[3], et il est certain aussi que quelques parents pauvres des testateurs restèrent dans la misère, pour que les jésuites pussent recevoir quelques uns de ces héritages; j'en ai été un des témoins.

3° *Séduction de vocations.*—Le Provincial Louis Cabral a beau nier, en se servant de subterfuges, que les jésuitas séduisaient des enfants pour les faire entrer dans la Compagnie de Jésus: le fait cependant est absolument irréfutable, en vue des documents jésuitiques cités par moi aux chapitres XVIII et XXIII. N'était-ce pas pour séduire les esprits enfantins que l'on menait des enfants de dix et douze ans à l'École Apostolique pour en faire des jésuites, en les éloignant d'abord de la société des personnes étrangères à l'École? Ils donnent eux-mêmes une preuve irréfutable de ce qu'ils prétendaient séduire ces enfants, lorsqu'ils déclarent qu'ils empêchèrent les Apostoliques de fréquenter le Séminaire-Lycée de Guimarães, parce que le pourcentage des novices était descendu de 30 à 16 pour cent. S'ils ne voulaient pas les séduire, ils devaient au contraire les porter à

---

[1] Le P. Candide Mendès critique beaucoup une erreur de Mr. Ramos Preto dans son Rapport, au sujet du *Status Temporalis* de St. Fidèle, qui se trouve aujourd'hui aux Archives Congréganistes. Mais le P. Candide Mendès s'est trompé aussi à la p. 12 de sa *Réponse,* car le solde de 1909 n'était pas seulement 11:847$000 réis, c'était cela et encore tous les nouveaux bâtiments de la maison qui avait subi un grand changement et qui, avec les différentes acquisitions de terrain, valait beaucoup de milliers de francs.

[2] *Comptes de l'Intendance de la Province avec le Mensageiro — Résumé des Comptes de la Résidence — Hist. Coll. Camp. et Résid.,* Lisboa, p. 179.—Voir pp. 59 et 112.

[3] *Rapport* du Dr. Sousa Refoios sur le Collège de St. Fidèle, p. 49.

fréquenter ce Séminaire-Lycée, car on verrait ainsi quels étaient ceux qui, vraiment instruits et conscients, voudraient, de leur plein gré, embrasser l'Ordre. Qu'était-ce sinon séduire des enfants, que de mettre entre les mains de leurs collégiens la brochure du P. Jacques Terrien, *La mort dans la Compagnie de Jésus est un gage certain de prédestination*, après leur avoir mis dans la tête mille terreurs de l'enfer et des charmants récits du ciel? Le P. Cabral et les autres défenseurs des jésuites pourront dire ce qu'ils voudront à cet égard, les notes sur l'École Apostolique écrites aussi par des jésuites, et les faits qui les confirment, démentent complètement tous leurs arguments fictifs.

4. *Organisation secrète.* Le P. Louis Cabral lui-même ne peut pas nier l'organisation secrète da la Compagnie de Jésus en Portugal. Il manque seulement à la vérité, en disant que la forme secrète de la Compagnie en Portugal lui avait été imposée par les Gouvernements. Ceci n'est pas vrai. Ils avaient pris dès le début cette organisation secrète, parce qu'ils savaient que les lois portugaises leur défendaient formellement de résider en Portugal, de faire la propagande et de devenir les maîtres d'une propriété quelconque. Les jésuites ne pouvaient être en Portugal des personnes juridiques devant les lois. C'est pourquoi, lorsque les autorités les interrogeaient sur ce point, ils niaient tous, *una voce*, leur qualité de jésuites, tandis que leurs catalogues imprimés prouvaient exactement le contraire. (Voir p. 60).

Non seulement ils manquaient à la vérité et usaient de subterfuges pour se cacher aux autorités, quand ils étaient en Portugal, mais encore à présent en exil ils agissent de même, car le P. Candide Mendès, p. 46 de sa *Réponse*, affirme que le Décret du 18 avril 1901 n'exigeait pas que les *corporations religieuses en Portugal cessassent réellement d'être ce qu'elles étaient;* ce qui est faux, car l'art. 1, alinéa *c*, *a défendu à ces corporations les pratiques du noviciat*, *les vœux et les professions*, et cependant ces corporations religieuses, les jésuites en tête, ont continué à faire tout cela, comme on le voit par leurs catalogues et leur livres imprimés. À cette même page ce Père dit que si un jésuite était interrogé sur sa qualité, il ne l'était pas officiellement, et un délégué du gouvernement ne pouvait exiger de lui une déclaration autre que celle de sa position publique ou officielle dans la société. Par ce subterfuge un assassin, un contrebandier, etc., ne doivent pas non plus avouer qu'ils le sont, parce que telle n'est pas leur position officielle dans la société, vu que cette position ne peut exister officiellement.

Malgré toutes ces faussetés et ces subterfuges employés par les jésuites pour cacher leur existence illégale en Portugal, ils ne réussissaient pas à tromper le peuple. Et les jésuites eux-mêmes le reconnurent à l'époque révolutionnaire du 4 au 5 octobre 1910, car, joignant la lâcheté à la fausseté, ils s'enfuirent de Campolide, y compris le Provincial, qui n'eut pas le courage d'attendre de pied ferme ceux qui voudraient entrer dans son collège (où d'ailleurs personne ne fut tué ni maltraité), rachetant par un acte d'energie tant de subterfuges mesquins, de faussetés et d'intrigues, dont il s'était servi dans toute sa vie de supérieur dans la Province Portugaise.

5. *Esprit politique contraire à la République.* Louis Cabral, ainsi que Candide Mendès et Gonzague Azevedo, font dans leurs livres les plus grands efforts pour chercher à prouver que les jésuites ne se mêlaient pas de la potitique, pendant les dernières années de leur séjour en Portugal. Mais aujourd'hui, au moyen des documents qui se trouvent aux Archives Congréganistes, dont quelques uns déjà publiés ici au chap. XXIX, il ne peut plus y avoir le moindre doute qu'ils entraient à fond dans la politique, détournant de leurs partis certains hommes politiques pour les attirer vers le parti *Nationaliste* et cherchant à recruter du monde et à fortifier et faire vivre ce parti, par l'argent, les brochures, les journaux, les congrégations d'étudiants, les exercices spirituels au clergé et

aux dames, se servant même dans ce but de la chaire et du confessional. Il n'y a pas de doute non plus que d'autres religieux qui vivaient en Portugal, les franciscains, ayant soutenu dans leur Revue (*La Voix de Saint Antoine*) des opinions politiques différentes de celles des jésuites, ceux-ci firent tant d'intrigues en Portugal et à Rome, que cette Revue dut cesser de paraître, quelques jésuites montrant même le désir de la suppression de ces religieux en Portugal et les accusant aussi *quoad mores*. Les défenseurs des jésuites ne peuvent nier tout cela en face des documents publiés ici et en face d'autres, encore archivés! Il vaudrait beaucoup mieux qu'ils eussent le courage d'avouer à présent qu'ils cherchaient à suivre les traces de leurs ancêtres, depuis Jean III jusqu'à Jean V, devenant même ministres des rois, comme le furent les Pères Simon Rodriguès, Louis Gonçalvès da Camara, Léon Henriques, André Fernandés, Antoine Vieira, et Jean Baptiste Carboni [1].

6. *Influence réactionnaire.* Le P. Cabral nie que les jésuites aient exercé une influence réactionaire sur leurs élèves et sur leurs pénitentes. Mais n'est-ce pas une influence réactionnaire que d'élever comme des novices les élèves de leurs collèges, comme il l'avouent eux-mêmes? L'influence réactionnaire ne vient-elle pas de ceux qui déclarent que les élèves qui réussissent à l'examen sont ceux dont la dévotion envers le cœur de Jésus est plus grande?

N'est-ce pas aussi par influence réactionnaire qu'ils écrivent que leurs élèves sont plutôt guéris par l'intercession de la Vierge Marie que par le traitement des médecins? N'est-ce pas l'influence réactionnaire qui leur a fait écrire dans les *Règlements* de leurs collèges que ceux qui n'obéissent pas aux préceptes catholiques ne peuvent être ni vraiment savants, ni vraiment honnêtes, ni vraiment heureux? [2] Les jésuites ne veulent-ils pas que l'on appelle leur influence réactionnaire et rétrograde? Qu'ils crient ce qu'ils voudront, tous les gens instruits et sensés penseront et diront le contraire.

Il y a encore une autre sorte de *Protestation* que les jésuites ont jetée contre leur patrie: une suite de réclamations que d'après l'ordres des Supérieurs quelques uns d'entre eux ont présentées aux tribunaux portugais, réclamant comme propres, individuellement, les immeubles, collèges et résidences occupés par la Compagnie de Jésus en Portugal. Les tribunaux portugais de 1ère instance ont débouté toutes ces réclamations pour des raisons si claires et si convaincantes, que les réclamants n'ont pas porté leurs réclamations aux instances supérieures, comme la loi le leur permettait. En effet, dès que par leurs propres catalogues imprimés on eut reconnu que les réclamants étaient jésuites, par les lois de Pombal et d'Aguiar jamais revoquées on les considéra personnes sans capacité légale, non seulement pour avoir des propriétés en Portugal, mais aussi pour y vivre. Le décret de Hintze Ribeiro du 18 avril 1901 ne pouvait être invoqué par eux, car leurs catalogues et d'autres livres prouvant qu'ils avaient le noviciat religieux, et prononçaient les vœux et professaient, l'Association *Foi et Patrie*, qui les déguisait, périmait.

Battus aux tribunaux portugais, les supérieurs antipatriotes, profitant de ce que quelques uns des réclamants étaient nés à l'étranger, tout en appartenant depuis leur jeunesse à la Province Portugaise, où ils avaient fait leur noviciat, professé et résidé contre les lois portugaises, poussèrent ceux-ci à réclamer devant les consuls ou ministres des

---

[1] Voir cette *Histoire* dans la première époque.— *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus*, par Sommervogel S. J., T. II, p. 726.

[2] Voir les chapitres XVIII, XXIII, XXIV, XXV, XXVI, XXVII et XXVIII.

pays où ils étaient nés. Au moment où j'écris ceci, ces réclamations sont destinées au Tribunal de La Haye, c'est pourquoi je ne dirai rien à leur égard [1].

Je profiterai seulement de l'opportunité pour montrer encore une fois la duplicité et la fausseté du Provincial Louis Cabral. Car, tandis qu'il ordonnait, par exemple, au P. Joseph Bramley, né en Angleterre, mais, depuis sa jeunesse, jésuite portugais, de réclamer une partie du Collège de Campolide, comme s'il lui appartenait personnellement, le P. Cabral lui-même déclarait dans *À mon Pays* le contraire de cette réclamation, vu que, p. 11, il dit: «La persecution religieuse de 1901 ayant effrayé beaucoup de familles, les élèves devinrent moins nombreux à Campolide; il fallut donc interrompre les travaux. Plus tard, lorsque je gouvernais cette maison, je pus faire avancer la construction de l'édifice; mais la persécution haineuse de la pressse jacobine des trois dernières années eut le même résultat qu'en 1901; les travaux étaient interrompus depuis plus de trois ans».

Par cette citation d'une brochure qui a été traduite dans presque toutes les langues de l'Europe et répandue un peu partout, le P. Cabral déclare à son Pays que le Collège de Campolide était bâti avec de l'argent portugais et d'après les ordres des supérieurs de la Province Portugaise, mais d'un autre côté il ordonne à son sujet Joseph Bramley de réclamer ce collège devant les tribunaux étrangers comme lui appartenant personnellement et comme s'il recevait de l'argent pour la location payée par les Supérieurs du dit collège!

Le jésuite Cabral, comme tous ses autres compagnons, ne voudra pas, que nous, les Portugais qui connaissons parfaitement leurs procédés, nous les appelions hypocrites menteurs et même ennemis déclarés de leur patrie dont ils méprisent les lois.

Mais cette tache restera sur la mémoire des jésuites portugais pendant cette troisième époque de leur séjour illégal en Portugal.

---

[1] Dans la Zambézie Portugaise le jésuite autrichien Jean Hiller a réclamé devant le consul allemand de Lourenço Marques, d'après l'ordre da son Supérieur, comme lui appartenant, la propriété de la Mission de Boroma et ses dépendances; mais cette réclamation fut deboutée, Hiller n'obtint rien ni pour lui ni pour les jésuites, la Mission fut accordée à d'autres prêtres qui reçurent l'usufruit des biens réclamés par le jésuite Hiller; et ceci fut fait avec l'approbation de Berlin, Vienne et Rome.

C'est le jésuite Gonzague Azevedo qui l'avoue dans la deuxième partie des *Proscritos* pp. 157, 158 et 159. Voici en quels termes :

«La protestation du P. Hiller devait être prévue par les hommes que la révolution d'octobre 1910 avait mis à la tête des destinées du Portugal.

«Pour le P. Hiller, comme pour le P. Jean Baptiste Gonçalves (Supérieur de la Mission), conserver la Mission c'était y persévérer jusqu'à la mort. Ils espéraient que les gouvernements de Berlin et de Vienne écouteraient plutôt les procès-verbaux de Bruxelles que leur propre intérêt; or voici ce qui arriva contre toutes les prévisions. Les gouvernements allemand et autrichien proposèrent alors à celui de Lisbonne de remplacer les jésuites de la Province Portugaise, d'abord par les missionaires, nommés *oblats,* et ensuite par ceux de la Congrégation du Verbe Divin. Et la proposition fut acceptée.

«Comme on devait s'y attendre, lorsque la Capitale de la Chrétienté apprit cette nouvelle, il y eut une grande joie... aussitôt que l'on apprit à Rome ce que je viens de rapporter, le bannissement des jésuites décrété par le gouvernement de la République portugaise fut accepté».

# CORRECTIONS

Page 25, ligne 43 : Au lieu de *publicarum,* lire *politicarum.*
Page 26, ligne 47 : Au lieu de *Noviciado de Lisboa,* lire *Noviciado de Coimbra.*
Page 47, ligne 25 : Au lieu de 1758, lire 1763.

# TABLE DES MATIÈRES

# OUVRAGES DU MÊME AUTEUR

## En portugais

**Les Jésuites et les Congrégations Religieuses en Portugal dans les trente dernières années.** — Porto, 1891.

**Le Portugal Jésuite.** — Lisbonne, 1893.

**La Question Religieuse et la Liberté à travers l'Histoire.** — **(Conférence faite dans l'Association Académique de Porto).** — Braga, 1898.

**Les Livres Écoliers d'enseignement primaire, secondaire et normal.** — Lisbonne, 1904.

**L'Instruction Secondaire pour les deux sexes à l'Étranger et au Portugal.** — Lisbonne, 1905.

**L'Analphabetisme en Portugal, ses causes et les moyens de les éliminer.** — Lisbonne, 1908.

**Méthode Intuitive, Légographique et Mécanique pour Enseigner à Lire, Écrire et Compter.** — Lisbonne. — 1e édition 1909. — 2e édition 1911. — 3e édition 1913.

**Moyens de Faciliter l'Enseignement des Premières Lettres (Lire, Écrire et Compter) et l'Ortographe Pratique.** — Lisbonne, 1909.

**Catalogue de la Province Portugaise de la Compagnie de Jésus au commencement de l'année de 1910.** — Traduction du latin avec une préface historique. — Lisbonne, 1911.

**Histoire du Collège de Campolide de la Compagnie de Jésus à Lisbonne.** — Traduction du latin écrit par les Pères du même collège, avec une préface explicative. — Coïmbre, 1913.

## En français

**Histoire de la Franc-Maçonnerie en Portugal, 1733-1912.** — Lisbonne, 1913.

**Histoire du Collège de Campolide et de la Résidence des Jésuites à Lisbonne.** — Texte latin écrit par les Pères des deux maisons, acompagné de la traduction française avec une préface. — Lisbonne, 1914.